



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

PLAN D'ACTION 2021-2024 • VILLE DE LIÈGE



PARTIE 1 INTRODUCTION

●	Liège, une Ville au coeur d'une Métropole	7
●	Introduction	7
●	Liège en chiffres	9
●	Les 15 chiffres-clés de la Ville de Liège	10
●	Contextualisation de la démarche	13
●	Cadre légal de la Politique intégrée de la Ville	13
●	La Politique intégrée de la Ville, outil de mise en oeuvre de la stratégie de la Ville de Liège	18
●	- Déclaration de politique communale (DPC)	18
●	- Plan stratégique transversal (PST)	19
●	- Perspective de développement urbain (PDU)	21
●	- Plans stratégiques sectoriels	22

PARTIE 2 PLAN D'ACTION

●	Espaces d'intervention	27
●	Quartiers prioritaires	28
●	- Sainte-Marguerite	30
●	- Coeur historique	32
●	- Bressoux-Droixhe	34
●	- Angleur-Kinkempois	36
●	- Chênée	36
●	Fiches actions PIV 2021 – 2024	41
●	Rénovation énergétique	43
●	Logement	146
●	Animation et gestion commerciale des centre-villes	192
●	Mobilité en ville	227
●	Développement des quartiers prioritaires	254
●	Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	284
●	Patrimoine	305
●	Cohésion sociale	315
●	Réhabilitation de sites à réaménager (SAR)	337

PARTIE 3 BUDGET

●	Dépenses d'investissement	476
●	Quartiers prioritaires	478
●	Quartiers prioritaires - Rénovation énergétique	479
●	Frais de fonctionnement	480
●	Réhabilitation de sites à réaménager dans la centralité des villes	482
●	Respect des critères	483

INTRODUCTION
P.I.V. 2021-2024
VILLE DE LIÈGE

LIÈGE, UNE VILLE AU CŒUR D'UNE MÉTROPOLE

INTRODUCTION

Terre de confluences, Liège a été, pendant huit-cent ans, la capitale d'un Etat souverain, la Principauté de Liège (985-1789). Véritable ville-carrefour, à l'intersection des mondes german et latin, Liège a ensuite occupé une position de pointe lors de la Révolution industrielle.

De tous temps, Liège a été servie par sa situation géographique, aux confins de trois pays (l'Allemagne, la France, et les Pays-Bas). Cette situation centrale, en bord de Meuse, lui assure une ouverture exceptionnelle sur l'Europe qui est sans conteste l'un de ses principaux atouts.

Des voies de communications développées amplifient encore l'avantage lié à la situation géographique de la ville et lui permettent d'entretenir des relations rapides et aisées avec des bassins de vie tels que les villes de Paris (2h25), Londres (3h30), Bonn (1h30) ou Amsterdam (3h15). Elle bénéficie d'une excellente accessibilité routière (6 autoroutes partent ou arrivent à Liège), fluviale (le port de Liège est le troisième port fluvial de l'Europe), ferroviaire (Liège dispose de 3 gares, dont une pour trains à grande vitesse), et aérienne (outre l'aéroport de Liège, trois autres sont situés à moins d'une heure de la ville).

Aujourd'hui, Liège est la capitale économique de la Région wallonne mais également un pôle logistique et culturel, une terre d'évènements, de recherche et d'échanges, et l'épicentre d'une aire métropolitaine de plus de 600.000 habitants.

Qu'il s'agisse de sa localisation, de la diversité de ses habitants, de la qualité de son enseignement, de sa vocation artistique, de la qualité de son offre commerciale, de la densité de son tissu d'entreprises ou de son patrimoine millénaire, Liège a un potentiel pour encore attirer plus d'habitants, d'étudiants, de chercheurs, de créateurs, de touristes et d'investisseurs. Avec pour objectif de favoriser les échanges, d'ouvrir les Liégeois-e-s sur le monde et de capter, à l'échelle de la métropole, une plus grande partie des flux internationaux générateurs de richesse et d'emplois.

Pour ce faire, Liège met en œuvre depuis les années 2000 une véritable stratégie de rassemblement et de redéploiement. Le rééquipement de Liège est le fruit d'un plan stratégique transversal, le « Projet

de ville », initié en 2003, véritable feuille de route participative rassemblant actions prioritaires et grands projets urbains axés autour notamment de la mobilité, du logement, de l'activité économique et de la culture. Cette stratégie vise à faire de Liège une véritable ville européenne intelligente, une métropole créative, connectée et ouverte sur le monde.

LIÈGE EN CHIFFRES

En 10 ans, le nombre d'habitants vivant à Liège a augmenté. Au 1^{er} janvier 2020, la ville totalisait 197 217 habitants. Sa population représente 5.4 % de la population wallonne.

Son agglomération, qui compte environ 630 000 personnes, se classe en première position en Wallonie et en troisième position en Belgique.

Ville du monde, cité multiculturelle, Liège s'est enrichie grâce à l'apport de nombreuses populations. Aujourd'hui, près de 20% de sa population démontre d'une origine étrangère et elle compte 167 nationalités différentes sur son territoire.

Au niveau de la structure des ménages, si le nombre d'isolés reste majoritaire, le chiffre des familles de plus de 3 personnes continue de progresser. En 10 ans, la tranche d'âge des moins de 15 ans et des 15-39 ans a fortement augmenté. Les 65-79 ans sont, eux, en forte diminution.

La densité de la population de la ville est élevée : 2878 habitants par km carré, soit plus de huit fois la moyenne nationale (360 habitants par km carré) et 13 fois la moyenne wallonne (214 habitants par km carré).

Les 160 millions de personnes qui vivent dans un rayon de 500 kilomètres autour de la ville détiennent 60% du pouvoir d'achat de l'Union Européenne. Dans ce contexte, Liège jouit du statut de capitale économique de la Région wallonne et peut faire valoir un profil économique varié avec un nombre total d'entreprises actives et créées en constante progression.

Liège se profile aussi comme l'une des grandes villes étudiantes de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Plus de 100 000 écoliers, élèves et étudiants fréquentent chaque jour ses établissements scolaires dont 17 000 pour la seule Université de Liège.

Grâce à une offre hôtelière diversifiée et une offre culturelle riche, Liège est la première ville touristique de Wallonie. Elle est aussi le troisième pôle commercial de Belgique, la première ville wallonne en termes d'attractivité commerciale avec ses 4632 points de vente sur l'ensemble de la ville et ses 1128 cellules commerciales dans l'hyper-centre.

Malgré un nombre constant de véhicules entrant chaque jour dans le centre-ville, les Liégeois-es possèdent un faible taux de motorisation. Les usagers du vélo ont, eux, quadruplé en 15 ans.

En termes de production de sources d'énergies renouvelables, la présence de la centrale hydroélectrique de l'île Monsin permet de justifier une production électrique élevée de 3,67GWh/10 000 hab.

En ce qui concerne la gestion des déchets, les différentes campagnes d'informations ont permis aux citoyen-ne-s d'adopter de bons comportements et de diminuer significativement le nombre de déchets résiduels par habitants.

Cependant, comme tous les grands centres urbains, la Ville de Liège doit faire face à des défis sociaux. Ainsi, le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration sociale est en augmentation et le chômage demeure à un taux élevé de 24.1%.

La crise sanitaire mondiale en cours depuis 2020 a incontestablement eu des effets transversaux sur le développement de la Ville. A l'échelle du territoire, tous les secteurs ont été impactés avec une incidence immédiate sur la croissance de certains chiffres-clés. Ces modifications seront intégrées progressivement dans le tableau de bord de la Ville de Liège.

LES 15 CHIFFRES-CLÉS DE LA VILLE DE LIÈGE



624 841

Au coeur de l'Europe,
une agglomération de
624 841 personnes



197 217

habitant-e-s à Liège
en 2020

112 435

Nombre de salariés et
d'indépendants en 2017
sur le territoire de la ville



15 > 39

Les 15-39 ans sont
majoritaires en 2020



3 et +

Ménages de 3 personnes
et + en augmentation
depuis 2014



-15 ans

Les moins de 15 ans
représentent la plus
forte évolution sur les
10 dernières années



8X/13X

La densité de population est
8 fois supérieure à la moyenne
belge et 13 fois supérieure
à la moyenne wallonne

4X

Les usagers
du vélo ont
quadruplé au
centre-ville



15 203

Revenu moyen
par habitant
en 2018



1 330

Entreprises créées en 2019



106 897

Élèves /étudiants fréquentant
l'enseignement tous réseaux
sur le territoire communal en
2016/2017

20 %

du PIB de la Wallonie est
produit dans l'arrondissement
de Liège



1



Premier pôle
commercial wallon
en 2020

1



Première ville
touristique en Wallonie :
354 537 nuitées en 2019



12 536

Entreprises actives en 2019

Sources :

<https://statbel.fgov.be>, SPF Economie, <https://www.iweps.be/indicateur-statistique>, www.rsz.fgov.be,
www.inasti.be/fr/statistiques-interactives, CPAS de Liège, www.etnic.be, Observatoire du Tourisme wallon,
Analyse de la dynamique commerciale des centres-villes – www.amcv.be, Ville de Liège

CONTEXTUALISATION DE LA DÉMARCHE

CADRE LÉGAL DE LA POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Lors de sa séance du 1^{er} avril 2021, le Gouvernement wallon a approuvé le cadre général d'une politique intégrée de la Ville (PIV) en Wallonie et a choisi d'y consacrer une enveloppe de près de 240 millions d'euros.

Cette initiative ambitieuse s'inscrit dans le cadre de la relance économique de la Wallonie et reconnaît le rôle des pôles urbains wallons en tant que moteurs du développement régional.

Concrètement, la PIV accorde aux 9 grandes villes wallonnes des moyens complémentaires basés sur un droit de tirage. Ces moyens sont destinés à la mise en œuvre d'un plan d'actions visant à redynamiser le territoire et les quartiers qui le composent et s'appuyant sur des thématiques prioritaires identifiées :

- Développement des quartiers prioritaires
- Rénovation énergétique
- Cohésion sociale
- Politique de mobilité en ville
- Animation et gestion commerciale des centre-villes
- Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques
- Villes connectées
- Logement
- Tourisme et Patrimoine

Dans ce cadre, l'enveloppe dédiée à la Ville de Liège pour la mise en œuvre de son plan d'action 2021-2024 est de **50.490.000 €**.

Le Gouvernement wallon fixe les critères qu'il convient de respecter dans le cadre de l'élaboration du plan d'action.

Le plan d'action 2021-2024 se doit d'être conforme aux orientations identifiées dans le Plan Stratégique Transversal (« Liège 2025 ») et de la Perspective de Développement Urbain. Un rappel des orientations retenues par le Collège communal dans le cadre de ces plans stratégiques sera donné ci-après.

Complémentairement, le plan d'action de chaque Ville doit également s'inscrire dans le respect des orientations de la Déclaration de politique régionale.

En termes budgétaires, le taux de subsidiation de l'intervention régionale est fixée à 80%. La part communale est donc de 20%.

Si le plan d'action peut se déployer à l'échelle du territoire, le plan d'action identifiera des quartiers prioritaires, dans lesquels sera affecté un minimum de 35% du budget global. La définition des quartiers prioritaires est laissée à la discrétion des villes en fonction

Parmi les thématiques éligibles identifiées ci-dessus, 35% du budget total sera consacré à des projets de rénovation énergétique, dont 50% dans des quartiers prioritaires.

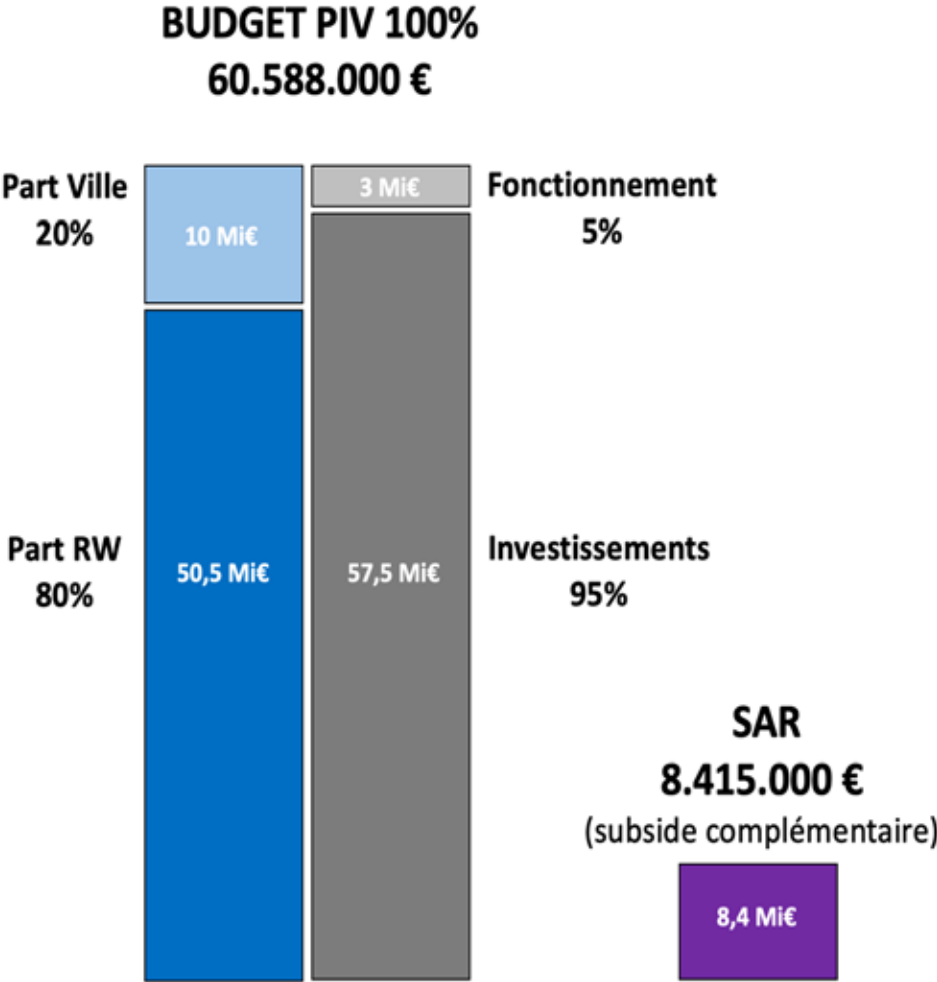
Le subside « Politique intégrée de la Ville » vise principalement des dépenses d'investissement. Une part de 5% maximum du budget total pourra néanmoins être consacré à des dépenses de fonctionnement, en ce compris des dépenses relatives aux frais de personnel employé à la mise en œuvre du plan d'action.

Dans un objectif de flexibilité et compte-tenu du principe de droit de tirage sur lequel s'appuie la démarche de « Politique intégrée de la Ville », le Gouvernement invite les villes à proposer un plan d'action et ainsi un budget de dépenses total, équivalent à 130% du budget disponible. La Ville pourra ainsi sélectionner, en toute autonomie, en fonction de ses priorités et des éventuelles contingences de terrain, les projets repris dans son plan d'action qui seront mis en œuvre.

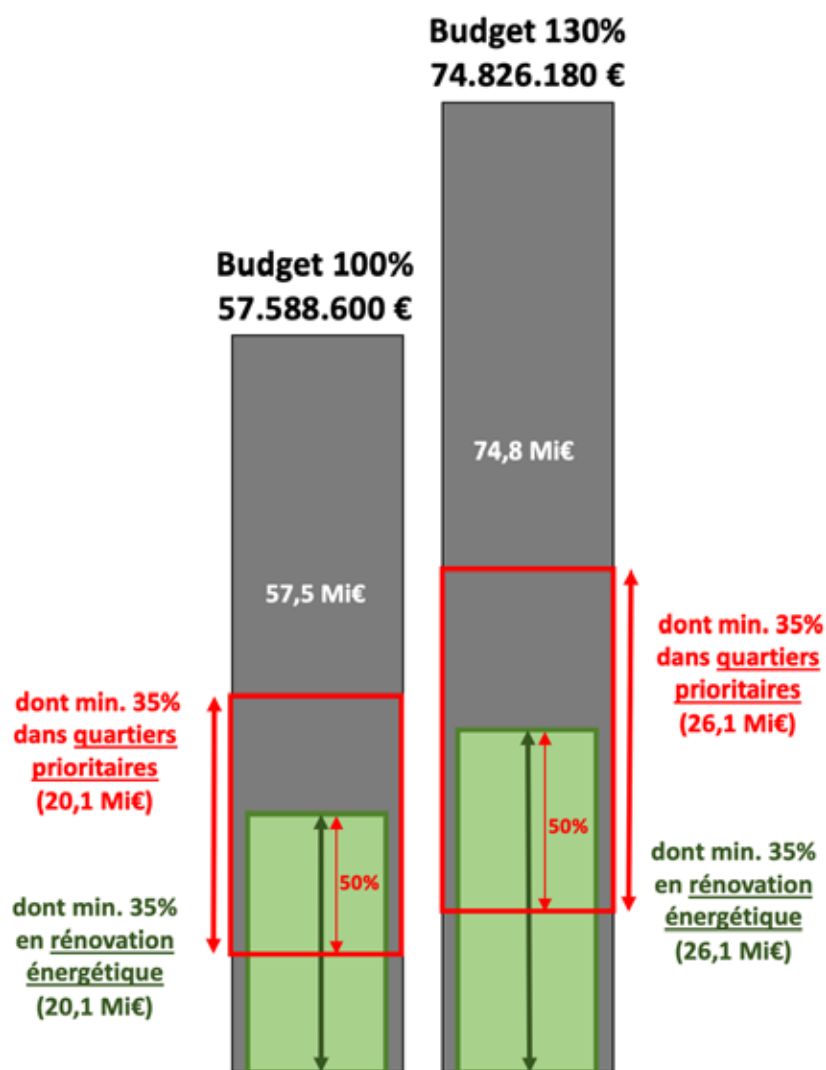
En outre, un budget complémentaire portant sur la réhabilitation de sites à réaménager (SAR) est octroyé à chaque ville bénéficiaire de la PIV par le Gouvernement wallon. Ces budgets sont conditionnés à la validation du plan d'action de la PIV.

Dans ce cadre, l'enveloppe complémentaire dédiée à la Ville de Liège pour la réhabilitation de sites à réaménager entre 2021 et 2024 est de **8.415.000 €**.

Répartition des budgets disponibles



PLAN D'ACTION – INVESTISSEMENTS



Budget PIV – Récapitulatif des budgets disponibles

BUDGETS PIV	Montant du subside PIV	Critère
PIV - Part RW (80%)	50.490.000	
PIV - Part Ville (20%)	10.098.000	
PIV - Budget total (100%)	60.588.000	
PIV - Budget Fonctionnement	3.029.400	5%
PIV - Budget Investissement	57.558.600	
PIV - Budget Investissement (130%)	74.826.180	max 100% Budget investissement
PIV - Budget rénovation énergétique min (35%)	26.189.163	min 35%
PIV - Budget hors rénovation énergétique max (65%)	48.637.017	max 65%
PIV - Budget projets quartiers min (35%)	26.189.163	min 35%
PIV - Budget projets quartiers rénovation énergétique min (50%)	13.094.582	min 50% Budget rén. énerg.
PIV - Subside complémentaire SAR	8.415.000	max 100% Subside complémentaire

LA POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE, OUTIL DE MISE EN OEUVRE DE LA STRATÉGIE DE LA VILLE DE LIÈGE

Dans le cadre de l'élaboration de la Politique intégrée de la Ville (PIV), trois éléments majeurs ont constitué le socle de la réflexion : il s'agit de la **Déclaration de Politique Communale**, de « **Liège 2025** » (Plan stratégique transversal) et de la **Perspective de développement urbain**. Chacun de ces éléments stratégiques seront détaillés brièvement ci-dessous.

Le plan d'action de la PIV repose également sur la prise en compte des orientations définies dans les plans stratégiques sectoriels et thématiques existant au niveau de la Ville de Liège et qui seront également détaillés ci-après. Il s'agit de documents stratégiques accompagnés d'une planification opérationnelle, définissant, pour des thématiques bien définies, les objectifs à atteindre et les actions à mener dans le but de contribuer aux objectifs stratégiques de la Ville.

Déclaration de politique communale (DPC)

Lors du Conseil communal du 4 février 2019, le Collège communal a présenté la Déclaration de Politique communale. Ce sont les grandes orientations que le Collège a retenu pour Liège.

Voici les grands thèmes que cette déclaration aborde :

- Une ville où l'on trouve plus de logements accessibles et de qualité
- Une ville dotée d'une politique urbanistique et immobilière intégrée
- Une ville qui repense sa mobilité
- Une ville sûre
- Une ville qui réussit sa transition écologique et climatique
- Une ville solidaire
- Une ville inclusive, collaborative et de quartier
- Une ville où l'on s'émancipe grâce à l'enseignement, la culture et le sport
- Une ville qui développe l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine
- Une ville intelligente, ouverte sur le monde et qui s'affirme à l'échelle internationale
- Une ville aux côtés de son université et de ses hautes écoles
- Une ville citoyenne, transparente, aux finances saines et proche des Liégeoises et des Liégeois
- Liège, précurseur en matière de bien-être animal
- Une ville au cœur d'une Métropole

Dans cette Déclaration de Politique communale, le Collège propose d'orienter toutes ses décisions, de réaliser toutes ces actions, de choisir tous ces projets, pour autant qu'ils rencontrent au moins un des **cinq objectifs stratégiques** ci-dessous.

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales.

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen.
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers.
- Renforcer l'attractivité de Liège.
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

Ces cinq objectifs stratégiques constituent le socle de la stratégie communale.

Plan stratégique transversal (PST)

La Ville de Liège a élaboré pour la première fois son Projet de Ville en 2003 et l'a actualisé en 2007, 2012, 2017 avec « Réinventons Liège » et en 2019 avec « Liège 2025 ».

Le Projet de Ville, c'est le plan stratégique de développement de la Ville. Il s'appuie logiquement sur les objectifs stratégiques et énonce une série d'indicateurs, dans un tableau de bord. Ces indicateurs ont pour mission de mesurer l'évolution d'une série de données stratégiques et l'impact du PST dans l'atteinte globale des objectifs stratégiques de la Ville.

Actions prioritaires

Le Projet de Ville fixe donc le cap à suivre. Il contient les principales « actions prioritaires » que le Collège s'engage à mettre en œuvre au titre des politiques publiques qu'il entend mener.

Ces actions prioritaires ont pour dessein de concourir à rencontrer les 5 objectifs stratégiques retenus.

Elles sont au nombre de 137, regroupées au sein de **7 thèmes principaux** :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers
- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité
- Réussir la transition climatique
- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice
 - Inclure par le logement
 - Être solidaire avec les personnes précarisées
 - Permettre à toutes et tous de s'intégrer et de s'émanciper
 - Favoriser le lien social
 - Participer, communiquer, informer
- Assurer le rayonnement de Liège
- Lutter contre les incivilités et les comportements inappropriés
- Planifier le développement du territoire

Les projets métropolitains

Les projets métropolitains font partie intégrante du plan stratégique « Liège 2025 » et concourent eux aussi à l'atteinte des objectifs stratégiques de la Ville. Ces projets d'infrastructures structurent à leur manière le territoire, symbolisent le renouveau liégeois et ont vocation à positionner Liège au cœur de la Métropole de 630.000 habitants dont elle est le cœur. Au vu de leur ampleur, leur réalisation s'étale

parfois sur de longues périodes et leur reconnaissance en tant que telles dans le Projet de Ville en font des priorités structurantes.

Ils répondent à 4 caractéristiques :

- Ils sont **conséquents** de par les moyens qu'ils mobilisent
- Ils sont **structurants** dans la mesure où leur réalisation va modifier les comportements, symboliser un renouveau, répondre à un besoin essentiel, changer la perception des Liégeois•es ou permettre à Liège de s'affirmer en général ou dans un domaine en particulier
- Ils sont **emblématiques** dans la mesure où ils traduisent physiquement les orientations retenues dans le Projet de Ville
- Ils sont **métropolitains** parce qu'ils ont vocation à produire des effets bien au-delà du territoire communal liégeois, à l'échelle de la Métropole liégeoise

Depuis 2008, la Ville de Liège a entrepris une profonde mutation qui s'est traduite par la rénovation de divers lieux emblématiques ou l'aménagement d'infrastructures particulières. Certains sont réalisés, d'autres sont en cours de réalisation ou au stade de projets. Les projets métropolitains sur lesquels s'appuie « Liège 2025 » sont :

- Le tram
- L'éco-quartier de Coronmeuse
- Les nouvelles halles d'expo à Bressoux-Droixhe (Liège Expo)
- La transformation de l'autoroute E25 en boulevard urbain dans le quartier de Bressoux
- La requalification de Droixhe
- La requalification de Bavière et de ses abords
- La rénovation de la Cité administrative
- La piscine de Jonfosse
- La rénovation et l'extension du Mad Musée
- Le téléphérique entre Sainte-Walburge et le cœur historique
- La transurbaine, nouvel axe de déplacement et de développement territorial
- Les 15 corridors vélo, réseau cyclable structurant.

Participation citoyenne

L'élaboration du Projet de Ville « Liège 2025 », comme ceux qui l'ont précédé, repose sur une conception résolument participative. Sur base d'une méthodologie élaborée, les citoyens, les forces vives, les comités de quartier, les collectifs, ... ont pendant 2 mois formulé en grand nombre leurs projets, propositions, suggestions pour bâtir l'avenir de la Ville. Du 2 avril au 7 juin 2019, s'est déroulée la phase de dépôt de projets de l'opération « Liège 2025 ». Au total, 1603 projets et idées ont été proposés par les citoyens dans le cadre de «Liège 2025».

L'objectif de cette 5e édition du Projet de Ville était d'atteindre un maximum de citoyen-ne-s liégeois-es et de personnes contribuant à la vie de la ville (habitants, étudiants, travailleurs, visiteurs, ...). Le processus participatif a été multiple.

Avec comme élément initial un événement de lancement, le processus participatif s'est tout d'abord

matérialisé au travers d'un site www.liege2025.be. Cette plateforme collaborative permettait à tout-un-chacun de déposer autant de projets qu'ils le désiraient. Une fois la phase de dépôt de projets terminée, la plateforme a été configurée en mode « vote » (chaque votant pouvait voter pour ou contre un projet).

Une brochure a également été réalisée afin de présenter la démarche citoyenne et « Liège 2025 ». Cette brochure comprenait en son centre un formulaire de dépôt de projets. Elle a été distribuée dans toutes les boîtes aux lettres du territoire mais également dans de nombreux points d'intérêt tels que les Mairies de Quartiers, les bibliothèques communales, les Maisons Intergénérationnelles, les écoles...

La démarche a également été entreprise via des opérations de sensibilisation et par des rencontres directes avec les citoyen-ne-s. Ainsi, 14 ateliers citoyens ont été organisés dans les quartiers, dans une volonté de se rapprocher le plus possible des réalités des Liégeois-es. Dans le but de toucher les Liégeois-e-s le plus largement possible, 4000 citoyen-ne-s ont été tirés au sort de manière totalement aléatoire et ont été invités à participer à des séances de Petits-Déjeuners Participatifs.

Les comités de quartiers ont été contactés de manière personnelle et individuelle afin de leur expliquer la démarche, leur proposer du matériel de communication (affiches, flyers, kit d'animation) et une aide lors de leurs réunions permettant de faire émerger des idées pour leur quartier.

Enfin, une démarche particulière a été menée en termes de sensibilisation de l'ensemble du personnel de l'Administration communale.

Les grandes tendances issues de cette expression citoyenne constituent l'une des principales sources du contenu du Projet de Ville « Liège 2025 ». C'est de ces tendances que s'inspirent les 7 thématiques qui sous-tendent les actions prioritaires.

Dans le cadre de la rédaction de son plan d'action Politique intégrée de la Ville, la Ville de Liège a veillé à ce que les actions et projets proposés d'inscrivent dans la lignée de son Plan stratégique transversal « Liège 2025 ». C'est la raison pour laquelle les projets proposés contribueront à (au moins) un des objectifs stratégiques et rendront possible la mise en œuvre des actions prioritaires et/ou projets métropolitains.

Par ailleurs, la démarche PIV s'appuiera sur les résultats et sur les choix des Liégeois-e-s recueillis lors de la consultation citoyenne de « Liège 2025 ».

Perspective de développement urbain (PDU)

Dans sa déclaration de politique générale, la Région wallonne s'est fixé pour objectif de **renforcer l'attractivité des grandes villes** en soutenant, via une subvention, la revitalisation des centres urbains.

Dans ce cadre, le Gouvernement wallon a décidé d'imposer aux villes autrefois récipiendaires de la subvention « Grandes Villes », dont Liège fait partie, de se doter d'un nouvel outil de gouvernance et de **stratégie de développement urbain transversal territorialisé** appelé « Perspective de Développement Urbain » (PDU).

S'appuyant sur sa Déclaration de politique communale, sur son Plan stratégique transversal et sur ses différents plans sectoriels, d'une part et sur les objectifs régionaux repris dans le décret constitutif de la PDU, la Ville de Liège a identifié 4 priorités stratégiques pour la PDU :

- Des logements accessibles et de qualité pour reconstruire la ville,
- Des espaces verts et, de manière plus générale, la végétalisation de la ville,
- Des corridors cyclo-pédestres et des infrastructures pour garer les deux roues en sécurité,

- Une ville attractive.

Sur base de ces quatre priorités et d'une analyse contextuelle, des ambitions précises ont été définies pour chacune d'entre elles. Il s'agit d'objectifs à atteindre grâce, notamment, à un plan d'action à mettre en oeuvre entre 2019 et 2024.

Le plan d'action est composé de 22 actions qui, eu égard à la méthodologie imposée dans le cadre de la Perspective de Développement urbain, se déclinent notamment dans plusieurs quartiers d'intervention prioritaires.

La PDU et la PIV ont, toutes deux, vocation à renforcer le rôle de pôle structurant des villes. Dans le cadre de la rédaction de son plan d'action « Politique intégrée de la Ville », la Ville de Liège a veillé dès lors à ce que les actions et projets proposés s'inscrivent dans la lignée des orientations choisies dans sa « Perspective de Développement Urbain ». Les priorités stratégiques de la PIV renforceront celles identifiées dans le cadre de la PDU. De la même manière, le plan d'action de la PIV vient renforcer celui de la PDU, soit en menant à bien des actions non réalisées dans le cadre du financement PDU, soit en poursuivant la mise en oeuvre d'actions complémentaires.

Plans stratégiques sectoriels

La définition du plan d'action « Politique intégrée de la Ville », repose également sur plusieurs références stratégiques dont la Ville s'est dotée, souvent envisagées à l'échelle de la Métropole, dans diverses thématiques importantes.

Le schéma de développement territorial de l'arrondissement de Liège

Ce schéma, porté par Liège Métropole, a été adopté par les 24 communes liégeoises. Pour Liège, le Conseil communal l'a approuvé le 30 avril 2018. Il recense les enjeux du territoire et trace une stratégie territoriale pour les 20 années à venir. À la juste échelle métropolitaine, il énonce un projet de territoire qui appelle la collaboration de tous les acteurs concernés afin de densifier et concentrer la création de logements, de limiter les implantations de centres commerciaux, de réaffecter plus de sites désaffectés et de développer l'agriculture alternative. Il ambitionne de mettre fin à l'étalement urbain.

Le Schéma de développement communal

Le Schéma de Développement Communal de Liège est en cours de réalisation, de manière participative. L'objectif est simple mais l'enjeu est considérable : il s'agit d'élaborer une vision prospective et globale du territoire liégeois qui fixe les ambitions, qui assume la cohérence de l'ensemble et qui permet d'intégrer les inévitables évolutions sociétales. Ce Schéma a pour mission de traduire spatialement les options arrêtées par le Projet de Ville et de rencontrer, sur le plan territorial, les objectifs stratégiques principaux de celui-ci. Structure urbaine, densification, nature en ville, lutte contre l'étalement urbain, qualité de vie renforcée, mixité sociale, attractivité urbaine, résilience climatique, agriculture, ... autant d'enjeux qu'il conviendra d'aborder globalement et de manière participative, en capitalisant sur l'identité et les spécificités liégeoises.

Le plan urbain de mobilité

Ce plan contient une stratégie de mobilité à l'échelle des 24 communes de l'arrondissement à Liège. Porté par Liège Métropole, cette stratégie se décline dans un plan d'actions impliquant les différents modes de déplacement avec la volonté de faire la part belle aux modes doux et durables (piétons, vélos, micro-mobilité, transports en commun). Adopté par le Conseil communal de la Ville de Liège en date du 4 février 2019, il a pour ambition de modifier en profondeur les habitudes de mobilité d'ici à 2030 en misant notamment sur l'offre multimodale.

Le Plan communal de mobilité

Les mesures générales du PUM à l'échelle de l'agglomération ne pourront voir le jour que si les différentes communes concernées les transposent et les mettent en œuvre au niveau local. L'actualisation du Plan Communal de Mobilité a donc été enclenchée en 2021 et son approbation est attendue cet automne. Cette actualisation prendra en outre comme fer de lance l'application du principe STOP. Ce principe (venu de Flandre) constitue désormais une exigence des cahiers des charges pour l'élaboration des PCM. Il définit une hiérarchie des modes de transport à étudier successivement :

1. S (Stappen) -> la marche,
2. T (Trappen) -> le vélo,
3. O (Openbaar vervoer) -> les transports publics,
4. P (Privé vervoer) -> la voiture.

Politique communale du logement

L'objectif de ce plan est de permettre à chaque citoyen de trouver un logement sur le territoire communal, adapté à ses besoins et à un coût qui corresponde à ses moyens. Dans le but d'atteindre une qualité de vie en ville et d'attirer une population diversifiée, le plan propose de nouvelles manières d'habiter la ville. Il s'agit également d'apporter des réponses à divers enjeux : augmentation de la population, vieillissement et précarité d'une partie de la population, évolution des prix de vente et des loyers des logements, transition énergétique.

Le Plan de cohésion sociale

Ce plan repose sur un diagnostic et un ensemble d'actions destinées à lutter contre toutes les formes de précarité, de pauvreté et d'insécurité d'existence. Il s'articule autour de plusieurs axes dont ceux de l'insertion socio-professionnelle, de l'accès à un logement décent et de l'accès à la santé.

La prospective espaces publics (PEP'S)

Cette stratégie a pour objectif d'organiser un réseau d'espaces publics, de proximité ou structurant, verts et de qualité. Il s'agit d'offrir des superficies d'espaces verts suffisantes par habitant, d'aménager un espace public identitaire par quartier, de relier les quartiers par des parcours qualitatifs et d'accompagner la densification souhaitée en matière d'habitat par la mise en œuvre d'un plan d'actions transversales.

Le Plan Climat

Dans le cadre du processus d'adhésion à la Convention des Maires, la Ville de Liège a élaboré son Plan d'Action en faveur de l'Energie Durable et du Climat (PAEDC) détaillé, chiffré et dont le but est d'atteindre les objectifs auxquels la Ville s'est engagée en matière de climat. D'une part, il s'agit de réduire d'au moins 55% les émissions de GES du territoire de la Ville de Liège d'ici 2030, adopter une approche intégrée visant à atténuer le changement climatique et adapter notre territoire à ses effets néfastes, et d'autre part, tendre vers la neutralité carbone d'ici 2050 au plus tard.

Le Plan Canopée

Le Plan Canopée participe à l'objectif de transition écologique et climatique de la Ville via une stratégie ambitieuse de végétalisation du territoire. Le plan, qui s'appuie sur une participation citoyenne forte, vise donc à planter plus de vingt milles arbres à Liège au cours des 10 prochaines années afin d'obtenir, à terme, la plus large couverture végétale possible.

Le Plan communal de développement de la nature (PCDN)

Le principe du PCDN est d'établir un diagnostic de la nature et de biodiversité afin que des actions de préservation et de restauration des milieux naturels puissent être mises en œuvre et ce, dans un esprit notamment participatif. A Liège, la démarche existe depuis 1998. Compte-tenu de l'évolution des objectifs socio-économiques mais également des connaissances en matière de biodiversité, le PCDN a été réactualisé en 2016.

PLAN D'ACTION
P.I.V. 2021-2024
VILLE DE LIÈGE

ESPACES D'INTERVENTION

Eu égard aux orientations stratégiques énoncées précédemment et également aux modalités précisées dans la circulaire « Politique intégrée de la Ville », le plan d'action de la Ville de Liège se décline à l'échelle du territoire.

Plusieurs critères ont guidé la répartition géographique des actions proposées :

- Les priorités énoncées dans le Plan stratégique transversal et plus particulièrement le lien avec les projets métropolitains réalisés ou en cours ;
- Les orientations résultant de la consultation citoyenne réalisée dans le cadre de « Liège 2025 » et dans le cadre des processus de rénovation urbaine ;
- La poursuite des actions envisagées dans les quartiers faisant l'objet d'un programme de rénovation urbaine ;
- La cohérence des actions envisagées avec les actions prévues dans le plan d'action « Perspective de développement urbain » ;
- La prise en considération des enjeux spécifiques à certains quartiers ou secteurs identifiés comme stratégiques dans les différents plans sectoriels;
- La mise en œuvre d'actions structurantes à l'échelle de quartiers prioritaires spécifiques à la PIV.

QUARTIERS PRIORITAIRES

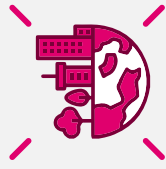
S'appuyant prioritairement sur le plan stratégique transversal de la Ville et sur la consultation citoyenne qui est à son origine, la PIV inscrit son plan d'action à l'échelle du territoire dans un objectif de transversalité géographique et thématique.

Toutefois, afin de rencontrer les spécificités requises par le Gouvernement wallon dans sa circulaire de mise en application de la PIV, des quartiers prioritaires ont été identifiés. Ceux-ci ont été définis, tout d'abord, sur base de l'analyse effectuée dans le cadre de la PDU. Il s'agit de quartiers qui nécessitent une intervention prioritaire en regard de leur contexte économique, environnemental, urbanistique ou social.

D'autre part, une attention particulière a été donnée à l'identification des besoins en matière d'efficacité énergétique des bâtiments lors de la détermination des quartiers prioritaires de la PIV.

Enfin, l'actualité récente liée aux inondations a fondamentalement impacté la région liégeoise et deux quartiers de Liège spécifiquement.

Il en résulte que 5 quartiers prioritaires ont ainsi été identifiés : Sainte-Marguerite, Bressoux-Droixhe, le Cœur historique, Angleur et Chênée.



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Quartiers prioritaires

1. Sainte-Marguerite
2. Cœur historique
3. Bressoux - Droixhe
4. Angleur
5. Chênée



SAINTE-MARGUERITE

Depuis 2016, le quartier de Sainte-Marguerite fait l'objet d'une opération de rénovation urbaine. Lors de l'élaboration du projet de quartier approuvé par la Ville de Liège et par la Wallonie (2016), la situation du quartier au regard d'une série de critères sociodémographiques et de qualité de vie a démontré quelques difficultés. Il s'agit notamment des éléments suivants :

- Sainte-Marguerite est un quartier densément bâti, composé principalement d'immeubles construits entre le 19ème siècle et le début du 20ème siècle. Le bâti est donc historique et souvent patrimonial, mais aussi vieillissant et n'est en grande majorité pas aux normes en ce qui concerne l'isolation.
- 57 % des logements sont loués pour l'ensemble du quartier mais ce pourcentage passe à 75 % pour le bas du quartier.
- La taille moyenne des ménages, (1,76 par ménage), est très faible, inférieure à la moyenne communale. Elle descend même à 1,56 dans le bas du quartier, ce qui signifie que la majorité des ménages est composée de personnes seules.
- Le tissu socio-économique doit être redynamisé notamment en raison du départ programmé du CHC du site Saint-Joseph. La reconversion du site hospitalier et le devenir des activités économiques et commerciales qui y sont liées sont des enjeux majeurs pour le quartier et pour la ville.
- L'activité principale du quartier, en dehors de la clinique et des écoles, est le commerce. Or on note que 24 % des cellules commerciales sont vides.
- Au niveau transports en commun, Sainte-Marguerite est situé le long du 2ème axe fort, dit « Transurbaine », qui doit voir le développement d'une ligne structurante à haut niveau de service.
- La voie rapide qui coupe le quartier est empruntée quotidiennement par 22.000 à 33.000 véhicules. Cette pression automobile génère de l'insécurité routière, de la pollution de l'air ainsi qu'une pollution sonore et visuelle.

Le quartier se répartit en trois secteurs :

Sainte-Marguerite Haut, Sainte-Marguerite Bas et Hullos. Dans les deux premiers, on constate une croissance de la population sur les 15 dernières années, tandis que le secteur Hullos voit sa population diminuer.

Le schéma directeur de Sainte-Marguerite prévoit la prise en considération de ces préoccupations et notamment :

- Revoir l'espace de la pénétrante urbaine dans l'objectif de transformer l'autoroute actuelle qui coupe le quartier en un boulevard urbain apaisé.
- La requalification du périmètre qui englobe la voie rapide, le carrefour de Fontainebleau, l'actuel parking Bas-Rhieux et l'îlot urbain situé entre la clinique et le carrefour, dit îlot Légia, en vue de créer du logement et des espaces publics de qualité.
- La création d'un parc immense aux portes du quartier à proximité immédiate et du parc de Naimette-Xhovémont
- Reconstruire la ville sur la ville au travers d'une série de sites à restructurer
- L'aménagement d'espaces publics intégrant autant que possible la création de liaisons paysagères piétonnes et cyclables, facilitant les déplacements des modes doux au sein du quartier



CŒUR HISTORIQUE

Le cœur historique est l'un des plus anciens quartiers de la Ville. Autour de ses ruelles au patrimoine classé, de ses impasses et de ses immeubles à l'architecture remarquable, on retrouve nombre de monuments ainsi que les musées de la Ville.

Si la redynamisation de certaines de ses rues commerçantes ont amorcé la requalification de ce quartier, plusieurs chantiers d'envergure en cours et à venir vont redessiner sa configuration dans les prochaines années.

Premièrement, l'arrivée du tram qui traversera le cœur historique nécessitera la mise en place d'aménagements spécifiques afin de garantir la convivialité et l'attractivité des espaces.

D'autre part, le cœur historique est également le pôle administratif principal de la Ville. Il accueille la Cité administrative, dont la rénovation est cours de finalisation, mais aussi d'autres bâtiments administratifs. Ceux-ci nécessitent d'être réhabilités afin de répondre aux exigences actuelles en matière d'efficacité énergétique et de l'ensemble du personnel communal.



BRESSOUX-DROIXHE

Le quartier de Bressoux-Droixhe connaît une requalification dont l'amorçage a débuté en 2007 avec l'adoption du périmètre de remembrement urbain.

Celui-ci a pour objectif, notamment, la requalification sociale du quartier par la mise en œuvre d'un cadre urbanistique et bâti permettant le mieux vivre ensemble.

La démolition des tours de Droixhe et de la barre de logements située sur le square Micha a permis de libérer des terrains qui font l'objet de développements immobiliers qui accueillent des fonctions diverses (logements, maison de repos, école, etc).

D'autres projets d'ampleurs, d'ailleurs identifiés comme projets métropolitains dans le PST de la Ville de Liège, sont en cours d'étude ou de réalisation dans le quartier :

- Le déclassement de l'E25. La reconversion de l'autoroute en boulevard urbain végétalisé va pacifier le trafic et intensifier l'accroche du quartier avec la rive droite de la Meuse.
- Le Tram. L'arrivée du tram dans ce quartier est un levier considérable pour son essor : aménagement d'un terminus avec la réalisation d'un pôle d'intermodalité, construction d'un centre de maintenance et de remisage, création d'un parking-relais de 800 places.
- L'implantation de Liège Expo qui prévoit l'aménagement d'un vaste espace public de 4000 m² qui se veut être un espace de rencontre et de fête où des concerts et de manifestations diverses pourront être organisées.

Le réaménagement de ces milliers de mètres carrés va considérablement changer le visage de cette entrée de Ville.

Complémentairement, le quartier de Bressoux-Droixhe comprend également une zone à vocation économique s'articulant autour des installations du Marché matinal et destiné à devenir un véritable hub agro-alimentaire, orienté notamment vers les circuits-courts. Ces espaces, idéalement situés en entrée de Ville, doivent être réhabilités afin de compléter la requalification globale du quartier.



Bressoux - Droixhe

ANGLEUR-KINKEMPOIS

Le quartier d'Angleur-Kinkempois est bordé par la Meuse et par l'Ourthe.

Dans sa partie nord, il est longé par l'autoroute E25 et abrite notamment l'entrée sud du tunnel de Cointe.

Si la dimension résidentielle y est bien présente, certaines parties du quartier combinent habitat et zones économiques, industrielles et logistiques.

C'est le cas du secteur de Renory qui accueille notamment l'une des implantations du Liège Container Terminal, de Kinkempois et de son atelier de traction inauguré en 2018 par la SNCB, ou encore du secteur Denis Lecoq dans lequel on retrouve une importante activité industrielle.

La présence de la gare SNCB apporte une réelle plus-value en termes d'accessibilité, même si la proximité des voies génère des nuisances vis-à-vis des habitants.

Plusieurs terrains à vocation économique, à proximité de la gare, sont actuellement inoccupés. Ils présentent néanmoins un potentiel de développement important et la mise en œuvre d'un plan de développement global est actuellement à l'étude sur la zone.

Sur le plan de l'habitat, la densité de population est élevée. Le territoire du quartier d'Angleur-Kinkempois dispose d'ensembles de logements publics et également d'un grand nombre de logements individuels.

Le profil socio-économique du quartier est variable selon les secteurs. On retrouve un nombre élevé de personnes âgées et de familles d'origine étrangère.

CHÊNÉE

Le quartier de Chênée est situé à l'embouchure de 2 rivières : l'Ourthe et la Vesdre.

Ces cours d'eau particulièrement présents sur le territoire dessinent véritablement le quartier et définissent ses différents secteurs.

Avec ses écoles secondaires et primaires et son académie de musique notamment, Chênée est un pôle académique. Celui-ci est également renforcé par la présence de nombreux commerces de proximité.

La population du quartier avoisine les 10.000 habitants. Dans certains secteurs, l'habitat est vétuste et sa proximité à l'eau le rend vulnérable aux intempéries.

Le secteur du Lhonneux a connu une activité industrielle forte jusqu'à récemment. Il s'agit à présent d'effacer les stigmates de cette activité ancienne et de redéfinir ces espaces au profit des habitants et de la valorisation du territoire.

Dès 2025, avec la mise en place de la ligne de bus à haut niveau de service perpendiculaire au trajet du tram, Chênée accueillera l'un des 2 terminus de la transurbaine et deviendra ainsi un hub de transport en commun vers le reste du territoire et vers les communes voisines.

Lors des inondations de juillet 2021, les quartiers d'Angleur-Kinkempois et de Chênée ont été particulièrement impactés.

Tant les habitations que les commerces ou encore les infrastructures publiques ont été touchés.

La rehabilitation de ces quartiers est une priorité pour la Ville de Liège. Elle s'efforcera, dans les mois et années à venir, à déployer tous ses efforts pour permettre à Chênée et à Angleur-Kinkempois de redevenir des lieux de vie agréables, apaisés et sécurisés.



Quartier du Gravier à Chênée – 16 juillet 2021



Le centre d'Angleur – 15 juillet 2021

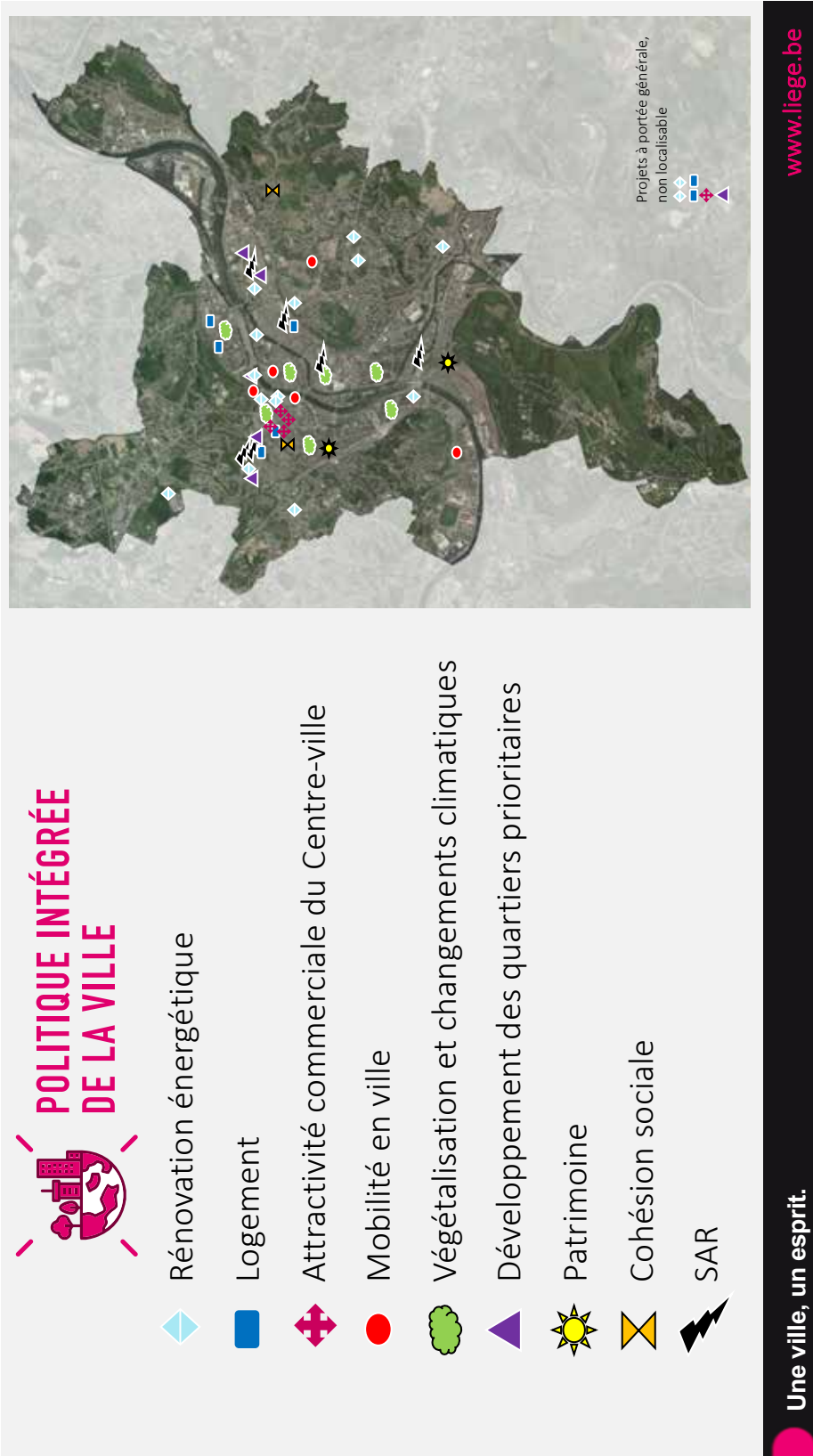




FICHES ACTIONS PIV 2021 – 2024



Carte globale des actions reprises dans la politique intégrée de la ville de Liège



RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

La réduction des émissions de gaz à effet de serre et la mise en place de processus efficaces d'accompagnement à la transition climatique sur le territoire constituent une des priorités du Collège communal.

Sur base des objectifs de réduction des émissions fixés par l'Europe et par la Région wallonne, la Ville s'est inscrite dans une démarche proactive qui doit lui permettre de répondre à ces ambitions.

Si les objectifs fixés par les autorités supérieures permettent de structurer les efforts à l'échelle globale, la prise de conscience par les Villes des enjeux climatiques et leur importance vis-à-vis des populations est plus que jamais au cœur des préoccupations.

Pour Liège, en tant que Ville-centre d'une zone métropolitaine, la lutte contre les émissions est d'autant plus un défi que celles-ci sont générées de manière plus large que par les habitants uniquement.

Il convient donc de répondre par des mesures fortes et structurantes dans le but de garantir la qualité de vie des habitants et des utilisateurs.

La Ville a également pris un certain nombre d'engagements forts en faveur de la transition énergétique. Parmi ceux-ci, on citera son adhésion à la Convention des Maires pour le climat et l'énergie par laquelle la Ville de Liège s'engage à prendre des actions concrètes pour :

- réduire d'au moins 40% d'ici 2030 ses émissions de CO₂ grâce à une meilleure efficacité énergétique et à une plus grande utilisation des sources d'énergie renouvelables;
- augmenter sa capacité de résistance aux impacts des changements climatiques.

Cet engagement va au-delà des objectifs de la déclaration de Politique régionale par laquelle le Gouvernement stipule que la Wallonie « vise la neutralité carbone au plus tard en 2050, avec une étape intermédiaire de réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) de 55 % par rapport à 1990 d'ici 2030 ».

Afin de structurer la démarche et les moyens d'actions en faveur du climat, la Ville de Liège a présenté son premier Plan Climat en 2021. Il s'agit d'un outil stratégique qui, décliné au travers d'actions et d'indicateurs spécifiques, doit permettre à la Ville d'avancer et d'atteindre ses ambitions climatiques.

S'appuyant sur une analyse contextuelle du territoire, les actions du plan Climat s'articulent autour de plusieurs thématiques et, parmi celles-ci, la rénovation du bâti, résidentiel et non-résidentiel.

En effet, à l'échelle du territoire de la Ville, 80% des émissions sont liées aux bâtiments existants et plus de 50% à leur chauffage.

Les actions présentées dans le plan d'action porteront essentiellement sur :

- La rénovation des bâtiments communaux

Le patrimoine de bâtiments communaux est dans l'ensemble vieillissant. Depuis plusieurs années, des améliorations énergétiques sont apportées au fur et à mesure des projets de rénovations au gré d'actions et de budgets ponctuels.

Dans le cadre de son Plan stratégique transversal, la Ville a initié le processus de rénovation de ses bâtiments avec le projet de la Cité Administrative « zéro-carbone » qui s'achèvera en 2023. Elle

ambitionne de progressivement rénover son patrimoine sur base d'objectifs élevés d'efficacité.

Afin de pouvoir répondre aux ambitions fixées par la Région et par l'Europe, les bâtiments communaux nécessitent de se voir affecter un budget conséquent et structurant.

- La rénovation énergétique des bâtiments de la Régie foncière

La Régie foncière a pour mission de promouvoir une politique immobilière active en vue d'assurer un bon aménagement du territoire communal et la réalisation de projets urbanistiques. Elle gère, entretient, rénove et loue les biens du patrimoine privé de la Ville de Liège.

La Régie foncière gère la location de 265 logements, 15 commerces, 5 stations-service, 23 emplacements de parking, 2 concessions (golf, parkings), 2 panneaux publicitaires, 42 baux emphytéotiques, 254 terrains et/ou parcelles (jardins, potagers, prairies),...

La Régie foncière doit assurer l'entretien et la rénovation de son patrimoine immobilier afin d'en garantir la pérennité et afin de poursuivre l'amélioration continue de ses performances énergétiques.

- L'accompagnement des ménages dans la rénovation énergétique de leur logement

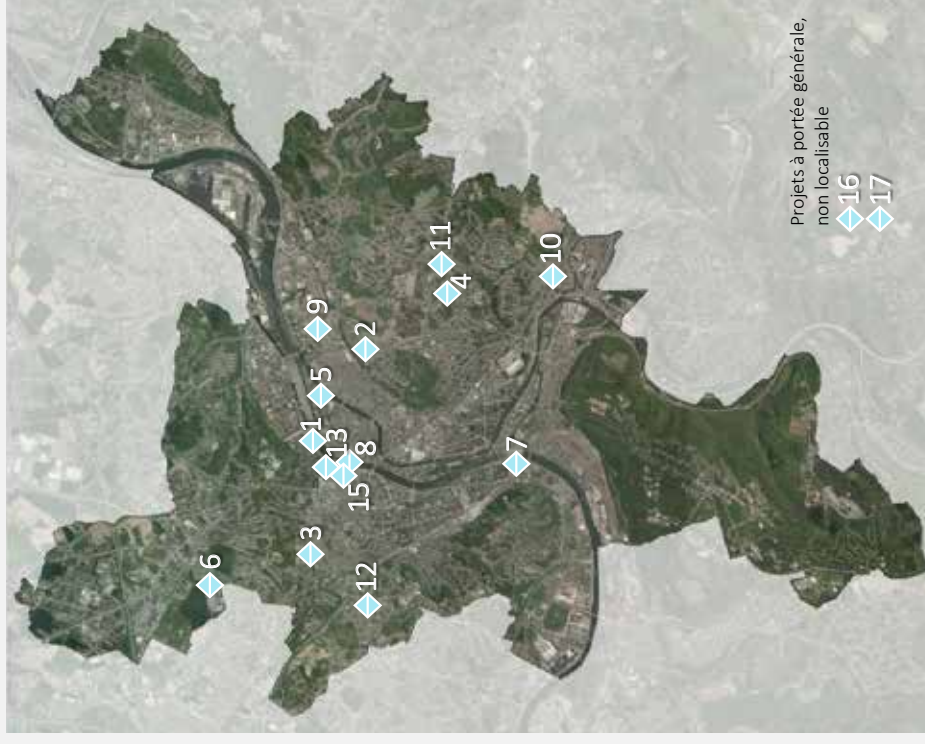
La mise en œuvre de cette action se fera au travers d'un encouragement financier apporté par la Ville dans le cadre des primes proposées par la Région wallonne, et notamment de la réalisation de l'audit énergétique obligatoire.



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Portefeuille rénovation énergétique

1.	Ilot Saint-Georges	12.828.700 €
2.	Hall omnisport Bressoux	680.853 €
3.	Hall omnisport Clajot	313.700 €
4.	Hall omnisport Grivegnée	731.129 €
5.	Hall omnisport Outremeuse	372.083 €
6.	Caserne rue de la Tonne	1.546.300 €
7.	Rue de Namur (toiture)	1.236.230 €
8.	Commissariat Régence	1.000.000 €
9.	Crèche Droixhe	1.050.000 €
10.	Crèche Chênée	403.377 €
11.	Crèche Grivegnée	556.041 €
12.	Crèche Burenville	430.250 €
13.	Hôtel de Ville (châssis)	1.140.500 €
14.	Abri de nuit	1.100.000€
15.	Stationnement vélo sécurisé	200.000 €
16.	Audit énergétique (revenus précaires)	600.000 €
17.	Rénovation logements Régie	2.000.000 €
	TOTAL	26.189.163 €



Projets à portée générale,
non localisable

◆ 16
◆ 17

FICHE ACTION N°1

Nom de l'action : Rénovation énergétique du complexe Ilot Saint-Georges

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'îlot Saint-Georges est un important complexe administratif de la Ville de Liège. Il est situé en plein centre du cœur historique, bordé d'une part par la Meuse et d'autre part, par la Rue Féronstrée qui deviendra piétonne avec l'arrivée prochaine du tram.

Avec la Cité administrative « zéro carbone » dont les travaux s'achèveront en 2022, les 2 ensembles de bâtiments constituent le pôle administratif du cœur historique.

Le complexe Saint-Georges rassemble 350 agents sur l'ensemble des bâtiments qui le composent. S'il s'agit d'un pôle d'activité important de par sa localisation, il l'est également par les fonctions qu'il abrite comme les Directions de l'urbanisme, de l'enseignement, des finances, des échevinats, des bureaux administratifs pour le CPAS mais également d'autres fonctions comme des réserves et des asbl à vocation sociale.

Depuis 2021, le bâtiment abrite également un local vélo sécurisé destiné au personnel communal se rendant sur son lieu de travail à vélo.

Afin de réduire la consommation énergétique de l'immeuble, le projet consiste en la rénovation de l'ensemble des menuiseries extérieures et des toitures (en partie) non-isolées de l'îlot Saint-Georges.

Étant donné son implantation en plein cœur historique de la Cité Ardente, une attention particulière sera portée à l'impact esthétique des futures interventions afin que le bâtiment garde son caractère moderne et son identité originelle.

Lors du diagnostic global de l'îlot, il a été mis en évidence que les déperditions et l'inconfort étaient dus principalement à l'état vétuste des menuiseries (épaisseur de châssis trop faible, mauvaise étanchéité à l'air et à l'eau, surchauffes, mauvaise isolation acoustique). L'ensemble des baies vitrées représente une surface d'environ 3500 m² (hors vitrine commerciale du rez-de-chaussée côté

Féronstrée) et n'ont fait l'objet d'aucune rénovation depuis la construction du bâtiment dans les années 1970.

Les toitures représentent quant à elles environ 6215 m². Si les toitures octogonales du bloc Saint-Georges (2180m²) ont été isolées et rénovées durant les travaux de mises en conformité des exutoires de fumée, les toitures du bloc Batte (2535m²) n'ont quant à elles fait l'objet d'aucune rénovation à ce jour. Enfin, les toitures du bloc Féronstrée (1500m²) sont en partie isolées mais nécessitent d'être revues pour atteindre les exigences visées par le Gouvernement Wallon en matière de performances énergétiques des bâtiments.

Le système HVAC est à remplacer car il s'agit d'un système D sans récupération. Aujourd'hui, au vu des autres travaux de rénovation, il est intéressant de remplacer ce système par un système D avec récupération, ce qui permet un gain de 80% sur le rendement annuel. L'amélioration du confort thermique par l'enveloppe du bâtiment participera également à ce gain de consommation d'énergie.

Les commerces du rez-de-chaussée côté rue Féronstrée ne font pas partie de la présente demande.

Les travaux envisagés se répartissent comme indiqué ci-dessous :

Bloc Ilot Batte

Menuiseries	Surface en m ²
façade rue Saint-Jean Baptiste / menuiseries	238,27
façade rue Saint-Jean Baptiste / mur-rideau	241,50
façade Quai Batte	632,90
façade rue Saint-Georges	157,05
façade place Saint-Georges / menuiseries	415,36
façade place Saint-Georges / mur-rideau	151,20
TOTAL	

Parois verticales	
isolation par l'intérieur + parachèvements	967,18

Toitures	
pentres –ardoises naturelles	1752,31
plate – membrane étanche	783,27

HVAC	
ventilation	Ff
chauffage	Ff
relighting	Ff
sanitaires	Ff
parachèvements / faux-plafonds	6595,36

Bloc Ilot Saint-Georges

Menuiseries	Surface en m ²
façade rue Saint-Jean Baptiste	162,35

patio intérieur	145,04
façade rue Saint-Georges	119,34

Parois verticales	
isolation par l'intérieur + parachèvements	2921,48

Toitures	
pentres –ardoises naturelles	544,31
plate – membrane étanche	1841,70

HVAC	
sanitaires	Ff

Bloc Ilot Féronstrée

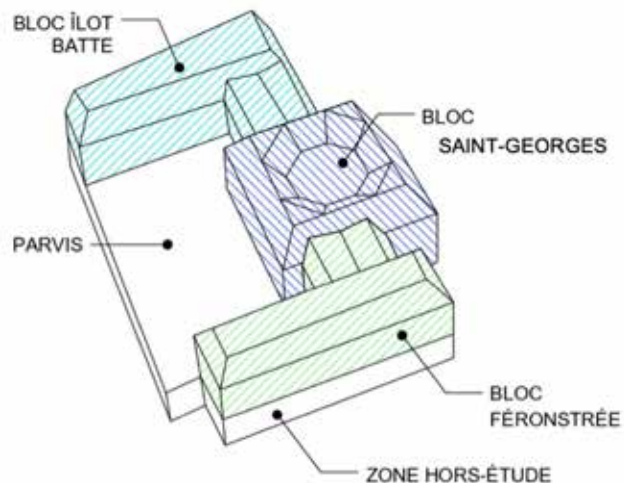
Menuiseries		Surface en m ²
façade rue Féronstrée / menuiseries	1081,58	
façade rue Féronstrée / mur-rideau	144,90	

Parois verticales	
isolation par l'intérieur + parachèvements	425,58

Toitures	
pentres –ardoises naturelles	1671,64
plate – membrane étanche	663,96

HVAC	
ventilation	Ff
relighting	Ff
sanitaires	Ff
parachèvements / faux-plafonds	4149,75





PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Ces travaux seront inscrits au budget 2022

Réalisation du dossier d'urbanisme : été 2022

Réalisation du dossier pour la réalisation du marché : été-automne 2022

Consultation des entreprises : fin 2022

Attribution du marché : fin 2022

Travaux – période estimée de 2 ans (phasés par types de travaux et/ou par bloc)

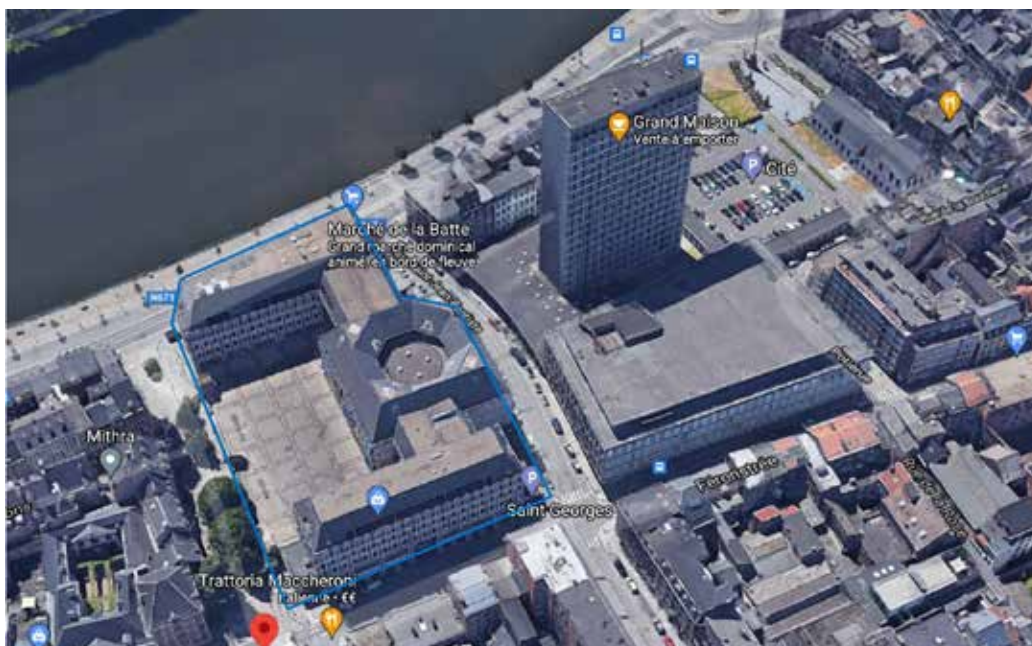
LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le complexe « Ilot Saint-Georges » se situe En Féronstrée, 84 à 4000 Liège (Cadastre LIÈGE 10 DIV C 938 b) dans le quartier du **Cœur historique**.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

L'action est mise en œuvre dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du Plan Climat

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	10.262.960 €
Ville de Liège	2.565.740 €
Montant total :	12.828.700 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Dépenses Investissement	100 %

FICHE ACTION N°2

Nom de l'action : Rénovation énergétique du centre sportif Ernest Malvoz

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Service des Sports et des infrastructures sportives constitue un pilier important de la politique de proximité initiée par la Ville de Liège dans ses quartiers.

Au quotidien, c'est au cœur de la vie des quartiers, grâce aux animatrices et aux animateurs sportifs qualifiés, que s'exerce aussi l'action du service public.

Mini-foot, football, basket-ball, tennis de table, escalade, psychomotricité, vtt, base-ball, boxe, natation, badminton, athlétisme, gymnastique, danse, fitness, billard, speedminton, kin-ball, karting, bonker-ball... sont autant de sports au travers desquels la Ville de Liège transmet les valeurs inhérentes au bien vivre ensemble.

En matière d'infrastructures sportives, les services de la Ville gèrent au quotidien un ensemble de salles et de complexes sportifs.

Parmi ceux-ci, on compte plusieurs halls omnisports répartis sur le territoire de la Ville. Ils représentent de véritables lieux de vie et des éléments centraux de la vie des quartiers.

Les halls omnisports appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions, d'une part, et de garantir la pratique du sport pour tous dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent la réalisation de travaux de rénovation, notamment énergétique.

Le projet consiste à procéder à une rénovation énergétique du centre sportif Ernest Malvoz situé dans le quartier de Bressoux.

Le centre sportif comprend deux infrastructures : le hall omnisports et la salle polyvalente.

Le hall omnisports permet la pratique du mini-foot, du hand-ball, du basket-ball, du volley-ball, du net-volley, du tennis de table, du karaté, du kick-boxing et de divers arts martiaux. Il est entouré de gradins amovibles de 450 places permettant également l'organisation d'événements sportifs d'envergure.

La salle polyvalente accueille, quant à elle, diverses activités, comme le chant, la danse africaine, le fitness santé pour les seniors, l'aérobic, le step, la musculation, la relaxation et le karaté.

Le centre sportif s'intègre pleinement dans la vie du quartier et poursuit un objectif de cohésion sociale. Ainsi, dans un souci d'intégration et de valorisation de la vie en communauté, le hall omnisport est, en week-end, mis à disposition de la jeunesse locale ou des associations du quartier. En outre, la salle polyvalente accueille les associations de quartier dans leurs diverses activités.

Dans le cadre du projet de rénovation du centre sportif, les travaux consistent en :

- Isolation des façades : afin d'améliorer la performance énergétique globale de l'enveloppe du bâtiment, les 216 m² de façades en polycarbonate devront être remplacés par un complexe translucide aux performances énergétiques renforcées.
- Remplacement de tous les châssis existants en aluminium de première génération par des châssis en aluminium répondant aux normes en vigueur avec verre sécurit et protection solaire pour un total de 51 m².
- Les toitures existantes du hall omnisport ne doivent pas être rénovées car elles disposent d'une isolation en verre cellulaire de 8 cm d'épaisseur.
- Par ailleurs, les installations techniques étant obsolètes, il est nécessaire d'effectuer le remplacement des chaudières de la chaufferie et le placement d'une ventilation hygiénique (système double flux avec récupération à 80%).
- Il est prévu également d'installer des panneaux solaires sur les plateformes annexes.





PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Inscription budgétaire : 2023

Consultation des entreprises juin 2023

Attribution du marché septembre 2023

Travaux de rénovation janvier à décembre 2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le centre sportif Ernest Malvoz se situe Rue Ernest Malvoz 2 - 4020 Bressoux (Cadastre : LIEGE 21 DIV/ BRESSOUX/ B 0034 F 006) dans le quartier de **Bressoux/Droixhe**.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

L'action est mise en place dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique.

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'infrastructures sportives :

Le Gouvernement souhaite :

- Garantir une offre sportive, diversifiée, s'adressant à tous les genres, inclusive et accessible (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes précarisées, etc.) en tenant compte de ces dimensions dans l'aménagement, l'équipement, la rénovation ou la construction des nouvelles infrastructures subsidiées par les pouvoirs publics et qui répondent aux besoins des publics, en tenant compte du maillage territorial de la Région ;

- Veiller à privilégier la rénovation du parc existant ;

(...)

- Intégrer la dimension d'écoresponsabilité pour toutes les infrastructures sportives subsidiées et la promouvoir auprès de celles qui ne le sont pas ;

- Intégrer systématiquement la performance énergétique et les matériaux durables dans les projets d'infrastructures sportives ;(…) »

FINANCEMENT

Type de dépenses : Dépenses d'investissement uniquement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	544.682 €
Ville de Liège	136.171 €

Montant total :	680.853 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Dépenses Investissement	100 %

FICHE ACTION N°3

Nom de l'action : Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe Clajot

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Service des Sports et des infrastructures sportives constitue un pilier important de la politique de proximité initiée par la Ville de Liège dans ses quartiers.

Au quotidien, c'est au cœur de la vie des quartiers, grâce aux animatrices et aux animateurs sportifs qualifiés, que s'exerce aussi l'action du service public.

Mini-foot, football, basket-ball, tennis de table, escalade, psychomotricité, vtt, base-ball, boxe, natation, badminton, athlétisme, gymnastique, danse, fitness, billard, speedminton, kin-ball, karting, bonker-ball, ... sont autant de sports au travers desquels la Ville de Liège transmet les valeurs inhérentes au bien vivre ensemble.

En matière d'infrastructures sportives, les services de la Ville gèrent au quotidien un ensemble de salles et de complexes sportifs.

Parmi ceux-ci, on compte plusieurs halls omnisports répartis sur le territoire de la Ville. Ils représentent de véritables lieux de vie et des éléments centraux de la vie des quartiers.

Les halls omnisports appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions, d'une part, et de garantir la pratique du sport pour tous dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent la réalisation de travaux de rénovation, notamment énergétique.

Le projet consiste à procéder à une rénovation énergétique du hall omnisports Clajot situé dans le quartier de Sainte-Marguerite.

Le hall omnisports est dédié aux arts martiaux, à la boxe (entraînement), à la danse, au badminton et au sport scolaire.

Il jouxte un terrain de sport extérieur en pelouse synthétique destiné à la pratique du basket et du mini-foot.

Dans le cadre du projet de rénovation du centre sportif, les travaux consistent en :

L'isolation de la toiture : la toiture du hall omnisports (462 m²) doit être renforcée pour améliorer la performance énergétique globale de l'enveloppe du bâtiment. Sur l'étanchéité de toiture existante, sera posé un nouveau complexe isolant qui répondra aux exigences visées par le Gouvernement Wallon en termes de performance énergétique des bâtiments.

Les travaux impliquent la dépose provisoire des panneaux solaires photovoltaïques sur la toiture (puissance existante 7,28 kWc).

Isolation de la façade : tous les châssis existants de première génération seront remplacés par des châssis en aluminium répondant aux normes en vigueur pour un total de 128 m².



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Inscription budgétaire : 2022

Consultation des entreprises : juin 2022

Attribution du marché : décembre 2022

Travaux de rénovation avril à décembre : 2023

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le centre sportif Clajot se situe Rue des Oeillets 18 4000 Liège (Cadastre : LIEGE 2 DIV D 461 C) dans le quartier de **Sainte-Marguerite**.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

L'action est mise en place dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique.

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'infrastructures sportives :

Le Gouvernement souhaite :

- *Garantir une offre sportive, diversifiée, s'adressant à tous les genres, inclusive et accessible (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes précarisées, etc.) en tenant compte de ces dimensions dans l'aménagement, l'équipement, la rénovation ou la construction des nouvelles infrastructures subsidiées par les pouvoirs publics et qui répondent aux besoins des publics, en tenant compte du maillage territorial de la Région ;*
- *Veiller à privilégier la rénovation du parc existant ;*

(...)

- *Intégrer la dimension d'écoresponsabilité pour toutes les infrastructures sportives subsidiées et la promouvoir auprès de celles qui ne le sont pas ;*
- *Intégrer systématiquement la performance énergétique et les matériaux durables dans les projets d'infrastructures sportives ;(...)* »

FINANCEMENT

Type de dépenses : Dépenses d'investissement uniquement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	250.935 €
Ville de Liège	62.735 €

Montant total :	313.700 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Dépenses Investissement	100 %

FICHE ACTION N°4

Nom de l'action : Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe Nicolas Spiroux

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Service des Sports et des infrastructures sportives constitue un pilier important de la politique de proximité initiée par la Ville de Liège dans ses quartiers.

Au quotidien, c'est au cœur de la vie des quartiers, grâce aux animatrices et aux animateurs sportifs qualifiés, que s'exerce aussi l'action du service public.

Mini-foot, football, basket-ball, tennis de table, escalade, psychomotricité, vtt, base-ball, boxe, natation, badminton, athlétisme, gymnastique, danse, fitness, billard, speedminton, kin-ball, karting, bonker-ball, ... sont autant de sports au travers desquels la Ville de Liège transmet les valeurs inhérentes au bien vivre ensemble.

En matière d'infrastructures sportives, les services de la Ville gèrent au quotidien un ensemble de salles et de complexes sportifs.

Parmi ceux-ci, on compte plusieurs halls omnisports répartis sur le territoire de la Ville. Ils représentent de véritables lieux de vie et des éléments centraux de la vie des quartiers.

Les halls omnisports appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions, d'une part, et de garantir la pratique du sport pour tous dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent la réalisation de travaux de rénovation, notamment énergétique.

Le projet consiste à procéder à une rénovation énergétique du hall omnisports du complexe Nicolas Spiroux à Grivegnée.

Le complexe fait partie du centre sportif de Grivegnée. Implanté dans un parc de près de 4 ha, accessible à tous, il est à l'heure actuelle le centre sportif le plus vaste et le plus complet du territoire

de la Ville de Liège.

Le complexe Nicolas Spiroux comprend deux infrastructures sportives : le hall omnisports et la piscine de Grivegnée. Pour sa rénovation, la piscine bénéficie d'un subside SPW-Infrasport (Plan Piscines).

Le hall omnisports se déploie sur une superficie de 1260 m² (42 x 30 m). En plus de la salle de sport, il est équipé de 4 vestiaires collectifs, de 2 vestiaires "arbitres" et d'une cafétéria.

Il présente la possibilité de pratiquer :

- Le basket-ball
- Le futsal
- Le badminton
- Le volley-ball
- Le handball

De manière ponctuelle, il peut aussi accueillir des événements sportifs d'envergure et des organisations événementielles pour près de 2000 personnes.

Dans le cadre du projet de rénovation du hall omnisports, les travaux consistent en :

- **L'isolation de la toiture**

La toiture du hall omnisports doit être renforcée pour améliorer la performance énergétique globale de l'enveloppe du bâtiment. Sur l'étanchéité de toiture existante, sera posé un nouveau complexe isolant qui répondra aux exigences visées par le Gouvernement Wallon en termes de performance énergétique des bâtiments. La toiture présente une superficie de 1380 m².

- **L'isolation des façades**

Les parements en briques existants seront habillés par un crépis sur isolant sur une surface de 264 m².

Par ailleurs les installations techniques du hall omnisports étant obsolètes, il est nécessaire d'effectuer le placement d'une ventilation hygiénique (système double flux avec récupération à 80 %).



direction générale
service de service

Toiture à rénover



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Inscription budgétaire : 2022

Consultation des entreprises : mai 2022

Attribution du marché : octobre 2022

Travaux de rénovation : début 2023

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le hall omnisports de Grivegnée se situe Rue Nicolas Spiroux 55 - 4030 Liège (LIEGE 23 DIV/GRIVEGNEE 2 DIV/C 0006 C 2) dans le quartier de **Grivegnée**.

Situé dans un quartier prioritaire : ΘH - NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique.

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'infrastructures sportives :

Le Gouvernement souhaite :

- *Garantir une offre sportive, diversifiée, s'adressant à tous les genres, inclusive et accessible (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes précarisées, etc.) en tenant compte de ces dimensions dans l'aménagement, l'équipement, la rénovation ou la construction des nouvelles infrastructures subsidiées par les pouvoirs publics et qui répondent aux besoins des publics, en tenant compte du maillage territorial de la Région ;*

- *Veiller à privilégier la rénovation du parc existant ;*

(...)

- *Intégrer la dimension d'écoresponsabilité pour toutes les infrastructures sportives subsidiées et la promouvoir auprès de celles qui ne le sont pas ;*

- Intégrer systématiquement la performance énergétique et les matériaux durables dans les projets d'infrastructures sportives ;

(...) »

FINANCEMENT

Type de dépenses : Dépenses d'investissement uniquement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	584.904 €
Ville de Liège	146.225€

Montant total :	731.129 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Dépenses Investissement	100 %

FICHE ACTION N°5

Nom de l'action : Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe de l'Ourthe

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le Service des Sports et des infrastructures sportives constitue un pilier important de la politique de proximité initiée par la Ville de Liège dans ses quartiers.

Au quotidien, c'est au cœur de la vie des quartiers, grâce aux animatrices et aux animateurs sportifs qualifiés, que s'exerce aussi l'action du service public.

Mini-foot, football, basket-ball, tennis de table, escalade, psychomotricité, vtt, base-ball, boxe, natation, badminton, athlétisme, gymnastique, danse, fitness, billard, speedminton, kin-ball, karting, bonker-ball, ... sont autant de sports au travers desquels la Ville de Liège transmet les valeurs inhérentes au bien vivre ensemble.

En matière d'infrastructures sportives, les services de la Ville gèrent au quotidien un ensemble de salles et de complexes sportifs.

Parmi ceux-ci, on compte plusieurs halls omnisports répartis sur le territoire de la Ville. Ils représentent de véritables lieux de vie et des éléments centraux de la vie des quartiers.

Les halls omnisports appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions, d'une part, et de garantir la pratique du sport pour tous dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent la réalisation de travaux de rénovation, notamment énergétique.

Le projet consiste à procéder à une rénovation énergétique du hall omnisports du complexe de l'Ourthe en Outremeuse.

Le complexe de l'Ourthe comprend deux infrastructures sportives : le hall omnisports et la piscine d'Outremeuse. Cette dernière est en cours de rénovation et bénéficie d'un subside SPW-Infrasport

(Plan Piscines).

En ce qui concerne le hall omnisports, celui-ci dispose d'un terrain de basket-ball sur lequel il est également possible de pratiquer le badminton et le volley-ball. Ces terrains sont accessibles tant aux associations qu'aux particuliers.

Outre la salle de sport, le hall omnisports dispose de plusieurs vestiaires collectifs, de vestiaires pour arbitres incluant également un espace de douches. Deux cabines sont spécifiquement adaptées aux PMR.

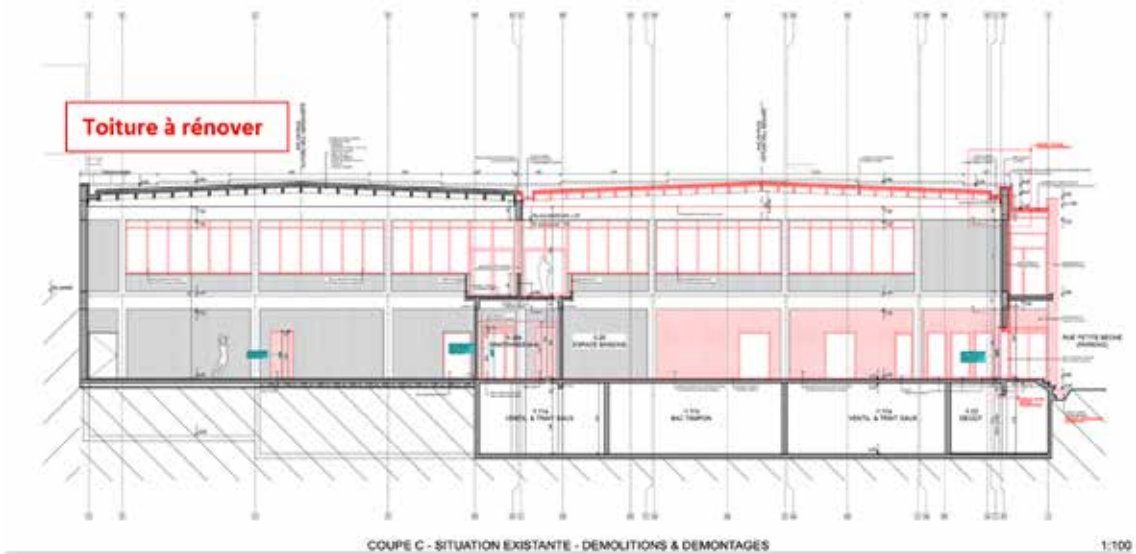
Dans le cadre du projet de rénovation du hall omnisports, les travaux consistent en :

L'isolation de la toiture

La toiture du hall omnisports devra être renforcée pour améliorer la performance énergétique globale de l'enveloppe du bâtiment. Sur l'étanchéité de toiture existante d'une superficie de 380 m² sera posé un nouveau complexe isolant qui répondra aux exigences visées par le Gouvernement Wallon en terme de performance énergétique des bâtiments. Le lanterneau (264 m²) existant en polycarbonate sera remplacé.

Par ailleurs les installations techniques du hall omnisports étant obsolètes, il est nécessaire d'effectuer **le placement d'une ventilation hygiénique** (système double flux avec récupération à 80%) et le **remplacement des aérothermes**.





PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Inscription budgétaire : 2022

Consultation des entreprises : janvier 2022

Attribution du marché : juin 2022

Travaux de rénovation : aout à septembre 2022

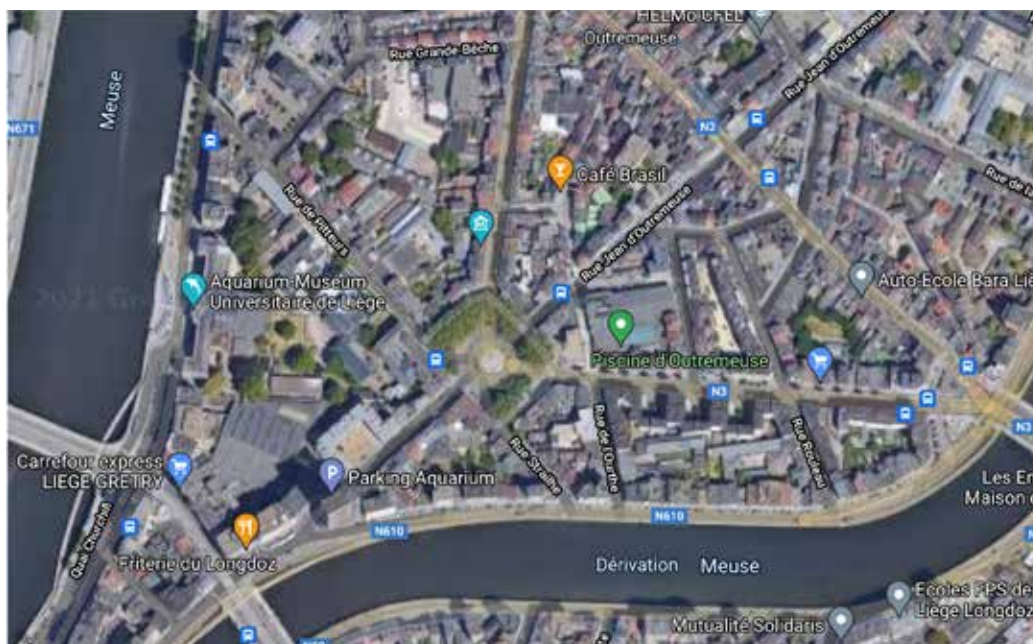
LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le complexe sportif de l'Ourthe se situe Rue de l'Ourthe 1 - 4020 Liège (Cadastre LIEGE 16 DIV D 742 C) dans le quartier **d'Outremeuse**.

Situé dans un quartier prioritaire : Θ† - NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique.

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'infrastructures sportives :

Le Gouvernement souhaite :

- *Garantir une offre sportive, diversifiée, s'adressant à tous les genres, inclusive et accessible (personnes en situation de handicap, personnes âgées, personnes précarisées, etc.) en tenant compte de ces dimensions dans l'aménagement, l'équipement, la rénovation ou la construction des nouvelles infrastructures subsidiées par les pouvoirs publics et qui répondent aux besoins des publics, en tenant compte du maillage territorial de la Région ;*

- *Veiller à privilégier la rénovation du parc existant ;*

(...)

- *Intégrer la dimension d'écoresponsabilité pour toutes les infrastructures sportives subsidiées et la promouvoir auprès de celles qui ne le sont pas ;*

- *Intégrer systématiquement la performance énergétique et les matériaux durables dans les projets d'infrastructures sportives ;*

(...) »

FINANCEMENT

Type de dépenses : Dépenses d'investissement uniquement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	297.666 €
Ville de Liège	74.417 €

Montant total :	372.083 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Dépenses Investissement	100 %

FICHE ACTION N°6

Nom de l'action : Rénovation énergétique de trois bâtiments communaux situés rue de la Tonne

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le site des anciennes caserne Leman a été reintégré dans le patrimoine immobilier de la Ville de Liège il y a quelques années afin de centraliser différents services internes et certaines associations.

Une partie des bâtiments de type « hangars » est utilisée par la GEP (Gestion des Espaces Publics) pour le stockage de machines et matériaux, une partie du parc auto, le service des Archives, le SIPPT ainsi qu'une conciergerie.

D'autres instances occupent certains bâtiments : la Banque Alimentaire, la Croix-Rouge, le CPAS, le Théâtre de Liège et le RFCL (Royal Football Club Liégeois).

Le projet consiste en une rénovation énergétique de trois bâtiments situés sur le site :

- **Le BM60** : Il s'agit d'un bâtiment de plain-pied dans lequel des travaux de rénovations intérieures sont actuellement en cours. Ce bâtiment accueillera les bureaux du SIPPT, des zones de vestiaires pour le personnel et un bureau de garde pour la Croix-Rouge.
- **Le BM61** : situé en face du BM60, ce bâtiment imposant accueille au rez-de-chaussée des ateliers de soudure, les services GEP (plantations et signalisation) ainsi que des hangars pour les véhicules. Une partie du rez-de-chaussée ainsi que le premier étage sont occupés par les bureaux du personnel administratifs liés à ces Régies.

La rénovation énergétique de ces deux bâtiments ne comprend que les menuiseries (30 m² + 140 m²) et les façades (150m²+2096 m²) car les toitures ont été rénovées et isolées il y a quelques années et ne font l'objet d'aucun défaut ni déficit énergétique. Les façades seront réalisées avec un crépi sur isolant (dont la teinte reste à définir suivant les prescriptions urbanistiques) et les menuiseries seront en aluminium double vitrage avec coupure thermique.

- **Le BM68** : hall omnisport adossé au RFCL. Ce bâtiment en béton préfabriqué nécessite d'être rénové dans sa totalité car il n'a fait l'objet d'aucun travail de rénovation et son diagnostic énergétique est défavorable. Les façades de ce bâtiment (963 m²) seront prévues en bardage isolé (type panneau fibre-ciment ou composite) afin de se démarquer des autres bâtiments du site pour signifier son programme ouvert au public. Les menuiseries totalisent une superficie de 6m², la toiture de 648m² et le lanterneau de 129 m².

La valeur U_{max} et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre répondront aux exigences fixées par le Gouvernement Wallon concernant la performance énergétique des bâtiments.

Les travaux seront réalisés en 2 phases décrites ci-dessous.



Les autres bâtiments du site de la rue de la Tonne ne font pas partie du présent projet car ils ne sont pas chauffés ou sont voués à être démolis.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

PHASE 1 (BM60 + BM61)

Ces travaux seront inscrits au budget pour 2022.

- > Réalisation du permis d'urbanisme pour la modification des parois verticales et les nouvelles menuiseries
 - > Réalisation du dossier pour la réalisation du marché : hiver 2021 - 2022
 - > Consultation des entreprises : printemps 2022
 - > Attribution du marché : printemps 2022
 - > Travaux – période estimée de 5 mois
- Fin de chantier estimée : automne 2022

PHASE 2 (BM68)

Ces travaux seront inscrits au budget pour 2023.

- > Réalisation du permis d'urbanisme en même temps que la phase 1 des BM60 et BM61
 - > Réalisation du dossier pour la réalisation du marché : hiver 2023
 - > Consultation des entreprises : printemps 2023
 - > Attribution du marché : printemps 2023
 - > Travaux – période estimée de 6 mois
- Fin de chantier estimée : hiver 2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le complexe « Tonne » se situe Rue de la Tonne, 80 à 4000 Liège (Cadastre LIÈGE 18 DIV G 146 r 9) dans le quartier de **Rocourt**.

Quartier prioritaire : ΘΗ – NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Une ville attractive

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique »

FINANCEMENT

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	1.237.040 €
Ville de Liège	309.260 €
Montant total :	1.546.300 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Investissement	100 %

FICHE ACTION N°7

Nom de l'action : Rénovation énergétique du complexe «Service Travaux» situé rue de Namur

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville a acquis le bâtiment qui abritait les services postaux situé rue de Namur.

L'objectif était d'y regrouper plus de 600 agents appartenant à différents services techniques et administratifs afin d'y réaliser des économies d'échelle. Les premiers agents ont rejoint leurs nouveaux locaux au début de l'année 2011. L'installation du dernier service technique est effective depuis 2014.



Dans le cadre de la rénovation du bâtiment, un diagnostic a été réalisé en interne concernant le mauvais état de l'étanchéité des toitures.

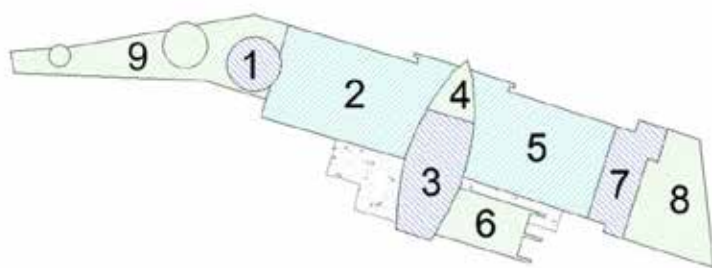
Actuellement, la toiture de l'ensemble du bâtiment (soit 4133 m²) est isolée avec 8cm de FoamGlass. L'état de l'étanchéité est vétuste et montre une grande quantité de soufflets et de pénétrations dans la membrane existante, ce qui pousse le diagnostic vers une situation défavorable.

Le projet prévoit de retirer l'étanchéité mais également l'isolant existant pour retrouver une dalle saine avant de poser le nouveau complexe isolant et étanche. En effet, poser le nouvel isolant sur les 8cm de FoamGlass existant semble inintéressant d'une part pour la réalisation correcte du nouveau complexe et d'autre part pour des questions de rentabilité et de performance en matière d'énergies.

Les façades ont été isolées et bardées et les anciennes menuiseries remplacées par des châssis aluminium double vitrage avec coupure thermique il y a une quinzaine d'années (lorsque le bâtiment appartenait toujours à La Poste). De ce fait, seule l'isolation et l'étanchéité de la toiture sont concernées.

Parallèlement aux travaux de rénovation de l'isolation et de l'étanchéité, la Ville étudie la potentialité de placer des panneaux solaires sur cette toiture. (Dialogue en cours avec tiers investisseur).

La valeur U_{max} et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre répondront aux exigences fixées par le Gouvernement Wallon concernant la performance énergétique des bâtiments.



Différentes parties de la toiture du bâtiment

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Ces travaux seront inscrits au budget 2022

Réalisation du dossier pour la réalisation du marché : printemps 2022

Consultation des entreprises : été 2022

Attribution du marché : été 2022

Travaux – période estimée de 5 mois (hors pose des panneaux solaires et aléas météorologiques)

Fin de chantier estimée : printemps 2023

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le complexe « Service Travaux » se situe Rue de Namur, 2 à 4000 Liège (Cadastre LIÈGE 14 DIV C 111 t) dans le quartier de **Fragnée-Guillemins**.

Situé dans un quartier prioritaire : ØH - NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	988.984 €
Ville de Liège	247.246 €
Montant total :	1.236.230 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Dépenses Investissement	100 %

FICHE ACTION N°8

Nom de l'action : Rénovation énergétique du complexe «Wallonie» Liège-Centre

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le complexe « Wallonie » Liège-centre abrite le plus grand commissariat de Police du centre-ville. Outre les services de Police, il abrite également les locaux de la salle de consommation à moindre risque, élément majeur du projet de délivrance contrôlée d'héroïne, TADAM.

Dans le cadre du bien-être au travail et de la sécurisation des accueils de police, un programme de rénovation intérieur a été mis en place comportant l'aménagement de l'espace d'accueil et l'aménagement des locaux sociaux (vestiaires, réfectoire et sanitaires).

Dans l'objectif de sa rénovation énergétique complète, une étude climatique a été réalisée en 2020, mettant en évidence la surchauffe des façades (prioritairement la rotonde).

Le projet consiste en la rénovation de l'HVAC, de la protection mécanique de la zone rotonde (remplacement des châssis et du placement de pare-soleil) et de l'isolation des façades, y compris le remplacement des châssis du bâtiment. Le projet sera mis en œuvre suivant 4 différentes phases :

- Phase 1 : Partie commissariat Rotonde
- Phase 2 : Partie TADAM Rue Florimont
- Phase 3 : Partie AES Rue Florimont
- Phase 4 : Isolation par l'intérieur.

La valeur U_{max} et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre répondront aux exigences fixées par le Gouvernement Wallon concernant la performance énergétique des bâtiments.

Pour répondre à la norme GPI 91 sur la sécurisation des commissariats, les vitrages et les châssis en acier seront de type pare-balle (FB5) pour le rez-de-chaussée du commissariat. Pour les étages

et le rez-de-chaussée du TADAM, le remplacement des châssis existants en aluminium de première génération par des châssis en aluminium répondant aux normes en vigueur avec vitrage de sécurité (P4A) et protection solaire.

Afin de mieux répondre à l'analyse climatique, des pare-soleil à lamelles seront appliqués sur une partie de la hauteur des châssis de la rotonde.

Pour la façade, le bâtiment étant classé monument (pastillé), l'isolation devra se faire par l'intérieur.

(Extrait : Immeuble de bureau d'imprimerie de la « Wallonie », de style moderniste édifié vers 1936 d'après des plans de Joseph Moutschen. Sur une ossature en béton armé, façade arrondie éclairée par des baies continues éclairant largement les étages.)

La toiture a été rénovée il y a moins de 10 ans avec une isolation performante.



Rue de la régence, Commissariat (Ronde Phase 1 et 4)



Rue Florimont Rez tadam (phase 2) /Etage AES (Phase 3)

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etude climatique menée en 2020.

Dépense de permis d'urbanisme pour le remplacement des châssis, le placement de pare-soleil et d'une barrière pour la zone garage pour automne 2021.

Consultation des entreprises avant juin 2022.

Attribution du marché avant octobre 2022.

Remplacement des châssis sur la Phase 1 et rénovation de la facade ronde (du +1 au +4), pose de la barrière et des pare-soleils en 2023 (Phase 4).

Remplacement des châssis Phase 2 et 3 rue de Florimont pour 2023.

Fin des travaux toutes phases confondues : 2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le complexe « Wallonie » Liège-Centre se situe Rue de la Régence, 54 à 4000 Liège (Cadastre DIV 01 Setion 786 C) dans le quartier du **Centre**.

Situé dans un quartier prioritaire : ☹ - NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	800.000 €
Ville de Liège	200.000 €

Montant total :	1.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Investissement	100 %

FICHE ACTION N°9

Nom de l'action : Rénovation énergétique de la crèche communale de Droixhe

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les crèches de la Ville de Liège sont des lieux de vie, encadrés par du personnel de qualité et accessibles à tous les enfants de 0 à 3 ans. Elles répondent en tout point aux exigences de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). La participation financière est calculée en fonction des revenus mensuels nets du ménage et selon le barème fixé par l'ONE.

L'inscription est gérée en toute transparence, dans le respect de la liberté de choix des parents. Un service d'inscription centralisé assure le traitement des dossiers, par ordre chronologique des demandes des futurs parents. Une priorité est réservée aux familles liégeoises ainsi qu'aux fratries.

À l'heure actuelle, la Ville de Liège dispose de 891 places d'accueil agréées par l'ONE dans différents milieux d'accueil. La ventilation de celles-ci répond à une volonté d'une répartition égalitaire entre les différents quartiers.

Les bâtiments abritant les crèches communales appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions, d'une part, et de garantir l'accueil des enfants dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent de voir se réaliser des travaux de rénovation, principalement énergétique.

Le projet consiste à procéder à une rénovation énergétique de la crèche de Droixhe dont la capacité d'accueil est de 97 lits.

Les travaux consistent en :

- Remplacement des châssis pour un total de 630m².
- Remplacement de la toiture d'une surface de 604m².
- Désamiantage des allèges

La valeur U_{max} et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre répondront aux exigences fixées par le Gouvernement Wallon concernant la performance énergétique des bâtiments.

Façade sud



Façade Ouest



Façade Est



Façade Nord





PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Consultation des entreprises en septembre 2023

Attribution du marché en décembre 2023

Réalisation à phaser en fonction des périodes de fermeture de la crèche.

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

La crèche de Droixhe se situe rue Hector Chainaye n°2 à 4020, Liège (Cadastre : DIV 09 Section 191H23) dans le quartier de **Bressoux/Droixhe**.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s’inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l’impact climatique

PDU

L’action s’inscrit en lien avec l’ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l’air

L’action sera mise en œuvre dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L’action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L’ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d’énergie :

« Le Gouvernement s’engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l’efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L’efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l’Union européenne. Le secteur public doit montrer l’exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d’ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d’isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d’améliorer l’efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d’utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	840.000 €
Ville de Liège	210.000 €
Montant total :	1.050.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Investissement	100 %

FICHE ACTION N°10

Nom de l'action : Rénovation énergétique de la crèche communale de Chênée

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les crèches de la Ville de Liège sont des lieux de vie, encadrés par du personnel de qualité et accessibles à tous les enfants de 0 à 3 ans. Elles répondent en tout point aux exigences de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). La participation financière est calculée en fonction des revenus mensuels nets du ménage et selon le barème fixé par l'ONE.

L'inscription est gérée en toute transparence, dans le respect de la liberté de choix des parents. Un service d'inscription centralisé assure le traitement des dossiers, par ordre chronologique des demandes des futurs parents. Une priorité est réservée aux familles liégeoises ainsi qu'aux fratries.

À l'heure actuelle, la Ville de Liège dispose de 891 places d'accueil agréées par l'ONE dans différents milieux d'accueil. La ventilation de celles-ci répond à une volonté d'une répartition égalitaire entre les différents quartiers.

Les bâtiments abritant les crèches communales appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions, d'une part, et de garantir l'accueil des enfants dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent de voir se réaliser des travaux de rénovation, principalement énergétique.

Le projet consiste à procéder à une rénovation énergétique de la crèche de Chênée dont la capacité d'accueil est de 42 lits.

Les travaux consistent en :

- Rénovation des façades
- Remplacement des châssis existants en bois par des châssis en aluminium répondant aux normes en vigueur avec verre sécurité et protection solaire pour un total de 119 m².

- Habillage des parements en briques et des pilastres en béton par un isolant et un bardage de type fibro-ciment sur 501 m²

La valeur U_{max} et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre répondront aux exigences fixées par le Gouvernement Wallon concernant la performance énergétique des bâtiments.







PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Consultation des entreprises en septembre 2023

Attribution du marché en décembre 2023

Réalisation à phaser en fonction des périodes de fermeture de la crèche.

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

La crèche de Chénée se situe ALLEE EDGARD-D'HONT 2 à 4032 Liège (Cadastre Division 24 Section 611 p) dans le quartier de **Chénée**.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	322.702 €
Ville de Liège	80.675 €
Montant total :	403.377 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Investissement	100 %

FICHE ACTION N°11

Nom de l'action : Rénovation énergétique de la crèche communale de Grivegnée

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les crèches de la Ville de Liège sont des lieux de vie, encadrés par du personnel de qualité et accessibles à tous les enfants de 0 à 3 ans. Elles répondent en tout point aux exigences de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). La participation financière est calculée en fonction des revenus mensuels nets du ménage et selon le barème fixé par l'ONE.

L'inscription est gérée en toute transparence, dans le respect de la liberté de choix des parents. Un service d'inscription centralisé assure le traitement des dossiers, par ordre chronologique des demandes des futurs parents. Une priorité est réservée aux familles liégeoises ainsi qu'aux fratries.

À l'heure actuelle, la Ville de Liège dispose de 891 places d'accueil agréées par l'ONE dans différents milieux d'accueil. La ventilation de celles-ci répond à une volonté d'une répartition égalitaire entre les différents quartiers.

Les bâtiments abritant les crèches communales appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions, d'une part, et de garantir l'accueil des enfants dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent de voir se réaliser des travaux de rénovation, principalement énergétique.

Le projet consiste à procéder à une rénovation énergétique de la crèche de Grivegnée dont la capacité d'accueil est de 42 lits.

Les travaux consistent en :

- Bardage des façades avec isolation sur 311 m².
- Remplacement des châssis pour un total de 110 m².
- Remplacement de la toiture de 587 m².

- Désamiantage des allèges, de la couverture des versants de toiture et des rives.

La valeur U_{max} et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre répondront aux exigences fixées par le Gouvernement Wallon concernant la performance énergétique des bâtiments.

Façade Nord



Façade Ouest



Façade Nord



Façade Est



Patio intérieur



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Consultation des entreprises en septembre 2022

Attribution du marché en décembre 2022

Réalisation à phaser en fonction des périodes de fermeture de la crèche.

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

La crèche de Grivegnée se situe Rue de Herve n°447 à 4030 Liège (Cadastre : Grivegnée DIV 23 Section 32 N) dans le quartier de **Grivegnée**.

Situé dans un quartier prioritaire : ØH - NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure. »

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	444.833 €
Ville de Liège	111.208 €
Montant total :	556.041 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Investissement	100 %

FICHE ACTION N°12

Nom de l'action : Rénovation énergétique de la crèche communale de Burenville

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les crèches de la Ville de Liège sont des lieux de vie, encadrés par du personnel de qualité et accessibles à tous les enfants de 0 à 3 ans. Elles répondent en tout point aux exigences de l'Office de la Naissance et de l'Enfance (ONE). La participation financière est calculée en fonction des revenus mensuels nets du ménage et selon le barème fixé par l'ONE.

L'inscription est gérée en toute transparence, dans le respect de la liberté de choix des parents. Un service d'inscription centralisé assure le traitement des dossiers, par ordre chronologique des demandes des futurs parents. Une priorité est réservée aux familles liégeoises ainsi qu'aux fratries.

À l'heure actuelle, la Ville de Liège dispose de 891 places d'accueil agréées par l'ONE dans différents milieux d'accueil. La ventilation de celles-ci répond à une volonté d'une répartition égalitaire entre les différents quartiers.

Les bâtiments abritant les crèches communales appartiennent au patrimoine immobilier de la Ville. Afin de se conformer aux objectifs communaux et régionaux en matière de réduction des émissions, d'une part, et de garantir l'accueil des enfants dans des conditions optimales, certains de ces bâtiments nécessitent de voir se réaliser des travaux de rénovation, principalement énergétique.

Le projet consiste à procéder à une rénovation énergétique de la crèche de Burenville dont la capacité d'accueil est de 18 lits.

Les travaux consistent en :

- Rénovation toiture : Sur l'étanchéité de toiture existante (533 m²) sera posé un nouveau complexe isolant qui répondra aux exigences visées par le Gouvernement Wallon en termes de performance énergétique des bâtiments

- Remplacement des châssis existants en aluminium de première génération par des châssis en aluminium répondant aux normes en vigueur avec verre sécurit et protection solaire pour un total de 137 m².
- Habillage des parement en briques et des pilastres en béton par un isolant et un bardage de type fibro-ciment sur 137 m².

La valeur U_{max} et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre répondront aux exigences fixées par le Gouvernement Wallon concernant la performance énergétique des bâtiments.



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Consultation des entreprises en septembre 2023

Attribution du marché en décembre 2023

Réalisation à phaser en fonction des périodes de fermeture de la crèche.

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

La crèche de Burenville se situe rue Joseph Joset 38 à 4000 Liège (Cadastrre Division 15 Section c881f) dans le quartier de **Burenville**.

Situé dans un quartier prioritaire : ØH - NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	344.200 €
Ville de Liège	86.050 €
Montant total :	430.250 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Investissement	100 %

FICHE ACTION N°13

Nom de l'action : Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	X
Logement	

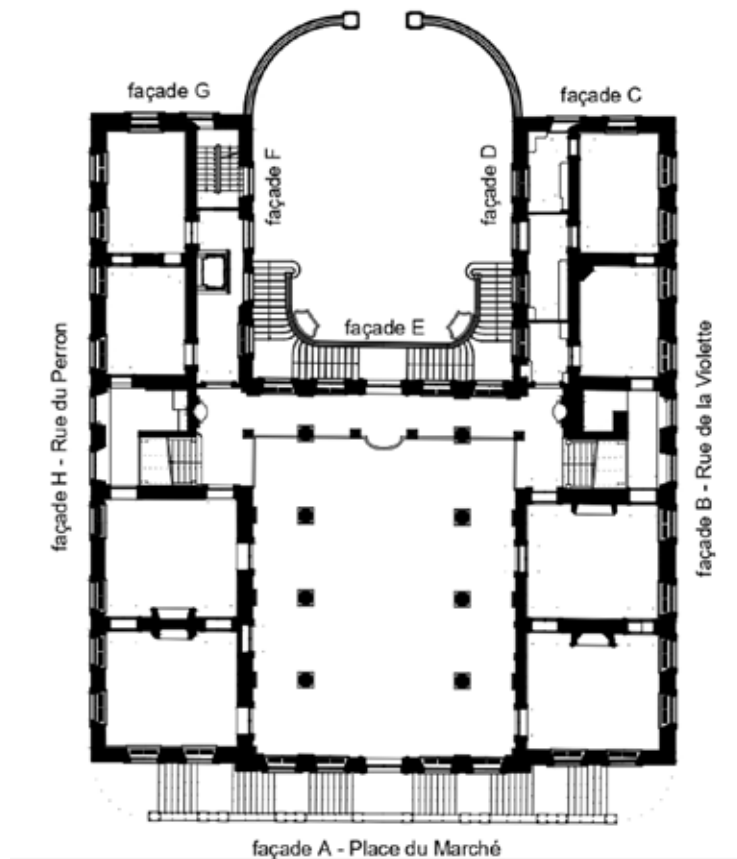
DESCRIPTION DE L'ACTION

Depuis 1294, un nom pittoresque, « la Violette », désigne la maison de Ville à Liège. Situé à l'entrée du cœur historique, l'Hôtel de Ville de Liège est le bâtiment le plus important de la place du Marché.

Avec le célèbre Perron, il symbolise l'autorité communale. Jusqu'à la fin de l'Ancien Régime, il était le centre de la vie religieuse, politique, sociale et économique de la cité : la cathédrale Saint-Lambert était sa voisine occidentale ; le palais des Princes-Evêques et la Maison des Etats, ses presque vis-à-vis.

L'édifice est représentatif de l'art de bâtir au Pays de Liège dans le premier quart du XVIII^e siècle.

Par contre, son plan traditionnel en U, la distribution symétrique des salles, ainsi que l'alliance des briques et des pierres calcaires montrent un attachement tenace à un Baroque teinté de Classicisme.



Les façades et les toitures ont fait l'objet d'une restauration en 2001.

Le projet consiste à compléter la rénovation énergétique du bâtiment en procédant au remplacement de l'ensemble des châssis sur base de l'inventaire ci-dessous :

façade A – Place du Marché	125,65 m ²
façade B – Rue de la Violette	131,53 m ²
Façades C, E, G – Place de l'Hôtel de Ville	116,71 m ²
façade D – Cour d'honneur / gauche	51,38 m ²
façade F – Cour d'honneur / droite	51,38 m ²
façade H – rue du Perron	133,42 m ²

Les menuiseries sont en effet dans un état déplorable et nécessitent une intervention particulière.

Compte-tenu du statut classé du bâtiment, une étude de menuiseries particulière est nécessaire. Il s'agit d'une part, de veiller à ce que les nouveaux éléments s'intègrent au bâti existant sans dénaturer l'esthétique de l'édifice, et d'autre part à garantir que les travaux effectués répondent aux normes actuelles en matière de performance énergétique.

Dans ce cadre, les contacts avec l'aWap et les artisans se poursuivront.

La valeur U_{max} et les épaisseurs des matériaux mis en œuvre répondront aux exigences fixées par le Gouvernement Wallon concernant la performance énergétique des bâtiments.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Ces travaux seront inscrits au budget 2023

Réalisation du permis d'urbanisme et discussion avec l'AWaP : fin 2023

Réalisation du dossier pour la réalisation du marché : printemps 2024

Consultation des entreprises : été 2024

Attribution du marché : automne-hiver 2024

Travaux – période estimée de 3 mois

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

L'Hôtel de Ville se situe Place du Marché, 2 à 4000 Liège (Cadastre LIÈGE 1 DIV A 492) dans le quartier du **Cœur historique**.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Améliorer le cadre de vie et la qualité de l'air

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

FINANCEMENT

Type de dépenses : Dépenses d'investissement uniquement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	912.400 €
Ville de Liège	228.100 €

Montant total :	1.140.500 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Dépenses Investissement	100 %

FICHE ACTION N°14

Nom de l'action : Rénovation énergétique de l'abri de nuit de Liège

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

La lutte contre le sans-abrisme est une des priorités de la Déclaration de la Politique Sociale du CPAS et de la Déclaration de Politique Communale de la Ville.

Plusieurs services du CPAS, en collaboration étroite avec le Relais Social du Pays de Liège, travaillent directement en contact avec la population concernée :

- L'Antenne SDF qui accompagne les bénéficiaires du RIS, dans une situation de « mal logement », et octroie les adresses de référence ;
- Le service d'Urgence Sociale qui intervient pour toutes les situations sociales nécessitant une prise en charge immédiate, et dont une grande partie des interventions concerne le public sans abris ;
- Le relais santé, qui propose des soins de première ligne ;
- L'abri de Nuit, qui est une asbl qui dépend directement du CPAS et qui gère l'hébergement des SDF.

Ces services sont aujourd'hui répartis sur différents sites de la Ville de Liège.

L'Abri de nuit occupe un bâtiment situé rue sur la Fontaine. Actuellement propriété de la Région wallonne, une procédure d'acquisition a été initiée par le CPAS. Celle-ci devant aboutir avant la fin de l'année 2021.

Ce bâtiment n'est occupé aujourd'hui qu'au niveau du rez de chaussée et permet l'hébergement quotidien, hors période COVID, d'une petite trentaine de personnes. Quatre niveaux, d'une surface totale de près de 1.000 m², ne sont pas utilisés et nécessiteraient une rénovation globale pour ce faire. Les espaces occupés aujourd'hui doivent également être entièrement rénovés.

La politique que compte mettre en place le CPAS vise d'une part à améliorer l'accueil de première ligne et d'autre part à renforcer le passage d'une logique d'urgence à une logique de travail social et d'insertion par le logement en rapprochant et en coordonnant davantage les différents services du CPAS de Liège et en poursuivant et renforçant le travail en réseau avec le secteur associatif. Outre les aspects organisationnels, la réussite de ce projet dépend de la rénovation et de l'aménagement de l'ensemble du bâtiment situé rue sur la Fontaine.

En effet, la réfection de ces lieux répond d'abord à un premier impératif : accueillir un public en grande précarité dans des locaux offrant un confort optimal, et adapté à leur utilité. Il s'agit de pouvoir accueillir de manière digne et respectueuse les usagers.

Concrètement, il est prévu de consacrer trois niveaux à l'hébergement en tant que tel, afin de pouvoir doubler la capacité d'accueil des personnes sans abri. Conformément à la DPC, qui prévoyait l'ouverture d'un second abri, cette opération permet d'atteindre cet objectif tout en n'impactant pas d'autres quartiers et en permettant un grand nombre d'économies d'échelle, que ce soit en termes énergétiques ou de ressources humaines.

Les étages supérieurs seront également aménagés dans le but de pouvoir y accueillir d'autres services ou dispositifs, permettant d'améliorer le travail de première ligne et de renforcer l'accompagnement (dont le but final est de permettre une réinsertion dans un logement stable). Il est souhaité, si les esquisses du projet le rendent possible, d'intégrer dans ce bâtiment :

- Le service d'Urgence Sociale (renforcement des synergies au niveau du personnel et de la capacité de prise en charge des situations urgentes de relogement),
- Une partie de l'équipe du Relais social (éducateurs de rue et programme Housing First).

Il s'agit donc, comme déjà souligné, d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles pour in fine, favoriser le passage d'une logique d'urgence à une logique d'accompagnement.

Le budget sollicité dans le cadre de ce projet permettra d'isoler et de réaliser des économies d'énergie, hors tout ce qui concerne ceux qui permettront de financer les travaux de gros œuvre et d'aménagements intérieurs, qui sont quant à eux repris dans une autre fiche spécifique.

Vue aérienne :



Façade à rue :



Vues sur les façades nord et est du volume arrière et une annexe plus récente



Vues sur les façades est et sud du volume arrière



Situation au rez-de-chaussée



Situation niveaux +1, +2, +3 et +4



Les travaux de rénovation visant une meilleure performance énergétique du bâtiment sont nombreux, parmi lesquels :

- Isolation thermique : pose de châssis double vitrage, isolation toiture et façades,
- Chauffage et production d'eau chaude sanitaire : analyse des solutions les plus respectueuses des normes actuelles
- Ventilation
- Eclairage

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes (projet-permis-dossier d'exécution) : 2022

Attribution du marché : fin 2022

Travaux de construction : à partir 2023

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

L'abri de nuit de Liège se situe Rue Sur la fontaine, 106-110 à 4000 Liège dans le quartier du **Centre**.

Quartier prioritaires: ΘH – NON

Plan de situation :



Parcelle cadastrée sous Liège, 13ème division, Section E, N°438 K et partie du N°438 H.

La parcelle E 438 K a une contenance cadastrale de 444 m².



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen

PST

L'action contribue à la réalisation de l'action prioritaire suivante :

- Réussir la transition climatique

Et l'axe prioritaire suivant :

- Etre une administration qui s'inscrit dans une dynamique de développement durable et qui tient à réduire l'impact climatique.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure.

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	880.000 €
Ville de Liège	220.000 €
Montant total :	1.100.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Dépenses Investissement	100 %

FICHE ACTION N°15

Nom de l'action : Aménagement d'un stationnement vélo sécurisé

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le cadre de la PDU (Perspective de Développement Urbain), la Ville de Liège a proposé une action pour acheter un rez de chaussée commercial et organiser un stationnement sécurisé et couvert pour les vélos de minimum 200 places au centre-ville, à destination des travailleurs, habitants et étudiants.

Un budget 350.000€ a été inscrit dans les fiches PDU, retenues par la Région wallonne.

La Ville de Liège a pu avancer concrètement sur ce dossier puisqu'un rez de chaussée commercial a été acheté rue de l'Université 20 avec une superficie totale de 351 m² (rez-de-chaussée de 216 m², sous-sol de 135 m²).

Le prix d'achat est de 325.000 €.

Le solde du budget ne permet d'assurer le parachèvement du bâtiment dans une perspective d'isolation énergétique et d'équipement liée au stationnement sécurisé.

Cela concerne donc notamment :

- Finitions intérieures et extérieures : châssis, revêtements sol et murs, techniques spéciales (éclairage, chauffage, ventilation et recharge VAE)
- Contrôle d'accès d'entrée-sortie et vidéo surveillance
- Mobiliers: rack double étage et casiers.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022

Chantier 2023

Fin des travaux 2024

LOCALISATION

Le bâtiment se situe rue de l'Université, 4000 Liège dans le quartier du **Centre**.

Quartier prioritaire : Θ# - NON

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité

L'action contribue à la réalisation de l'action prioritaire suivante :

- Multiplier l'offre de stationnement vélo sur le domaine public, assurer le stationnement vélo lors des grands événements organisés à Liège et inciter les exploitants des parkings privés à intégrer le stationnement vélo dans leur offre

L'action contribue à la réalisation du projet métropolitain suivant :

- Les 15 corridors vélos

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Faire de Liège une ville piétonne et cycliste

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan urbain de mobilité**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**, en cours d'actualisation.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement mettra en place une stratégie de développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030. Cette politique cyclable, réalisée en concertation avec les acteurs locaux et les usagers, comportera les actions stratégiques suivantes :

- En concertation avec les associations de cyclistes, adoption d'un plan global « Wallonie cyclable 2030 » d'ici mi-2021 ;
- Actualisation, extension et mise en œuvre complète des itinéraires cyclables régionaux, sécurisés, et définition d'un réseau express (autoroutes à vélo) d'ici 2022, en lien avec les réseaux de rabattement et les itinéraires cyclables locaux à renforcer ;
- Développement d'une stratégie de promotion de l'usage du vélo ;
- Dès 2020, relance d'un projet de villes pilotes, selon un dispositif adapté, après évaluation du projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » ;
- Mise en œuvre de la systématisation de la prise en compte du vélo à l'occasion des travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien des voiries ou de l'espace public, en vue d'offrir des aménagements cyclables de qualité (pistes cyclables, parkings à vélo, extension significative des zones 30, rues scolaires, rues cyclables, etc.) ;
- Engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	160.000 €
Subside PDU	350.000 €
Ville de Liège	40.000 €
Montant total :	550.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	29 %

FICHE ACTION N°16

Nom de l'action : Prise en charge de l'audit énergétique pour revenus précaires, modestes et habitants des zones sinistrées

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

Créer une prime à destination des citoyen•ne•s à faible revenu pour financer la part non subsidiée des « audits » obligatoires dans le cadre de l'octroi de primes régionales à la rénovation des logements, afin de permettre à un maximum de personnes de concrétiser leur projet de rénovation énergétique.

Depuis le 1er juin 2019, un audit doit être préalablement réalisé par un auditeur afin de prioriser l'ordre des travaux des entrepreneurs (sécurité, salubrité et économie d'énergie) et de définir les primes associées.

La Wallonie octroie une prime pour la réalisation des audits énergétiques mais celle-ci ne couvre pas l'entièreté du coût de la réalisation de l'audit. Ce montant représente une somme importante pour les personnes disposant de revenus précaires et modestes (catégories de revenus R1 et R2 selon le SPW énergie). Cela peut représenter un frein à l'investissement pour ces groupes qui pourraient ne pas entamer les démarches de rénovation de leur habitation.

L'accompagnement des candidats et l'octroi de la prime « Ville » seront gérés par l'ASBL Liège-Énergie*.

** À l'initiative de la Ville et du CPAS de Liège, Liège-Énergie développe depuis 2011 des initiatives locales visant à réduire de manière durable la consommation d'énergie de tous les citoyens liégeois. Le travail se décline en 3 missions principales à partir desquelles de multiples actions sont mises en place :*

- *L'accompagnement dans l'octroi des prêts à tempérament à taux 0 de la Wallonie (via les prêteurs sociaux SWCS et FLW) destinés à réaliser des travaux permettant de réduire la consommation énergétique. Depuis le 1^{er} avril 2015, le Gouvernement wallon reconnaît l'association comme « Entité Locale de la Wallonie ».*
- *La mise en place d'une politique sociale préventive en matière d'énergie sur le territoire de la Ville de*

Liège en collaboration, notamment, avec le CPAS de Liège.

- *La fourniture aux habitants, aux propriétaires et aux gestionnaires d'immeubles de logements, d'informations, de conseils ou, le cas échéant, de services pouvant directement ou indirectement contribuer à toute forme d'économie d'énergie dans l'habitat.*

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024

LOCALISATION

Dans les logements occupés par les propriétaires :

- disposant de revenus de catégories R1 et R2 sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège.
- disposant de revenus de catégories R1 à R3 dans les 4 quartiers de rénovation urbaine (Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Amercœur, Grand-Léopold) et dans les quartiers sinistrés lors des inondations survenues du 14 au 16 juillet 2021 sur le territoire de la Ville de Liège (Angleur et Chênée).

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air ;
- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Réussir la transition climatique
- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice
- Inclure par le logement

L'action contribue à la réalisation des actions prioritaires suivantes :

- Créer une prime à destination des citoyens à faible revenu pour financer les « audits » obligatoires dans le cadre de l'octroi de primes régionales à la rénovation des logements
- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercœur.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Des logements accessibles et de qualité pour reconstruire la ville

L'action est mise en œuvre dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du Logement**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'énergie :

« Le Gouvernement s'engage à faire de la rénovation des bâtiments et de l'efficacité énergétique une priorité régionale majeure. »

(...)

L'efficacité énergétique des bâtiments représente un des principaux piliers de la transition énergétique préconisés par l'Union européenne. Le secteur public doit montrer l'exemple. Le Gouvernement établira un cadastre des bâtiments publics d'ici fin 2020. À la lumière de ce cadastre, le Gouvernement mettra en place un plan d'isolation des bâtiments publics sur une période de dix ans afin d'améliorer l'efficacité des bâtiments (écoles, administrations, crèches et logements d'utilité publique) et favoriser la transition énergétique. »

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de politique des aînés :

“L'audit énergétique, tel que prévu dans le système actuel d'octroi de primes et de prêts, sera amélioré dans un objectif de simplification et d'accélération de la rénovation du bâti ; il restera obligatoire, sauf pour l'isolation du toit et les travaux dont le montant est inférieur à 3.000 euros. »

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de lutte contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités :

« Les dispositifs d'isolation et de rénovation des bâtiments et d'accès au logement mis en œuvre par le Gouvernement veilleront à garantir une aide plus importante et adaptée aux personnes plus fragiles et feront à ce titre partie intégrante de ce plan. »

FINANCEMENT

Montant des primes « Audit » octroyées par la Wallonie selon les catégories de revenus :

Revenu de référence du ménage	Catégorie de revenu	Montant de la prime
Inférieur ou égal à 23 000 €	R1	660 €
Supérieur ou égal à 23 000,01 et inférieur ou égal à 32 700 €	R2	440 €
Supérieur ou égal à 32 700,01 et inférieur ou égal à 43 200 €	R3	330 €
Supérieur ou égal à 43 200,01 et inférieur ou égal à 97 700 €	R4	220 €
Supérieur à 97 700 €	R5	110 €

Estimation du nombre de primes complémentaires à octroyer par la Ville pour l'audit logement :

Catégorie de revenu	Prime complémentaire	Estimation du nombre de primes à octroyer par an	Total TVAC
R1	340 €	125/an	42.500 €/an
R2	560 €	125/an	70.000 €/an
R3	670 €	70/an	46.900 /an
TOTAL		320/an	159.400 €/an

Estimation du nombre de primes « Ville » du 01/01/2022 jusqu'au 31/12/2024 : 4 x 159.400 € = **637.600 €**

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	480.000 €
Ville de Liège « PIV »	120.000 €
Ville de Liège	37.600 €

Montant total :	637.600 €
% Subside « PIV »	75 %

FICHE ACTION N°17

Nom de l'action : Amélioration énergétique du patrimoine immobilier de la Régie foncière

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Régie foncière a pour mission de favoriser l'accès à un logement décent pour tous dans le centre urbain ou dans les quartiers fragilisés, en construisant ou en rénovant des logements de qualité, et en entretenant son patrimoine immobilier.

Elle gère, entretient, construit, rénove et loue les biens du patrimoine privé de la Ville de Liège, principalement les logements créés dans le cadre des opérations de rénovation urbaine et de l'ancrage communal dans les quartiers déterminés par la Ville comme étant prioritaires.

La Régie foncière gère la location de 265 logements, 15 commerces, 5 stations-services, 23 emplacements de parking, 2 concessions (golf, parkings), 2 panneaux publicitaires, 42 baux emphytéotiques, 254 terrains et/ou parcelles (jardins, potagers, prairies)...

La Régie foncière doit assurer l'entretien et la rénovation de son patrimoine immobilier afin d'en garantir la pérennité, d'améliorer l'efficacité énergétique et assurer le bien-être des occupants tout en limitant les charges liées à la consommation d'énergie.

La Régie foncière, en collaboration avec le Service du Logement, entreprend des projets innovants en termes de mobilité (création de locaux vélos dans les immeubles...), d'accessibilité (création de logements PMR ou adaptables PMR...), d'économie d'énergie (logements passifs, systèmes de chauffage alternatifs...), de mixité et de diversité...

Afin d'atteindre sa volonté d'améliorer les performances énergétiques de son patrimoine immobilier, la Régie foncière doit entreprendre des travaux établis sur différentes thématiques, notamment :

- Amélioration des dispositifs de chauffage et/ou de production d'eau chaude (par exemple : remplacement de chaudières atmosphériques ou basse température par des chaudières à condensation, remplacement des boilers, des ballons de stockage, amélioration des circuits

de distribution, isolation des canalisations,...)

- Isolation des toitures
- Remplacement des vitrages et des châssis
- Installation de systèmes de ventilation plus performants (type C, C+ ou D)
- Installation de panneaux photovoltaïques
- Installation de panneaux solaires thermiques
- Installation de protection solaire pour limiter les surchauffes en période estivales
- Etablissement ou renouvellement de certificats PEB
- ...

Les interventions porteraient notamment sur les dossiers mentionnés ci-après. Il s'agit d'une liste non exhaustive.

Immeuble situé quai de Coronmeuse 44 - complexe de 5 logements (indice PEB : A) : Extension de l'installation de panneaux photovoltaïques afin de couvrir les besoins électriques pour le chauffage et la ventilation des 5 logements de l'immeuble. Il s'agit de logements disposant de bonnes performances énergétiques théoriques en termes d'isolation et d'étanchéité à l'air, mais les besoins en énergie électrique pour alimenter les équipements de chauffage et de ventilation restent néanmoins importants.

Ensemble de 4 immeubles situés rue des Prébendiers 1, 3, 5 et rue d'Amercoeur 54 – complexe de 40 logements (indice PEB : C à G) : Remplacement et isolation de la toiture du complexe de cet ensemble constituant un complexe de 40 logements. L'isolation des toitures permettrait d'améliorer notablement la performance énergétique des logements sous toiture (indice PEB G). Installation de panneaux photovoltaïques. Remplacement des chaudières par des modèles plus performants.



Illustration 1 : Rue des Prébendiers 1, 3, 5 et rue d'Amercoeur 54

Ensemble de 24 logements situés sur le site dit « Les Forges » et situé rue des Mariniers 1 à 24, rue Saint-Léonard 520 à 524 et square des Portefaix 1 (indice PEB : C) : Installation de panneaux photovoltaïques. Installation d'un système de ventilation mécanique contrôlée à double flux. L'installation de ce système de ventilation apporterait une amélioration des performances énergétiques mais également une solution à des désordres (humidité, moisissures) dus à l'absence actuelle d'un système de ventilation conforme et efficace. Le système de ventilation permettrait de plus d'éviter les besoins excessifs de chauffage nécessaires actuellement pour limiter les problèmes d'humidité.



Illustration 2 : Site dit « Les Forges »

Ensemble d'immeubles de logements situés rue Pierreuse, rue Volière et rue Fond Saint-Servais – complexe de 28 logements (indice PEB : B à F) : Remplacement et isolation des toitures, remplacement des dispositifs de chauffage et de production d'eau chaude... Installation de panneaux photovoltaïques. Installation de protections solaires. Une priorisation sera établie suivant le niveau de l'indice PEB de chaque logement.



Illustration 3 : Rue Pierreuse, rue Volière et rue Fond Saint-Servais

Immeubles situés rue de Hesbaye 147 et 179 - complexe de 26 logements (indice PEB : B à D) : remplacements des chaudières basse température par des chaudières à condensation, amélioration du dispositif de ventilation. Installation de panneaux photovoltaïques.



Illustration 4 : Rue de Hesbaye 147 et 179

Immeubles situés rue des Fortifications 34, 40, 42 et rue Achille Lebeau 1 – complexe de 14 logements (indice PEB inconnu) : Installation d'un dispositif de ventilation.



Illustration 5 : Rue des Fortifications 34, 40, 42 et rue Achille Lebeau 1

Immeuble situé rue Vivegnis 73 (indice PEB inconnu) : Remplacement des châssis, remplacement et isolation des toitures, remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation.



Illustration 6 : Rue Vivegnis 73

Immeuble situé rue de Campine 470 (indice PEB : E) : Remplacement des châssis, remplacement et isolation de la toiture, remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation.

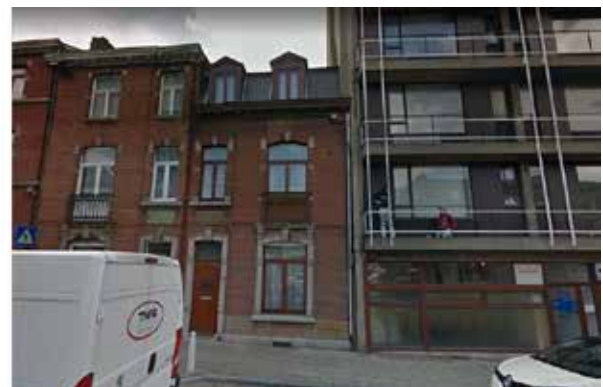


Illustration 7 : Rue de Campine 470

Immeubles situés rue du Haut-Pavé 58, 72 et 80 (indice PEB : G) : Remplacement des châssis, remplacement et isolation de la toiture, remplacement de la chaudière par une chaudière à condensation.



Illustration 8 : Rue du Haut-Pavé 58, 72 et 80

Immeuble situé impasse des Ursulines 12-14-16 : Remplacement de la chaudière atmosphérique par une chaudière à condensation.



Illustration 9 : Impasse des Ursulines 12-14-16

Immeuble situé rue Haute-Sauvinière 19 : Rénovation et amélioration énergétique des installations de chauffage et de production d'eau chaude.



Illustration 10 : Rue Haute-Sauvenière 19

Immeubles situés cour du Général Poblete 1 à 5 : Installation de panneaux photovoltaïques.



Illustration 11 : Cour du Général Poblete 1 à 5

Immeubles situés rue des Armuriers 29-31-33 : Installation de panneaux photovoltaïques.



Illustration 12 : Rue des Armuriers 29-31-33

Ensemble du patrimoine de la régie foncière : remplacement des chaudières basse température ou atmosphériques par des chaudières à condensation. Amélioration énergétique des systèmes de chauffage et de production d'eau chaude. Etablissement ou renouvellement des certificats PEB.

PLANNING

Mise en œuvre : dès 2022

Fin de l'action : 2024 (date ultime pour l'attribution des marchés publics).

LOCALISATION

Ensemble du patrimoine immobilier de la Régie foncière et réparti sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège.

Quartier prioritaire : OUI – ~~NON~~ (En partie)

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers
- Réussir la transition climatique
- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice
- Inclure par le logement

Et l'action prioritaire suivante:

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Améliorer la qualité des logements et de leur adéquation à l'évolution des modes de vie.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du logement**

L'action contribue aux objectifs des **stratégies de rénovation urbaine** de Saint-Léonard, de Sainte-Marguerite II, d'Amercoeur et du Grand Léopold.

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts : 2.000.000,00 EUR TVAC, y compris frais d'études

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.600.000 €
Ville de Liège	400.000 €

Montant total :	2.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

LOGEMENT

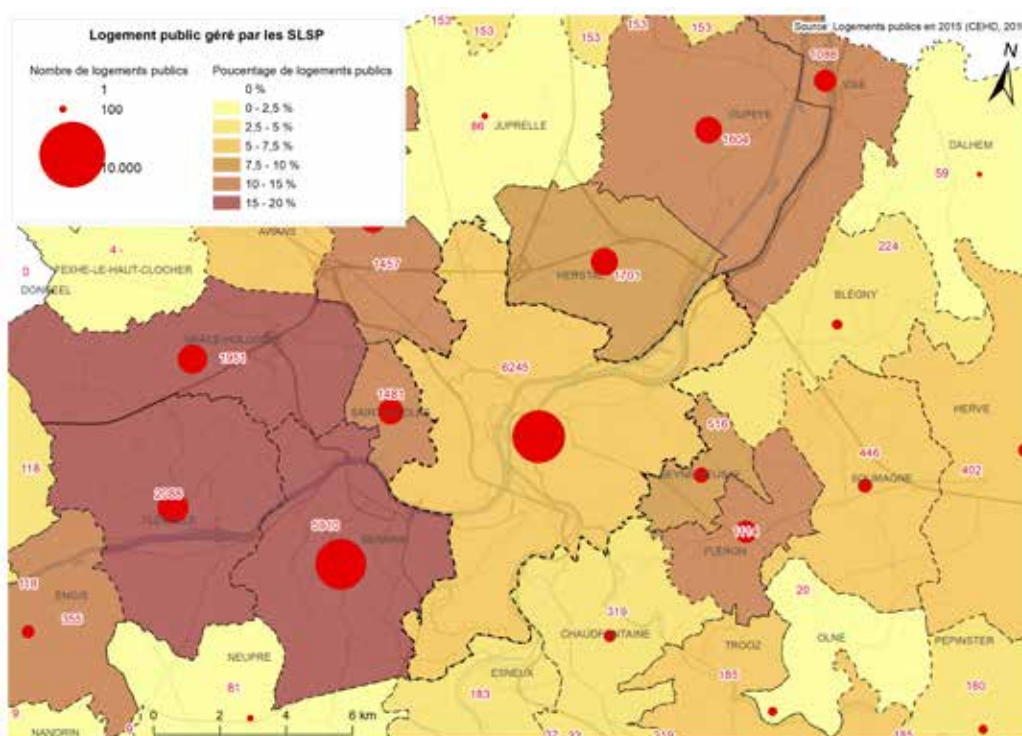
Au 01/01/2019, la Ville totalisait 110.641 logements répertoriés au cadastre. Les unités de logement à Liège présentent les caractéristiques suivantes :

- 64% des logements datent d'avant 1945.
- 16% des logements ont moins de 4 pièces.

Par ailleurs, on constate un phénomène « d'appartementisation » (44.773 maisons avec un seul logement). Face à la sur-division des immeubles en petits logements, des règles ont été adoptées pour mettre fin à ce phénomène (refus de division de tout immeuble de moins de 200m²).

Sur le plan des habitants, 52% des Liégeois sont locataires. Liège voit une part importante de sa population afficher au profil socio-économique faible. Cet indicateur est en lien avec les indicateurs démontrant un taux de chômage et un nombre d'allocataires sociaux en hausse.

Il est dès lors fondamental de poursuivre le développement d'un parc de logements accessibles aux plus faibles revenus (logements publics et assimilés) et aux populations vieillissantes. A l'heure actuelle, le logement public représente une part importante du parc immobilier : 7.986 logements – soit 7,2 % du parc, un nombre auquel il convient d'ajouter les 265 logements mis en location par la régie foncière.



Sources, Ville de Liège, La Déclaration de Politique communale en matière de Logement et Ville de Liège, Schéma de développement communal, Atlas des Villes FEDER

Les modèles prospectifs prévoient que la population liégeoise sera sans doute de 215 à 220.000 habitants domiciliés en 2030. Pour faire face à cet accroissement démographique, le Schéma de Développement Territorial de l'Arrondissement (SDALg) postule un accroissement du nombre de logements à Liège, notamment pour lutter contre l'étalement urbain dans l'agglomération liégeoise.

Afin de faire face à cet accroissement de la population et à une demande accrue en matière de logement, la Ville agit principalement sur base de deux orientations :

L'augmentation de l'offre de logements sur tout le territoire avec notamment l'objectif d'atteindre 10% de logements publics sur le parc total de logements et l'amélioration de la qualité des logements, tant au niveau de leurs qualités énergétiques que des installations spécifiques visant à améliorer le cadre de vie des logements et des quartiers dans leur ensemble.

Concrètement, la Déclaration de Politique communale en matière de Logement définit les objectifs à la base des actions menées par le Service du Logement de la Ville de Liège et les différents acteurs présents sur le territoire.

Les principaux objectifs sont :

- la lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements ;
- l'accès à un logement décent pour tous ;
- la mixité sociale ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouveaux logements ;
- l'accompagnement social des locataires ;
- la diversification et l'adaptation de l'offre de logements sur le territoire communal ;
- l'inscription des nouveaux logements dans un cadre de vie de qualité ;
- l'élargissement de l'assise foncière de la Ville de Liège ;
- une action prioritaire dans les quartiers les plus dégradés.



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Portefeuille logement

1.	Cloître Saint-Jean	1.250.000 €
2.	Cour des Prébendiers	500.000 €
3.	Rue Morinval	1.500.000 €
4.	Rue Vivegnis	2.200.000 €
5.	Goffin-Bovy	1.835.000 €
6.	Création d'entrée indépendante aux logements au dessus des commerces	2.000.000 €
7.	Dotation Régie (achat logements)	2.000.000 €
	TOTAL	11.385.000 €



FICHE ACTION N°18

Nom de l'action : Réhabilitation du cloître Saint Jean et des immeubles sis Place Xavier Neujean 42/44 en logements publics.

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	X
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

La politique du logement et le renforcement de l'offre en la matière sont des éléments centraux de la stratégie de la Ville de Liège.

La Déclaration de Politique communale en matière de Logement définit les objectifs à la base des actions menées par le Service du Logement de la Ville de Liège et les différents acteurs présents sur le territoire.

Les principaux objectifs sont :

- la lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements ;
- l'accès à un logement décent pour tous ;
- la mixité sociale ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouveaux logements ;
- l'accompagnement social des locataires ;
- la diversification et l'adaptation de l'offre de logements sur le territoire communal ;
- l'inscription des nouveaux logements dans un cadre de vie de qualité ;
- l'élargissement de l'assise foncière de la Ville de Liège ;

- une action prioritaire dans les quartiers les plus dégradés.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Liège travaille à la reconstruction de la Ville sur la Ville et à la création de logements de qualité dans le cœur de la cité. Sur base du constat de l'inoccupation et de l'insalubrité de nombreux logements, la Ville de Liège a développé un projet intitulé « Vivre au Centre ».

Le retour des habitants au centre de la ville, dans des lieux dont l'accessibilité est optimale (proximité du tram), est une priorité pour le Conseil communal. Pour atteindre cet objectif, il est nécessaire de proposer aux citoyens des logements de qualité répondant aux standards de vie d'aujourd'hui, et des espaces extérieurs de cours et jardins. Ce type d'espaces fait défaut dans les centres ville et le présent projet répond à cette problématique.

Le centre-ville de Liège est par ailleurs riche d'un patrimoine bâti exceptionnel. La présente action, vise la réhabilitation d'immeubles dégradés et à haute valeur patrimoniale en logements publics, ainsi que leur amélioration énergétique (basse énergie).

La Ville de Liège a fait l'acquisition du cloître Saint Jean (acte recognitif de propriété), situé au centre-ville, à proximité des principales rues commerçantes.

Le projet a pour objet le financement d'une partie des travaux de réhabilitation des logements et de restauration des parties classées. Les travaux seront cofinancés par la Ville de Liège et la Région wallonne (ancrage communal logement et patrimoine), avec le soutien de la Province de Liège.

Le projet prévoit ainsi la restructuration des bâtiments du cloître ainsi que des immeubles qui le jouxtent en 15 logements de superficies variées (une à trois chambres) dont 6 logements accessibles aux personnes à mobilité réduite, 8 logements avec jardins ou terrasses.

Le projet prévoit également l'aménagement de la cour centrale en espace communautaire, la mise en valeur des éléments classés et patrimoniaux : haut-relief de Guillaume de Wavre, murs et salles gothiques, pierres tumulaires.

Situation actuelle







Situation projetée



PLANNING

Année de début estimée : 2022 (début des travaux)

Année de fin estimée : 2025 (fin des travaux)

LOCALISATION

Le Cloître Saint-Jean et les immeubles concernés par le projet sont situés dans le quartier du **Centre**

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice ;
- Inclure par le logement.

Et l'action prioritaire suivante :

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Augmenter l'offre de logements sur le territoire.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du Logement**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement entend aboutir, durant la législature, à un accroissement net de 12.000 logements publics au service des ménages : 3.000 nouveaux logements, 6.000 pris en gestion par les agences immobilières sociales (AIS), 3.000 logements publics vides rénovés selon les critères les plus stricts.

(...)

Le Gouvernement déploiera à cette fin une série de leviers :

(...)

- Une mixité sociale et fonctionnelle des projets immobiliers répondant aux besoins de la population en superficie et en localisation (en priorisant les implantations dans les noyaux d'habitation en lien étroit avec les solutions de transport public) ;

- (...)

- L'augmentation du nombre de logements ou bâtiments transformés en logements (bureaux, espaces inoccupés, etc.) pris en gestion par les agences immobilières sociales et en aide locative par le Fonds du logement wallon afin d'atteindre 11.000 logements d'ici 2025 (6.000 logements actuels et 5.000 logements additionnels) ;

- (...)

- L'achat de logements en cours de construction ou de rénovation

- (...) »

D'autre part, en matière de développement du territoire :

« Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;

- Préserver au maximum les surfaces agricoles ;

- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;

- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;

- Restaurer la biodiversité. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.000.000 €
SPW – subsides ancrage communal	1.197.250 €
SPW – subsides patrimoines (AWAP)	1.512.552 €
Province de Liège – subsides patrimoine	471.200 €
Part « PIV » - Ville de Liège	250.000 €
Ville de Liège	256.300 €
Montant total :	4.687.302 €
% Montant total en Subside « PIV »	21 %

FICHE ACTION N°19

Nom de l'action : Acquisitions d'immeubles dégradés dans le quartier d'Amercoeur, en particulier dans le cadre de la requalification de l'îlot délimité par les rues d'Amercoeur, Saint-Remacle, Basse-Wez

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le 7 septembre 2020, la Ville de Liège a obtenu reconnaissance d'un périmètre de rénovation urbaine pour le quartier d'Amercoeur. Le dossier qui comprend une étude détaillée de la situation du quartier et propose différents projets d'aménagement d'espaces publics et de créations de logements a été approuvé par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

L'objectif de la présente fiche est d'affecter un montant de la PIV aux premières acquisitions identifiées comme prioritaires dans le schéma directeur, et ce, en vue de créer des logements publics de qualité.

L'îlot dont question dans la présente fiche est délimité par les rues d'Amercoeur, Saint-Remacle, Basse-Wez, qui concentrent le principal pôle commercial du quartier, mais en fort déclin.

Le front bâti rue Basse-Wez est essentiellement composé d'un parcellaire étroit avec anciennement des rez-de-chaussée commerciaux pour partie transformés en logements. Rue d'Amercoeur, l'îlot présente des parcelles un peu plus larges et issues de remembrements, parmi lesquelles un immeuble bas, hors gabarit reconstruit après-guerre (actuelle salle des ventes). En intérieur d'îlot se trouvent de nombreux entrepôts et un bâti industriel sur cour abritant du logement.

En parallèle avec les actions du pôle n°1 et la reconstruction des dents creuses, la rénovation cet îlot permettra de qualifier l'entrée du quartier et de créer un lien vers le pôle d'animation à retrouver au carrefour Lairesse/ Basse-Wez. Dans le cadre de sa reconstruction, une percolation pour les modes doux et la création d'un espace public de convivialité à destination des habitants et usagers du quartier sont envisagées au sein de l'îlot.

Situation actuelle



Situation projetée





Illustration de l'une des propositions de l'étude «Dente Creusée» pour «l'îlot de la ruelle des ventes»



Eden Bio, Paris - densification d'un îlot faubourien : construction en intérieur d'îlot et cheminements via de fines venelles. Le sol original a été remplacé par un sol profond organique.

Source: www.edouardfrancois.com



îlot Firquet - curetage de l'îlot et intégration de logements sociaux dans des bâtiments industriels. Aménagement de cours privatives et jardins.

Source: Ville de Liège



PLANNING

Année de début estimée : 2023 (début des travaux)

Année de fin estimée : 2025 (fin des travaux)

LOCALISATION

L'ensemble est délimité par les rue basse-Wez, St Remacle et rue d'Amercoeur, situées dans le quartier d'Amercoeur.

Quartier prioritaire : Θ† - NON



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice ;
- Inclure par le logement.

Et l'action prioritaire suivante :

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Augmenter l'offre de logements sur le territoire.

L'action sera mise en oeuvre dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du Logement**.

L'action contribue aux objectifs de l'opération de rénovation urbaine d'Amercoeur.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement entend aboutir, durant la législature, à un accroissement net de 12.000 logements publics au service des ménages : 3.000 nouveaux logements, 6.000 pris en gestion par les agences immobilières sociales (AIS), 3.000 logements publics vides rénovés selon les critères les plus stricts.

(...)

Le Gouvernement déploiera à cette fin une série de leviers :

(...)

- Une mixité sociale et fonctionnelle des projets immobiliers répondant aux besoins de la population en superficie et en localisation (en priorisant les implantations dans les noyaux d'habitation en lien étroit avec les solutions de transport public) ;

- (...)
- L'augmentation du nombre de logements ou bâtiments transformés en logements (bureaux, espaces inoccupés, etc.) pris en gestion par les agences immobilières sociales et en aide locative par le Fonds du logement wallon afin d'atteindre 11.000 logements d'ici 2025 (6.000 logements actuels et 5.000 logements additionnels) ;
- (...)
- L'achat de logements en cours de construction ou de rénovation
- (...) »

D'autre part, en matière de développement du territoire :

« Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;
- Préserver au maximum les surfaces agricoles ;
- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;
- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;
- Restaurer la biodiversité. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	400.000 €
Subside PDU	400.000 €
Part « PIV » - Ville de Liège	100.000 €
Ville de Liège	1.100.000 €
Montant total :	2.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	20 %

FICHE ACTION N°20

Nom de l'action : Reconversion de bureaux, entrepôts et locaux techniques en logements publics sis Rue Morinval, 52 à 4000 LIEGE.

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

La politique du logement et le renforcement de l'offre en la matière sont des éléments centraux de la stratégie de la Ville de Liège.

La Déclaration de Politique communale en matière de Logement définit les objectifs à la base des actions menées par le Service du Logement de la Ville de Liège et les différents acteurs présents sur le territoire.

Les principaux objectifs sont :

- la lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements ;
- l'accès à un logement décent pour tous ;
- la mixité sociale ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouveaux logements ;
- l'accompagnement social des locataires ;
- la diversification et l'adaptation de l'offre de logements sur le territoire communal ;
- l'inscription des nouveaux logements dans un cadre de vie de qualité ;
- l'élargissement de l'assise foncière de la Ville de Liège ;

- une action prioritaire dans les quartiers les plus dégradés.

L'analyse de la situation du bâti et des caractéristiques sociodémographiques a conduit la région wallonne à reconnaître le quartier Nord/ St Léonard comme « Zone d'Initiatives Prioritaires-Quartier d'Initiative » et périmètre de rénovation urbaine. Des dizaines de projets ont été identifiés et repris au sein du projet de quartier suite à consultation de la population. Même si le Gouvernement a décidé d'abroger le périmètre de rénovation urbaine à partir du 31 août 2019, de nombreux projets n'ont pas été réalisés. Il apparaît que certains indicateurs relatifs à l'état du bâti et à l'évolution de la population imposent que la Ville investisse encore à l'avenir au sein du quartier.

Des relevés des immeubles vides ont été effectués par les équipes du service du logement. Ces relevés permettent d'identifier des immeubles très dégradés ou des ruines à acquérir pour améliorer la qualité de vie des habitants, et pour la création des logements de qualité dans une démarche de reconstruction de la Ville sur la Ville.

La Régie foncière a acquis pour réserve foncière un ensemble de bâtiments de bureaux, garages, entrepôts et locaux techniques utilisés anciennement par la brigade propreté de la Ville de Liège en 2016. Cette réserve foncière est disponible à la création de logements publics.

Le projet est au stade de l'étude de faisabilité.

Ce projet vise, après démolition de l'existant, la création de 5 logements, voir 6, à front de voirie avec l'imposition d'un arva afin de garantir une éventuelle future connexion avec le Jardin Morinval.

Les logements projetés seront de 2 à 4 chambres avec espaces extérieurs privatifs et communs, et comprendront des logements adaptables aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble respectera les critères énergétiques en vigueur de type très basse énergie couplés avec des panneaux photovoltaïques.



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action

Année de début estimée : 2022 (étude)

Lancement des marchés et des travaux : 2023-2024

Année de fin estimée : 2025 (fin des travaux)

LOCALISATION

Les bâtiments du n°52, rue Morinval concernés par le projet sont situés dans le quartier Saint-Léonard.

Datant des années 60, les bâtiments en brique sur un niveau, construits sur les pourtours de la parcelle, se composent de garages, entrepôts, bureaux et locaux. Au centre, il y a une cour pavée et bétonnée (500m²). Le relief est plat. La superficie de la parcelle est de 1145 m² et la largeur à front de voirie est d'environ 21m.

Quartier prioritaire : Ø† - NON



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice ;
- Inclure par le logement.

Et l'action opérationnelle suivante :

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Augmenter l'offre de logements sur le territoire.

L'action sera mise en oeuvre dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du Logement**.

L'action contribue aux objectifs de l'opération de **rénovation urbaine de Saint-Léonard**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement entend aboutir, durant la législature, à un accroissement net de 12.000 logements publics au service des ménages : 3.000 nouveaux logements, 6.000 pris en gestion par les agences immobilières sociales (AIS), 3.000 logements publics vides rénovés selon les critères les plus stricts.

(...)

Le Gouvernement déploiera à cette fin une série de leviers :

(...)

- Une mixité sociale et fonctionnelle des projets immobiliers répondant aux besoins de la population en superficie et en localisation (en priorisant les implantations dans les noyaux d'habitation en lien étroit avec les solutions de transport public) ;

- (...)
- L'augmentation du nombre de logements ou bâtiments transformés en logements (bureaux, espaces inoccupés, etc.) pris en gestion par les agences immobilières sociales et en aide locative par le Fonds du logement wallon afin d'atteindre 11.000 logements d'ici 2025 (6.000 logements actuels et 5.000 logements additionnels) ;
- (...)
- L'achat de logements en cours de construction ou de rénovation
- (...) »

D'autre part, en matière de développement du territoire :

« Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;
- Préserver au maximum les surfaces agricoles ;
- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;
- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;
- Restaurer la biodiversité. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.200.000 €
Ville de Liège	300.000 €
Montant total :	1.500.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°21

Nom de l'action : Transformation de ruines en 8 logements publics sis rue Vivegnis, 217-223 à 4000 LIEGE

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

La politique du logement et le renforcement de l'offre en la matière sont des éléments centraux de la stratégie de la Ville de Liège.

La Déclaration de Politique communale en matière de Logement définit les objectifs à la base des actions menées par le Service du Logement de la Ville de Liège et les différents acteurs présents sur le territoire.

Les principaux objectifs sont :

- la lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements ;
- l'accès à un logement décent pour tous ;
- la mixité sociale ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouveaux logements ;
- l'accompagnement social des locataires ;
- la diversification et l'adaptation de l'offre de logements sur le territoire communal ;
- l'inscription des nouveaux logements dans un cadre de vie de qualité ;
- l'élargissement de l'assise foncière de la Ville de Liège ;

- une action prioritaire dans les quartiers les plus dégradés.

L'analyse de la situation du bâti et des caractéristiques sociodémographiques a conduit la région wallonne à reconnaître le quartier Nord / St Léonard comme « Zone d'Initiatives Prioritaires-Quartier d'Initiative » et périmètre de rénovation urbaine. Des dizaines de projets ont été identifiés et repris au sein du projet de quartier suite à consultation de la population. Même si le Gouvernement a décidé d'abroger le périmètre de rénovation urbaine à partir du 31 août 2019, de nombreux projets n'ont pas été réalisés. Et il apparaît que certains indicateurs relatifs à l'état du bâti et à l'évolution de la population imposent que la Ville investisse encore à l'avenir au sein du quartier.

Des relevés des immeubles vides ont été effectués par les équipes du service du logement. Ces relevés permettent d'identifier des immeubles très dégradés ou des ruines à acquérir pour améliorer la qualité de vie des habitants, et pour la création des logements de qualité dans une démarche de reconstruction de la Ville sur la Ville.

La Régie foncière a acquis pour réserve foncière un ensemble de 4 bâtiments en ruines en vue de créer du logement public.

Ce projet vise, après démolition des ruines, la création de 8 logements de 1 chambre à 4 chambres, dont deux sont adaptables aux personnes à mobilité réduite. L'ensemble des logements projetés auront accès à un jardin commun et seront pourvu de terrasses extérieures privées. Ces nouvelles constructions respecteront les critères énergétiques en vigueur de type très basse énergie couplés avec des panneaux photovoltaïques.

Le projet a déjà obtenu le permis d'urbanisme et est au stade du dossier d'exécution.

Le projet est stratégique dans ce quartier prioritaire car il se situe dans le pôle Vivegnis (pôle artistique, ateliers et résidences d'artiste, espace d'entreprises, logements, ...) et permettra une nouvelle connexion avec la place et la passerelle Vivegnis.



PLANNING

Année de début estimée : 2022 (début des travaux)

Année de fin estimée : 2024 (fin des travaux)

LOCALISATION

Les bâtiments du n°217 - 223, rue Vivegnis concernés par le projet sont situés dans le quartier Saint-Léonard.

Quartier prioritaire : ØH - NON



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice ;
- Inclure par le logement.

Et l'action prioritaire suivante :

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Augmenter l'offre de logements sur le territoire.

L'action sera mise en oeuvre dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du Logement**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement entend aboutir, durant la législature, à un accroissement net de 12.000 logements publics au service des ménages : 3.000 nouveaux logements, 6.000 pris en gestion par les agences immobilières sociales (AIS), 3.000 logements publics vides rénovés selon les critères les plus stricts.

(...)

Le Gouvernement déploiera à cette fin une série de leviers :

(...)

- Une mixité sociale et fonctionnelle des projets immobiliers répondant aux besoins de la population en superficie et en localisation (en priorisant les implantations dans les noyaux d'habitation en lien étroit avec les solutions de transport public) ;

- (...)

- L'augmentation du nombre de logements ou bâtiments transformés en logements (bureaux, espaces inoccupés, etc.) pris en gestion par les agences immobilières sociales et en aide locative par le Fonds du logement wallon afin d'atteindre 11.000 logements d'ici 2025 (6.000 logements actuels et 5.000 logements additionnels) ;

- (...)

- L'achat de logements en cours de construction ou de rénovation

- (...) »

D'autre part, en matière de développement du territoire :

« Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;

- Préserver au maximum les surfaces agricoles ;

- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;

- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;

- Restaurer la biodiversité. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.840.000 €
Ville de Liège	460.000 €
Montant total :	2.300.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°22

Nom de l'action : Création d'entrées indépendantes aux logements situés au-dessus des commerces

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	X
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville de Liège est confrontée, comme beaucoup d'autres villes, à la problématique des étages vides au-dessus des commerces. Cette situation découle de différents problèmes parmi lesquels on peut citer l'absence d'entrée indépendante vers les étages, dans les cas où historiquement le commerçant habitait lui-même au-dessus de son commerce.

Lorsque l'immeuble est étroit, la création d'un accès aux étages devient complexe et le propriétaire préfère, en général, laisser les étages vides plutôt que de réaliser ces travaux.

De plus, les travaux peuvent générer une perte de surface commerciale et dès lors potentiellement une perte de revenus. Les propriétaires sont dans ce cas d'autant plus frileux que les locations de résidence principale génèrent des revenus moindres qu'un bail commercial.

Afin d'envisager de solutionner ce problème, il apparaît qu'un des moments privilégiés d'intervention se situe lorsque la cellule commerciale est vide et que le propriétaire rencontre manifestement une certaine difficulté à trouver un locataire.

Afin d'initier une dynamique de réoccupation des étages inoccupés, la Ville de Liège, via sa Régie foncière et son Bureau du Commerce, souhaite réaliser une série d'opérations pilotes, au travers d'un partenariat avec les propriétaires.

Le projet consiste en :

- acquisition par la Ville de Liège du rez-de-chaussée de l'immeuble, les étages restant propriété du propriétaire initial ;
- réalisation par la Ville de Liège des travaux nécessaires afin de créer un accès indépendant aux étages, permettant un accès au(x) logement(s). Cet accès pourra être créé pour un ou plusieurs

immeubles mitoyens, au niveau de la rue commerçante même ou par l'arrière du bâtiment visé.

- le commerce rénové par la Ville de Liège sera mis en location via un appel CREaSHOP (loyers préférentiels et progressifs sur 3 ans)
- le ou les logements aux étages seront remis en état par le propriétaire privé, qui disposera notamment du produit de la vente de son commerce à investir dans la rénovation en question.
- une convention de prise en gestion par l'ALS Liège Logement pourra être étudiée.

Les opérations pilotes, dont le nombre dépendra de l'ampleur de chaque intervention, devront être situées dans une des zones à revitaliser au niveau commercial.

Le but du projet est bien de favoriser la mixité entre activité commerciale et habitat.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

2021 et 2022 : identification des immeubles présentant des étages vides au-dessus d'un commerce et aucun accès indépendant aux étages – contact avec les propriétaires pour leur présenter le projet de partenariat

2022/2023 : acquisitions – rédaction des cahiers de charge de travaux – demande de permis

2024 : attributions des travaux et démarrage des réalisations (chantier)

LOCALISATION

Certaines zones commerciales du territoire de la Ville de Liège définies en fonction de critères spécifiques tels que la grandeur du pôle commerciale, sa vitalité, le nombre de cellules commerciales vides, ...

Les quartiers prioritaires de la PIV et de la PDU ainsi que le Centre seront prioritairement ciblés.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer l'attractivité de Liège
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Assurer le rayonnement de Liège

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice
- Inclure par le logement

L'action contribue à la réalisation des actions prioritaires suivantes :

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur, notamment par la réoccupation des logements vides au-dessus des commerces.
- Amplifier la lutte contre les cellules commerciales vides.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Des logements accessibles et de qualité pour reconstruire la ville.
- Développer l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine

L'action sera mise en œuvre dans les quartiers prioritaires de la PDU

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du Logement**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan de développement économique**

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de logement et notamment :

« Le Gouvernement entend lutter, en concertation avec les communes, contre l'inoccupation des logements par la mise en œuvre du code wallon du logement et le développement d'outils effectifs et efficaces : action en cessation via des associations agréées, droit de gestion publique et réquisition, incitants, accompagnement des propriétaires, sanctions financières. La Wallonie soutiendra les communes et les CPAS dans l'établissement d'un cadastre des logements inoccupés. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Un budget de 2.000.000 d'euros sera consacré au développement des opérations pilotes, ce qui devrait permettre le développement de 10 interventions, sur base de l'estimation suivante :

- acquisition du rez-de-chaussée : entre 150.000 et 300.000 euros en fonction de la superficie et de la localisation
- travaux de création de l'accès aux étages et de remise en état de la cellule commerciale : entre 75.000 et 150.000 euros

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	1.600.000 €
Ville de Liège	400.000 €
Montant total :	2.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°23

Nom de l'action : Création de logements publics dans le cadre du réaménagement de l'espace Goffin-Bovy

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

La politique du logement et le renforcement de l'offre en la matière sont des éléments centraux de la stratégie de la Ville de Liège.

La Déclaration de Politique communale en matière de Logement définit les objectifs à la base des actions menées par le Service du Logement de la Ville de Liège et les différents acteurs présents sur le territoire.

Les principaux objectifs sont :

- la lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements ;
- l'accès à un logement décent pour tous ;
- la mixité sociale ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouveaux logements ;
- l'accompagnement social des locataires ;
- la diversification et l'adaptation de l'offre de logements sur le territoire communal ;
- l'inscription des nouveaux logements dans un cadre de vie de qualité ;
- l'élargissement de l'assise foncière de la Ville de Liège ;
- une action prioritaire dans les quartiers les plus dégradés.

Le site «Goffin-Bovy», d'une superficie de 2.600 m², est une ancienne friche commerciale située au coeur du quartier très densément bâti et peuplé de Sainte-Marguerite, faisant l'objet d'une opération de rénovation urbaine en cours.

Ce site fut autrefois bâti et comportait un bâtiment et des ateliers accueillant les établissements Goffin-Bovy, autrefois magasin réputé de vente de soierie, mercerie et tissus. Suite au déclin socioéconomique et commercial du quartier, l'établissement Goffin-Bovy a fermé, les bâtiments sont tombés en ruine et ont été démolis dans les années 1980.

Depuis lors, le site accueille une aire de sport urbain de type agoraspace et est utilisé pour le stationnement voitures (environ 75 emplacements sans aménagement qualitatif).



Le parking et l'agoraspace dans la dent creuse dite Goffin-Bovy. Crédit photographique : S. Kech

Dans le dossier de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II, approuvé par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon, il est prévu de transformer cet espace très peu qualitatif en une place publique arborée. Une nouvelle aire de sport devra également y prendre place ainsi que du stationnement en rotation rapide pour les commerces (5 places), du stationnement riverain (10 places) et du stationnement vélo.

Complémentairement à la transformation de cette « dent creuse » issue de la démolition du bâti et dans le but de conférer au nouvel espace le statut de véritable place de quartier, il est nécessaire de créer du logement autour de la future place, tourné vers celle-ci, ce nouveau bâti permettant ainsi de structurer le nouvel espace.

Afin de permettre cette restructuration en profondeur du lieu, la Ville de Liège, via sa Régie foncière, a acquis les immeubles entourant la future place :

- n° 30 rue Sainte-Marguerite : immeuble au coin de la future place, présentant une largeur inférieure au minimum requis par le code wallon du Logement et dans un état de profond délabrement. Son pignon est stabilisé côté Goffin-Bovy par d'importants renforts. Cet immeuble doit être démolé en raison de son insalubrité intrinsèque.
- n° 28 rue Sainte-Marguerite : tout ou partie de cet ensemble sera démolé pour être adjoint à

l'emprise du n° 30 et permettre la reconstruction d'un immeuble de logements tourné vers la nouvelle place et répondant aux besoins actuels en terme de superficie et de qualité de logement. Certains éléments patrimoniaux pourraient être conservés et/ou récupérés afin d'être intégré au nouveau bâtiment.



Rue Sainte-Marguerite n° 30 (avec ses contreforts) et n° 28. Crédit photographique : S. Kech

- n° 50 rue Sainte-Marguerite et son annexe : l'annexe située en intérieur d'îlot présente une emprise importante et n'a pas de façade en lien avec la future place. Elle sera démolie. Le bâtiment à rue qui accueillait autrefois une pharmacie, sera conservé pour être rénové si le coût de la rénovation n'excède pas la démolition reconstruction.



Rue Sainte-Marguerite n° 50. Crédit photographique : S. Kech

La présente fiche a pour objet le financement de la création de logements encadrant la future place publique ainsi que la mission complète d'étude architecturale, qui sera réalisée par un bureau extérieur.

La première étape de cette mission d'étude consistera en l'établissement d'un plan masse reprenant les différentes fonctions y compris le logement à créer, de façon à permettre le développement des nouveaux immeubles de logement sans compromettre le bon aménagement ultérieur des lieux.

En première approche, suite à une étude de faisabilité réalisée en interne au service du Logement de la Ville de Liège, il est possible de créer 6 logements sociaux autour de la future place. Ces logements s'inscriront dans la volonté de créer de l'habitat de qualité, à haute performance énergétique, avec création d'espaces extérieurs privatifs (cour, jardinet, terrasse), et des espaces de rangement en suffisance.

Le coût de ces logements est estimé à 250.000 euros HTVA/unité, démolition et espaces communs compris, soit 1.500.000 euros HTVA. Les frais d'étude sont estimés à 8,5 % comprenant l'établissement du plan masse, les études de stabilité et la PEB soit 127.500 euros HTVA ou 154.275 euros TVA de 21 % comprise.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

- 2021 : lancement du marché public pour la désignation d'un bureau d'étude architecturale. Réception des offres et analyse.
- 2022 :
 - désignation du bureau d'études et démarrage de la mission
 - adoption du plan masse du réaménagement global de la place et de son pourtour, permettant de définir les emprises dévolues aux logements
 - adoption de l'avant-projet de création de 6 logements avec estimatif
- 2023 : introduction de la demande de permis d'urbanisme et élaboration du cahier spécial des charges de travaux
- 2024 : lancement et attribution du marché public de travaux

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le site Goffin-Bovy se trouve à Liège, entre les rues Sainte-Marguerite (n° 28 à 50) et des Meuniers dans le quartier de **Sainte-Marguerite**.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales.
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Réussir la transition climatique
- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice

L'action contribue à la réalisation des actions prioritaires suivantes :

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec les ambitions de la PDU suivantes :

- Créer et restaurer des espaces de rencontre et de détente.
- Des logements accessibles et de qualité pour reconstruire la ville.

L'action sera mise en œuvre dans un quartier prioritaire de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du logement** et aux objectifs de l'opération de **rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon en matière de création de logements, densification des noyaux d'habitat et cohésion sociale.

Dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de logement, et notamment :

« Le Gouvernement entend aboutir, durant la législature, à un accroissement net de 12.000 logements publics au service des ménages : 3.000 nouveaux logements, 6.000 pris en gestion par les agences immobilières sociales (AIS), 3.000 logements publics vides rénovés selon les critères les plus stricts.

(...)

Le Gouvernement déploiera à cette fin une série de leviers :

(...)

- Une mixité sociale et fonctionnelle des projets immobiliers répondant aux besoins de la population en

superficie et en localisation (en priorisant les implantations dans les noyaux d'habitation en lien étroit avec les solutions de transport public) ;

- (...)

- L'augmentation du nombre de logements ou bâtiments transformés en logements (bureaux, espaces inoccupés, etc.) pris en gestion par les agences immobilières sociales et en aide locative par le Fonds du logement wallon afin d'atteindre 11.000 logements d'ici 2025 (6.000 logements actuels et 5.000 logements additionnels) ;

- (...)

- L'achat de logements en cours de construction ou de rénovation ;

- (...) »

FINANCEMENT

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	1.468.000 €
Ville de Liège	367.000 €
Montant total :	1.835.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°24

Nom de l'action : Dotation à la Régie foncière pour l'achat de logements publics dans le cadre de projets de promotion

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	X

DESCRIPTION DE L'ACTION

La politique du logement et le renforcement de l'offre en la matière est un des éléments centraux de la stratégie de la Ville de Liège.

La Déclaration de Politique communale en matière de Logement définit les objectifs à la base des actions menées par le Service du Logement de la Ville de Liège et les différents acteurs présents sur le territoire.

Les principaux objectifs sont :

- la lutte contre l'inoccupation et l'insalubrité des logements ;
- l'accès à un logement décent pour tous ;
- la mixité sociale ;
- l'amélioration de l'efficacité énergétique des nouveaux logements ;
- l'accompagnement social des locataires ;
- la diversification et l'adaptation de l'offre de logements sur le territoire communal ;
- l'inscription des nouveaux logements dans un cadre de vie de qualité ;
- l'élargissement de l'assise foncière de la Ville de Liège ;

- une action prioritaire dans les quartiers les plus dégradés.

Par l'intermédiaire de sa régie foncière, la Ville s'est inscrite dans une gestion active de son patrimoine pour soutenir la stratégie de création de nouveaux logements.

Le territoire de la Ville de Liège voit se réaliser un grand nombre de projets immobiliers menés par des investisseurs privés. Ceux-ci s'inscrivent en cohérence avec les analyses menées dans le cadre du schéma de développement communal mené à l'échelle du territoire liégeois et les recommandations qui en découlent.

Pour certains, ils font partie de projets globaux de réaménagement de zones en réhabilitation mais néanmoins centrales. Ces projets incluent non seulement la création de logements mais également la réhabilitation d'espaces publics, la création d'infrastructures collectives et de loisirs ou encore la création de zones d'activités économiques et d'espaces de bureaux.

De plus, ces grands ensembles s'inscrivent en lien avec la stratégie menée par la Ville et la Région en matière de mobilité et d'offre de transport en commun. Ils sont situés stratégiquement de manière à permettre aux utilisateurs et aux habitants un accès aisé en transports publics.

Ces nouveaux logements offrent également de nombreuses qualités énergétiques. Ils répondent à des critères élevés en matière d'isolation et de consommation énergétique. Ils proposent en outre des solutions innovantes et efficaces en matière de fourniture d'énergie.

Conformément aux engagements pris dans sa déclaration de politique communale en matière de logement, la volonté de la Ville de Liège est également de veiller à la garantie de la mixité sociale dans la mise en œuvre des projets.

L'action proposée consiste à acquérir, via la régie foncière, des logements neufs dans le cadre de projets de promotion immobilières, en cours ou à venir, menés par des investisseurs privés.

Une fois devenus propriété de la régie foncière, ces logements deviendront des logements publics, mis en location selon les modalités en vigueur.

Les ensembles immobiliers dans lesquels une/des acquisition(s) sont prévues sont :

- Rives Ardentes dans le quartier de Coronmeuse ;
- Résidence Bavière dans le quartier d'Outremeuse ;
- Paradis Express dans le quartier des Guillemins/Fragnée ;
- Résidence Trianon dans le quartier Centre ;
- Lift-ô-Loft dans le quartier de Bressoux.

Certains projets immobiliers étant toujours en cours de réalisation, la répartition des acquisitions par projet immobilier sera définie dans un second temps.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action

Année de début estimée : 2022 Début du processus d'acquisition par les instances responsables de la Ville

Année de fin estimée : 2024

LOCALISATION

Les ensembles immobiliers dans lesquels une/des acquisition(s) sont prévues sont :

- Rives Ardentes dans le quartier de Coronmeuse ;
- Résidence Bavière dans le quartier d'Outremeuse ;
- Paradis Express dans le quartier des Guillemins/Fragnée ;
- Résidence Trianon dans le quartier Centre ;
- Lift-ô-Loft dans le quartier de Bressoux.

Quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~ (en partie)

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice ;
- Inclure par le logement.

L'action s'inscrit en lien avec les projets métropolitains suivants :

- Le tram ;
- L'éco-quartier de Coronmeuse ;
- La requalification de Bavière et de ses abords.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Augmenter l'offre de logements sur le territoire.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du Logement**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement entend aboutir, durant la législature, à un accroissement net de 12.000 logements publics au service des ménages : 3.000 nouveaux logements, 6.000 pris en gestion par les agences immobilières sociales (AIS), 3.000 logements publics vides rénovés selon les critères les plus stricts.

(...)

Le Gouvernement déploiera à cette fin une série de leviers :

(...)

- Une mixité sociale et fonctionnelle des projets immobiliers répondant aux besoins de la population en superficie et en localisation (en priorisant les implantations dans les noyaux d'habitation en lien étroit avec les solutions de transport public) ;

- (...)

- L'augmentation du nombre de logements ou bâtiments transformés en logements (bureaux, espaces inoccupés, etc.) pris en gestion par les agences immobilières sociales et en aide locative par le Fonds du logement wallon afin d'atteindre 11.000 logements d'ici 2025 (6.000 logements actuels et 5.000 logements additionnels) ;

- (...)

- L'achat de logements en cours de construction ou de rénovation

- (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.600.000 €
Ville de Liège	400.000 €

Montant total :	2.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

ANIMATION ET GESTION COMMERCIALE DES CENTRE-VILLES

Le commerce joue un rôle majeur dans l'animation de la cité, mais il exerce aussi un pouvoir attractif à l'échelle de la métropole. Le dynamisme du commerce est grandement influencé par l'action communale, sur sa qualité d'accueil ainsi que sur le cadre de vie.

Du point de vue strictement commercial, Liège accueille 4.634 commerces répartis sur un total de 160.000m². Liège accueille également cinq des 15 plus grands pôles commerciaux (centre commerciaux) de Wallonie.

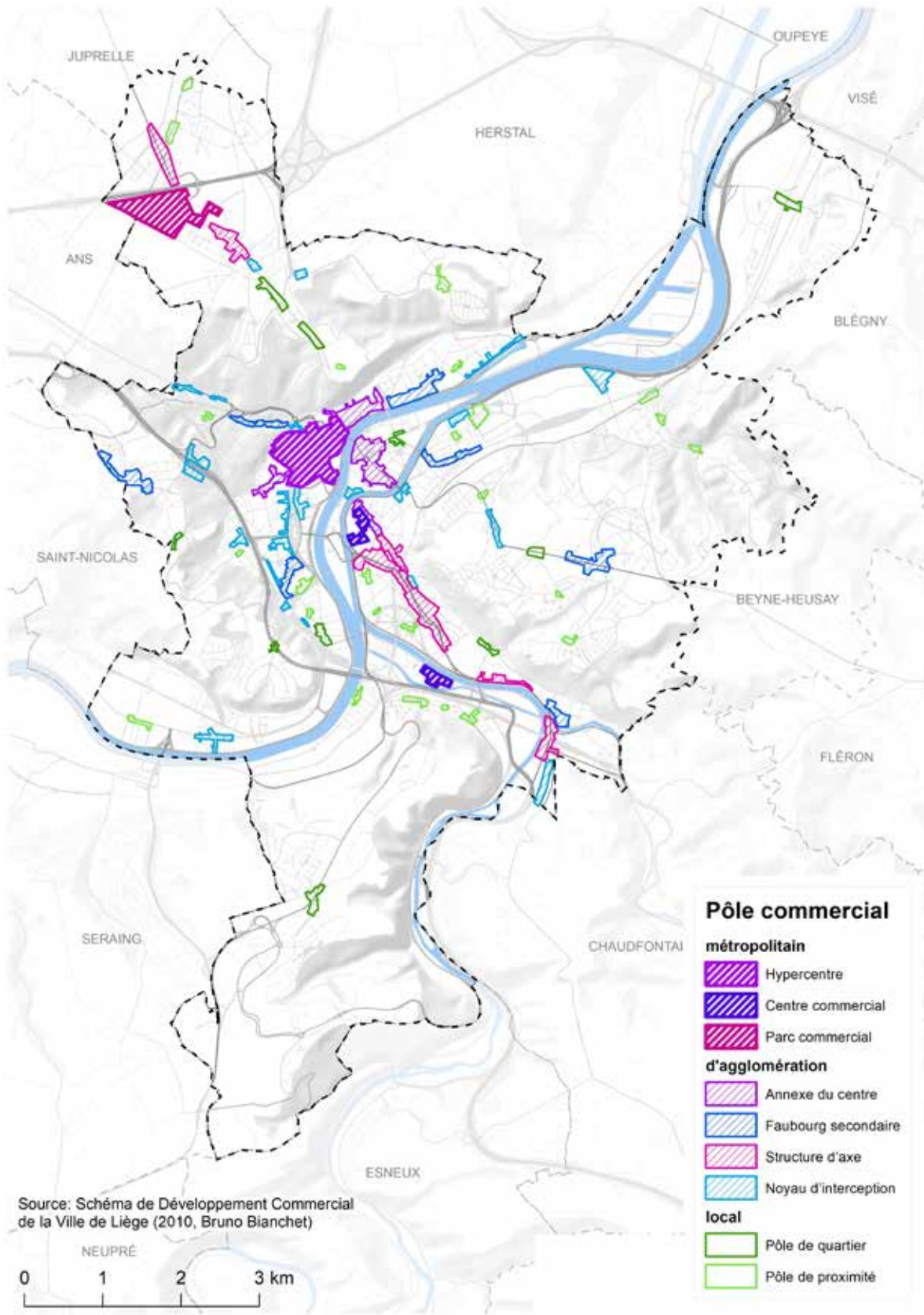
En ce qui concerne le cœur de ville, il présente les caractéristiques suivantes :

- Présence des grandes fonctions emblématiques (institutionnelles, mobilité, économiques, etc)
- Un tissu commerçant important
- Le premier piétonnier de Wallonie, comportant notamment la 3ème artère commerciale de Wallonie
- Un réseau de places publiques
- Un patrimoine architectural fort

Ces caractéristiques apportent au centre-ville une réelle attractivité touristique, culturelle, festive et commerciale.

Il s'agit du centre vivant de l'agglomération.

Sur le plan commercial, le quartier du Centre, et particulièrement l'hypercentre, demeure, malgré une concurrence vivace à l'intérieur comme à l'extérieur de Liège, la première concentration commerciale de la ville (et même de la Wallonie).



Identification des polarités commerciales de la Ville de Liège – Données 2010



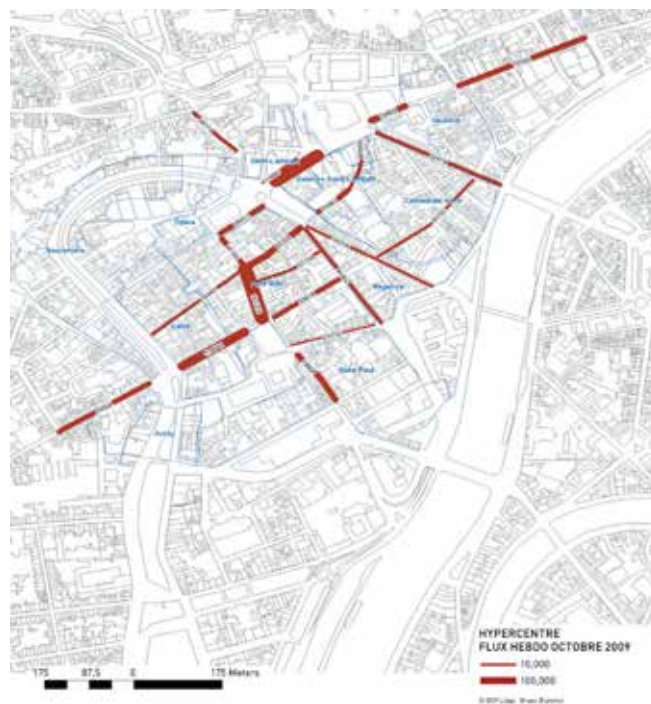
Structure commerciale de l'Hypercentre

Au-delà de cette vision d'ensemble, les contrastes, à l'échelle des polarités et même des rues, sont très importants et justifient une attention particulière des autorités communales. Celle-ci se traduit notamment par des mesures volontaristes, encadrées par des recherches-actions ciblées, qui revêtent parfois un caractère « pionnier ». C'est cas de l'initiative Cré@shop, notamment.

Avec une trame bipolaire (Cathédrale et Saint-Lambert) particulièrement intéressante, l'hypercentre commercial liégeois présente une offre extrêmement diversifiée, il comporte aussi certains secteurs d'un niveau qualitatif supérieur à l'échelle de l'agglomération (notamment dans le secteur de l'équipement de la personne).

Si certains pôles de l'hypercentre présentent un taux de vacance commerciale plus élevé que la moyenne (et autant d'opportunités commerciales), les nombreux cheminements que proposent le piétonnier et son environnement culturel confèrent à l'hypercentre de Liège une ambiance conviviale et une identité forte.

Avec un flux hebdomadaire estimé de 160.000 à 200.000 chalands pour le secteur le plus usité (Vinâve-d'Ile), l'hypercentre de Liège témoigne d'une fréquentation extrêmement importante, assurément la plus élevée de Wallonie, et la troisième de Belgique après Anvers et Bruxelles.



Le Schéma de développement commercial de la Ville de Liège guide la stratégie communale et vise à la mise en œuvre de mesures cohérentes dans le but de renforcer l'attractivité commerciale du territoire.

Dans ce sens, les recommandations qui sont faites vis-à-vis de l'hypercentre sont :

- Maintenir, voire amplifier la vocation de « locomotive métropolitaine »
- Maintenir, voire amplifier le niveau qualitatif et la diversité de l'offre
- Maintenir, voire amplifier la différenciation par rapport à la périphérie
- Améliorer les cheminements piétons (flux, sécurisation, signalétique)
- Renforcer l'attractivité en favorisant la venue de concepts originaux ou innovants
- Réhabiliter l'image de marque, spécifiquement vis-à-vis des liégeois
- Spécifier davantage les différents noyaux, notamment à travers la signalétique et l'étude de parcours
- Démystifier la question du stationnement

L'arrivée prochaine du tram va incontestablement contribuer au renforcement de l'attractivité du centre-ville. Elle implique également de repenser l'ensemble de la mobilité au profit des modes doux et de la qualité des espaces publics pour les habitants, pour les commerçants et pour les visiteurs.

Parmi les enjeux identifiés par la Ville à cet égard, on note trois secteurs majeurs de l'hypercentre:

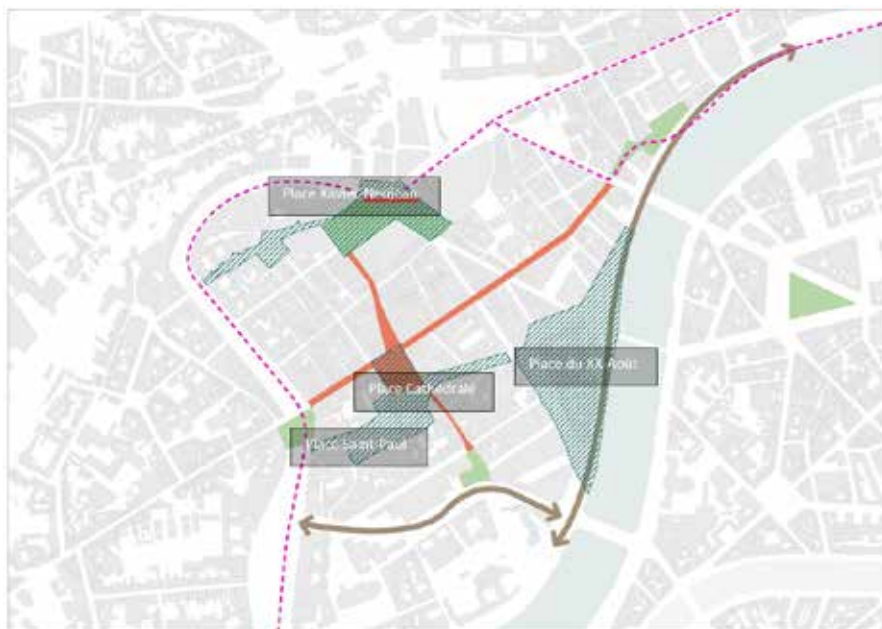
- Xavier Neujean / Opéra
- St-Paul / Cathédrale / Rue Charles Magnette
- Place du XX août / Place Cockerill / Quai sur Meuse avec le lien vers le Fleuve

En cohérence avec les recommandations du Schéma de développement commercial relatives à l'amélioration des cheminements, l'objectif poursuivi par la Ville est de requalifier ces espaces, principalement en y renforçant la place du piéton mais également de les connecter entre eux pour

créer un véritable piétonnier apaisé et attractif d'un point de vue, notamment, commercial.

Ce projet s'inscrit plus largement dans un master plan centre-ville, présenté en 2019, et élaboré dans le cadre d'un redéploiement des espaces publics suite à « l'effet tram ».

Le schéma ci-dessous fait apparaître la situation projetée des principaux flux piétons et le rôle stratégique des principales places du centre-ville





POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Portefeuille attractivité commerciale du centre-ville

1.	Réaménagement Place Cathédrale	2.350.000 €
2.	Réaménagement Place Saint-Paul	1.715.000 €
3.	Réaménagement Place X. Neujean	3.000.000 €
4.	Contrôle accès piétonnier	1.650.000 €
5.	Mise en œuvre primes CréaShop	240.000 €
	TOTAL	8.955.000 €



Projets à portée générale,
non localisable



FICHE ACTION N°25

Nom de l'action : Réaménagement de la Place Cathédrale

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	X
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Place Cathédrale se situe en plein cœur du centre-ville, à la croisée des principales artères commerciales de la Ville.

Tirant son nom de la Cathédrale qui la surplombe, cette place constitue un des éléments majeurs de la stratégie de renforcement de l'attractivité du cœur de ville.

Dans l'optique du redéploiement des espaces publics pour donner suite à « l'effet tram », la Ville de Liège a entamé une piétonnisation progressive de cet espace depuis 2020.

La place présente actuellement les caractéristiques suivantes :

- Superficie de 6.850 m² ;
- Voiries partiellement piétonnes ;
- Trafic de transit important (du Boulevard d'Avroy vers la Place du XX Août) ;
- Besoins d'aménagements adaptés des anciens espaces de voiries ;
- Cheminements piétons non-calibrés par rapport aux proportions de la Place ;
- Cathédrale (récemment rénovée) peu mise en valeur ;
- Espace fortement minéralisé.

Le projet vise à :

- Piétonniser l'ensemble de la Place ;
- Connecter de manière plus lisible la Place aux rues piétonnes adjacentes / et aux commerces ;
- Participer à la mise en valeur de la Cathédrale Saint-Paul ;
- Préserver les arbres existants et aménager différents parterres ;
- Planter de nouveaux arbres ;
- Reconfigurer les espaces de terrasse Horeca ;
- Revoir la mobilité dans le centre-ville, pour donner suite à la mise en œuvre du tram à proximité, afin d'apaiser le centre-ville et de privilégier les déplacements des modes doux ;
- Aménager les abords de la Cathédrale Saint-Paul ;
- Gérer l'ensemble des eaux à la parcelle ;
- Mettre en lumière l'ensemble de l'espace public ;
- Rénover l'égouttage s'il est en mauvais état.

Ce réaménagement profond de la Place Cathédrale doit impérativement être étudié et réfléchi en regard du réaménagement de la Place Saint-Paul, toute proche. Ces deux places sont complémentaires et doivent être réaménagées dans cet objectif.

Il s'agit du **'cœur précieux' du centre-ville**, à préserver et à rendre aux usagers modes-doux.



Esquisse du réaménagement de la Place Cathédrale, proposé dans le cadre du master plan centre-ville, présenté en 2019, et élaboré dans le cadre d'un redéploiement des espaces publics pour donner suite à « l'effet tram ».

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022 - 2023

Chantier 2023 - 2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

La place Cathédrale se situe dans le quartier du **Centre**

Situé dans un quartier prioritaire : ☹️ - NON

Plan de situation



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen ;
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers ;
- Renforcer l'attractivité de Liège ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers ;
- Réussir la transition climatique.

Et les actions prioritaires suivantes :

- Élargir le piétonnier dans l'hyper-centre et renforcer les cheminements piétons ;
- Lutter contre les îlots de chaleur sur le territoire urbain par la végétalisation urbaine et la plantation d'arbres.

L'action s'inscrit en lien avec les projets métropolitains (PST) suivants :

- Le Tram

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Créer et restaurer des espaces de rencontre et de détente
- Développer l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Canopée**. En effet, sur base d'une analyse menée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, le centre-ville a été identifié comme l'un de ceux présentant un déficit important d'arbres. Ce quartier est prioritaire dans la mise en œuvre du Plan Canopée.

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Prospective espaces publics** (PEP's).

L'action s'inscrit dans les orientations du **Plan Urbain de Mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement investira dans la marche à pied et promouvra un environnement favorable pour les déplacements pédestres quotidiens, notamment auprès des pouvoirs locaux. Un plan piéton sera élaboré et rapidement mis en œuvre, valorisant le piéton et en plaçant la marche au centre des aménagements de voiries et des lieux publics, là où c'est opportun. L'espace public sera rendu aux usagers actifs et aux personnes à mobilité réduite, via un soutien aux pouvoirs locaux et une collaboration avec eux, en vue de l'amélioration de l'accessibilité des trottoirs, des places, des sentiers, des bâtiments, etc. »

Concernant les entreprises et les indépendants :

« La revitalisation des centres-villes ne peut pas s'envisager selon la perspective isolée de la problématique commerciale. Le commerce n'est que l'un des composants du centre-ville : les moyens

de redynamiser le tissu commercial s'inscrivent dans une approche multifactorielle qui doit prendre en compte les différents déterminants du centre-ville (aménagement urbain, logement, accessibilité, qualité et fonctionnalité de l'espace public, stationnement, diversité des services aux usagers, etc.) »

FINANCEMENT

.....

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.880.000 €
Ville de Liège	470.000 €
Montant total :	2.350.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°26

Nom de l'action : Réaménagement de la Place Saint-Paul

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	X
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Place Saint-Paul, accessible depuis le Boulevard d'Avroy par la Rue Hazinelle, est à l'heure actuelle un des points d'entrée de la zone centre-ville. Elle jouxte directement la Cathédrale et représente l'unique voie de circulation vers la Place Cathédrale et son parking sous-terrain.

Dans le cadre du plan de mobilité relatif à « l'effet tram » et au projet de piétonnisation du centre-ville, le réaménagement de la Place Saint-Paul constitue une première étape essentielle.

Ce réaménagement profond doit par ailleurs impérativement être étudié et réfléchi en regard du réaménagement de la Place Cathédrale, toute proche. Ces deux places sont complémentaires et doivent être réaménagées dans cet objectif.

Le projet consiste à réaménager la Place Saint-Paul en un espace végétalisé de type « jardin de cœur de Ville », à renforcer l'accessibilité « mode doux » par la mise en place d'une piste cyclable Rue Hazinelle, tout en limitant la circulation à une utilisation locale.

La place présente actuellement les caractéristiques suivantes :

- Circulation importante de transit depuis le Boulevard d'Avroy et vers la Place Cathédrale ;
- Faible prise en considération des modes doux ;
- Zones de stationnement importantes ;
- Espaces fortement minéralisés et peu conviviaux ;
- Peu de mise en valeur des éléments patrimoniaux (dont la Cathédrale).

Le projet vise à :

- Renforcer l'attractivité du Centre-Ville ;
- Aménager un espace public verdoyant au cœur de la Ville ;
- Proposer un aménagement permettant à tous de profiter d'un 'jardin' apaisé, directement connecté au piétonnier du Centre-Ville et à ses commerces ;
- Végétaliser la place au maximum en profitant de l'absence de parking en sous-sol ;
- Planter de nouveaux arbres ;
- Préserver la ceinture de tilleuls existants ;
- Participer à la mise en valeur de la Cathédrale Saint-Paul ;
- Revoir la mobilité dans le centre-ville, pour donner suite à la mise en œuvre du tram à proximité, afin d'apaiser le centre-ville et de privilégier les déplacements des modes doux ;
- Revoir les accès aux parkings « Cathédrale » et Saint-Paul afin de d'apaiser la circulation et privilégier les déplacements modes-doux ;
- Intégrer un cheminement cyclable, depuis le Boulevard d'Avroy, vers le centre-ville ;
- Gérer l'ensemble des eaux à la parcelle ;
- Mettre en lumière l'ensemble de l'espace public ;
- Rénover l'égouttage s'il est en mauvais état.

La reconversion de la Place Saint-Paul en un jardin de cœur de Ville nécessite la relocalisation des festivités qui s'y tiennent.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022 - 2023

Chantier 2023 - 2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

La place Cathédrale se situe dans le quartier du **Centre**.

Situé dans un quartier prioritaire : ☹️ - NON

Plan de situation



Limites présumées



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen ;
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers ;

- Renforcer l'attractivité de Liège ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers ;
- Réussir la transition climatique.

Et les actions prioritaires suivantes :

- Élargir le piétonnier dans l'hyper-centre et renforcer les cheminements piétons ;
- Lutter contre les îlots de chaleur sur le territoire urbain par la végétalisation urbaine et la plantation d'arbres.

L'action s'inscrit en lien avec le projet métropolitain (PST) suivant :

- Le Tram

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Créer et restaurer des espaces de rencontre et de détente
- Développer l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Canopée**. En effet, sur base d'une analyse menée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, le centre-ville a été identifié comme l'un de ceux présentant un déficit important d'arbres. Ce quartier est prioritaire dans la mise en œuvre du Plan Canopée.

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Prospective espaces publics** (PEP's).

L'action s'inscrit dans les orientations du **Plan Urbain de Mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement investira dans la marche à pied et promouvra un environnement favorable pour les déplacements pédestres quotidiens, notamment auprès des pouvoirs locaux. Un plan piéton sera élaboré et rapidement mis en œuvre, valorisant le piéton et en plaçant la marche au centre des aménagements de voiries et des lieux publics, là où c'est opportun. L'espace public sera rendu aux usagers actifs et aux personnes à mobilité réduite, via un soutien aux pouvoirs locaux et une collaboration avec eux, en vue de l'amélioration de l'accessibilité des trottoirs, des places, des sentiers, des bâtiments, etc. »

Concernant les entreprises et les indépendants :

« La revitalisation des centres-villes ne peut pas s'envisager selon la perspective isolée de la problématique commerciale. Le commerce n'est que l'un des composants du centre-ville : les moyens de redynamiser le tissu commercial s'inscrivent dans une approche multifactorielle qui doit prendre en compte les différents déterminants du centre-ville (aménagement urbain, logement, accessibilité, qualité et fonctionnalité de l'espace public, stationnement, diversité des services aux usagers, etc.) »

FINANCEMENT

.....

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.372.000 €
Ville de Liège	343.000 €
Montant total :	2.350.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°27

Nom de l'action : Réaménagement de la Place Xavier Neujean

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	X
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Place Xavier Neujean est l'une des portes d'entrée du piétonnier du centre-ville. Elle distribue les accès directs vers l'Opéra, les espaces déjà piétonisés du « Carré » et vers les institutions culturelles que sont la Cité Miroir, le Reflektor et les cinémas Sauvenière.

A ce jour, c'est également par la Place Xavier-Neujean que s'organise l'entrée vers deux parking couverts.

Dans l'optique de la piétonnisation du centre-ville en lien avec « l'effet tram », un réaménagement profond de la Place Xavier Neujean est nécessaire. Celui-ci intègre également la requalification globale des rues connexes : Rue Hamal et Rue Georges Clemenceau.

Il s'agit également de valoriser les éléments patrimoniaux situés sur la place ainsi que de renforcer la convivialité des espaces par l'intégration d'une végétalisation de l'espace public.

La place présente actuellement les caractéristiques suivantes :

- Voiries partiellement accessibles aux véhicules motorisés ;
- Besoin de réaménager les anciens espaces de voirie ;
- Trafic de transit (depuis le Boulevard de la Sauvenière et l'Opéra) ;
- Espaces peu adaptés aux modes doux ;
- Présence d'institutions culturelles (Cité Miroir, Réflektor, Cinéma Sauvenière) ;
- Espace fortement minéralisé.

Le projet vise à :

- Renforcer l'attractivité du Centre-Ville et permettre un accès aisé aux commerces ;
- Aménager un espace public de qualité et de rencontre au centre-ville ;
- Proposer un aménagement permettant aux différentes fonctions culturelles à proximité (Cité Miroir, Cinéma Sauvenière) de profiter de l'espace public et de rencontre ;
- Revoir la mobilité dans le quartier, pour donner suite à la mise en œuvre du tram à proximité, afin d'apaiser le quartier et de privilégier les déplacements des modes doux ;
- Revoir les rampes d'accès au parking « opéra » afin de modifier la circulation et piétonniser la place Xavier Neujean ;
- Conserver les arbres existants et planter plusieurs poches de massifs végétalisés ;
- Planter de nouveaux arbres ;
- Aménager les abords de la Collégiale Saint Jean, dont le périmètre de protection englobe une grande partie de la zone à aménager ;
- Gérer l'ensemble des eaux à la parcelle ;
- Mettre en lumière l'ensemble de l'espace public ;
- Rénover l'égouttage en mauvais état.



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022 - 2023

Chantier 2023 - 2024

LOCALISATION

La place Xavier Neujean se situe dans le quartier du **Centre**

Situé dans un quartier prioritaire : ☹️ - NON

Plan de situation



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen ;
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers ;
- Renforcer l'attractivité de Liège ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers ;
- Réussir la transition climatique.

Et les actions prioritaires suivantes :

- Élargir le piétonnier dans l'hyper-centre et renforcer les cheminements piétons ;
- Lutter contre les îlots de chaleur sur le territoire urbain par la végétalisation urbaine et la plantation d'arbres.

L'action s'inscrit en lien avec les projets métropolitains (PST) suivants :

- Le Tram

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Améliorer l'espace public
- Développer l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Canopée**. En effet, sur base d'une analyse menée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, le centre-ville a été identifié comme l'un de ceux présentant un déficit important d'arbres. Ce quartier est prioritaire dans la mise en œuvre du Plan Canopée.

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Prospective espaces publics** (PEP's).

L'action s'inscrit dans les orientations du **Plan Urbain de Mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement investira dans la marche à pied et promouvra un environnement favorable pour les déplacements pédestres quotidiens, notamment auprès des pouvoirs locaux. Un plan piéton sera élaboré et rapidement mis en œuvre, valorisant le piéton et en plaçant la marche au centre des aménagements de voiries et des lieux publics, là où c'est opportun. L'espace public sera rendu aux usagers actifs et aux personnes à mobilité réduite, via un soutien aux pouvoirs locaux et une collaboration avec eux, en vue de l'amélioration de l'accessibilité des trottoirs, des places, des sentiers, des bâtiments, etc. »

Concernant les entreprises et les indépendants :

« La revitalisation des centres-villes ne peut pas s'envisager selon la perspective isolée de la problématique commerciale. Le commerce n'est que l'un des composants du centre-ville : les moyens de redynamiser le tissu commercial s'inscrivent dans une approche multifactorielle qui doit prendre en compte les différents déterminants du centre-ville (aménagement urbain, logement, accessibilité, qualité et fonctionnalité de l'espace public, stationnement, diversité des services aux usagers, etc.) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	2.520.000 €
Ville de Liège	630.000 €

Montant total :	3.150.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°28

NOM DE L'ACTION – Installation d'un contrôle d'accès du piétonnier élargi en lien avec le tram

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	X
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'arrivée du tram à Liège va, au fil de son tracé, redessiner et métamorphoser l'ensemble de la ville. Le tram va notamment permettre de diminuer le trafic et de pacifier le centre-ville afin de le rendre plus agréable pour les habitants et les visiteurs.

L'arrivée du tram s'accompagne d'un certain nombre de modifications dans le schéma de mobilité actuel. En effet, la nature des voiries et l'objectif de piétonnisation de certaines d'entre-elles impliquent la mise en place de contrôles d'accès à plusieurs endroits stratégiques du centre-ville.

Le projet proposé dans la présente fiche consiste en l'installation de contrôles d'accès du piétonnier du centre-ville via des dispositifs de bornes automatiques contrôlées au moyen par caméras ANPR avec droits d'accès pour les fonctions riveraines et livraisons.

Situation et objectifs

La circulation du tram à voie unique du lundi au samedi et à double sens le dimanche impose une nouvelle façon de se déplacer et d'accéder dans le Cœur historique. La rue Féronstrée, la Place du Marché, la rue de Bex, la rue de la Cité et les Quais seront directement impactées par le passage du tram. Mais l'ensemble de l'accessibilité du Cœur historique est concernée et doit être adaptée.

Les objectifs du projet sont :

- Proposer un fonctionnement contrôlable, modulable et évolutif à l'échelle du quartier via des bornes automatiques équipées un contrôle ANPR qui permettront de façon intelligente l'accessibilité aux riverains ainsi qu'aux livraisons ;
- Garantir un espace piéton agréable et de qualité en minimisant les conflits potentiels avec la circulation motorisée ;

- Assurer un accès des riverains à leur garage/stationnement et à leur domicile ;
- Organiser les livraisons via des horaires et un système de filtre par liste de plaques d'immatriculation autorisées ;
- Garantir l'accès des parkings publics et y aiguiller le stationnement de façon à limiter le nombre de véhicules circulant dans la zone.

Mise en œuvre

A. Les rues du périmètre concerné sont mises en piétonnier.

Les accès du passage Charles Bury vers le Bd de la Sauvenière et du passage Lemonnier vers la rue de l'Université sont suffisamment étroits que pour empêcher le trafic automobile et ne sont pas considérés dans le cadre de la présente étude. Ils peuvent toutefois faire l'objet d'aménagements localisés permettant d'en sécuriser l'accès.

B. Renforcement du dispositif de contrôle d'accès par bornes automatiques avec entrées contrôlées par des caméras ANPR avec des droits d'accès pour les fonctions riveraines et de livraison

1. rue Pont d'Avroy vers Bd. de la Sauvenière : implémentation du dispositif existant, mise en place d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

1b. entrée de la rue Pont d'Avroy côté place Cathédrale : suppression du dispositif existant.

2. rue du Pot-d'Or vers Bd. de la Sauvenière : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès par 3 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

3. rue de la Casquette vers Bd. de la Sauvenière : implémentation du dispositif existant, mise en place d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

3b. rue Sébastien Laruelle vers place Xavier Neujean : suppression du dispositif existant.

4. place Xavier Neujean vers Bd. de la Sauvenière : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès par 3 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

5. place Xavier Neujean vers rue des Dominicains : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès par 3 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

6. rue de la Casquette vers rue des Dominicains : implémentation du dispositif existant, mise en place d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

7. entrée de la rue des Dominicains côté Opéra : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès par 3 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

8. entrée de la rue Pont-d'Île côté place de la République Française : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès par 2 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

9. rue Cathédrale, à l'angle de la rue de l'Université : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès par 3 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

10. place Cathédrale, du Tournant Saint-Paul à la rue Charles Magnette : mise en place de deux dispositifs de contrôle d'accès par 3 bornes automatiques équipés d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

11. place Cathédrale vers le Tournant Saint-Paul et la rue Charles Magnette : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès de sortie de périmètre par 2 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

12. rue Bonne-Fortune, entrée vers la rue Saint-Paul : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès par 2 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

13. rue Soeurs-de-Hasque, sortie vers la rue Charles Magnette : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès de sortie de périmètre par 2 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

14. rue Saint-Paul, sortie vers la rue des Clarisses : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès de sortie de périmètre par 2 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

15. rue de la Sirène, sortie vers la rue Charles Magnette : mise en place d'un dispositif de contrôle d'accès de sortie de périmètre par 2 bornes automatiques équipé d'un système de télégestion couplé au réseau Ville/Police de Liège.

En résumé, le projet consiste la mise en place de 13 nouveaux sites de bornes automatiques, la dépose définitive de 2 sites existants, la mise à jour de 3 sites fonctionnels, et le couplage de l'ensemble de ces installations au réseau sécurisé de la Ville/Police de Liège, dont certaines à des caméras ANPR permettront d'en assurer l'automatisation, et d'en garantir la télégestion et la surveillance en temps réel par le service Omega.

Ce fonctionnement facilitera les interventions et la coordination des services d'urgence, limitera les avaries liées à des sinistres ou à des actes de vandalisme, et garantira une grande facilité d'accès aux riverains et livreurs.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

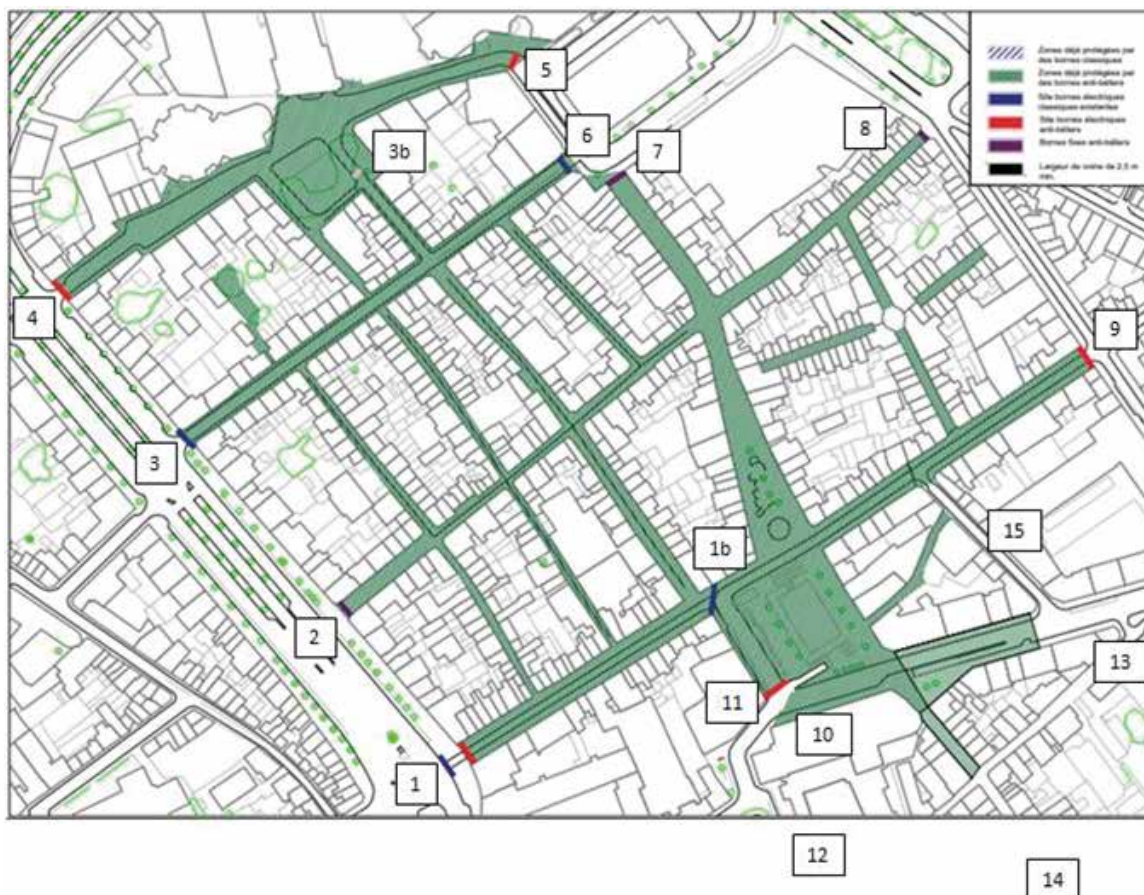
Etudes 2022

Chantier 2023 (pour la mise en service du tram)

LOCALISATION

Le piétonnier élargi se situe dans le quartier du **Centre**

Situé dans un quartier prioritaire : ☹️ - NON



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen ;
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers ;
- Renforcer l'attractivité de Liège ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers.

Et les actions prioritaires suivantes :

- Créer une zone avec contrôles d'accès pour les riverains et les livraisons dans l'hyper-centre
- Élargir le piétonnier dans l'hyper-centre et renforcer les cheminements piétons

L'action s'inscrit en lien avec les projets métropolitains (PST) suivants :

- Le Tram

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Développer l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement investira davantage dans les zones urbaines qui favorisent le report modal (via la réalisation d'infrastructures améliorant la vitesse commerciale des bus, la politique de stationnement, la politique cyclable, etc.). Le Gouvernement accompagnera la mise en œuvre du premier tronçon du tram de Liège. Une extension du tracé vers Herstal et Seraing sera analysée (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.320.000 €
Ville de Liège	330.000 €
Montant total :	1.650.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°29

Nom de l'action : Mise en oeuvre des primes CREaSHOP@Liege

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	X
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville de Liège est confrontée, comme de nombreuses autres villes, à la problématique des cellules commerciales vides. Cette prolifération des cellules vides accompagnée des sentiments d'abandon et de décrépitude qui en découlent, accélère le processus de fuite commerciale.

Conscient de cette problématique commune à toutes les grandes villes, le Bureau du Commerce a mis en place des actions concrètes afin de contrer ce fléau. Ces actions ont pour objectif d'attirer le candidat commerçant afin qu'il s'installe à Liège.

C'est ainsi que fin 2013, afin d'accroître l'attractivité et le dynamisme de certaines zones spécifiques à fort taux de vacance commerciale, la Ville de Liège, via son Bureau du Commerce, a lancé, avec le soutien de la Région wallonne, l'opération CREaSHOP@Liège.

Ce projet connaissant un succès, il a été repris, en 2017, dans le plan Wallonie Commerce de la Région wallonne pour l'étendre à 16 communes wallonnes. Ce programme wallon a pris fin en juin 2021. Cette action étant porteuse et génératrice d'un renforcement du dynamisme commercial, il est opportun de la pérenniser sur Liège.

CREaSHOP@Liège consiste en une prime pouvant financer jusqu'à 60% du montant (max. 6.000 €) des investissements consentis dans le cadre de l'ouverture d'un commerce moyennant certaines conditions dont voici les principales :

- Le commerce doit être installé dans une des zones à revitaliser.
- Le candidat-commerçant doit être porteur d'un projet de qualité, original et/ou répondant aux besoins de la zone.
- La réalisation du dossier de candidature et de son plan financier doit avoir été accompagnée par

un organisme professionnel d'aide à la création (structure d'accompagnement à l'autocréation ou organisme agréé par la Région wallonne) ou par un comptable professionnel.

Les candidats désireux de bénéficier de cette prime sont invités à présenter leur projet devant un comité de sélection qui se réunit tous les 3 mois.

Les candidats-commerçants peuvent également bénéficier d'un accompagnement dans la mise en place de leur projet et dans la recherche de leur emplacement commercial idéal.

L'objectif est de soutenir un minimum de 10 projets par an.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Mise en œuvre : 2021 - 2024

LOCALISATION

Certaines zones commerciales du territoire de la Ville de Liège définies en fonction de critères spécifiques tels que la grandeur du pôle commercial, sa vitalité, le nombre de cellules commerciales vides...

Le Centre-ville sera prioritairement ciblé.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Assurer le rayonnement de Liège
- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice

L'action contribue à la mise en œuvre des actions prioritaires suivantes :

- Amplifier la lutte contre les cellules commerciales vides.
- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Développer l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine.

L'action sera mise en œuvre dans les quartiers prioritaires de la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **schéma de développement commercial**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs à l'égard des entreprises et des indépendants :

« Le Gouvernement insistera sur la mise en place d'un environnement propice à l'initiative des commerçants et des artisans. Il entend privilégier les politiques durables de revitalisation des quartiers commerçants et des petits commerces dans les centres urbains et les villages (rénovation des devantures, soutien aux marchés dont les marchés couverts permanents) associant les pouvoirs locaux et les commerçants, avec un modèle de proximité et de mixité commerciale. Il renforcera le soutien au commerce en adoptant les mesures qui le requièrent et adoptera une législation-cadre pour réaliser la mixité commerciale, notamment au moyen de régies commerciales, de pop-up stores et de business improvement districts.

Afin de lutter contre le phénomène des cellules vides, il conviendra de permettre à chaque ville et commune de procéder à un cadastre des rues au sein desquelles un pourcentage important de cellules vides est constaté. Pour les rues correspondant à ce profil (pourcentage important de cellules vides), le Gouvernement proposera aux villes et communes de répondre à un appel à projets qui permettra d'offrir à des porteurs de projets d'initiatives commerciales innovantes de bénéficier de :

- Une surface commerciale à un prix intéressant ;
- Une aide pour tester et donner vie au concept ;
- Un coaching pour la gestion du commerce dans les premiers mois.

La revitalisation des centres-villes ne peut pas s'envisager selon la perspective isolée de la problématique commerciale. Le commerce n'est que l'un des composants du centre-ville : les moyens de redynamiser le tissu commercial s'inscrivent dans une approche multifactorielle qui doit prendre en compte les différents déterminants du centre-ville (aménagement urbain, logement, accessibilité, qualité et fonctionnalité de l'espace public, stationnement, diversité des services aux usagers, etc.) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	192.000 €
Ville de Liège	48.000 €

Montant total :	240.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

MOBILITÉ EN VILLE

Une ville piétonne

Dès 2004, la Ville de Liège a été pionnière en s'engageant dans la réalisation d'un Plan Piéton. Le potentiel de la marche était déjà évident, mais il fallait l'encourager.

Le Plan Piéton a proposé un Schéma Directeur pour la carte du Piéton (déplacement fonctionnel, axé sur le centre-ville) et pour la carte du Promeneur (déplacement loisir, axé sur l'ensemble du territoire).

Les objectifs ont été matérialisés au fur et à mesure des travaux menés sur l'espace public avec un engagement d'encourager l'usage de la marche, de rééquilibrer l'espace public autour du piéton, de décloisonner l'espace pour le piéton, de mieux intégrer les piétons vulnérables.

Les résultats sont tangibles puisque la part modale de la marche est élevée à Liège et atteint 40 % pour les déplacements (source : enquête BELDAM – SPF Mobilité). C'est d'ailleurs à pied que le rythme de la vie liégeoise s'exprime, où chaland, flâneur, étudiants et travailleurs occupent un « espace-temps » particulier : des flux rapides et concentrés aux heures de pointes matinales, un piétonnier qui se remplit progressivement avec l'affluence commerciale, des parcs publics et des quais particulièrement convoités par les joggeurs et les familles le week-end...

Liège a développé un excellent potentiel pour les déplacements à pied :

- Un piétonnier emblématique et ses extensions récentes (ex : rue de la Casquette) ;
- Du « place making » valorisant certains usages d'espaces publics (ex : Place Xavier Neujean, Place Saint-Etienne, Place des Carmes, ...) ;
- Des franchissements (passerelles, raccourcis, ...) permettant des itinéraires directs pour les piétons (ex : passerelle La Belle Liégeoise, passage sous le nouvel immeuble entre la rue Léopold et la rue de la Madeleine) ;
- Des quais de Meuse réappropriés ;
- Les promenades d'agrément unanimement reconnues des Coteaux, ...

Cet aspect positif de la place du piéton en Ville va être accentué avec le projet de tramway grâce aux importants réaménagements prévus. De nombreux secteurs vont profiter de l'arrivée du tram et des réaménagements urbains qui l'accompagnent avec le piéton comme principal bénéficiaire. Citons :

- L'Esplanade des Guillemins, qui finalisera le lien piédestre entre la gare TGV et les berges de Meuse ;
- L'axe compris entre l'Opéra, la Place St-Lambert et la Place du Marché ;
- La piétonisation de la Place du Marché, de la rue de la Cité, de la rue Féronstrée ;
- Les coupures automobiles à hauteur de la Place de la République Française, de l'Esplanade des Guillemins, du Boulevard de la Sauvenière, de la traversée du quartier de Sclessin ;
- La réappropriation des berges de Meuse sur le quai Saint-Léonard et le quai de Coronmeuse.
- La Ville de Liège souhaite profiter de l'arrivée du tram et accentuer significativement sa stratégie de « Ville piétonne ».

A cet effet, la Ville de Liège dispose d'une connaissance précise des besoins et les mets en œuvre

progressivement. Ils sont traduits notamment dans la Prospective Espaces Publics qui propose un plan global de redéploiement des espaces publics pour l'ensemble de son territoire. Ceci en se donnant pour mission d'y concrétiser, par étapes, un ambitieux réseau d'espaces publics verts, arborés et de qualité, qu'ils soient de proximité ou « structurants » (destinés également aux habitants des autres quartiers voire d'autres villes voisines).

L'espace public est le lieu de toutes les convoitises et aspirations. Il a été démontré que les villes exemplaires les plus avancées sur le plan de la mobilité ont très fortement soigné la qualité de leurs espaces publics, en modifiant de manière significative la place de la voiture en faveur des modes actifs.

Il s'agit aussi d'une réponse au vieillissement de la population et aux besoins des personnes à mobilité réduite.

Une ville cyclable

Dans les années 90, seul le RAVeL composait le réseau cyclable liégeois. En 2021, le réseau cyclable de Liège est estimé à 74 kilomètres d'aménagements dont 25 kilomètres créés les 6 dernières années (hors zone 30 et SUL) et 6 kilomètres de piétonniers accessibles aux cyclistes.

Des aménagements importants ont été réalisés afin de protéger les cyclistes de la circulation automobile, que ce soit :

- par des sites propres : dédoublement du RAVeL rue du Parc, corridor Cockerill - XX Août, rue de Hesbaye, ...
- par de nouveaux franchissements via des passerelles : Belle Liégeoise, RAVeL à Chênée, Léon-Tchiniss à Saint-Léonard, ...
- par des espaces cyclo-pédestres apaisés : Quai de Rome, Boulevard Frère-Orban, Avenue Blondin, Boulevard Piercot, ...

En termes de services, la Ville de Liège a activé le projet « Vélocité », un système de location longue durée qui remporte un franc succès (plus de 4000 locations) depuis son lancement, tout comme les campagnes de tests gratuits de vélos électriques.

Liège développe un marketing « Vélocité » pour mettre en selle un public diversifié. Cela porte progressivement ses fruits puisque le Point Vélo de Liège est le plus fréquenté de Wallonie-Bruxelles avec plus de 18.000 visiteurs par an.

Le stationnement est souvent pointé du doigt comme facteur limitant l'essor du vélo en milieu urbain. C'est pourquoi le stationnement a fait également l'objet de récents investissements importants :

- 3.000 places sur arceaux vélos ancrés dans l'espace public ;
- 900 places sur des barrières Nadar amovibles pour les événements, les écoles, ...
- 480 places dans les gares SNCB ;
- 40 boxes vélos sécurisés dans les quartiers.

L'objectif de tous ces projets est clair : rassembler les acteurs (pouvoirs publics, associatif) et faire de Liège une ville cyclable. Plusieurs indicateurs démontrent l'évolution positive du vélo :

- 5% des liégeois utilisent le vélo comme moyen de déplacement principal, 8% des liégeois utilisent le vélo minimum 3 à 6 fois par semaine (selon une enquête sur 678 répondants couvrant toutes les catégories d'âge effectuée en 2018 par l'Université de Liège – Faculté des Sciences Sociales et le GRACQ) ;

- Le nombre absolu de cyclistes à Liège a augmenté de +350% entre 2013 et 2020 (selon un recensement de la Ville de Liège sur 18 points de comptages récurrents) ;

Liège s'est également équipé d'une trentaine de caméras Telraam (www.telraam.net) qui permettent de compter, dans une rue, le nombre et le type de déplacement (piéton, vélo, voiture, camion) pendant la journée. De nombreuses rues voient un pourcentage de vélos compris entre 8% et 15%, ce qui est beaucoup plus qu'attendu et particulièrement encourageant.

La Ville de Liège ne veut pas s'arrêter là. Si ces dernières années, la mise en œuvre d'aménagements cyclables a incontestablement progressé, il n'en reste pas moins qu'un véritable réseau cyclable reste à concrétiser et à élargir à l'ensemble du territoire.

La stratégie générale a été définie par le Plan Urbain de Mobilité, adopté par le GW en 2020. Elle est complétée par l'actualisation du Plan communal de Liège, en cours d'adoption.

L'enjeu est de convaincre de nouveaux cyclistes à monter en selle, soit par la mise en œuvre de corridors cyclables, soit par d'autres liaisons lorsque les contraintes d'insertion de voies cyclables sont trop importantes (avec sécurisation des cyclistes via modération du trafic et de la vitesse).

Pour illustrer cet enjeu, il faut noter que :

- environ 70.000 personnes sont déjà desservies par le réseau RAVeL, leur permettant de rejoindre le centre-ville dans de bonnes conditions de sécurité ;
- le réseau urbain en cours de développement permet de desservir 100.000 personnes supplémentaires ;
- une extension ambitieuse du réseau à l'échelle de la Métropole, s'affranchissant des contraintes de pentes, permettrait d'augmenter encore le potentiel de 350.000 personnes.

Si ces chiffres restent à ce jour théoriques, ils permettent de souligner qu'il est possible de décupler le potentiel du vélo, en commençant par reconsidérer son aire d'influence, notamment grâce aux potentialités du vélo à assistance électrique (VAE) qui permet de s'affranchir des contraintes de pentes et de distances (le VAE est d'ailleurs le mode de transport urbain le plus rapide).

Le confort et l'engouement des cyclistes en ville passent inévitablement par la question du stationnement. L'offre doit être renforcée, diversifiée et sécurisée pour répondre aux différentes activités (stationnement de court terme pour des achats rapides, stationnement sécurisé à long terme à proximité du lieu de travail ou du domicile) et maillée pour couvrir les différents centres d'intérêt de la Ville.



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Portefeuille mobilité en ville

1. Corridor Rive Gauche	2.000.000 €
2. Corridor Outremeuse	2.500.000 €
3. Corridor Bressoux - Robermont	1.000.000 €
4. Corridor Val Benoît Sclessin	1.200.000 €
5. Contrôle accès Cœur historique	2.000.000 €
TOTAL	8.700.000 €



FICHE ACTION N°30

Nom de l'action : Aménagement du corridor vélo - Rive Gauche

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le corridor cyclable Rive Gauche s'inscrit dans une stratégie globale énoncée et adoptée dans le Plan Urbain de Mobilité, mais également dans l'actualisation du Plan Communal de Mobilité de Liège (en cours d'adoption).

L'itinéraire du corridor cyclable en Rive Gauche permet de liaisonner complètement et de manière autonome le Val Benoît et Coronmeuse, en traversant tout le centre-ville de Liège.

Complémentairement aux aménagements déjà réalisés en rive gauche de la Meuse par le SPW via le FEDER (Quai de Rome, Belle Liégeoise) et des aménagements à venir en lien avec l'arrivée prochaine du tram via l'OTW (Quai de la Batte, Quai Saint-Léonard, Quai de Coronmeuse), il s'agit d'assurer une continuité parfaite et des connexions vers les quartiers, en finalisant les tronçons manquants :

- «Centre-ville» (entre les giratoires Cité et Prémontrés) ;
- «Val Benoît» (entre le Pont de Fragnée et le site du Val Benoît).

Afin de réaliser le corridor Rive Gauche, la Ville a obtenu un premier subside de 6,4 Mi€ en 2019 et a pu ainsi lancer les études techniques, après désignation du bureau GREISCH.

En janvier 2021, le Comité d'Accompagnement élargi regroupant toutes les instances régionales compétentes, la Ville de Liège et le milieu associatif a validé l'ambition de projet à atteindre.

Pour le tronçon «Centre-ville», le projet propose une modification majeure et substantielle du nœud routier constitué par le pont Kennedy, ses rampes et le Quai Roosevelt. Le projet consiste à supprimer les rampes du Pont Kennedy pour dégager des espaces de respiration dans le centre urbain dense et renforcer la réappropriation des berges de Meuse pour les modes actifs. Ce projet permet de « finaliser » de manière emblématique l'aménagement des Quais de la rive gauche dans leur tronçon

le plus central avec un large espace en bord de Meuse pour toutes les mobilités actives (piétons, vélos, micromobilités), de nouvelles plantations permettant de limiter les ilots de chaleur, de nouvelles perspectives paysagères, de nouvelles connexions directes vers les berges.

La possibilité d'intégrer la plantation d'arbres dans ce projet sera étudiée et privilégiée tout en prenant en considération d'autres facteurs tels que : accessibilité des piétons et PMR, présence d'impétrants, continuité des aménagements cyclables et piétons, sécurité des aménagements, etc.

Pour le tronçon «Val Benoît», le quai de halage sera valorisé, une nouvelle traversée du Quai de Rome sera réalisée et sécurisée et la part belle sera faite aux futures connexions avec les différents corridors vélos prévus à l'échelle du territoire liégeois.

Dans ce cadre, ses principales connexions sont :

Pour le Centre-ville :

- Le corridor de Wandre, via la passerelle;
- Le corridor de Bois de Breux via la passerelle et la rue Puit en Sock ;
- Le corridor du Longdoz via le pont Kennedy ;
- Le corridor du Centre-ville via le boulevard Destenay et la rue de la Régence ;
- Le corridor de Burenville via le rond point Cité et la rue Léopold ;

Pour le Val Benoît :

- Le corridor Garde-dieu vers le quartier des Vennes et le Ravel de l'Ourthe, les corridors vers Seraing et le Sart-Tilman ;
- Le corridor de Guillemins-Burenville ;
- La gare des Guillemins et son quartier multifonctionnel ;
- la rue de Namur ;
- le quartier multifonctionnel du Val Benoît ;
- Le corridor de Sclessin via le passage sous-voie de la rue Ernest Solvay.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative. En effet, la consultation citoyenne «Liège 2025» a fait ressortir un souhait des habitants pour des aménagements sécurisés permettant de renforcer la mobilité douce, un engagement que la Ville a pris au sein de son P.S.T.

Par ailleurs, le projet s'inscrit également dans une démarche associative. En effet, les forces vives, telles que le G.R.A.C.Q. encouragent vivement ce type de projet.

Au vu de l'intérêt majeur du projet, le Ministre de la Mobilité Philippe Henry a annoncé un financement complémentaire de 3 Mi€ (+1 Mi€ pour connexions à définir) qu'il destine au SPW Routes afin de permettre une intervention sur le réseau routier.

Afin d'atteindre l'ambition validée par le Comité d'Accompagnement élargi, un complément budgétaire de 2 Mi€ est nécessaire et est sollicité via la présente fiche.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes et obtention des autorisations administratives (PU etc.) : 2022-2023

Chantier : 2023-2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

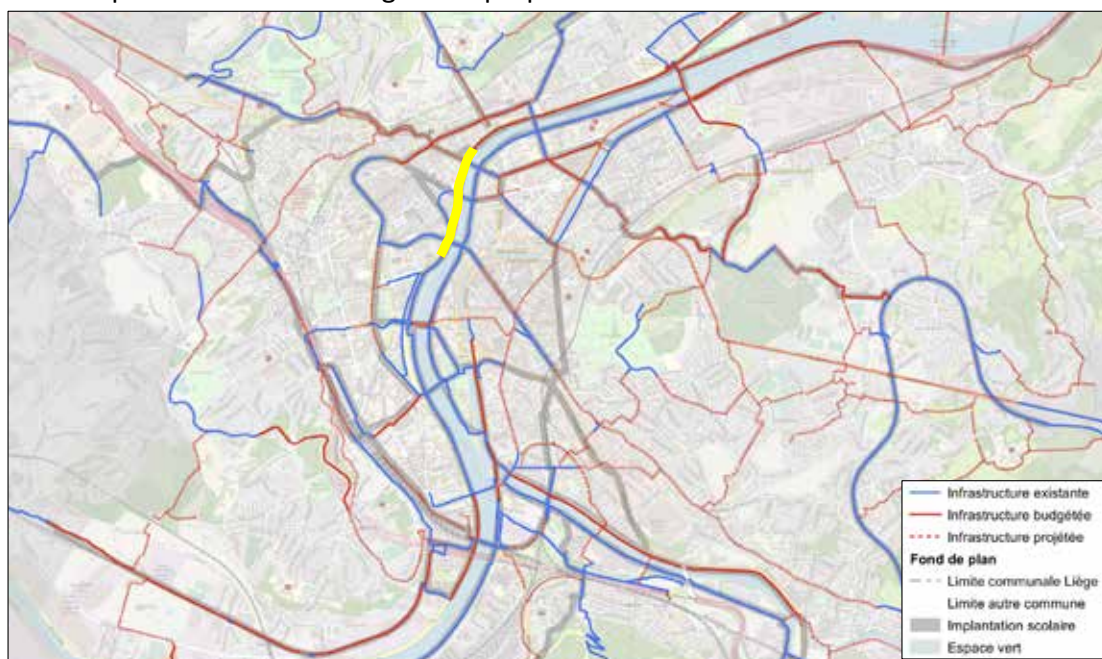
1. Domaine public «Ville de Liège» : Le futur corridor est entièrement sur le domaine public. La partie centre-ville a pour unique gestionnaire de voirie la Direction des Routes de Liège. La partie Val Benoit a pour gestionnaire les Directions des Routes de Liège et des voies hydrauliques de Liège.

2. Domaine privé : /

Quartier prioritaire : ΘΗ - NON

Schéma du corridor

Mobilité cyclable – Carte du réseau primaire projeté
Implantation de l'aménagement proposé dans la Fiche : **Corridor Rive Gauche**



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec l'objectif prioritaire suivant :

- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité

L'action contribue à la réalisation du projet métropolitain suivant :

- Les 15 corridors vélos (Corridor de Coronmeuse au Val Benoit le long de la Meuse en rive gauche)

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Des corridors cyclo-pédestres et des infrastructures pour garer les deux roues en sécurité

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan urbain de mobilité**

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement mettra en place une stratégie de développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030. Cette politique cyclable, réalisée en concertation avec les acteurs locaux et les usagers, comportera les actions stratégiques suivantes :

- *En concertation avec les associations de cyclistes, adoption d'un plan global « Wallonie cyclable 2030 » d'ici mi-2021 ;*
- *Actualisation, extension et mise en œuvre complète des itinéraires cyclables régionaux, sécurisés, et définition d'un réseau express (autoroutes à vélo) d'ici 2022, en lien avec les réseaux de rabattement et les itinéraires cyclables locaux à renforcer ;*
- *Développement d'une stratégie de promotion de l'usage du vélo ;*
- *Dès 2020, relance d'un projet de villes pilotes, selon un dispositif adapté, après évaluation du projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » ;*
- *Mise en œuvre de la systématisation de la prise en compte du vélo à l'occasion des travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien des voiries ou de l'espace public, en vue d'offrir des aménagements cyclables de qualité (pistes cyclables, parkings à vélo, extension significative des*

zones 30, rues scolaires, rues cyclables, etc.) ;

- Engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.600.000 €
Région wallonne (Politique d'attractivité)	6.400.000 €
Région wallonne (SPW)	4.000.000 €
Ville de Liège	400.000 €
Montant total :	10.400.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	3,8 %

FICHE ACTION N°31

Nom de l'action : Aménagement du corridor vélo : Centre - Outremeuse - Bressoux

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le corridor cyclable Centre – Outremeuse – Bressoux constitue une partie importante d'un tronçon plus long vers Wandre et s'inscrit dans une stratégie globale énoncée et adoptée dans le Plan Urbain de Mobilité, mais également dans l'actualisation du Plan Communal de Mobilité de Liège (en cours d'adoption).

Des aménagements liés à ce corridor sont déjà en cours de réalisation ou sont en cours de programmation :

- A partir du carrefour Ransonnet – Bonnes Villes, le Boulevard de la Constitution est complètement réaménagé en faveur des modes actifs dans le cadre de la programmation FEDER lié à l'urbanisation du site de Bavière. Ce premier tronçon est une première étape importante à poursuivre ;
- La passerelle Saucy permettant la connexion Outremeuse – Centre sera entièrement rénovée par la Région wallonne et accentuera ainsi l'attractivité pour les cyclistes ;
- Enfin, le corridor Rive Gauche en cours de réalisation permettra d'assurer de nombreuses nouvelles connexions.

Il est donc important de poursuivre l'aménagement du corridor cyclable Centre – Outremeuse – Bressoux avec la même ambition que les projets précités.

La présente fiche projet consiste à aménager dans cette continuité un corridor cyclo-pédestre confortable et autonome en partie centrale du boulevard de la Constitution (depuis la rue des Bonnes Villes jusqu'au boulevard de l'Est), du boulevard de l'Est et du boulevard Saucy.

La création d'un axe cyclo-pédestre au centre du Boulevard de la Constitution, bordé d'arbres, constituera une véritable colonne vertébrale verte pour les modes actifs (type rambla). La suppression

du stationnement en partie centrale du boulevard de la Constitution sera compensée par les 2 P+R du tram qui totalisent près de 1.500 places de stationnement dédiées aux navetteurs et par une nouvelle politique de stationnement en faveur des riverains.

Le carrefour entre le boulevard de la Constitution et le boulevard de l'Est constitue un point dur pour les modes actifs. Il sera réaménagé pour constituer un lien fort entre les lieux emblématiques du quartier (Bavière, place de l'Yser).

La possibilité d'intégrer la plantation d'arbres dans ce projet sera étudiée et privilégiée tout en prenant en considération d'autres facteurs tels que : accessibilité des piétons et PMR, présence d'impétrants, continuité des aménagements cyclables et piétons, sécurité des aménagements, etc.

A noter que dans un second temps (via d'autres appels à projets), une passerelle cyclo-pédestre au-dessus de la Dérivation depuis le quai de la Dérivation (dans le prolongement du boulevard de la Constitution) jusqu'au Quai du Roi Albert sera proposée. L'opportunité de créer une passerelle a été identifiée dans le cadre de l'étude d'incidence du site de Bavière en 2017.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative. En effet, la consultation citoyenne «Liège 2025» a fait ressortir un souhait des habitants pour des aménagements sécurisés permettant de renforcer la mobilité douce, un engagement que la Ville a pris au sein de son P.S.T.

Par ailleurs, le projet s'inscrit également dans une démarche associative. En effet, les forces vives, telles que le G.R.A.C.Q. encouragent vivement ce type de projet.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022 - 2023

Chantier 2023 - 2024

Fin des travaux 2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

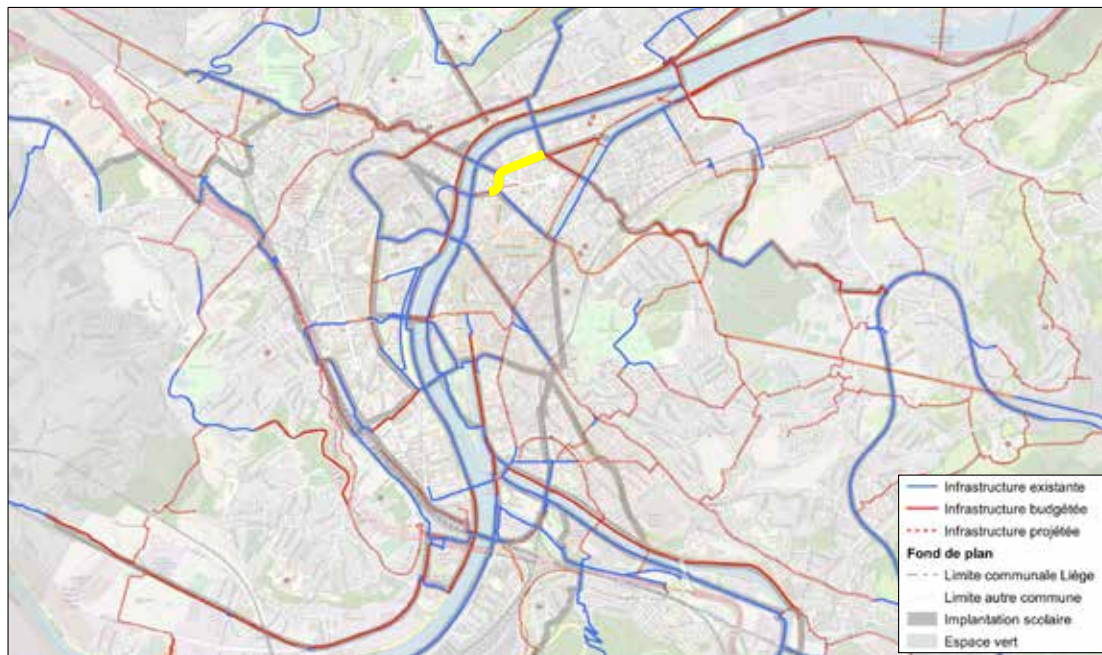
1. Domaine public «Ville de Liège» : Le corridor projeté est entièrement dans le domaine public. Il passe principalement par des voiries communales (les boulevards Saucy, de l'Est et de la Constitution).

2. Domaine privé : /

Quartier prioritaire :  - NON

Schéma du corridor

Mobilité cyclable – Carte du réseau primaire projeté Implantation de l'aménagement proposé dans la Fiche : **Corridor Centre Outremeuse**



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable

PST

L'action s'inscrit en lien avec l'objectif prioritaire suivant :

- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité

L'action contribue à la réalisation du projet métropolitain suivant :

- Les 15 corridors vélos

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Des corridors cyclo-pédestres et des infrastructures pour garer les deux roues en sécurité

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan urbain de mobilité**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement mettra en place une stratégie de développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030. Cette politique cyclable, réalisée en concertation avec les acteurs locaux et les usagers, comportera les actions stratégiques suivantes :

- En concertation avec les associations de cyclistes, adoption d'un plan global « Wallonie cyclable 2030 » d'ici mi-2021 ;
- Actualisation, extension et mise en œuvre complète des itinéraires cyclables régionaux, sécurisés, et définition d'un réseau express (autoroutes à vélo) d'ici 2022, en lien avec les réseaux de rabattement et les itinéraires cyclables locaux à renforcer ;
- Développement d'une stratégie de promotion de l'usage du vélo ;
- Dès 2020, relance d'un projet de villes pilotes, selon un dispositif adapté, après évaluation du projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » ;
- Mise en œuvre de la systématisation de la prise en compte du vélo à l'occasion des travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien des voiries ou de l'espace public, en vue d'offrir des aménagements cyclables de qualité (pistes cyclables, parkings à vélo, extension significative des zones 30, rues scolaires, rues cyclables, etc.) ;
- Engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	2.000.000 €
Ville de Liège	500.000 €
Montant total :	2.500.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°32

Nom de l'action : Aménagement du corridor vélo : Bressoux - Robermont

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le corridor cyclable Bressoux – Robermont s’inscrit dans une stratégie globale énoncée et adoptée dans le Plan Urbain de Mobilité, mais également dans l’actualisation du Plan Communal de Mobilité de Liège (en cours d’adoption).

Ce corridor propose un itinéraire alternatif à l’axe régional N3 (rues de Robermont et de Herve) qui doit accueillir une ligne de bus à haut niveau de service, rendant compliquée voire impossible l’intégration d’un corridor vélo sur la N3.

L’itinéraire du corridor cyclable de Robermont permet de liaisonner les quartiers d’habitation de Bois-de-Breux, des Bruyères, de Bressoux et de Jupille-Haut aux pôles d’entreprises et de logements de la centralité.

Cet itinéraire prolonge le Ravel de la ligne 38 venant de Beyne-Heusay vers le quartier de Jupille, Bressoux et Outremeuse. Une fourche depuis Jupille-Haut propose de rejoindre la gare de Bressoux et le terminus du tram (projet concomitant).

Le corridor a déjà fait l’objet de plusieurs aménagements mais certaines parties ne sont pas encore réalisées.

La présente fiche propose de compléter les chainons manquants actuels :

- Tronçon entre le pont de Bressoux et le Thier du Bouhay
- Tronçon rue des Coquelicots
- Tronçon entre la Voie Mélotte et la rue Large Voie
- Tronçon entre le chemin des Sarts et la rue Trou Louette

Le projet prévoit :

- D’offrir une largeur de 3m pour les cyclistes en site propre dès que le gabarit de voirie le permet techniquement ;
- La réalisation de marquage au sol et le placement d’une signalétique ;
- La prolongation de site propres existants ;
- Le placement d’un éclairage public ;
- La sécurisation de traversées de la voie publique ;
- Des aménagements de la voie publique.

La possibilité d’intégrer la plantation d’arbres dans ce projet sera étudiée et privilégiée tout en prenant en considération d’autres facteurs tels que : accessibilité des piétons et PMR, présence d’impétrants, continuité des aménagements cyclables et piétons, sécurité des aménagements, etc.

Ce projet s’inscrit dans le cadre d’une démarche participative. En effet, la consultation citoyenne «Liège 2025» a fait ressortir un souhait des habitants pour des aménagements sécurisés permettant de renforcer la mobilité douce, un engagement que la Ville a pris au sein de son P.S.T.

Par ailleurs, le projet s’inscrit également dans une démarche associative. En effet, les forces vives, telles que le G.R.A.C.Q. encouragent vivement ce type de projet.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l’action :

Etudes 2022 - 2023

Chantier 2023 - 2024

Fin des travaux 2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

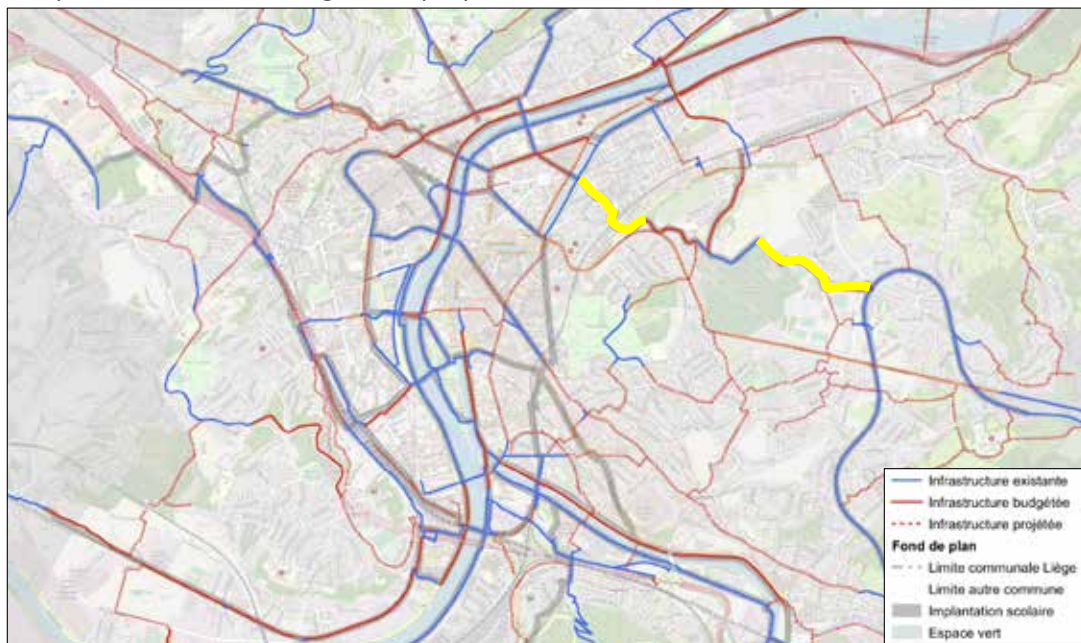
1. Domaine public «Ville de Liège» : rues du Marché, du Moulin, Tanixhe, Théodore Cuitte, des Maraîchers, de Cornillon, Thier de Bouhay, rue Bois Mangon, avenue Joseph Merlot, rue des Coquelicots, voie Mélotte, rues Bodson, de Bois de Breux et Large Voie.

2. Domaine privé O.T.W. (Opérateur du Transport Wallon) : arrière de la zone de maintenance situé rue du Bassin 119 à 4020 Liège et de la Ville de Liège : arrière du cimetière de Bure, chemin entre la rue des Sarts et Trou Louette et le parc de l’Oasis

Quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

Schéma du corridor

Mobilité cyclable – Carte du réseau primaire projeté
Implantation de l'aménagement proposé dans la Fiche : **Corridor Bressoux Robermont**



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité

L'action contribue à la réalisation du projet métropolitain suivant :

- Les 15 corridors vélos (Corridor de Beyne-Heusay vers Robermont et Bressoux)

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Des corridors cyclo-pédestres et des infrastructures pour garer les deux roues en sécurité

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan urbain de mobilité**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement mettra en place une stratégie de développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030. Cette politique cyclable, réalisée en concertation avec les acteurs locaux et les usagers, comportera les actions stratégiques suivantes :

- En concertation avec les associations de cyclistes, adoption d'un plan global « Wallonie cyclable 2030 » d'ici mi-2021 ;
- Actualisation, extension et mise en œuvre complète des itinéraires cyclables régionaux, sécurisés, et définition d'un réseau express (autoroutes à vélo) d'ici 2022, en lien avec les réseaux de rabattement et les itinéraires cyclables locaux à renforcer ;
- Développement d'une stratégie de promotion de l'usage du vélo ;
- Dès 2020, relance d'un projet de villes pilotes, selon un dispositif adapté, après évaluation du projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » ;
- Mise en œuvre de la systématisation de la prise en compte du vélo à l'occasion des travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien des voiries ou de l'espace public, en vue d'offrir des aménagements cyclables de qualité (pistes cyclables, parkings à vélo, extension significative des zones 30, rues scolaires, rues cyclables, etc.) ;
- Engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	800.000 €
Ville de Liège	200.000 €
Montant total :	1.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°33

Nom de l'action : Aménagement du corridor vélo : Val Benoît - Sclessin

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le corridor cyclable Val Benoît – Sclessin – Saint Nicolas s’inscrit dans une stratégie globale énoncée et adoptée dans le Plan Urbain de Mobilité, mais également dans l’actualisation du Plan Communal de Mobilité de Liège (en cours d’adoption).

Les aménagements liés au tram entre Sclessin et le Val Benoit ne permettent pas de réaliser un itinéraire vélo structurant, au vu des dimensions disponibles dans l’espace public. Dès lors, de manière complémentaire, la Ville de Liège souhaite améliorer l’itinéraire existant de la liaison Ravel dépourvu actuellement d’aménagements spécifiques. Situé sur voiries communales, de l’autre côté du chemin de fer, le corridor sera aménagé de manière structurante et sécurisante pour ses usagers.

L’itinéraire permet de liasonner le quartier de Sclessin en direction de deux communes voisines (Saint-Nicolas et Jemeppe). Le volet « métropolitain » étant aussi au cœur du projet, le corridor traverse les pôles d’entreprises et de logements du Val Benoit.

Dans ce cadre, ses principales connexions sont :

- le quartier de Sclessin ;
- le quartier de Cointe ;
- le Val Benoît et par lui le corridor Rive Gauche ;
- le Val Benoît et par lui le futur corridor Garde Dieu ;
- les communes de Saint-Nicolas et de Seraing ;

Le projet prévoit :

- d'offrir une largeur de 3m pour les cyclistes en site propre dès que le gabarit de voirie le permet ;
- la réalisation de marquage au sol et le placement d'une signalétique ;
- le placement d'un éclairage public ;
- la sécurisation de traversées de la voie publique ;
- des aménagements de la voie publique.

La possibilité d'intégrer la plantation d'arbres dans ce projet sera étudiée et privilégiée tout en prenant en considération d'autres facteurs tels que : accessibilité des piétons et PMR, présence d'impétrants, continuité des aménagements cyclables et piétons, sécurité des aménagements, etc.

Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une démarche participative. En effet, la consultation citoyenne «Liège 2025» a fait ressortir un souhait des habitants pour des aménagements sécurisés permettant de renforcer la mobilité douce, un engagement que la Ville a pris au sein de son P.S.T.

Par ailleurs, le projet s'inscrit également dans une démarche associative. En effet, les forces vives, telles que le G.R.A.C.Q. encouragent vivement ce type de projet.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022 - 2023

Chantier 2023 - 2024

Fin des travaux 2024

LOCALISATION

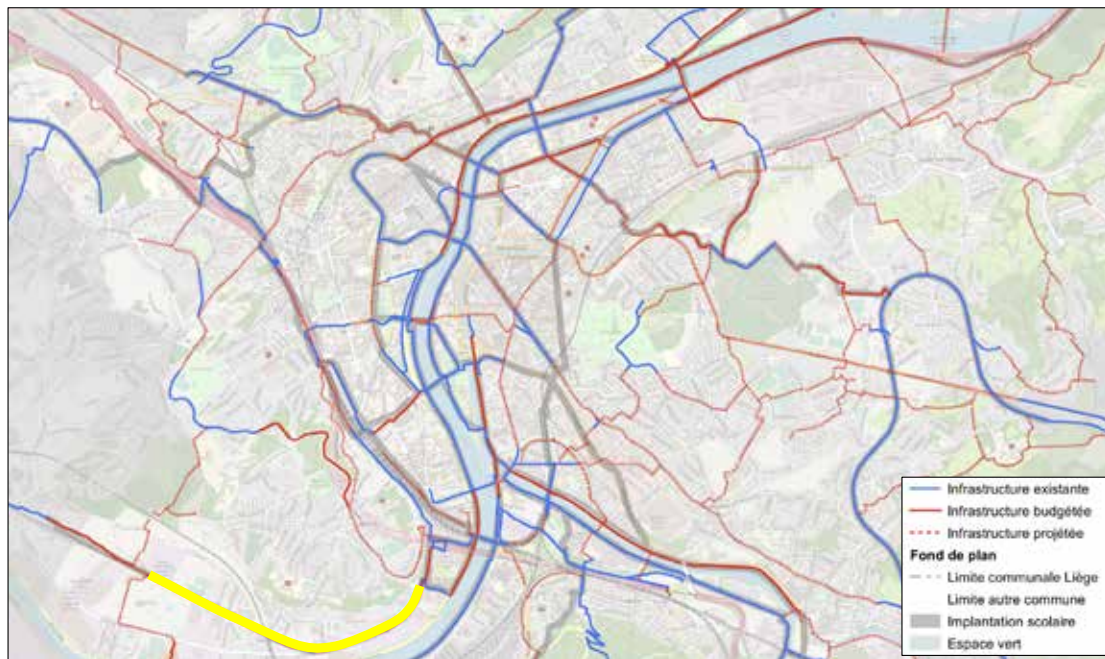
Espace/zone de mise en œuvre :

1. Domaine public «Ville de Liège» : rues du Chéra, Côte d'Or, de l'Hippodrome, Galilée.
2. Domaine S.N.C.B. : passage sous-voie (rue du Chéra-rue Ernest Solvay), une partie de la rue de l'Hippodrome.

Quartier prioritaire : Θ† - NON

Schéma du corridor

Mobilité cyclable – Carte du réseau primaire projeté
Implantation de l'aménagement proposé dans la Fiche : **Corridor Val Benoît Sclessin**



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité

L'action contribue à la réalisation du projet métropolitain suivant :

- Les 15 corridors vélos (Corridor de Saint-Nicolas, Jemeppe vers Sclessin, le Val Benoit et le centre-ville)

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Des corridors cyclo-pédestres et des infrastructures pour garer les deux roues en sécurité

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan urbain de mobilité**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement mettra en place une stratégie de développement de l'usage du vélo comme moyen de déplacement utilitaire, de façon à doubler son usage d'ici 2024 et à le multiplier par cinq d'ici 2030. Cette politique cyclable, réalisée en concertation avec les acteurs locaux et les usagers, comportera les actions stratégiques suivantes :

- En concertation avec les associations de cyclistes, adoption d'un plan global « Wallonie cyclable 2030 » d'ici mi-2021 ;
- Actualisation, extension et mise en œuvre complète des itinéraires cyclables régionaux, sécurisés, et définition d'un réseau express (autoroutes à vélo) d'ici 2022, en lien avec les réseaux de rabattement et les itinéraires cyclables locaux à renforcer ;
- Développement d'une stratégie de promotion de l'usage du vélo ;
- Dès 2020, relance d'un projet de villes pilotes, selon un dispositif adapté, après évaluation du projet « Communes pilotes Wallonie cyclable » ;
- Mise en œuvre de la systématisation de la prise en compte du vélo à l'occasion des travaux d'aménagement, de réfection ou d'entretien des voiries ou de l'espace public, en vue d'offrir des aménagements cyclables de qualité (pistes cyclables, parkings à vélo, extension significative des zones 30, rues scolaires, rues cyclables, etc.) ;
- Engagement budgétaire pour le vélo à hauteur de 20 euros par habitant par an (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	960.000 €
Ville de Liège	240.000 €
Montant total :	1.200.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°34

NOM DE L'ACTION – Installation d'un contrôle d'accès au Cœur historique en lien avec le tram

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	X
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

L'arrivée du tram à Liège va, au fil de son tracé, redessiner et métamorphoser l'ensemble de la ville. Le tram va notamment permettre de diminuer le trafic et de pacifier le centre-ville afin de le rendre plus agréable pour les habitants et les visiteurs.

L'arrivée du tram s'accompagne d'un certain nombre de modifications dans le schéma de mobilité actuel. En effet, la nature des voiries et l'objectif de piétonnisation de certaines d'entre-elles impliquent la mise en place de contrôles d'accès à plusieurs endroits stratégiques du centre-ville.

Le projet proposé dans la présente fiche consiste en l'installation d'un contrôle d'accès de la zone du cœur historique ainsi que la mise en place d'un contrôle de gestion du stationnement résiduel dans cette même zone.

Situation et objectifs

La circulation du tram à voie unique du lundi au samedi et à double sens le dimanche impose une nouvelle façon de se déplacer et d'accéder dans le Cœur historique. La rue Féronstrée, la Place du Marché, la rue de Bex, la rue de la Cité et les Quais seront directement impactées par le passage du tram. Mais l'ensemble de l'accessibilité du Cœur historique est concernée et doit être adaptée.

Les objectifs du projet sont :

- Proposer un fonctionnement contrôlable, modulable et évolutif à l'échelle du quartier via un contrôle ANPR sur l'axe de circulation du tram et via des bornes physiques amovibles sur les axes perpendiculaires ;
- Garantir une exploitation optimale du tram en minimisant les conflits potentiels avec la circulation motorisé ;

- Assurer un accès des riverains à leur garage et à leur domicile ;
- Proposer du stationnement riverain à proximité immédiate de leur domicile et en limitant les contraintes de recherches de places ;
- Organiser les livraisons en tenant compte de l'exploitation du tram et des largeurs disponibles ;
- Garantir l'accès des parkings publics.

La mise en œuvre consiste en :

A. Mise en piétonnier de la rue Feronstrée, de la Place du Marché et de la rue de Bex

Les 3 rues sont mises en piétonnier accessibles aux cyclistes dans le sens Place des Déportés vers la Place Saint-Lambert.

B. Découpage du piétonnier « Feronstrée - Pl. Marché - Bex » en 4 tronçons contrôlés par des caméras ANPR avec des droits d'accès pour les fonctions riveraines

Etant donné le passage libre nécessaire pour le tram, il est impossible de contrôler physiquement l'accès à la rue Feronstrée, la Place du Marché et la rue de Bex par des bornes, par des potelets ou des barrières. Le contrôle des accès se fera par des caméras ANPR qui pourront lire les plaques minéralogiques des véhicules qui seront autorisés dans les différents tronçons. Les véhicules autorisés seront identifiés conformément aux notions légales du Code de la route relatives aux piétonniers.

C. Mise en piétonnier de la rue de la Cité contrôlée par des caméras ANPR avec des droits d'accès pour les fonctions riveraines

D. Mesures complémentaires de mobilité et d'accessibilité (contrôle par bornes)

- Place Saint-Barthélemy (piétonnier - contrôle par les bornes actuelles)
- Rue des Brasseurs (piétonnier - contrôle par bornes actuelles)
- Rue de la Poule (piétonnier - contrôle par bornes à placer)
- Rue Saint-Georges (piétonnier - contrôle par bornes actuelles)
- Rue de la Boucherie et Potiérue (piétonnier - contrôle par bornes actuelles)
- Rue Ferdinand-Hénaux (piétonnier - contrôle par bornes actuelles)
- La rue de la Violette, l'Hôtel de Ville et la rue de l'Epée
- Rue Pied du Pont des Arches (piétonnier - contrôle par bornes à placer)
- Rue de la Goffe (piétonnier - contrôle par bornes à placer)
- Rue des Mineurs + rue des Airs + rue du Pont + rue de la Boucherie + Potiérue (possible mise en piétonnier avec contrôle par bornes à placer à l'entrée de la rue des Mineurs)

En résumé, le projet consiste d'une part en la mise en place de 24 dispositifs ANPR (Automatic Number plate recognition). Ces caméras filment en temps réel et reconnaissent les plaques d'immatriculation des véhicules admis ou non dans une zone déterminée.

D'autre part, le contrôle d'accès à la zone du cœur historique s'appuie également sur la placement de 18 groupes de bornes automatiques.

Enfin un complément de 200.000€ est à prévoir pour la mise en piétonnier des rues des Mineurs et du Pont.

Il importe de noter que ce fonctionnement facilitera les interventions et la coordination des services d'urgence, limitera les avaries liées à des sinistres ou à des actes de vandalisme, et garantira une grande facilité d'accès aux riverains et livreurs.

Sur le plan du stationnement, il s'agit de le limiter strictement aux riverains et véhicules autorisés. Ainsi, chaque place de stationnement sera équipé d'un capteur, d'un marquage et d'une signalétique ad hoc.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022

Chantier 2023 (pour la mise en service du tram)

LOCALISATION

L'action est mise en oeuvre dans le quartier du **Cœur historique**.

Situé dans un quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen ;
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers ;
- Renforcer l'attractivité de Liège ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers.

Et l'action prioritaire suivante :

- Créer une zone avec contrôles d'accès pour les riverains et les livraisons dans l'hyper-centre

L'action s'inscrit en lien avec le projet métropolitain (PST) suivant :

- Le Tram

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Améliorer l'espace public.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement investira davantage dans les zones urbaines qui favorisent le report modal (via la réalisation d'infrastructures améliorant la vitesse commerciale des bus, la politique de stationnement, la politique cyclable, etc.). Le Gouvernement accompagnera la mise en œuvre du premier tronçon du tram de Liège. Une extension du tracé vers Herstal et Seraing sera analysée (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.600.000 €
Ville de Liège	400.000 €

Montant total :	2.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

DÉVELOPPEMENT DES QUARTIERS PRIORITAIRES



Portefeuille développement des quartiers prioritaires

1. Place Louis-de-Geer	800.000 €
2. Elargissement rue de la Légia	806.387 €
3. Réhabilitation Parc Clajot	1.697.630 €
4. Démolition Ilot Saint-Georges côté Féronstrée pour rendre possible l'intégration d'un téléphérique	3.000.000 €
5. Frais d'études caractérisation sol en vue d'assainissement	420.000 €
6. Frais d'étude pour l'aménagement de Droixhe-Economie	150.000 €
TOTAL	6.987.494 €



FICHE ACTION N°35

Nom de l'action : Réaménagement de la Place Louis-de-Geer

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

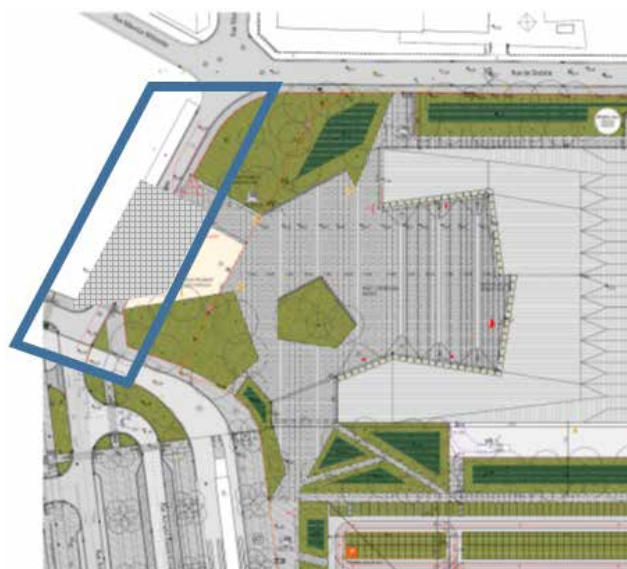
DESCRIPTION DE L'ACTION

Dans le quartier de Bressoux-Droixhe, la Place Louis-de-Geer est actuellement un vaste terre-plein en friche située à l'interface entre le Square Micha, le terminus du tram et le projet de Liège Expo.

De par cette situation centrale, la place constitue un lieu stratégique qui doit être requalifié.

Le projet consiste à réaménager la Place Louis-de-Geer en lien avec le projet de Liège Expo qu'elle jouxte, et avec le développement social et économique du quartier au cœur duquel elle se situe.

Limites présumées





Les objectifs du projet sont :

- Aménager la Place Louis-de-Geer en cohérence avec le projet urbanistique de Liège Expo ;
- Assurer une articulation conviviale entre la zone économique et la zone d'habitat ;
- Prévoir la coupure de la rue de Droixhe vers la place Louis de Geer afin d'éviter des conflits avec le trafic généré par Liège Expo et les activités économiques ;
- Protéger les quartiers d'habitat d'un trafic supplémentaire ;
- Inclure de vastes espaces plantés afin de renforcer la végétalisation du territoire de la Ville et plus particulièrement du quartier ;
- Etudier la possibilité d'intégrer la plantation de nouveaux arbres.

Le projet d'aménagement de la place Louis-de-Geer est repris dans le permis d'urbanisme introduit par les auteurs de projet de Liège Expo.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022 - 2023

Chantier 2023 - 2024

LOCALISATION

La Place Louis-de-Geer se situe dans le quartier de **Bressoux-Droixhe**.

Quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers ;
- Renforcer l'attractivité de Liège ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les projets métropolitains (PST) suivants :

- Les nouvelles halles d'expo à Bressoux-Droixhe ;
- La transformation de l'autoroute E25 en boulevard urbain dans le quartier de Bressoux ;
- La requalification de Droixhe.

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Revaloriser des espaces publics

Par ailleurs, le quartier de Bressoux-Droixhe est identifié en tant que quartier prioritaire dans la PDU.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du Plan Canopée. En effet, sur base d'une analyse menée sur l'ensemble du territoire de la Ville de Liège, le quartier de Bressoux-Droixhe a été identifié comme l'un de ceux présentant un déficit important d'arbres. Ce quartier est prioritaire dans la mise en œuvre du **Plan Canopée**.

L'action contribue à la réalisation de la **Prospective espaces publics** (PEP'S) dans le sens où la place Louis de Geer, une fois réaménagée offrira un nouvel espace public de qualité aux habitants et aux utilisateurs du quartier.

L'action s'inscrit dans les orientations du **Plan Urbain de Mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

«Le Gouvernement investira dans la marche à pied et promouvra un environnement favorable pour les déplacements pédestres quotidiens, notamment auprès des pouvoirs locaux. Un plan piéton sera élaboré et rapidement mis en œuvre, valorisant le piéton et en plaçant la marche au centre des aménagements de voiries et des lieux publics, là où c'est opportun. L'espace public sera rendu aux usagers actifs et aux personnes à mobilité réduite, via un soutien aux pouvoirs locaux et une 67 collaboration avec eux, en vue de l'amélioration de l'accessibilité des trottoirs, des places, des sentiers, des bâtiments, etc. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant TTC
Subside « PIV »	640.000 €
Ville de Liège	160.000 €
Montant total :	800.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°36

Nom de l'action : Elargissement de la Rue de la Légia

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le secteur de Fontainebleau situé dans le quartier de Sainte-Marguerite est constitué d'un ensemble imposant de voiries et infrastructures minérales qui constitue actuellement un ensemble de foncier public peu valorisé, avec de nombreux espaces perdus pour l'urbanisation.

L'infrastructure routière constitue également une barrière infranchissable tant pour les habitants que pour bon nombre d'espèces animales et végétales.

Dans le cadre du projet de rénovation urbaine qui concerne le Quartier de Sainte-Marguerite, il est envisagé de transformer la voie rapide en boulevard urbain planté, ainsi que de modifier tout le pied de colline de Naimette/Xhovémont et Bas-Rhieux en un nouvel espace accueillant une zone d'espaces publics destinée aux loisirs, aux sports et aux arts urbains et de nombreuses plantations.

L'objectif est de permettre de reconnecter le quartier densément peuplé de Sainte-Marguerite à l'immense espace vert constitué par la colline de Naimette/Xhovémont et, à terme, de développer plusieurs centaines de nouveaux logements sur du foncier disponible.

La reconversion du quartier et de la zone de Fontainebleau en particulier s'envisage également dans la perspective de l'arrivée, en 2025 au plus tard, des bus à haut niveau de service, et de la nécessaire mise en place d'infrastructures adaptés pour ces derniers. Fontainebleau est en effet un des points essentiels dans la mise en place de la « Transurbaine ». Cette ligne BHNS, complémentaire et perpendiculaire à la ligne de tram en fond de vallée, couvrira un axe Ans – Fontainebleau – centre-ville – rive droite – Chênée. Il s'agit d'un axe prioritaire pour accueillir un mode de transport structurant, en site propre, constituant une vraie alternative à la voiture.

A côté de la ligne BHNS, Fontainebleau dessert également plusieurs autres lignes de bus largement fréquentées.

Afin de pouvoir réaliser la reconnexion du quartier de Sainte-Marguerite à la colline de Naimette, il est nécessaire de supprimer les voiries actuelles situées en pied de colline, notamment la bretelle reliant le carrefour de Fontainebleau à la rue de Hesbaye. Cette bretelle est utilisée tant par les véhicules individuels que par les transports en commun (axe fort ligne 12 notamment).

L'alternative retenue dans le dossier de rénovation urbaine consiste à dévier la circulation par le tronçon sud de la rue de la Légia et pour ce faire il est nécessaire d'élargir la rue de la Légia dans sa portion entre les rues Sainte-Marguerite et de Hesbaye.

Ce tronçon de la rue de la Légia doit jouer à terme un rôle stratégique :

- d'un point de vue de la lisibilité de la mobilité : ce tronçon devra connecter plus directement Fontainebleau à la rue de Hesbaye. Cette lisibilité ne se limite pas à la circulation automobile, elle s'applique aussi aux transports publics, aux cheminements des modes doux et à l'accessibilité aux fonctions riveraines.

- d'un point de vue urbanistique : le projet d'urbanisation de ce quartier nécessite le déclassement du tronçon de la rue de Hesbaye situé entre Fontainebleau et la rue de la Légia. Dans cette optique, la rue de la Légia doit pouvoir reprendre l'ensemble de la circulation.

La possibilité d'intégrer la plantation d'arbres dans ce projet sera étudiée et privilégiée tout en prenant en considération d'autres facteurs tels que : accessibilité des piétons et PMR, présence d'impétrants, continuité des aménagements cyclables et piétons, sécurité des aménagements, etc.

L'élargissement de la rue de la Légia, s'inscrit en complémentarité de la fiche « Création d'un nouvel îlot Légia ».



Photos : Fontainebleau aujourd'hui : un espace perdu pour l'urbanisation, le tout à la voiture

Cet élargissement est la première étape de mise en œuvre préalable à la suite des opérations de remembrement et d'urbanisation à réaliser dans le périmètre.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

- 2020 : - 06/08/2020 : permis octroyé par la Wallonie pour l'élargissement de la rue de la Légia et la démolition de l'îlot Légia qui en est le préalable
- 22/12/20 : introduction dossier expropriation îlot Légia au SPW
- 2021 : - 15 des 22 propriétés de l'îlot Légia ont été acquises à l'amiable
- adoption plan d'expropriation Légia – dernière tentative d'acquisition à l'amiable – début des procédures judiciaires.
- 2022 : - finalisation des expropriations judiciaires
- étude égouttage AIDE y compris pour nouvelle rue de la Légia
- 2023 : - étude CSC travaux, métré et plan élargissement Légia et démolition par la Ville de Liège
- 2024 : - réaménagement de la rue de la Légia

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

La rue de la Legia se situe dans le quartier de **Sainte-Marguerite**.

Quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action contribue à la réalisation de l'action prioritaire suivante :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice
- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité

Et les actions opérationnelles suivantes :

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.

L'action s'inscrit en lien avec le projet métropolitain suivant :

- La Transurbaine

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Une ville attractive

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan urbain de mobilité**.

L'action contribue indirectement à la réalisation des objectifs de la **Politique communale du Logement**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement s'engage à aménager les voiries pour donner la priorité aux bus afin d'améliorer leur vitesse commerciale et leur régularité (bandes bus, sites propres, priorité aux carrefours, télécommande de feux prioritaire, équipement pour faciliter les arrêts, etc.). Dans les meilleurs délais, le Gouvernement établira une liste non-exhaustive des axes concernés et prioritaires, afin de planifier leur aménagement.

(...) »

Le projet contribue indirectement aux ambitions du Gouvernement wallon en matière de logement et notamment :

« Le Gouvernement entend aboutir, durant la législature, à un accroissement net de 12.000 logements

publics au service des ménages : 3.000 nouveaux logements, 6.000 pris en gestion par les agences immobilières sociales (AIS), 3.000 logements publics vides rénovés selon les critères les plus stricts.

(...)

Le Gouvernement déploiera à cette fin une série de leviers :

(...)

- Une mixité sociale et fonctionnelle des projets immobiliers répondant aux besoins de la population en superficie et en localisation (en priorisant les implantations dans les noyaux d'habitation en lien étroit avec les solutions de transport public) ;

- (...)

- L'augmentation du nombre de logements ou bâtiments transformés en logements (bureaux, espaces inoccupés, etc.) pris en gestion par les agences immobilières sociales et en aide locative par le Fonds du logement wallon afin d'atteindre 11.000 logements d'ici 2025 (6.000 logements actuels et 5.000 logements additionnels) ;

- (...)

- L'achat de logements en cours de construction ou de rénovation

- (...) »

D'autre part, en matière de développement du territoire :

« Pour freiner l'étalement urbain et y mettre fin à l'horizon 2050, il s'agit à court terme de poursuivre les objectifs suivants :

- Réduire la consommation des terres non artificialisées en la plafonnant d'ici 2025 ;

- Préserver au maximum les surfaces agricoles ;

- Maintenir, réutiliser ou rénover le bâti existant ;

- Localiser au maximum les bâtiments à construire dans les tissus bâtis existants (urbains, ruraux ou périurbains) situés à proximité des services et transports en commun ;

- Restaurer la biodiversité. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	645.110 €
Ville de Liège	161.277 €
Montant total :	806.387 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°37

Nom de l'action : Réhabilitation du Parc Clajot

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet d'aménagement de cet espace est repris dans le dossier de rénovation urbaine « Sainte-Marguerite II » approuvé par le gouvernement wallon le 10 novembre 2016.

Le parc Clajot est divisé en plusieurs zones : Le Plateau intermédiaire, la Place, Le Parc inférieur, L'Ilot de verdure et le Parc supérieur.

Le projet global consiste à réaménager les espaces suivants :

Ilot de verdure - 1

- Améliorer les cheminements piétons et les entrées au site
- Connecter l'Ilot de verdure vers les quartiers environnants grâce à : une passerelle afin de le connecter au reste du parc, un cheminement vers le trottoir qui longe les Boulevards César Thomson et Jean-Théodore Radoux et un escalier assurant une bonne connexion entre le parc et la rue de Hesbaye
- Aménager une plaine de jeux à l'échelle du quartier
- Rénover les deux kiosques existants afin de mettre en valeur un petit patrimoine singulier de la Ville de Liège
- Alléger la trame verte dans le versant Sud pour cadrer des vues lointaines sur le paysage et faciliter la bonne gestion des services de la Ville de Liège
- Eclairer le site grâce à des mâts positionnés aux endroits stratégiques
- Mettre en place des mobiliers d'assises en bois, une borne à boire et des arceaux vélos

Parc supérieur - 2

- Améliorer les cheminements piétons, les entrées au site et les trottoirs permettant une connexion aisée vers les quartiers au nord du site
- Renforcer les qualités spatiales et végétales du lieu et préserver les espaces ouverts dédiés à l'apaisement, à la détente et à la promenade
- Alléger la trame verte pour connecter les différents espaces, améliorer le contrôle social, cadrer des vues lointaines sur le paysage et faciliter la bonne gestion du site par les services de la Ville de Liège
- Eclairer le site grâce à des mâts positionnés aux endroits stratégiques
- Mettre en place des mobiliers d'assises en bois, une borne à boire et des arceaux vélos

Parc inférieur - 3

- Améliorer les cheminements piétons, les entrées au site et les trottoirs permettant une connexion aisée vers les quartiers au sud du site et les autres zones du parc
- Supprimer les terrains de sports existants et en mauvais état afin d'agrandir la zone de pelouse appropriable pour tous
- Remettre en place deux terrains de jeux dédiés aux sports de raquette
- Alléger la trame verte pour connecter les différents espaces, améliorer le contrôle social, cadrer des vues lointaines sur le paysage et faciliter la bonne gestion du site par les services de la Ville de Liège
- Rénover le kiosque existant afin de mettre en valeur un petit patrimoine singulier de la Ville de Liège
- Eclairer le site grâce à des mâts positionnés aux endroits stratégiques
- Mettre en place des mobiliers d'assises en bois et des arceaux vélos



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Année de début estimée : 2022 (début des travaux)

Année de fin estimée : 2025 (fin des travaux)

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le parc Clajot est situé dans le quartier de **Sainte-Marguerite**.

Quartier prioritaire : OUI - NON



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales ;
- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen ;
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers
- Favoriser le lien social
- Planifier le développement du territoire

Et les actions prioritaires suivantes :

- Poursuivre et amplifier les opérations de rénovation urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur.
- Développer une stratégie en faveur des espaces publics/verts

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Des espaces verts et, de manière plus générale, la végétalisation de la ville.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Prospective Espaces Publics**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon.

Dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'espaces verts et de végétalisation, et notamment :

La politique wallonne de la ville veillera notamment à :

- (...)
 - *Augmenter le nombre et la surface d'espaces verts en zone urbaine afin que chaque citoyen ait accès à un parc ou un espace vert équivalent à moins d'un quart d'heure de marche à pied ;*
- (...)

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.358.104 €
Ville de Liège	339.526 €

Montant total :	1.697.630 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°38

Nom de l'action : Démolition d'une partie de l'aile «Féronstrée» de l'Ilot Saint-Georges

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	X
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	X
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Lien avec la construction d'un téléphérique entre Féronstrée et l'hôpital de la Citadelle CHR

La démolition d'une partie de l'aile « Féronstrée » de l'îlot Saint-Georges est une condition à la construction d'un téléphérique entre le pôle administratif En Féronstrée et le pôle hospitalier du CHR situé sur le plateau.

En effet, l'étude de pré faisabilité technique et financière pour l'implantation d'un transport par câble à Liège (bureau MDP consulting & Engineering – 2018/2020) en a défini le tracé optimal dans l'optique d'une liaison « centre-ville - hôpital de la Citadelle ».

Caractéristiques techniques du projet



Malgré le survol d'un bâti assez dense entre la station aval et le début des coteaux de la citadelle, ce tracé est considéré comme le plus optimal tant d'un point de vue technique (profil de terrain très favorable à un transport par câble minimisant les pylônes ; tracé au plus court) que d'un point de vue efficacité (arrivée à l'amont au plus proche de l'entrée principale du CHR et du pôle des bus).

À noter que l'étude mentionnée ci-dessus a mis en lumière toute la pertinence de l'implantation d'un téléphérique d'un point de vue « mobilité ».

En effet, le débit maximal théorique de ~1250 personnes / heure / sens proposé pour dimensionner le système représente :

- ~10% de l'aire de chalandise de 500m autour de la station à l'aval et 6 à 7% de l'aire de chalandise de 1000m,
- ~27% de l'aire de chalandise de 500m autour de la station à l'amont (en restant sur le plateau de la Citadelle) et ~20% de l'aire de chalandise de 1000m.

Au niveau amont, c'est évidemment le centre hospitalier qui constitue l'essentiel du potentiel pour l'aire de chalandise de 500m, vu les larges espaces verts qui l'entourent. L'aire de chalandise de 1000m diversifie les profils.

À l'aval, l'aire de chalandise est très diversifiée avec les nombreuses écoles à proximité, les commerces et la cité administrative.

Connecté au tram, le téléphérique permet également de concurrencer la voiture en termes de temps de parcours pour toute une série de trajets (lorsque l'on prend en compte le temps perdu dans les embouteillages).

Le temps de parcours du trajet en lui-même, toutes opérations comprises (3'20'' au total) est par ailleurs imbattable.

L'étude du bureau MDP met par ailleurs en lumière le caractère « vert » du téléphérique par rapport à tous les autres modes de transport étant donné qu'il s'agit d'un transport utilisant uniquement de l'électricité.



Le potentiel touristique et d'agrément est également plus que présent étant donné le site survolé, la vue offerte et la connexion verte (avec le parc de la Citadelle) que le téléphérique permet de créer.

Conséquences du tracé sur l'îlot Saint-Georges

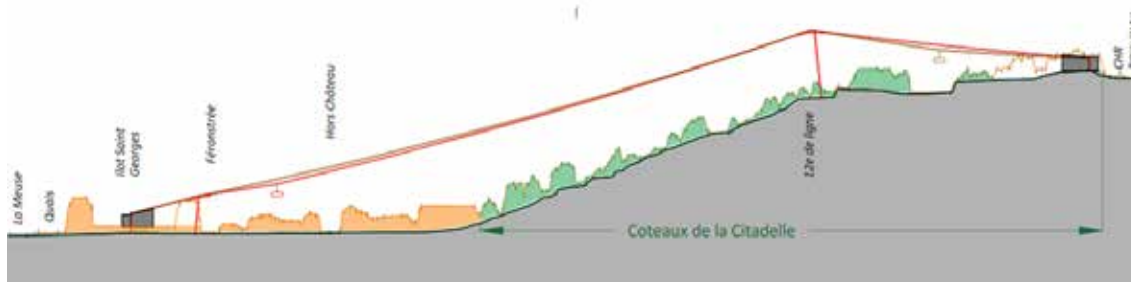
À l'aval, le tracé proposé implante la station sur l'esplanade de l'îlot Saint-Georges (espace actuellement très peu valorisé et refermé sur lui-même) et le premier pylône dans l'emprise de l'aile de l'îlot Saint-Georges actuel longeant Féronstrée.

Sur les plans ci-dessous (sous-sol et RDC de l'îlot Saint-Georges respectivement), le petit carré gris représente l'emprise théorique de l'implantation du pylône et les rectangles gris bordés de vert ou de fuchsia, l'emprise de la gare dans 2 positions possibles. Des études techniques détaillées devront affiner les positionnements exacts.



La position du pylône a été choisie de telle sorte que le tracé respecte la réglementation en matière de survol des habitations. Avec une hauteur de 30m, il permet à la cabine de s'élever rapidement et de respecter le gabarit de passage au-dessus des immeubles de Féronstrée (minimum 20m entre le câble

et le sommet des bâtiments).

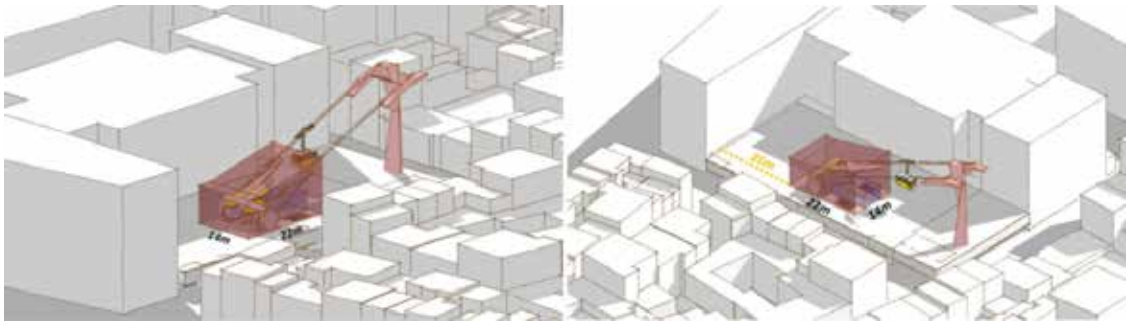


Par ailleurs, cette même réglementation prévoit également un espace « enveloppe » (latéralement de part et d'autre de l'axe du tracé). Pour ce projet, il faut compter une distance de 17,5m de part et d'autre de l'axe du tracé (cf lignes blanches sur l'illustration suivante).



Ces différentes exigences de gabarit entraînent la nécessité de démolir une partie de l'aile de l'îlot Saint-Georges (sur une quinzaine de mètres de longueur), identifiée sur les schémas suivants. La fiche projet inclut les études techniques pour la démolition par phase et un aménagement provisoire de l'espace déconstruit, dans l'attente du financement définitif du projet de téléphérique.





PLANNING

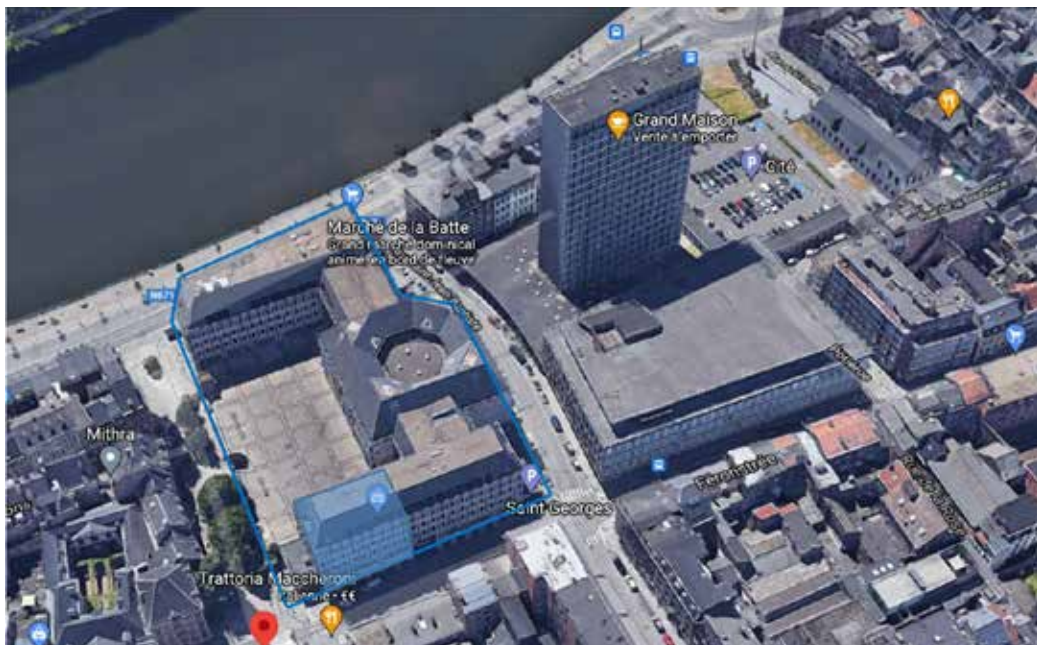
Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

- Etudes et obtention des autorisations administratives : 2022-2023
- Chantier : 2023-2025

LOCALISATION

L'aile « Féronstrée » de l'Ilot Saint-Georges est située En Féronstrée, 84 à 4000 Liège (Cadastre LIÈGE 10 DIV C 938 b) dans le quartier du **Coeur Historique**.

Quartier prioritaire : OUI - NON





COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action (en intégrant la finalité de construction du téléphérique) contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer l'attractivité de Liège ;
- Réussir à densifier la Ville de Liège, tout en la rendant encore plus agréable ;
- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air.

PST

L'action (en intégrant la finalité de construction du téléphérique) est liée aux thèmes et actions suivants :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers :
 - Permettre à chaque citoyen(ne) d'avoir accès à un parc ou un espace vert aménagé et bien entretenu à 10 minutes à pied,
- Repenser la mobilité pour plus de mobilité douce, durable et de multimodalité :
 - Promouvoir les modes alternatifs à la voiture,
- Assurer le rayonnement de Liège :
 - Promouvoir les atouts touristiques, culturels et commerciaux dans un rayon de 400km autour de Liège, avec une cible géographique annuelle.

Par ailleurs, l'action s'inscrit en lien avec les projets métropolitains (PST) suivants :

- Le téléphérique entre Sainte-Walburge et le cœur historique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Revaloriser des espaces publics

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation de la **Prospective espaces publics** (PEP'S) dans le sens où l'îlot Saint-Georges, actuellement refermé sur lui-même, une fois réaménagée offrira un nouvel espace public de qualité aux habitants et aux utilisateurs du quartier (et permettra l'implantation d'un téléphérique qui offrira par ailleurs une connexion au parc de la Citadelle).

L'action s'inscrit dans les orientations du **Plan Urbain de Mobilité**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan communal de mobilité**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de mobilité et notamment :

« Le Gouvernement investira davantage dans les zones urbaines qui favorisent le report modal (...). Le Gouvernement accompagnera la mise en œuvre du premier tronçon du tram de Liège (...) ».

« La revitalisation des centres-villes ne peut pas s'envisager selon la perspective isolée de la problématique commerciale. Le commerce n'est que l'un des composants du centre-ville : les moyens de redynamiser le tissu commercial s'inscrivent dans une approche multifactorielle qui doit prendre en compte les différents déterminants du centre-ville (aménagement urbain, logement, accessibilité, qualité et fonctionnalité de l'espace public, stationnement, diversité des services aux usagers, etc.) »

FINANCEMENT

Type de dépenses : Dépenses d'investissement uniquement

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant TTC
Subside « PIV »	2.400.000 €
Ville de Liège	600.000 €
Montant total :	3.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°39

Nom de l'action : Frais d'étude et de caractérisation des sols en vue d'assainissement

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le projet vise à supporter les frais d'études relatifs à l'assainissement de sites à réhabiliter (SAR).
Le projet s'inscrit en complément des projets de réhabilitation de SAR :

- BEMAT – Ilot Legia
- Hangars Rue de Droixhe
- Site des Aguesses
- Charbonnage Bas-Rhieux
- Ateliers Rue de Mulhouse

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Mise en œuvre : 2022-2023

LOCALISATION

Les projets de réhabilitation de SAR seront mis en œuvre dans :

- BEMAT – Ilot Legia : Quartier de **Sainte-Marguerite**
- Hangars Rue de Droixhe : Quartier de **Bressoux-Droixhe**
- Site des Aguesses : Quartier d’**Angleur**
- Charbonnage Bas-Rhieux : Quartier de **Sainte-Marguerite**
- Ateliers Rue de Mulhouse : Quartier d’**Amercoeur**

Quartier prioritaires: OUI – ~~NON~~

COHERENCE DE L’ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L’action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer l’attractivité de Liège
- Réussir à densifier la Ville, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L’action contribue à la réalisation de l’action prioritaire suivante :

- Poursuivre et amplifier les opérations de Rénovation Urbaine dans les quartiers Grand Léopold, Sainte-Marguerite, Saint Léonard, Centre-ville, Outremeuse et Amercoeur

Et avec projet métropolitain suivant :

- La requalification de Droixhe

PDU

L’action s’inscrit en lien avec l’ambition suivante :

- Développer l’emploi, l’économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine.

Plans sectoriels

L’action contribue à la réalisation des objectifs du **Schéma de développement territorial**

COHERENCE DE L’ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de politique d’investissement :

« Dans la logique de soutien à l’investissement, la Wallonie, via la Sogepa-Spaque, mobilisera les terrains à réhabiliter les plus attractifs de son territoire, afin de les consacrer au développement d’activités, notamment industrielles, en lien avec l’endroit où ils se situent. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	336.000 €
Ville de Liège	84.000 €

Montant total :	420.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°40

Nom de l'action : Frais d'études relatifs à l'aménagement du pôle agro-alimentaire de Droixhe-Economie

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	X
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Débuté il y a 20 ans, le renouvellement de la plaine de Droixhe (plus 80 ha en entrée de ville) a commencé par la requalification de la partie Droixhe-Résidence (la cité moderniste) et se poursuit par la partie Droixhe-Equipements publics (Centre de maintenance du Tram, nouvelle Foire Internationale de Liège, parking relais, début de ligne tram, Ecole, gare de Bressoux...).

Ces deux premières opérations de renouvellement urbain sont en cours de finalisation et ceci grâce à une importante mobilisation de fonds et projets publics qui ont permis cette mise en mouvement. Les investisseurs privés sont désormais actifs eux aussi.

Pour achever la remobilisation de cette partie de ville, il s'agit maintenant de se consacrer au renouvellement et à l'optimisation du potentiel du « Droixhe-Economie ».

D'environ 35 ha, la zone comprend du foncier privé le long de l'E25 et, majoritairement, du foncier public : le site des « Abattoirs de Liège » (7 ha), celui du Marché-Matinal (14 ha) et quelques terrains Ville (7 ha).

C'est à partir de ce foncier public à vocation économique et des voiries (rue de Droixhe et avenue de Jupille) que la dynamisation et la densification des activités et de l'emploi pourra se concrétiser. Dans le concret, il s'agit de repenser l'organisation et l'équipement des lieux en vue de les rendre attractifs pour accueillir des activités économiques semi-industrielles et mixtes, en particulier dans le secteur de la transformation et de la logistique agro-alimentaire.

Le projet consiste à réaliser une étude globale de la zone de Droixhe-Economie dans l'optique du réaménagement de celle-ci en un pôle agro-alimentaire.

Cette étude proposera une vision globale et cohérente du projet de développement de la zone.

Il constituera un outil de gouvernance sur le long-terme. Il s'agira d'un « plan guide » dont l'objet consistera à proposer, non seulement une perspective globale du devenir du site, mais également un cadre cohérent et opérationnel pour l'accueil des activités et fonctions susceptibles de s'y implanter.

Par ailleurs, l'étude globale intégrera une dimension relative à l'intégration de sources d'énergie renouvelables dans la future zone à aménager.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Consultation des entreprises et attribution du marché: 2022

Réalisation de l'étude : 2023

LOCALISATION

La zone de Droixhe-Economie se situe dans le quartier de Bressoux-Droixhe

Quartier prioritaires: OUI – ~~NON~~



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Renforcer l'attractivité de Liège
- Réussir à densifier la Ville, tout en la rendant encore plus agréable.

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Planifier le développement du territoire

L'action contribue à la réalisation de l'action prioritaire suivante :

- Élaborer des masters-plans pour les zones à enjeux du territoire

Et avec projet métropolitain suivant :

- La requalification de Droixhe

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition suivante :

- Développer l'emploi, l'économie, le commerce, le tourisme et le patrimoine.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Schéma de développement territorial**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'agriculture et d'alimentation :

« Le Gouvernement favorisera le développement de ceintures alimentaires de qualité et de proximité réparties sur l'ensemble du territoire wallon, dont ses grandes villes, dans une perspective de réduire la dépendance aux importations en termes d'alimentation humaine et animale et de renforcer l'emploi local »

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'économie circulaire et régénératrice :

« La Wallonie fera en sorte que l'ensemble de ses activités économiques s'inscrivent dans une approche d'économie circulaire (production bas carbone, zéro déchet, économie de la fonctionnalité, circuits courts, économie de la réparation, sortie de l'obsolescence programmée, assainissement des friches industrielles, réduction planifiée de l'usage des plastiques, design responsable). »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	120.000 €
Ville de Liège	30.000 €

Montant total :	150.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

VÉGÉTALISATION DES VILLES ET ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES

Liège apparaît, de prime abord, comme une ville verte qui comprend bois, parcs, squares, places, boulevards arborés, etc.

D'importantes superficies d'espaces verts existent (ratio théorique de 8,8m²/ habitant). On constate cependant qu'elles ne sont pas réparties équitablement sur le territoire.

Un total de 350 espaces à usage public sont répertoriés, mais l'appropriation de ces espaces par les habitants est parfois difficile.

Ces dernières années, la Ville de Liège a initié un rééquipement en espaces publics de qualité (nouveaux quais, place de l'Yser, parc Sainte-Agathe, parc de la Chartreuse, boulevard de la Constitution...) ou en nouveaux moyens d'atteindre aisément ceux qui existent déjà (passerelle Boverie, passerelle Vivegnis...).

Par ailleurs, avec l'Université de Liège, une analyse de la « trame verte et bleue » du territoire a été menée.

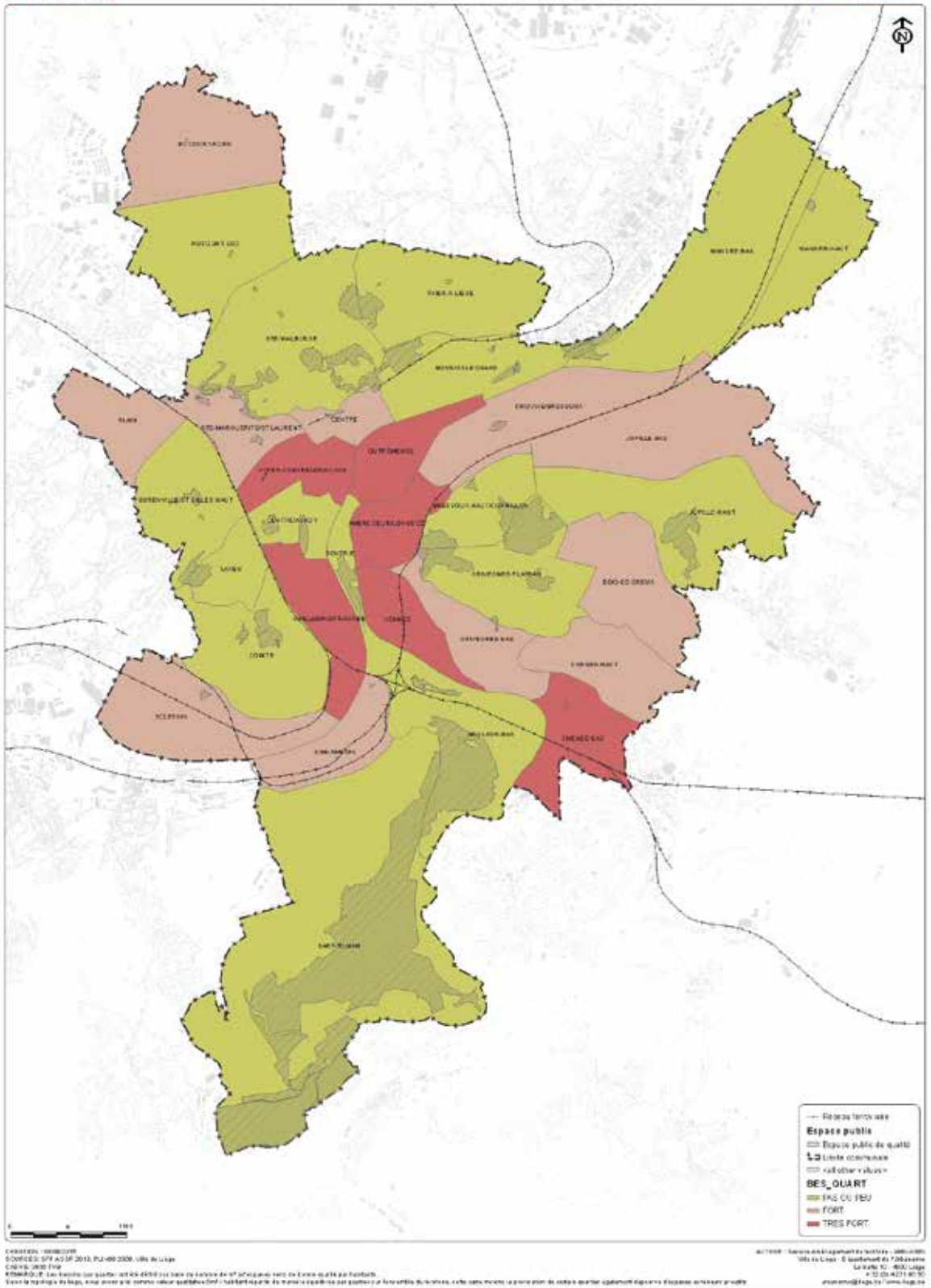
Forte de ces avancées, la Ville de Liège a souhaité aller plus loin et disposer d'un plan global de redéploiement des espaces publics pour l'ensemble de son territoire : **la Perspective Espaces publics**. Ceci en se donnant pour mission d'y concrétiser par étapes un **ambitieux réseau d'espaces publics verts et de qualité**, qu'ils soient de proximité ou « structurants » (destinés également aux habitants des autres quartiers voire d'autres villes voisines).

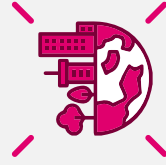
Sur le plan de l'adaptation aux changements climatiques, la Ville de Liège a placé la transition écologique au cœur de ses priorités. Cette volonté est clairement établie dans La Déclaration de politique communale et plus précisément au travers de l'objectif stratégique « Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air ».

En effet, la Ville de Liège, comme tous les pôles urbains densément peuplés, risque de ressentir de manière plus importante les effets à venir du changement climatique : pollution de l'air, îlots de chaleur en période de canicule, risques d'inondation, etc.

Pour limiter l'exposition des citoyens liégeois aux risques environnementaux et sanitaires, il est primordial de planifier des mesures structurelles à long terme qui garantissent une ville agréable et respirable, où il fait bon vivre en bonne santé.

Parmi les leviers que va activer la Ville de Liège figure le développement important de la végétalisation urbaine et la plantation de milliers d'arbres à l'horizon 2030. Il s'agit d'une **stratégie ambitieuse, structurelle et soutenable à long terme : le Plan Canopée**.





POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Portefeuille végétalisation et adaptation aux changements climatiques

1. Mise en œuvre du Plan Canopée 5.500.000 €

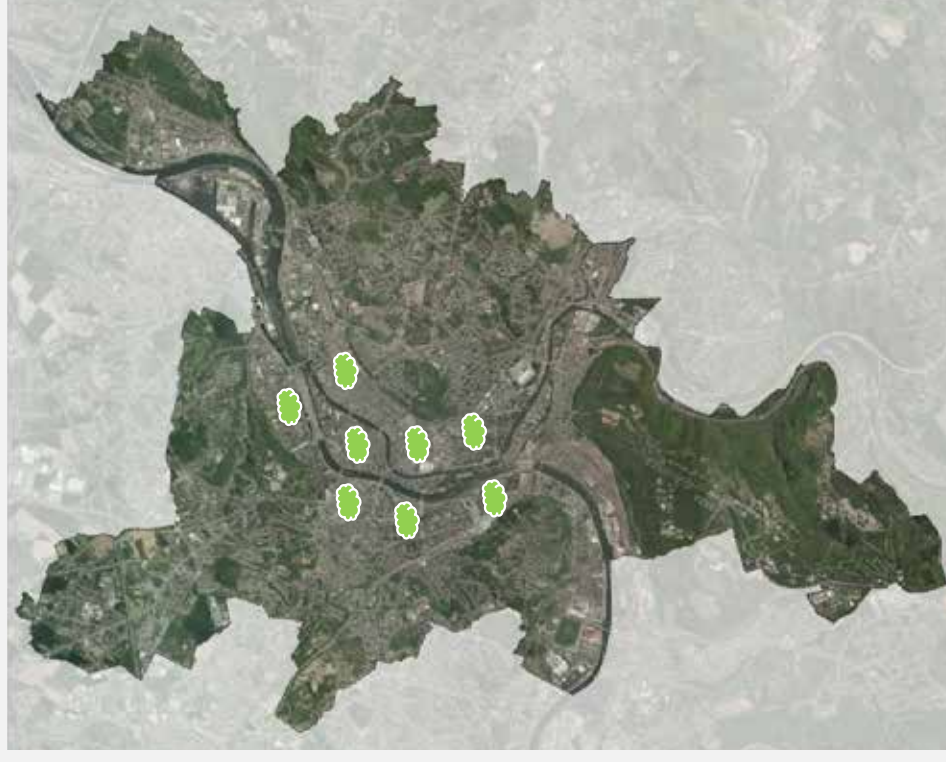
*Plantations d'arbres urbains dans les quartiers cibles :
Longdoz, Bressoux, Outremeuse, Vennes, Fragnée, Guillemins,
Centre, Cœur historique, Saint-Léonard*

Droit de tirage après études techniques approfondies.

+ fourniture d'arbres aux citoyens

TOTAL

5.500.000 €



FICHE ACTION N°41

Nom de l'action : Mise en œuvre du plan Canopée

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

La Ville de Liège a placé la Transition écologique au cœur de ses priorités. Parmi les leviers que va activer la Ville figure le développement important de la végétalisation urbaine et la plantation de milliers d'arbres à l'horizon 2030.

Les arbres présentes de nombreux bénéfices et permettent de répondre à des enjeux importants sociaux, économiques et environnementaux : régulation des températures, captation du CO², purification de l'air, bien-être des citoyens, effets d'ombrage, soutien à la biodiversité, amélioration de la qualité des espaces publics, etc.

Les arbres urbains permettent de réduire efficacement et à faible coût les effets dommageables des îlots de chaleur urbains en développant une canopée. La forêt urbaine est une méthode naturelle de captage et de stockage du carbone contribuant à la réduction des gaz à effet de serre.

Aujourd'hui, on estime la couverture végétale à 25% du territoire de Liège, mais la réalité est très différente entre les différents quartiers de la ville. L'objectif est d'augmenter cette superficie végétale de plusieurs pourcents, avec un focus sur les quartiers aujourd'hui peu pourvus en végétation et plus concernés par les vagues de chaleur, appelées à s'intensifier année après année.

Les objectifs du projet sont de planter judicieusement et massivement, selon une méthodologie définie, des arbres pour développer une canopée arborée dans les espaces publics et privés ainsi qu'aux abords des bâtiments communaux afin de réduire les îlots de chaleur urbains, de diminuer la consommation énergétique des bâtiments et d'améliorer la qualité de vie en ville.

Ce projet s'inscrit dans une série d'actions destinées à réussir la transition climatique de la Ville de Liège

(cf. volet adaptation du Plan d'Actions en faveur de l'Énergie Durable et du Climat - PAEDC).

Il s'agit ici de rendre la ville plus résiliente et d'adapter le territoire liégeois le plus vulnérable aux changements climatiques en le végétalisant et le déminéralisant :

- les îlots de chaleur urbains seront réduits grâce à la plantation d'arbres qui joueront un rôle de climatiseur naturel ;
- la déminéralisation induite par ces plantations permettra une meilleure infiltration de l'eau.

La réalisation de ce projet est également en harmonie avec le Plan Communal de Développement de la Nature – PCDN puisqu'il renforce la strate arborée liégeoise, ce qui favorise la biodiversité, permettant un soutien significatif aux diverses espèces faunistiques et floristiques composant la structure écologique de la ville de Liège.

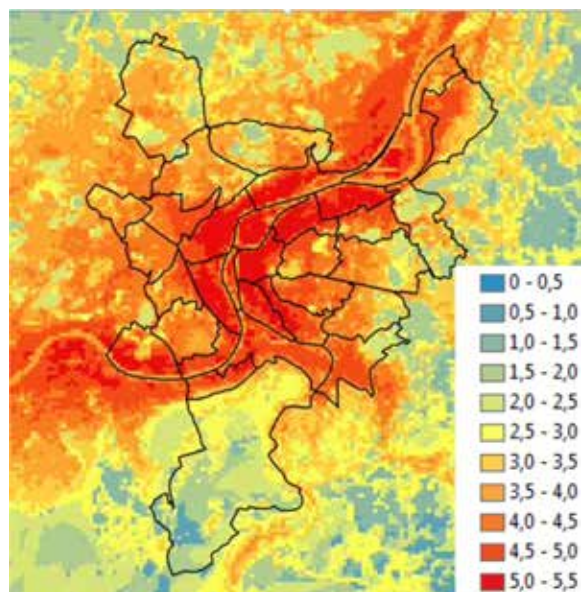
Le projet vise à :

- Réduire les îlots de chaleurs ;
- Améliorer le confort thermique des citoyens ;
- Augmenter la résilience thermique des bâtiments à proximité des arbres ;
- Diminuer le ruissellement des eaux pluviales et donc atténuer le risque d'inondation ;
- Améliorer le cadre de vie et le bien-être de tous les usagers de ces rues (habitants, écoliers, travailleurs, touristes) ;
- Ajouter de la valeur foncière aux biens de ces rues nouvellement arborées ;
- Renforcer la biodiversité (maillage écologique) ;
- Diminuer les nuisances sonores (trafic, ...) ;
- Filtrer les polluants atmosphériques ;
- Fixer les particules fines en suspension dans l'air ;
- Requalifier et structurer l'espace viaire et protéger les usagers faibles

Méthodologie

Une étude des îlots de chaleur urbains menée à l'échelle du territoire communal a fait ressortir le fait que la Ville de Liège présentait de fortes inégalités entre quartiers.

Il s'agit, pour la plupart, de quartiers densément peuplés et fortement minéralisés.



Exposition des quartiers aux îlots de chaleur urbains

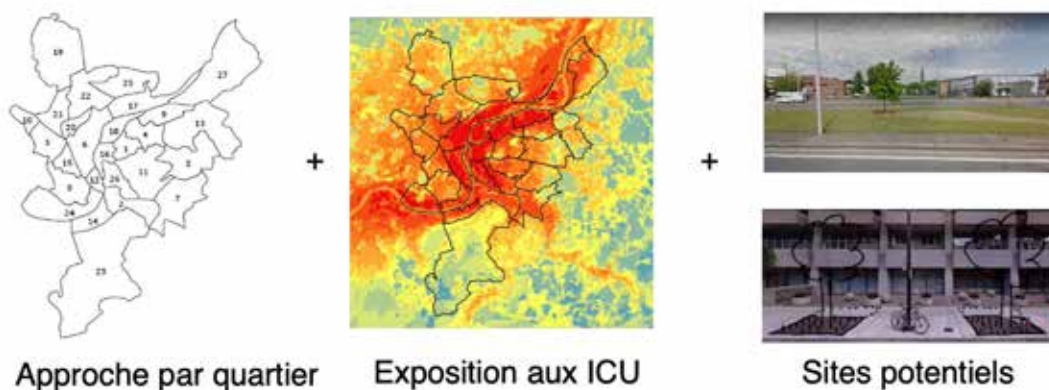
Complémentairement, les services de la Ville de Liège ont finalisé une étude globale du territoire communal qui a permis de caractériser chaque quartier en fonction de son degré de végétalisation. Cette étude cartographique a fourni une analyse de la strate herbacée et de la strate minérale pour déterminer les sites potentiels de plantations d'arbres de position, d'alignement ou en groupes.

Le résultat de cette étude a permis d'identifier des **zones d'intervention prioritaires** dans lesquelles la Ville de Liège concentrera son action.

Le principe général du plan est l'augmentation de la canopée dans les quartiers les moins arborés et les plus exposés aux îlots de chaleur par la création d'îlots de fraîcheur arborés et le renforcement du maillage écologique entre quartiers.

La plantation des arbres intégrera un réaménagement cohérent et concerté des espaces viaires concernés, requérant une réfection de façade à façade. Les arbres seront espacés avec un écartement d'environ 20m.

Les essences et emplacements exacts seront adaptés au territoire et aux contraintes du site (hauteur à maturité, forme du houppier, capacité de filtration...).



Méthodologie de l'analyse territoriale effectuée dans le cadre du Plan Canopée

Planification opérationnelle

Au total, ce sont 17 zones d'intervention qui ont été identifiées sur le territoire communal (Zones A à Q – voir ci-dessous).

Densément peuplée, ces zones d'intervention sont très sensibles aux îlots de chaleurs. De ce fait, on constate des répercussions sur la santé des citoyens liégeois (cf Etudes Plan Canopée liégeois - Identification des zones prioritaires). Aussi, le manque de zones herbacées disponibles à la plantation d'arbres dans ces zones nécessite de recourir à la création de fosses d'arbre en voirie.

La plantation des arbres intégrera un réaménagement cohérent et concerté des espaces viaires concernés, requérant une réfection de façade à façade. Les arbres seront espacés avec un écartement d'environ 20m.

Les essences et emplacements exacts seront adaptés au territoire et aux contraintes du site (hauteur à maturité, forme du houppier, capacité de filtration...).

Sur base des éléments recueillis dans le cadre des études préalables et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'action de la Politique intégrée de la Ville, les services de la Ville de Liège procéderont à une analyse fine, par zone prioritaire. Celle-ci permettra de caractériser chaque rue visée ci-dessous sur base de la structure de l'habitat (présence de garages, portes, etc), des impétrants (conduites diverses) et du stationnement actuel.

La mise en œuvre du Plan Canopée et de la plantation d'arbres urbains en zones minéralisées s'effectuera sur base des résultats de cette étude complémentaire, en fonction des budgets disponibles et en cohérence avec les projets d'aménagement en cours sur le territoire communal.

Complémentairement, la Ville de Liège procédera à l'achat d'arbres qui seront mis en croissance en pépinière communale. Afin de renforcer la dynamique de plantation d'arbres sur l'espace public, divers emplacements en zones végétalisées ou non (zones herbacées, places, espaces résiduels, friches, talus...) disponibles du territoire, seront identifiés et plantés. Une attention particulière sera donnée aux quartiers prioritaires de la PIV.

Enfin, le manque de zones herbacées disponibles à la plantation d'arbres dans l'espace public nécessite la contribution des zones privées (arbres citoyens).

Annuellement, les Liégeois•es pourront choisir et obtenir un arbre à planter en domaine privé liégeois. Ceci nécessitera l'achat d'arbres et la mise en croissance.

Une application en ligne les guidera pour mettre en adéquation les desideratas du public et les caractéristiques du terrain de plantation. Elle fournira également les conseils utiles à la plantation et l'entretien de l'arbre sur la durée.

De la sorte, les Liégeois•es pourront participer à l'amélioration de leur cadre de vie et intégrer une communauté tournée vers des solutions pour l'avenir.

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes et obtention des autorisations administratives : 2022-2023

Chantier : 2023-2024

LOCALISATION

Zone A : Amercoeur/Longdoz

Quartier prioritaire : Ø† - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue Dothée	300	365
Rue Natalis	365	4550

En cas de contraintes majeures inhérentes aux études approfondies, des voiries connexes pourraient compléter ou remplacer les cibles préconisées.

Zone B : Amercoeur/Longdoz

Quartier prioritaire : Ø† - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue Basse-Wez	815	9325
Rue des Champs	390	4675
Rue Grétry	880	13900
Rue Villette	255	2755

Zone C : Amercoeur/Longdoz et Bressoux/Droixhe

Quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue des Maraîchers	420	4960
Rue de l'Armistice	190	2180

Zone D : Bressoux/Droixhe

Quartier prioritaire : OUI - ~~NON~~

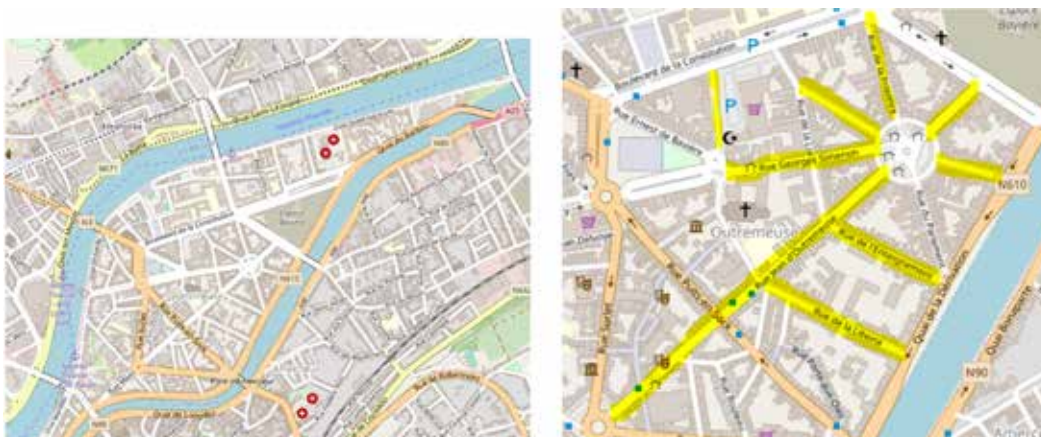


Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Avenue de Nancy	420	8.340
Rue de Porto	745	7.530
Rue du Moulin	1.235	14.810
Rue Général de Gaulle	760	9.200
Rue Raymond Geenen	510	5.200

Zone E : Outremeuse

Quartier prioritaire : ØH - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue de la Commune	130	1.795
Rue de la Justice	100	1.330
Rue de la Liberté	225	3.260
Rue de la Province	155	2.150
Rue de l'Enseignement	180	2.555
Rue Gaston Grégoire	125	1.690
Rue Georges Simenon	210	3.105
Rue Jean d'Outremeuse	510	7.140
Rue Théodore Schwann	95	1.230

Zone F : Outremeuse

Quartier prioritaire : ØH - NON

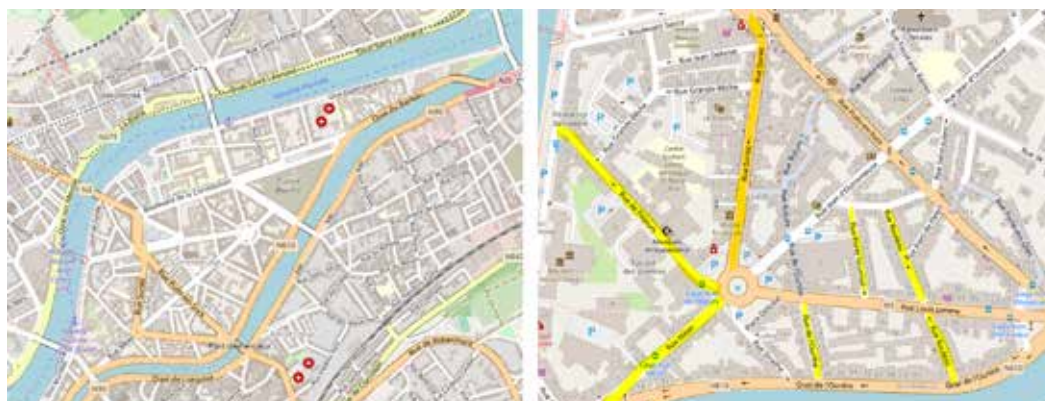


Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue Alex Bouvy	165	1930
Rue Curtius	195	2280
Rue Dos-Fanchon	80	740

Zone G : Outremeuse

Quartier prioritaire : ØH - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue de l'Ourthe	90	1.050
Rue du Rouleau	210	2.065
Rue Porte Grumsel	105	985
Rue de Pitteurs	215	2.100
Rue Méan	150	1.990
Rue Surlet	230	2.690

Zone H : Outremeuse

Quartier prioritaire : ØH - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue du Pâquier	55	600
Rue Saint-Eloi	135	1880

Zone I : Vennes

Quartier prioritaire : ØH - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue Auguste Hock	155	1.780
Rue de Féttinne	520	6.300
Rue des Croix-de-Guerre	165	1.860

Rue de Houblonnières	240	2.780
Rue Gaucet	200	2.310

Zone J : Vennes

Quartier prioritaire : ØH - NON

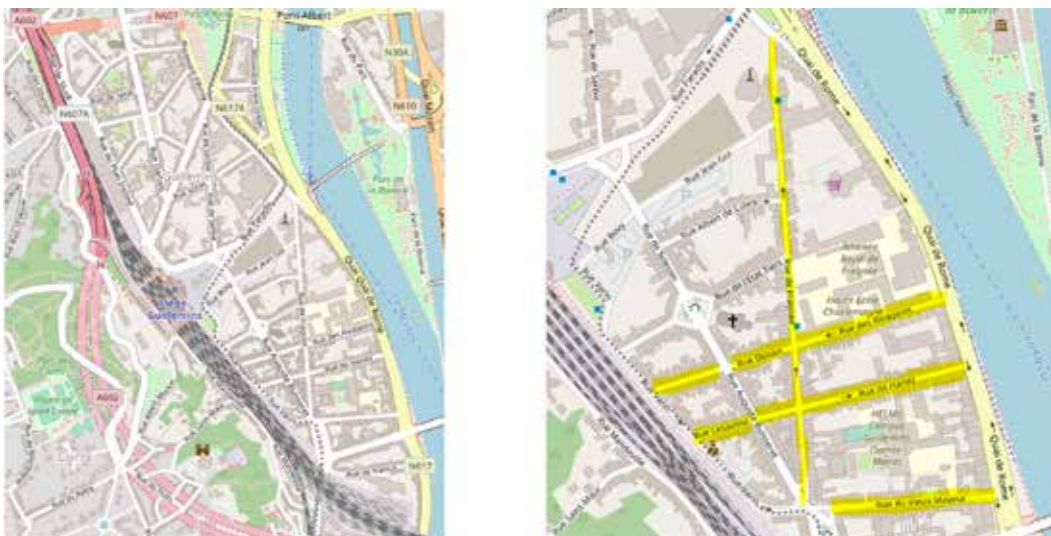


Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue des Naiveux	60	655
Rue des Vennes	1.020	10.160
Rue Hubert Desamore	150	1.990
Rue Paul Joseph Delcloche	160	2.225

Zone K : Guillemins-Fragnée

Quartier prioritaire : ØH - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue de Fragnée	710	8.275
Rue de Harlez	260	3.030
Rue des Rivageois	240	2.820
Rue Dossin	220	2.300
Rue du Vieux Mayeur	255	3.675
Rue Lesoinne	150	1.620

Zone L : Guillemins-Fragnée

Quartier prioritaire : Ø† - NON



Le projet s'exécute en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue Dartois	220	3.370
Rue de Chestret	120	1.340
Rue de Rotterdam	180	2.100
Rue des Ixellois	100	1.075
Rue des Vingt-Deux	175	1.950
Rue Fabry	205	3.150
Rue Simonon	120	1.330
Rue Sohet	140	1.575

Zone M : Centre

Quartier prioritaire : ØH - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue Charles Magnette	150	2.525
Rue de la Cathédrale	530	6.300
Rue de la Régence	290	3.120
Rue de l'Université	275	3.100
Rue Nagelmackers	85	860
Rue Pont d'Avroy	160	1.750

Zone N : Centre

Quartier prioritaire : ØH - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue des Urbanistes	60	600
Rue Jonfosse	190	1.925

Rue Lambert-le-Bègue	150	1.520
Rue Lonhienne	110	1.275
Rue Sur-la-Fontaine	125	1.275

Zone O : Cœur Historique

Quartier prioritaire : OUI - NON



Le projet s'exécute en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue Hors-Château	500	7.080
Rue Saint-Jean-Baptiste	115	1.220
Rue Velbruck	80	995

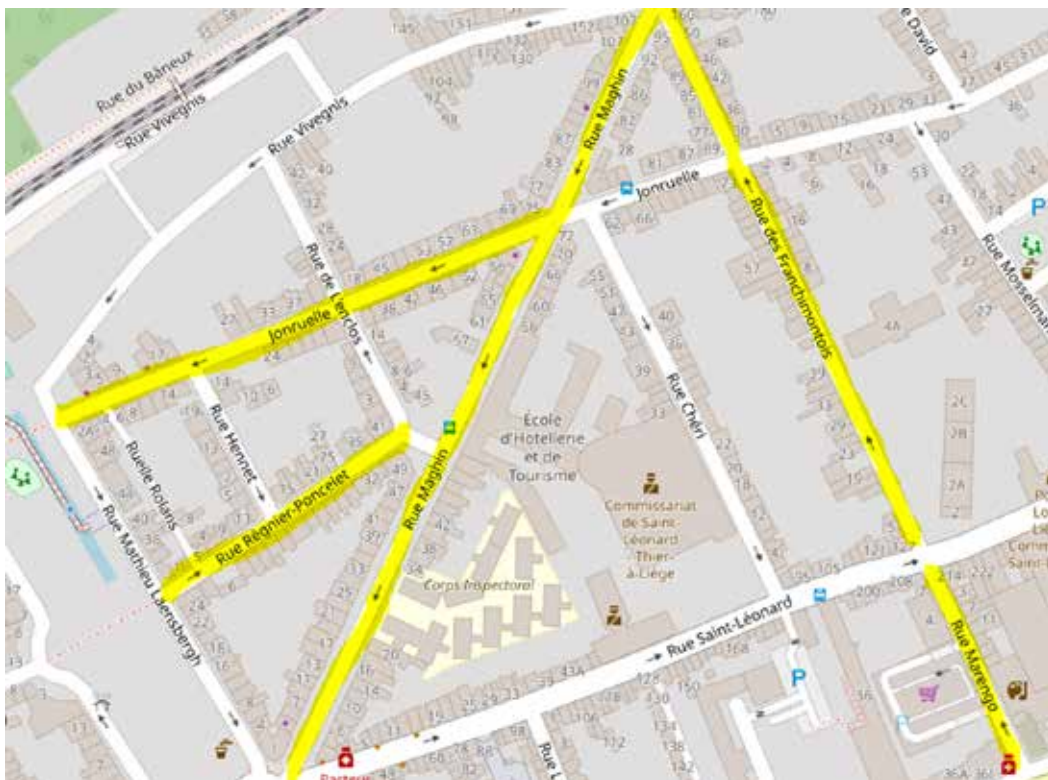
Zone P : Saint-Léonard

Quartier prioritaire : OUI - NON



Zone Q : Saint-Léonard

Quartier prioritaire : Θ† - NON



Le projet s'exécutera en domaine public uniquement. Les voiries concernées par le projet sont communales.

Voirie	Longueur approximative [m]	Superficie approximative [m ²]
Rue des Franchimontois	330	3.300
Rue Jonruelle	300	3.525
Rue Maghin	475	8.150
Rue Marengo	120	1.090

Rue Regnier Poncelet	165	1.815
----------------------	-----	-------

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen.
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers.
- Favoriser le lien social.
- Planifier le développement du territoire.

Et avec l'action prioritaire suivante :

- Lutter contre les îlots de chaleur sur le territoire urbain par la végétalisation urbaine et la plantation d'arbres.
- Développer une stratégie en faveur des espaces publics/verts

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Des espaces verts et, de manière plus générale, la végétalisation de la ville

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Canopée**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan Climat**.

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Prospective Espaces Publics**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon.

Dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de nature et biodiversité, et notamment :

« (...) Le Gouvernement visera notamment à mettre en œuvre progressivement, au cours de la législature, un réseau écologique fonctionnel grâce entre autres à la reconnaissance annuelle de l'ordre de 1.000 ha de nouvelles réserves naturelles par création de nouvelles réserves ou par extension des

réerves existantes, la plantation de 4.000 km de haies en milieu ouvert et/ou d'un million d'arbres, l'intégration des zones candidates Natura 2000 dans le réseau écologique wallon moyennant actualisation et validation de la pertinence des zones visées et la réalisation des plans de gestion de tous les sites Natura 2000 existants. La gestion des espaces naturels importants sera améliorée, la végétalisation du territoire, au bénéfice direct de la biodiversité, sera poursuivie et le foncier agricole et les ressources en eau seront mieux préservés. Il faut également donner un cadre juridique au réseau écologique wallon (trame verte et bleue) et procéder à l'identification, la préservation et la restauration de ce réseau écologique et des écosystèmes ainsi qu'au déploiement de la nature en ville.

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de climat, et notamment :

Le Gouvernement encouragera les pouvoirs locaux et leurs citoyens à ce qu'ils s'engagent dans la transition énergétique et la lutte contre le réchauffement climatique. A travers la Convention des maires pour le climat et l'énergie et les projets Pollec, la Wallonie continuera à aider les pouvoirs locaux. L'objectif est que chaque commune, seule ou en groupe (mais sans création de nouvelle structure) et chaque province participe à la Convention des maires et mette en œuvre les mesures prévues par leur plan d'action énergie-climat, qui s'intègre dans la stratégie wallonne. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	4.400.000 €
Ville de Liège	1.100.000 €
Montant total :	5.500.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

PATRIMOINE

Le patrimoine de la Ville de Liège est riche de ses deux mille ans d'histoire.

La Ville concentre des trésors variés d'architecture, de statues, d'œuvres d'art datant de toutes les époques : des ruines de sa villa gallo-romaine aux fonts baptismaux de Saint-Barthélémy, du faste de son Palais des Princes-Évêques au pittoresque et folklorique quartier d'Outremeuse en passant par ses nombreuses demeures art nouveau témoins d'architectes de renom tel Serrurier-Bovy, sa gare TGV signée Santiago Calatrava à l'allure futuriste ou ses parcs et jardins où il fait bon flâner en découvrant les monuments qu'ils recèlent.

Comme pour tant d'autres villes, le patrimoine liégeois fédère d'une part les habitants autour de biens communs porteurs d'une identité forte et attire d'autre part la curiosité des visiteurs et touristes.

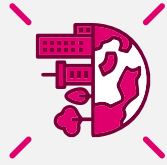
La mise en valeur et la restauration du patrimoine dans son sens large est donc une opération doublement gagnante puisqu'elle permet d'améliorer le cadre de vie des habitants de la Ville tout en augmentant son potentiel d'attractivité à l'extérieur.

La rénovation du parc de la Boverie et de son complexe muséal, combinée à la mise en service de la passerelle de la Belle Liégeoise créant une connexion idéale avec la gare des Guillemins en constitue un exemple flagrant. Le parc est désormais devenu un lieu de vie à part entière mêlant culture et environnement pour la joie des Liégeois et des touristes.

Liège souhaite réitérer ce bel exemple avec d'autres lieux aux caractéristiques similaires. On pense en particulier au parc du château de Péralta et au jardin botanique qui ne sont pas à la hauteur du potentiel qu'ils représentent.

Le château de Péralta, siège de la mairie de quartier d'Angleur, est le seul exemple liégeois de château entouré de douves encore en eau. Son parc offre deux visages avec une première partie agrémentée d'un plan d'eau rectangulaire entouré d'une végétation géométrique et une seconde partie plus sauvage et moins maîtrisée qui dispose également d'un bassin et débouche sur un hall omnisport. À l'écart du centre-ville mais idéalement situé à proximité de la gare ferroviaire d'Angleur et disposant d'atouts majeurs, le parc rénové de Péralta peut offrir un moment de détente agréable aux Liégeois combiné à des démarches administratives ou un point de départ idéal pour les visiteurs et touristes en vue de parcourir les chemins de randonnée du bois du Sart-Tilman avec lequel le domaine communique.

Quant au jardin botanique, il offre, avec ses quelques 400 arbres et arbustes répartis en 170 espèces différentes dont certains spécimens ont été plantés au milieu du XIX^{ème} siècle, un espace vert bien venu aux habitants des quartiers Louvrex – Botanique et aux nombreux étudiants des pôles et complexes scolaires situés à proximité. Avec son plan d'eau et sa petite plaine de jeux, il constitue un point de chute pour les enfants. Le jardin botanique accueille par ailleurs un véritable petit trésor : les serres de style victorien (aujourd'hui classées et en partie rénovées en 1997) rare exemple liégeois de l'architecture de fer et de verre dans lesquelles près de 5000 plantes venant du monde entier sont soigneusement entretenues et les anciens bâtiments classés des instituts de botanique et de pharmacie de l'Université de Liège. Proche de la gare des Guillemins et de la ligne de tram en construction au niveau du boulevard d'Avroy, ce parc, une fois ravivé, offrira lui aussi un potentiel d'attractivité et de cadre de vie indiscutable.



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Portefeuille Patrimoine

1. Aménagement de jardins et d'espaces verts dans le parc de Péralta	2.000.000 €
2. Réhabilitation du jardin botanique et grilles	2.500.000 €
TOTAL	4.500.000 €



FICHE ACTION N°42

Nom de l'action : Aménagement de jardins et d'espaces verts dans le parc du Château de Peralta

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	X
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le parc du château de Peralta est situé dans le quartier d'Angleur.

Il s'agit d'un parc public, destiné en priorité aux habitants du quartier d'Angleur (10.000 habitants) et en particulier aux occupants des 250 logements sociaux. Il donne accès à plusieurs services ou équipements publics (centre sportif, salle polyvalente, mairie de quartier, commissariat de police, échevinat des travaux, ...) et fait le lien avec le vaste réseau de promenades du massif vert du Sart-Tilman.

La propriété est classée comme Site depuis le 15/10/1937 et les derniers travaux de reconstruction significatifs datent de 1951.

Le parc de Peralta s'étend sur une superficie de 25.000 m² et comprend un château entouré de douves ainsi qu'un ensemble de jardins disposés en trois vastes terrasses au centre desquelles se succèdent un ensemble de plans d'eau : un étang, un miroir d'eau et les douves qui entourent le château.

Les douves et les étangs sont alimentés par le ruisseau de Kinkempois qui coule depuis le massif forestier du Sart-Tilman, mais les ouvrages d'art et constructions de l'ensemble du système hydraulique, berges, déversoirs, canalisations, garde-corps sont fortement dégradés et leur réhabilitation constitue l'objet principal du projet de restauration.

La restauration du parc vise de manière générale à en conserver la structure historique tout en s'inscrivant dans les concepts environnementaux contemporains : gestion de l'eau intégrée, berges écologiques, et à requalifier le lien entre le cœur d'un quartier urbain et le vaste domaine vert du Sart-Tilman, classé zone centrale du Plan Communal de Développement de la Nature.

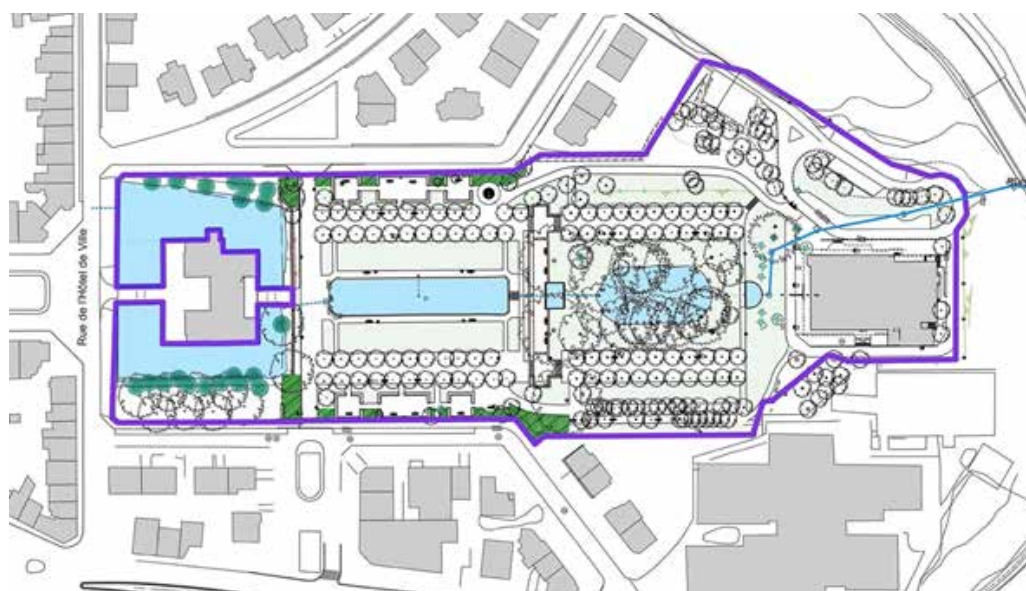
La réalisation du projet est prévue en deux phases :

La phase 1A porte sur les travaux de restauration et/ou d'aménagement des structures et infrastructures existantes des deux plans d'eau du parc et des douves qui entourent le château ainsi que de l'ensemble du système hydraulique depuis la prise d'eau sur le ruisseau de Kinkempois, jusqu'à l'évacuation du trop-plein des douves : murs de soutènement, berges de différentes natures, déversoirs, canalisations, systèmes d'alimentation, de régulation et de gestion de l'eau. Elle porte aussi sur la restauration de petits ouvrages d'art.

Ces travaux de la phase 1 visent à assurer la sécurisation des usagers du parc aux abords des différents plans d'eau qui constituent une composante paysagère et attractive importante du site.

La phase 1B comprend les travaux de restauration des aménagements (revêtements, plantations) et équipements du parc (clôture périphérique, mobilier, ...)

Les travaux de la phase 2 d'amélioration des revêtements participent à une meilleure praticabilité des cheminements pour l'ensemble des usagers.



PLANNING

.....

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Année de début estimée : 2022 (début des travaux)

Année de fin estimée : 2025 (fin des travaux)

LOCALISATION

.....

Le parc du château de Peralta est situé dans le quartier d'**Angleur**.

Quartier prioritaire : OUI - NON



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen ;
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers
- Favoriser le lien social
- Planifier le développement du territoire

Et les actions prioritaires suivantes :

- Promouvoir le patrimoine liégeois
- Développer une stratégie en faveur des espaces publics/verts

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Créer et restaurer des espaces de rencontre et de détente.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Prospective Espaces Publics**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de nature, d'espaces verts et de végétalisation, et notamment :

« La politique wallonne de la ville veillera notamment à :

- (...)
- Augmenter le nombre et la surface d'espaces verts en zone urbaine afin que chaque citoyen ait accès à un parc ou un espace vert équivalent à moins d'un quart d'heure de marche à pied ;
- (...)

(...) Des mesures seront prises pour protéger les ressources en eau, notamment face aux risques de pollutions, au maintien et au développement des habitats naturels humides ou aux problèmes d'approvisionnement.

Dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de patrimoine, et notamment :

Le Gouvernement veillera à :

- Intégrer les logiques territoriales des bassins de vie dans le développement des politiques publiques de préservation et de valorisation du patrimoine ;
- Lier le patrimoine aux autres champs de compétences régionales : le tourisme, l'économie, l'emploi, l'insertion socio-professionnelle, par exemple, sont des leviers indispensables afin de créer une politique du patrimoine qui s'inscrive dans une ambition large de dynamisation de ses atouts ;
- (...)
- Intégrer le développement durable (matériaux, efficacité et production énergétique) et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite lors des restaurations tout en respectant les contraintes patrimoniales ;

(...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	1.600.000 €
Ville de Liège	400.000 €
Montant total :	2.000.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

FICHE ACTION N°43

Nom de l'action : Aménagement du jardin Botanique

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	X
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	X
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le parc du Jardin Botanique, site classé depuis 1975, est implanté au cœur de la Ville de Liège, à proximité de l'hyper-centre et des quartiers Bronckart, Saint-Gilles, du Laveu et des Guillemins.

Ce parc, d'une superficie de 3,3 ha, réalisé au milieu du 19ème siècle présente un tracé paysager et avait, à sa création, une vocation de jardin botanique comprenant de nombreuses essences végétales.

Il constitue actuellement un pôle important d'attractivité paysagère, d'agrément et de détente pour les habitants des quartiers et les nombreux étudiants des écoles voisines qui le fréquentent.

Le projet d'aménagement vise tout d'abord la rénovation des cheminements par la mise en œuvre d'un revêtement stable, durable et confortable pour tous les usagers, y compris les usagers à mobilité réduite.

Cette rénovation s'accompagne, plus largement, de la rénovation de lieux spécifiques existants que parcourent ou auxquels mènent les cheminements. L'implantation de mobilier urbain, la restauration de bancs patrimoniaux ou la modernisation de l'éclairage public sont également des éléments qui participent à la restauration du parc.

Dans ce cadre verdoyant et paysager, une phase importante du projet concerne la végétalisation du site tant au niveau de la gestion du patrimoine arboré que de l'implantation d'une strate arbustive.

La sécurisation du site par la remise en place de grilles en limite du parc et de portails au droit des accès est une demande forte portée par différents acteurs.



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes 2022 - 2023

Chantier 2023 - 2024

Fin des travaux 2024

LOCALISATION

Le parc du jardin Botanique est situé dans le quartier du **Centre**.

Quartier prioritaire : Ø† - NON



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

Objectifs stratégiques

L'action contribue à la réalisation des objectifs stratégiques suivants :

- Agir contre le réchauffement climatique et améliorer la qualité de l'air au niveau européen ;
- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers.

PST

L'action s'inscrit en lien avec les thématiques suivantes :

- Apaiser la ville pour améliorer la qualité de vie dans tous les quartiers
- Favoriser le lien social
- Assurer le rayonnement de Liège
- Planifier le développement du territoire

Et les actions prioritaires suivantes :

- Promouvoir le patrimoine liégeois
- Développer une stratégie en faveur des espaces publics/verts

PDU

L'action s'inscrit en lien avec l'ambition de la PDU suivante :

- Créer et restaurer des espaces de rencontre et de détente.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs de la **Prospective Espaces Publics**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon.

Dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière d'espaces verts et de végétalisation, et notamment :

« *La politique wallonne de la ville veillera notamment à :*

- (...)
- *Augmenter le nombre et la surface d'espaces verts en zone urbaine afin que chaque citoyen ait accès à un parc ou un espace vert équivalent à moins d'un quart d'heure de marche à pied ;*
- (...)

Dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de patrimoine, et notamment :

Le Gouvernement veillera à :

- *Intégrer les logiques territoriales des bassins de vie dans le développement des politiques publiques de préservation et de valorisation du patrimoine ;*
- *Lier le patrimoine aux autres champs de compétences régionales : le tourisme, l'économie, l'emploi, l'insertion socio-professionnelle, par exemple, sont des leviers indispensables afin de créer une politique du patrimoine qui s'inscrive dans une ambition large de dynamisation de ses atouts ;*
- (...)
- *Intégrer le développement durable (matériaux, efficacité et production énergétique) et l'accessibilité des personnes à mobilité réduite lors des restaurations tout en respectant les contraintes patrimoniales ;*

(...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant
Subside « PIV »	2.000.000 €
Ville de Liège	500.000 €
Montant total :	2.500.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %

COHÉSION SOCIALE

Le Plan de Cohésion sociale vise à promouvoir l'accès aux droits fondamentaux et à renforcer la transversalité de l'action sociale à l'échelle communale, c'est-à-dire favoriser la collaboration entre la Ville, le CPAS et les autres opérateurs publics et privés.

Le Plan de cohésion sociale de la Ville de Liège s'appuie sur trois axes prioritaires :

1. le droit au travail, à la formation, à l'apprentissage, à l'insertion sociale ;
2. le droit au logement, à l'énergie, à l'eau, à un environnement sain et à un cadre de vie adapté ;
3. le droit à la santé.

Le Centre Public d'Action Sociale est un acteur essentiel du Plan de cohésion sociale.

Depuis plus de 10 ans, la Ville de Liège voit sa population augmenter. Comme tous les grands centres urbains, et peut être plus encore que certains, la Ville de Liège doit faire face à d'importants défis sociaux. Ainsi, Liège compte un taux de chômage élevé. Le nombre de bénéficiaires du revenu d'intégration (RI) est quant à lui toujours en augmentation. Par ailleurs, le CPAS de Liège a, proportionnellement à la population de la Ville, le pourcentage de RI le plus élevé du pays.

De manière générale, le CPAS de Liège doit faire face à des difficultés importantes liées à l'environnement social, légal, et économique dans lequel il exerce ses actions. Au niveau social, le nombre de demandes d'aide augmente. Un accroissement des situations de grande détresse sociale et des problèmes de santé et de santé mentale est observé.

Parmi d'autres, les difficultés engendrées par les problèmes de langue sont régulièrement mises en avant.

Concernant le sans-abrisme et la mendicité, le CPAS et la Ville de Liège dressent le constat que les grandes villes sont particulièrement confrontées au problème de la mendicité qui est un problème social ainsi qu'un problème d'apaisement de l'espace public. La Ville et le CPAS sont à l'heure actuelle confrontés à la nécessité de trouver des solutions pérennes pour permettre aux personnes précarisées de se réinsérer et lutter contre leurs problèmes, notamment de toxicomanie et d'ivresse publique ». Le nombre de personnes SDF qui font appel au CPAS de Liège connaît quant à lui une croissance importante.

Enfin, un des écueils pour le public le plus fragilisé consiste souvent à accéder à un logement décent et un loyer acceptable et à s'y maintenir.

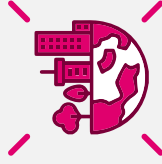
Le CPAS est, pour un nombre croissant de citoyen-ne-s, le dernier rempart contre l'exclusion sociale et la pauvreté.

De manière transversale, les actions du CPAS sont structurées dans un plan stratégique et s'articulent autour :

- du sans-abrisme, un des indices de la grande précarité ;
- de l'emploi, en ce qu'il est source d'autonomie et d'intégration;
- des 18-25 ans, public aux attentes et au profil spécifiques, en progression constante.

Parce qu'il contribue incontestablement à la capacité de la société à assurer le bien-être de tous ses

membres, en réduisant les disparités et en évitant la marginalisation, le secteur associatif contribue assurément à la dynamique de cohésion sociale à l'échelle du territoire. Qu'elles oeuvrent dans la domaine de la jeunesse, de l'interculturalité, auprès des personnes en situation de handicap, ou encore des aînés, il s'agit de leur fournir les outils et les moyens pour développer leurs actions auprès du plus large public.

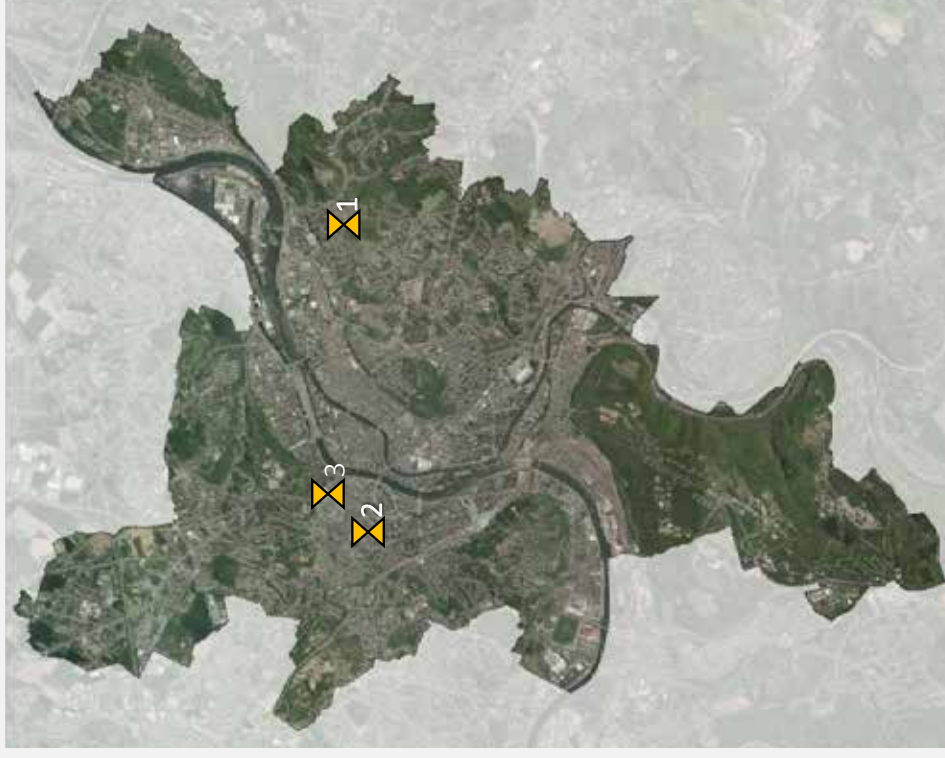


POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Portefeuille cohésion sociale

1. Création espace communautaire
associations Jupille-Wandre 1.323.000 €
2. Abri de nuit CPAS 1.500.000 €
3. Intégration socioprofessionnelle
des jeunes (355.000 €)

TOTAL 2.893.000 €
Frais de fonctionnement (+335.000€)



FICHE ACTION N°44

Nom de l'action : Création d'un espace communautaire à destination des associations locales de Jupille et de Wandre

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Le tissu associatif dans les quartiers de Jupille et de Wandre est particulièrement actif et dynamique.

Actuellement, les activités de ces associations sont hébergées au sein d'un bâtiment, la Salle Prévers, également utilisé comme salle de spectacle et géré par le Foyer culturel de Jupille-Wandre.

Dans le cadre de la politique de rationalisation de son parc immobilier, la Ville de Liège s'est fixé pour objectif de créer une extension du bâtiment existant permettant d'y créer un espace communautaire regroupant les activités de différentes ASBL relatives à la vie de quartier.

Le projet d'extension de la salle Prévers porte sur une projet de 910 m² au total.

La configuration des locaux destinés à l'accueil des différentes ASBL prévoit :

- Salle polyvalente modulable en liaison avec les espaces d'accueil, bar et sanitaires ;
- Espaces de rangement destinés aux différentes ASBL en lien direct avec la salle polyvalente ;
- Bureaux polyvalents à l'usage des gestionnaires ;

L'accessibilité de tous les espaces aux PMR fera partie intégrante de la réflexion d'aménagement qui sera menée.

Le bâtiment existant ne possède pas de performances correctes en termes d'efficacité énergétique (absence d'isolation des toitures et façades, menuiseries extérieures simples vitrages), dispose d'installations électriques nécessitant une remise à niveau, et présente un niveau de parachèvements moyen. Afin de rénover le bâtiment existant, une demande de subside spécifique sera adressée à la Fédération Wallonie- Bruxelles.

Le projet d'extension du bâtiment sera pour sa part conforme à la réglementation sur la Performance Energétique des Bâtiments en vigueur depuis le 1er septembre 2008 (décret cadre du 19 avril 2007 et arrêtés d'application du 17 avril 2008), ainsi qu'aux Décret du 28 novembre 2013 et à l'Arrêté du Gouvernement wallon du 15 mai 2014 fixant les critères de performance applicables depuis le 1er mai 2015.

De plus, il existe une volonté d'améliorer les critères définis dans la réglementation mentionnée ci-dessus et plus particulièrement à réduire les besoins nets en chauffage à maximum 45 kWh/m².an pour l'ensemble du complexe.

Sur le plan du patrimoine, la salle Prévers a été construite aux environs de 1927 en même temps que l'ensemble urbanistique « Cité des Cortils » qui comporte 300 habitations. Ces bâtiments sont l'œuvre de l'architecte Joseph Moutschen.

Le projet de rénovation / extension doit permettre d'améliorer nettement la visibilité du bâtiment dans son contexte bâti. Une attention toute particulière sera portée à l'intégration de l'extension vis-à-vis des bâtiments avoisinants, ainsi qu'à l'amélioration de la qualité des espaces publics directement en liaison avec ces parcelles.

Un aménagement des abords directs et du parvis de la place Prévers soulignera le projet pour accroître son appropriation par le quartier.

En façade principale, une inscription commémorative est intégrée dans le parement et une attention toute particulière devra y être apportée lors de la rénovation. Des fouilles archéologiques, effectuées début des années 2000 sur la parcelle, ont permis de mettre à jour notamment une stèle funéraire de la fin du premier siècle.



Plans d'avant-projet

Surface / Salle de spectacle

Surface / Salle polyvalente



PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes (projet-permis-dossier d'exécution) : 2022

Inscription budgétaire : 2023

Consultation des entreprises : juin 2023

Attribution du marché : décembre 2023

Travaux de construction : à partir 2024

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Le complexe « Salle Prévers » se situe Rue Jean Hermesse, 1 à 4020 Liège (Cadastre 20 C 625 N2 et 20 C 325 Y2.) dans le quartier de **Jupille**.

Situé dans un quartier prioritaire : ☹ - NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Favoriser le vivre-ensemble dans tous les quartiers

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice.

Et l'action prioritaire suivante :

- Mettre en place des « moments solidaires » pour combattre la solitude

PDU

L'action s'inscrit en lien avec les ambitions suivantes :

- Créer et restaurer des espaces de rencontre et de détente.
- Créer des activités collectives et des événements rapprochant les citoyens.

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan de cohésion sociale**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de lutte transversale contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités :

« Quelle que soit son origine sociale ou économique, chacun doit pouvoir participer et se sentir légitime à participer à la construction de notre avenir et de notre démocratie. »

Le Gouvernement veillera à l'intégration sociale et à la participation des personnes plus précarisées en tant que force sociale à part entière. »

Le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de politique des aînés :

« Le Gouvernement mettra tout en œuvre pour que la Wallonie soit une terre où les aînés puissent mener une vie épanouissante. Les attentes des aînés avançant en âge ont évolué en termes de besoins fondamentaux (sécurité, affection, compréhension, repos, loisirs, etc.). Ces besoins seront pris en compte dans une logique de réponse aux préoccupations sociales et de soins. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	1.058.400 €
Ville de Liège	264.600 €
Montant total :	1.323.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Investissement	100 %

FICHE ACTION N°45

Nom de l'action : Aménagement d'un abri de nuit et d'espaces administratifs destinés aux services du CPAS oeuvrant pour l'accompagnement des personnes sans-abri

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

La lutte contre le sans-abrisme est une des priorités de la Déclaration de la Politique Sociale du CPAS et de la Déclaration de Politique Communale de la Ville.

Plusieurs services du CPAS, en collaboration étroite avec le Relais Social du Pays de Liège, travaillent directement en contact avec la population concernée :

- L'Antenne SDF qui accompagne les bénéficiaires du RIS, dans une situation de « mal logement », et octroie les adresses de référence ;
- Le service d'Urgence Sociale qui intervient pour toutes les situations sociales nécessitant une prise en charge immédiate, et dont une grande partie des interventions concerne le public sans abris ;
- Le relais santé, qui propose des soins de première ligne ;
- L'abri de Nuit, qui est une asbl qui dépend directement du CPAS et qui gère l'hébergement des SDF.

Ces services sont aujourd'hui répartis sur différents sites de la Ville de Liège.

L'Abri de nuit occupe un bâtiment situé rue sur la Fontaine. Actuellement propriété de la Région wallonne, une procédure d'acquisition a été initiée par le CPAS. Celle-ci devant aboutir avant la fin de l'année 2021.

Ce bâtiment n'est occupé aujourd'hui qu'au niveau du rez de chaussée et permet l'hébergement quotidien, hors période COVID, d'une petite trentaine de personnes. Quatre niveaux, d'une surface totale de près de 1.000 m², ne sont pas utilisés et nécessiteraient une rénovation globale pour ce faire. Les espaces occupés aujourd'hui doivent également être entièrement rénovés.

La politique que compte mettre en place le CPAS vise d'une part à améliorer l'accueil de première ligne et d'autre part à renforcer le passage d'une logique d'urgence à une logique de travail social et d'insertion par le logement en rapprochant et en coordonnant davantage les différents services du CPAS de Liège et en poursuivant et renforçant le travail en réseau avec le secteur associatif. Outre les aspects organisationnels, la réussite de ce projet dépend de la rénovation et de l'aménagement de l'ensemble du bâtiment situé rue sur la Fontaine.

En effet, la réfection de ces lieux répond d'abord à un premier impératif : accueillir un public en grande précarité dans des locaux offrant un confort optimal, et adapté à leur utilité. Il s'agit de pouvoir accueillir de manière digne et respectueuse les usagers.

Concrètement, il est prévu de consacrer trois niveaux à l'hébergement en tant que tel, afin de pouvoir doubler la capacité d'accueil des personnes sans abri. Conformément à la DPC, qui prévoyait l'ouverture d'un second abri, cette opération permet d'atteindre cet objectif tout en n'impactant pas d'autres quartiers et en permettant un grand nombre d'économies d'échelle, que ce soit en termes énergétiques ou de ressources humaines.

Les étages supérieurs seront également aménagés dans le but de pouvoir y accueillir d'autres services ou dispositifs, permettant d'améliorer le travail de première ligne et de renforcer l'accompagnement (dont le but final est de permettre une réinsertion dans un logement stable). Il est souhaité, si les esquisses du projet le rendent possible, d'intégrer dans ce bâtiment :

- Le service d'Urgence Sociale (renforcement des synergies au niveau du personnel et de la capacité de prise en charge des situations urgentes de relogement)
- Une partie de l'équipe du Relais social (éducateurs de rue et programme Housing First)

Il s'agit donc, comme déjà souligné, d'optimiser l'utilisation des espaces disponibles pour in fine, favoriser le passage d'une logique d'urgence à une logique d'accompagnement

Le budget sollicité dans le cadre de ce projet permettra de financer les travaux de gros œuvre et d'aménagements intérieurs, hors tout ce qui concerne ceux qui permettront d'isoler et de réaliser des économies d'énergie, qui font l'objet d'une fiche-projet spécifique.

Vue aérienne :



Façade à rue :



Vues sur les façades nord et est du volume arrière et une annexe plus récente



Vues sur les façades est et sud du volume arrière



Situation au rez-de-chaussée



Situation niveaux +1, +2, +3 et +4



Concrètement, le budget sollicité financera :

- Les travaux de stabilisation du bâtiment (au niveau des caves) ;
- Le désamiantage
- Les aménagements intérieurs (cloisonnement, revêtements des sols et des murs, installation des sanitaires, cages d'escalier et ascenseur, électricité, peinture et finitions)

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Etudes (projet-permis-dossier d'exécution) : 2022

Attribution du marché : fin 2022

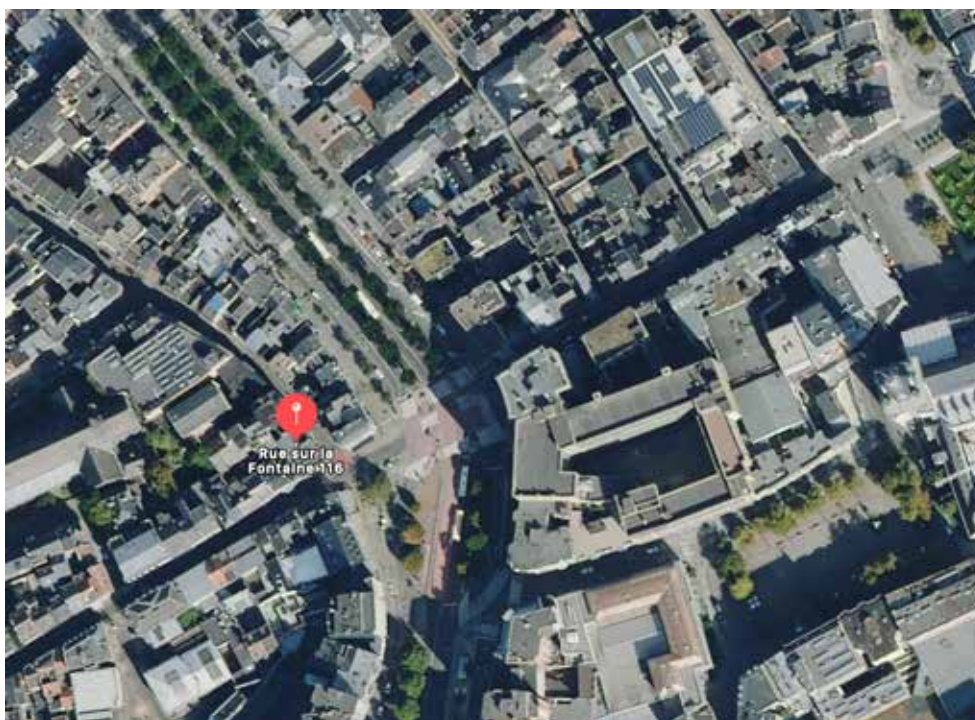
Travaux de rénovation : à partir 2023

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

L'abri de nuit de Liège se situe Rue Sur la fontaine, 106-110 à 4000 Liège dans le quartier du **Centre**.

Quartier prioritaires : ØH – NON



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice

Et l'action prioritaire suivante :

- Augmenter la capacité d'accueil par la création d'un abri de nuit supplémentaire et l'offre d'hébergement pour les citoyens les plus précarisés

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan de cohésion sociale**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de lutte transversale contre la pauvreté et pour la réduction des inégalités :

« Dans le cadre de la lutte contre le sans-abrisme et pour le respect de la dignité humaine, le Gouvernement veillera à apporter une solution d'hébergement pour chaque personne sans-abri »

(housing first, capteurs logement, etc.), de même que des mesures pour assurer le respect de ses besoins fondamentaux, dans une démarche de cohésion sociale, en concertation avec les autorités communales concernées. Le sans-abrisme est davantage présent dans les grandes villes, qui investissent dès lors davantage en structures d'accueil et services sociaux spécifiques. Le Gouvernement renforcera son soutien. Les relais sociaux constitueront la structure active pour concrétiser cette politique. »

« Le Gouvernement fera de l'éradication du sans-abrisme et de l'insertion par le logement une priorité absolue dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et de réduction des inégalités. A cette fin, les mécanismes housing first et capteurs logement seront renforcés. »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	1.200.000 €
Ville de Liège	300.000 €

Montant total :	1.500.000 €
% Montant total en Subside « PIV »	80 %
% Investissement	100 %

FICHE ACTION N°46

Nom de l'action : Création d'un pôle dédié à l'accompagnement des jeunes en matière d'emploi, de logement et d'intégration sociale

THÉMATIQUE PRIORITAIRE

Développement des quartiers prioritaires	
Rénovation énergétique	
Cohésion sociale	X
Politique de mobilité en ville	
Animation et gestion commerciale des centre-villes	
Végétalisation des villes et adaptation aux changements climatiques	
Villes connectées	
Tourisme et patrimoine	
Logement	

DESCRIPTION DE L'ACTION

Les services de la Ville de Liège oeuvrent au quotidien pour accompagner le développement des jeunes Liégeois-es.

Les villes constituent les territoires de première ligne susceptibles d'apporter des réponses concrètes aux enjeux sociaux vitaux. Liège, en tant que grande ville est riche de sa jeunesse et nombreuses sont les familles au sein desquelles les enjeux d'insertion sociale et professionnelle et de soutien à la parentalité se sont, depuis la pandémie, accrus.

Le présent projet rencontre dès lors un des domaines clefs de la politique intégrée de la ville à savoir la cohésion sociale et la lutte contre la pauvreté.

A cet égard, un certain nombre d'acteurs communaux sont devenus des interlocuteurs de référence en matière d'accompagnement des jeunes concernés par des démarches de recherche d'emploi, de logement ou encore présentant des difficultés sociales.

Parmi ceux-ci, on identifie particulièrement :

- Le Centre J, centre d'information de la Ville de Liège, permettant de trouver des informations sur des thématiques telles que les études et les formations, les jobs et les emplois, les activités, les stages, le logement. Les bénéficiaires peuvent aussi y recevoir une aide juridique de base et être aiguillés si nécessaire vers des services plus compétents.
- Le Département des Services sociaux et de Proximité de la Ville de Liège
- Le projet Bulle de répit qui a pour objectif de soutenir les familles monoparentales liégeoises dont la situation s'est encore complexifiée avec la crise sanitaire.

- L'espace public numérique (EPN), structure de proximité équipée de matériel informatique et connectée à Internet. Cet espace est ouvert à tous les citoyens. Il offre de l'accès et de l'apprentissage à l'informatique, à Internet et à la culture numérique sous une forme conviviale, coopérative et responsable.

Les locaux actuels, occupés par le Centre-J et l'EPN, ne sont pas conçus pour rendre optimum le travail des équipes, l'espace d'accueil et d'information est daté et ne correspond plus aux besoins, l'EPN est lui relégué dans un espace exigu et peu confortable, les bureaux ressemblent à des cellules où la lumière du jour peine à rentrer.

D'autre part, l'exéguité des locaux ne permet pas l'intégration en un même lieu d'autres services communaux qui travaillent à la mise en œuvre de missions complémentaires à celles du Centre-J et de l'EPN, notamment.

Complémentairement, depuis décembre 2020, et suite aux constats réalisés dans le cadre de l'isolement des familles monoparentales durant la longue crise du COVID-19, la Ville de Liège a souhaité répondre à ce besoin en mettant en place le projet « Bulle de Répit ». Le local Bulle de Répit a pour objectif d'offrir aux familles monoparentales un espace de rencontre, d'écoute et de participations. Ce lieu à tout son sens quand l'on sait que les parents solos représentent 11,9 % des ménages privés liégeois et que plusieurs études démontrent un risque de pauvreté accru pour ces familles.

Enfin, les inondations de juillet 2021 ont encore accru le nombre de jeunes présentant des difficultés en matière de logement et d'accès au monde du travail. La Ville de Liège souhaite pouvoir accompagner ces jeunes de manière efficace, en leur offrant, en un même lieu, la possibilité de pouvoir bénéficier de services divers et d'accès à des logements décents.

Le présent projet s'inscrit en conformité avec les impératifs du Plan de gestion qui prévoit une rationalisation des services (mutualisation) et une polyvalence des agents au sein des services, et conformément aux objectifs régionaux visant à encourager l'insertion socioprofessionnelle des jeunes. Il s'agit de créer un espace accueillant, moderne et professionnel où jeunes, parents et professionnels pourraient trouver toute l'information, le soutien dont ils ont besoin et un accompagnement efficace et intégré dans leurs démarches.

La nouvelle localisation proposée via ce projet, située au sein de l'Ilot, entre l'Opéra et la Place Saint-Lambert, permettra ainsi une accessibilité optimale pour les publics concernés.

Le projet porte sur la prise en charge d'une location d'un espace d'une superficie totale de 816 m² située au cœur de l'Ilot (Rue Saint-Michel, 4000 Liège).

PLANNING

Planning estimé de mise en œuvre de l'action :

Installation dans les locaux dès 2021

LOCALISATION

Espace/zone de mise en œuvre :

Les locaux se situent Rue Saint-Michel, 4000 Liège dans le quartier du **Centre** .

Quartier prioritaires : ØH – NON

Plan de situation :



COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT DE LA VILLE

L'action contribue à la réalisation de l'objectif stratégique suivant :

- Lutter contre la pauvreté et les inégalités sociales

PST

L'action s'inscrit en lien avec la thématique suivante :

- Faire de Liège un modèle de ville inclusive, solidaire et émancipatrice

Et les actions prioritaires suivantes :

- Faire connaître les services proposés par la Maison de l'adolescent
- Favoriser l'inclusion numérique

PDU

L'action s'inscrit en lien avec les ambitions suivantes :

- Créer et restaurer des espaces de rencontre et de détente.

- Encourager l'emploi, l'économie, le commerce, le patrimoine et le tourisme

Plans sectoriels

L'action contribue à la réalisation des objectifs du **Plan de cohésion sociale**.

COHERENCE DE L'ACTION AVEC LA STRATEGIE DE LA REGION WALLONNE

Le projet contribue aux ambitions du Gouvernement wallon. Plus précisément, dans la déclaration de politique régionale, le Gouvernement se fixe des objectifs en matière de formation et d'accompagnement du travailleur en recherche d'emploi :

« (...) (Le Gouvernement) devra notamment veiller à :

- Évaluer l'impact des politiques pour y traquer les causes fondamentales de la pauvreté infantile et prendre des mesures soutenant les familles précarisées et monoparentales (qui ont souvent des femmes à leur tête) ;

(...)

Le phénomène des jeunes qui ne sont ni aux études, ni à l'emploi, ni en stage est présent dans toute l'Europe et est connu sous l'acronyme NEET2 .

Afin de lutter contre ce phénomène, le Gouvernement entend :

- Élaborer un plan d'information et de sensibilisation aux possibilités offertes aux jeunes par la Wallonie en adoptant une stratégie intégrant tous les acteurs de contact avec les jeunes sur le terrain (Forem, IFAPME, CEFA, cités des métiers, enseignement de promotion sociale, Onem, CPAS, maisons de jeunes, maisons de l'emploi, etc.) et visant à aller vers ce public, là où il se trouve (...) »

FINANCEMENT

Source(s) de financement et estimation des coûts :

Sources de financement	Montant (TVAC)
Subside « PIV »	355.000 €
Montant total :	355.000 €
% Fonctionnement	100 %

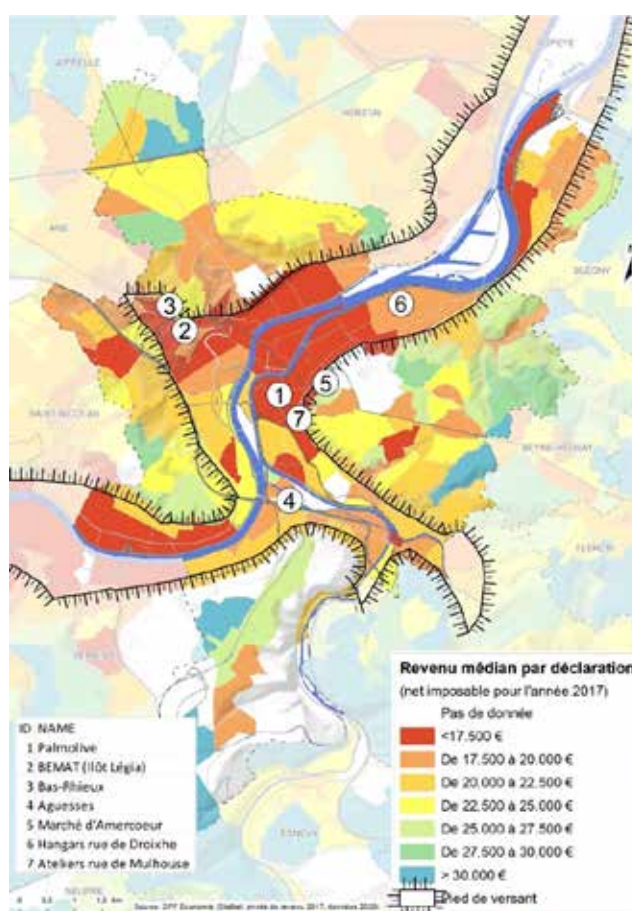
RÉHABILITATION DE SITES À RÉAMÉNAGER (SAR)

De par son passé industriel et, d'une manière générale, par son rôle de pôle économique datant de plusieurs siècles, la Ville de Liège dispose de nombreuses friches qu'il convient de réhabiliter.

Dans le cadre du subside complémentaire de la Politique intégrée de la Ville affecté aux SAR, la Ville de Liège a effectué une sélection en s'appuyant sur une réflexion menée par quartier et sur base de plusieurs critères.

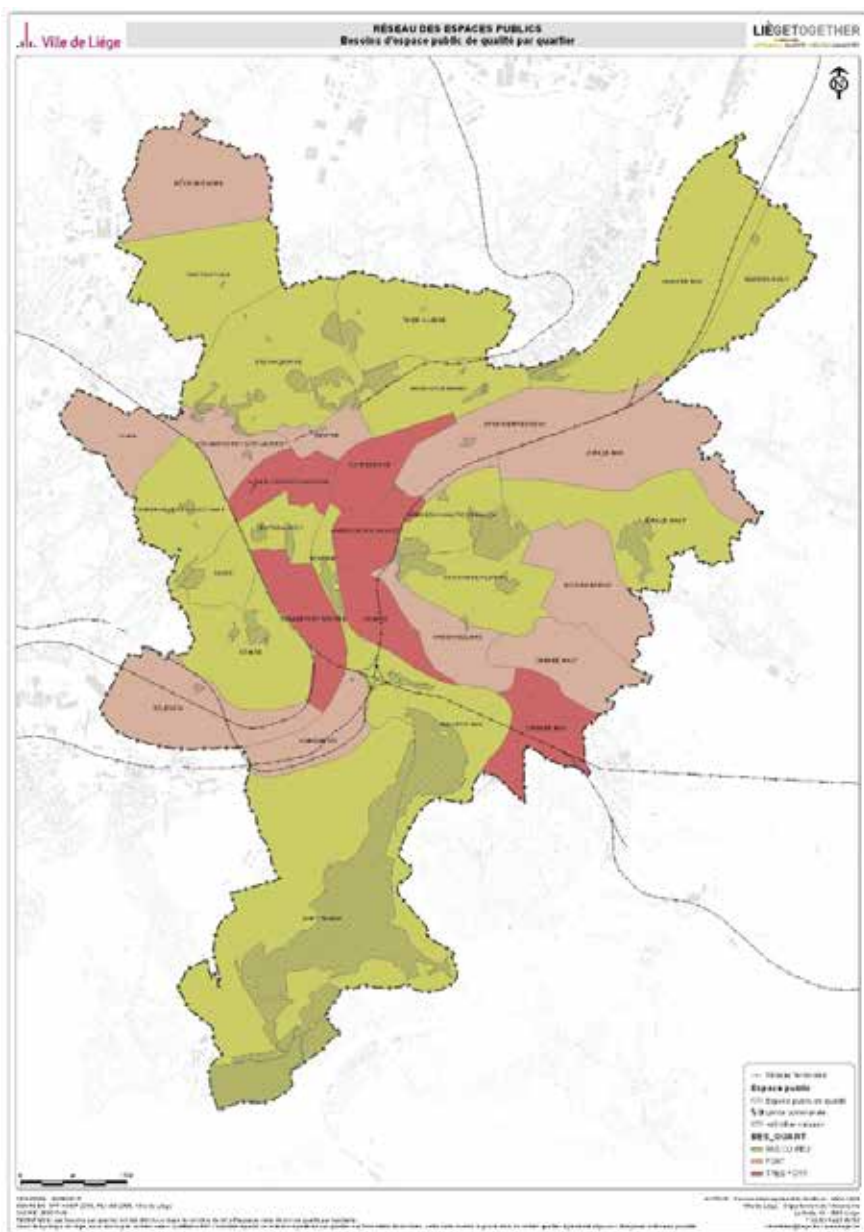
- Faible niveau socio-économique de la population

A ce titre, les périmètres de rénovation urbaine d'Amercœur et de Sainte-Marguerite figurent parmi les quartiers prioritaires. D'une façon générale, les quartiers qui ont les plus faibles revenus par ménage ou habitant se concentrent dans le fond de vallée (mosane, ourthienne et vesdrienne).



- Forts besoins en espaces verts

Les SAR sont une opportunité pour créer des espaces verts dans des quartiers qui en ont besoin. La Ville de Liège a réalisé en interne une étude (PEP's, 2017) qui identifie 6 quartiers en forte carence d'espaces verts dont le Longdoz et Amercœur. Des quartiers comme Sainte-Marguerite et Bressoux-Droixhe sont également en déficit.



- Quartiers prioritaires du Plan d'action Politique intégrée de la Ville à Liège

A ce titre, deux espaces dégradés, à vocation plutôt économique ont été sélectionnés. Si les quartiers présentent de nombreux défis, sur le plan économique, ils portent les gènes d'un nouveau développement pour Liège :

- Le pôle agroalimentaire de Droixhe (présence de nombreuses friches ayant des effets sur l'image de ce secteur à Liège) ;
- Le Canal de l'Ourthe, point de convergence entre la Vesdrienne et le RAVeL de l'Ourthe qui bénéficie d'une localisation intéressante pour développer un tourisme urbain durable (zone touchée par les inondations du 15-16 juillet 2021).

Sur base de cette analyse par critères, la Ville de Liège a premièrement identifié les SAR reconnus par arrêté définitif. Il est apparu qu'un grand nombre d'entre eux sont aujourd'hui déjà réhabilités ou en cours de réhabilitation. Par ailleurs, certains de ces SAR nous semblent avoir des atouts suffisants pour attirer des investissements privés (par exemple, les SAR situés dans le quartier des Guillemins).

En conclusion, dans le cadre de cet appel, un seul SAR de droit existant a été sélectionné : l'ancienne parfumerie Palmolive, située dans le quartier du Longdoz.

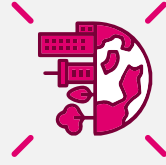
La recherche a été étendue afin de sélectionner des sites susceptibles de répondre à la définition de Sites à réaménager au sens du CoDT (art. D.V.1), c'est-à-dire « un site destiné à une activité autre que le logement, inutilisé, et dont le maintien en l'état est contraire au bon aménagement des lieux ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé ».

S'appuyant sur la liste des sites repris dans l'inventaire des sites d'activité désaffectés (ISA) gérée par le SPW-DAOV, et sur base des quartiers prioritaires identifiés précédemment, il est apparu que quatre sites alliaient à la fois la maturité technique et politique suffisante aujourd'hui pour mettre en œuvre un SAR et à la fois la production probable d'effets leviers importants sur le renouveau du quartier ou le développement économique :

- le site de l'entreprise BEMAT (Ilôt Légia), dans le quartier de Sainte-Marguerite ;
- les Aguesses, dans le quartier d'Angleur ;
- le marché d'Amercoeur, dans le quartier d'Amercoeur ;
- les ateliers de la rue de Mulhouse, dans le quartier d'Amercoeur.

Enfin, deux autres sites, non repris dans les inventaires actuels, mais obéissant à la définition de SAR, sont également proposés. Vestiges d'une activité industrielle passée, ces sites sont aujourd'hui stratégiques pour le développement de la Ville et conditionnent la finalisation de projets métropolitains d'envergure:

- L'ancien charbonnage puis parking du CHC de Bas-Rhieux, dans le quartier de Ste-Marguerite) ;
- Les hangars de la rue de Droixhe, dans le quartier de Bressoux-Droixhe.



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Portefeuille SAR

1. Bressoux : acquisition parcelles pôle agro-alimentaire
2. Amercoeur : acquisition et rénovation ancien marché Frédéricq Nyst
3. Longdoz : réhabilitation du site Palmolive
4. Ste-Marguerite – acquisition et assainissement ilot Légia
5. Ste-Marguerite – assainissement du site Bas-Rhieux
6. Angleur – réhabilitation du site des Aguesses
7. Amercoeur – réhabilitation des ateliers Rue de Mulhouse





Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes

FICHE DESCRIPTIVE

OPERATEUR : Ville de Liège

DÉNOMINATION (Nom du site) : BEMAT – îlot Légia

A. Localisation :

- Province : Liège
- Commune : Liège
- Adresse : rue de la Légia et rue de Hesbaye

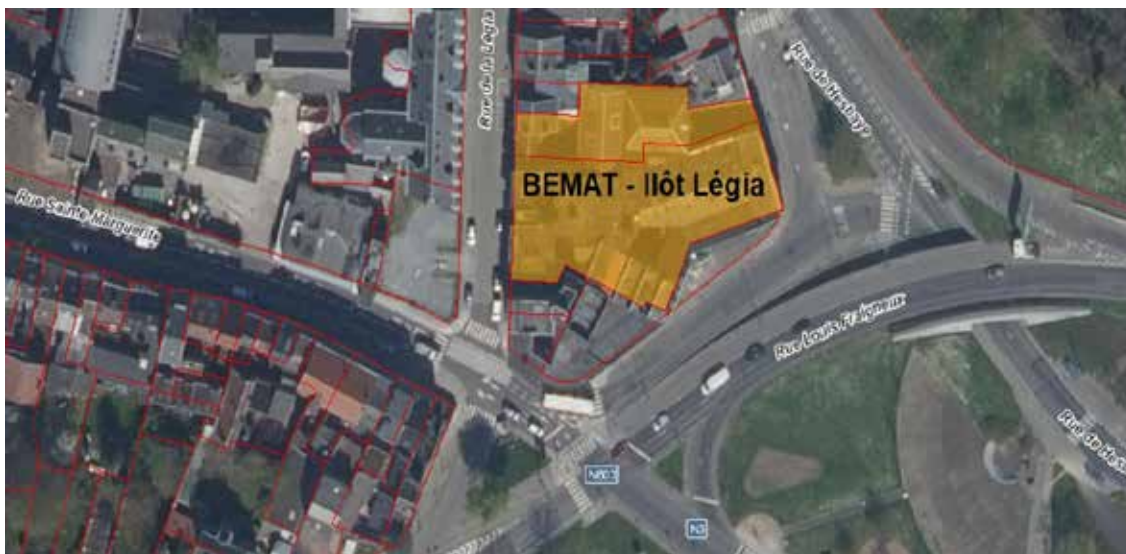
(Localisation sur extrait de carte 1/10.000ème à l'annexe 1)

B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR :

- Numéro du site :
Le périmètre BEMAT n'est pas reconnu en tant que S.A.R. de droit. Un site d'activité désaffecté (ISA) a été inventorié dans le périmètre par le SPW-DAOV et porte les identifiants « 62063_F_016 ». Sont répertoriées les installations suivantes :
 - « *Atelier pour le travail mécanique du bois comprenant plusieurs moteurs électriques ainsi qu'un dépôt de 100 litres de benzine* » ;
 - « *Entreprise de construction avec dépôt souterrain de 2.000 litres de benzine en réservoir avec appareil de distribution* ».

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) :
S.A. Fontainebleau Liège, Cour Lemaire 13 à 4651 Herve.
Ce bien est inclus dans le périmètre du plan d'expropriation pour cause d'utilité publique adopté par la Ville de Liège en date du 30 juin 2021, dans le cadre de la mise en œuvre de l'opération de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II. Voir plan en annexe.
- Références cadastrales (+ extrait) :
 - PARCELLE 2D 202 H d'une contenance de 1367 m²
 - PARCELLE 2D 200 C2 d'une contenance de 510 m²



D. Situation juridique :

- Site reconnu par arrêté ministériel : /
- Affectation au plan de secteur : zone d'habitat
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Le site est repris dans un périmètre de rénovation urbaine (Quartier Sainte Marguerite II ; arrêté du 10/11/2016 entré en vigueur le 10/11/2016) ;
- Affectations juridiques diverses :

E. Caractéristiques physiques :

- Description des anciennes activités :

Les bâtiments qui ont accueilli au fil du temps plusieurs activités économiques, dont notamment la société BEMAT, ont été acquis en 2012 par la S.A. Fontainebleau Liège pour y développer un programme de démolition reconstruction en vue de la création de logements. Ce programme n'a toutefois pas abouti car il ne s'inscrivait pas dans la réorganisation de tout le secteur tel qu'adoptée dans le dossier de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II.

Dans les faits l'ensemble des bâtiments est sans affectation depuis de nombreuses années.
- Description du site et reportage photographique :

Le site faisant l'objet de la demande se situe dans l'îlot urbain formé par les rues de la Légia, Sainte-Marguerite et de Hesbaye à Liège, dans le périmètre de l'opération de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II.

Il s'agit d'un ensemble de bâtiments situés majoritairement le long de la rue de la Légia mais également en intérieur d'îlot et avec une sortie côté rue de Hesbaye.

L'ensemble immobilier consiste en un ancien site semi-industriel comprenant des bâtiments de la fin du XXème siècle, des années 1930, et des années 1950.

Une expertise immobilière de cet ensemble a été réalisée par la société GEXHAM.

(Un reportage photographique figure en Annexe 8).

- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : 1720 m²
 - Des espaces non bâtis : environ 157 m²
 - Superficie totale : approximativement 1877 m² (d'après le cadastre)

- Risque de pollution :
 - Existence d'une étude CHST/ISseP, SPAQuE ou autre :

[Rapport SPAQUE référencé 1.1.2./Lg4407-047.27/FF089815/PB/fd/-/CE034735/14/79764.](#)

Ce rapport consistant en une étude historique fait état de l'existence passée de l'entreprise BEMAT, qui disposait d'un atelier de réparation de camions, avec une fosse.

- Risque de pollution : les parcelles 2D 202 H et 2D 200 C2 sont reprises en lavande à la BDES.
La BDES mentionne l'existence d'une ancienne autorisation relative à un dépôt souterrain de 2000 L de benzine en réservoir avec appareil de distribution sur la parcelle 202 H, ainsi qu'une autorisation pour établir dans la cour de son atelier pour le travail mécanique du bois un dépôt de 100 L de benzine, pour la parcelle 200 C2.
- Analyse de sol : les parcelles reprises en lavande à la BDES ont fait l'objet de sondage et d'un rapport d'analyse à titre indicatif en 2020. Voir le rapport de la société SBS Environnement joint en annexe et référencé SOL20051_Ville de Liège.
Les conclusions de ce rapport signalent ceci : « Pour une affectation résidentielle (type III), les résultats d'analyse mettent en évidence des dépassements de valeur seuil en métaux lourds (Arsenic, Chrome, Cuivre, Mercure, Plomb et/ou Zinc) pour 4 échantillons de remblai localisé dans le site faisant l'objet de la présente demande. Un dépassement des normes est également constaté au niveau des hydrocarbures chlorés (TCE) pour 1

échantillon (ainsi que pour un autre échantillon situé sur un sondage localisé dans la parcelle voisine du site). Un dépassement de valeur seuil en Benzène est également constaté dans un échantillon.

F. la description du projet et son planning :

- Description du projet :
L'ensemble faisant l'objet de la présente demande se situe dans l'îlot dit « Légia » qui fait partie du périmètre de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite et plus spécifiquement concerne les fiches projets 2 et 3 du dossier de rénovation urbaine. Inclus dans un ensemble plus vaste dit « périmètre de Fontainebleau », constitué par l'îlot Légia (où se trouve le site), un ensemble de voiries communales et régionales ainsi que des terrains publics en pied de colline de Naimette rue Bas-Rhieux et rue de Hesbaye, l'objectif du dossier de rénovation urbaine est de transformer ce secteur du quartier en remaillant le tissu urbain aujourd'hui essentiellement dominé par les voiries et la circulation automobile.

Les interventions suivantes sont programmées dans le secteur de Fontainebleau :

- Suppression de la bretelle routière située entre l'avenue Louis Fraigneux et la rue de Hesbaye, de façon à permettre la reconnexion de l'espace vert de la colline de Naimette/Xhovémont avec le quartier
 - Afin de permettre la suppression de cette bretelle, la rue de la Légia dans sa portion située entre les rues de Hesbaye et Sainte-Marguerite doit être élargie pour pouvoir accueillir la circulation actuellement localisée dans la bretelle, tant des véhicules individuels que du transport en commun.
 - L'élargissement de la rue de la Légia se fera côté îlot Légia, donc côté du site faisant l'objet de la présente demande, qui devra dès lors être démolit et assaini préalablement à son réaménagement.
 - Le reliquat du site non utilisé pour élargir la voirie sera intégré dans un ensemble de terrain qui fera l'objet d'un appel à intérêt vers le secteur privé pour la création de logements et autres fonctions urbaines (commerces, horeca).
- Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site):
Le site ne peut être maintenu en son état actuel car il composé d'un ensemble de bâtiments disparates, en mauvais état, sans affectation et non adapté au niveau de leur morphologie et de leur organisation à la création de logements. Les bâtiments situés côté rue de Hesbaye sont sans qualité et déstructurés et génèrent dès lors une dépréciation du paysage urbain. Les bâtiments situés rue de la Légia doivent être démolis pour permettre l'élargissement de la rue, première étape de la recomposition paysagère de tout le secteur, conformément au projet de rénovation urbaine du quartier Sainte-Marguerite II tel qu'adopté par le Conseil communal de Liège (décision du 26/10/2015) et par le Gouvernement wallon (arrêté du 10/11/2016).
- Planning du projet :

- Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) : une étude historique a été réalisée par SPAQUE.
- Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :
 - En 2020, un permis d'urbanisme a été octroyé à la ville de Liège par la Wallonie pour l'élargissement de la rue de la Légia, la démolition des immeubles de l'ensemble de l'îlot et le réaménagement provisoire du reliquat de terrain restant après l'élargissement. Cet aménagement transitoire offrira aux habitants un espace vert agrémenté de plantations et mobilier urbain. Il sera maintenu jusqu'à la création d'un nouveau parc urbain en pied de colline de Naimette/Xhovémont ainsi que d'un nouvel ensemble de logements.
 - Afin de garantir l'acquisition du site, la Ville de Liège a initié la reconnaissance d'un périmètre d'expropriation sur base du dossier de rénovation urbaine. Le périmètre d'expropriation a été adopté par le Conseil communal le 30/06/2021 et est en attente de publication au Moniteur Belge.
 - Une fiche de demande de subside est déposée à la PIV pour l'élargissement de la rue de la Légia.
 - Des relevés sont programmés en 2022 par l'AIDE pour établir les besoins en égouttage de la nouvelle rue de la Légia ainsi que de l'ensemble du périmètre de Fontainebleau.
 - En 2023, sur base des résultats de l'étude AIDE, le Département des Travaux de la ville de Liège étudiera le cahier des charges de travaux, métrés et plans pour exécution pour l'élargissement de la rue et la démolition qui doit être préalablement réalisée.
 - Les travaux seront réalisés en 2024.
 - L'assainissement devra être réalisé préalablement au réaménagement de la nouvelle chaussée et au lancement de l'appel à intérêt vers le secteur privé.

G. le budget du projet et son financement:

- Budget acquisition* :
Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT : **1.150.000 €** correspondant au montant de l'estimation de l'ensemble appartenant à la S.A. Fontainebleau Liège (parcelles 202 H et 200 C2) réalisée par le bureau de géomètre Gexham (voir annexe).
- Budget travaux (TVA comprise) :
Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-2 du CoDT :
 - Coût de déconstruction : 350.000 € HTVA
 - Coût des travaux d'assainissement, de suivi et de rapportage final pour un usage de type III : 400.000 € HTVA

Coût total : 750.000, soit HTVA, soit 907.500 € TVAC.

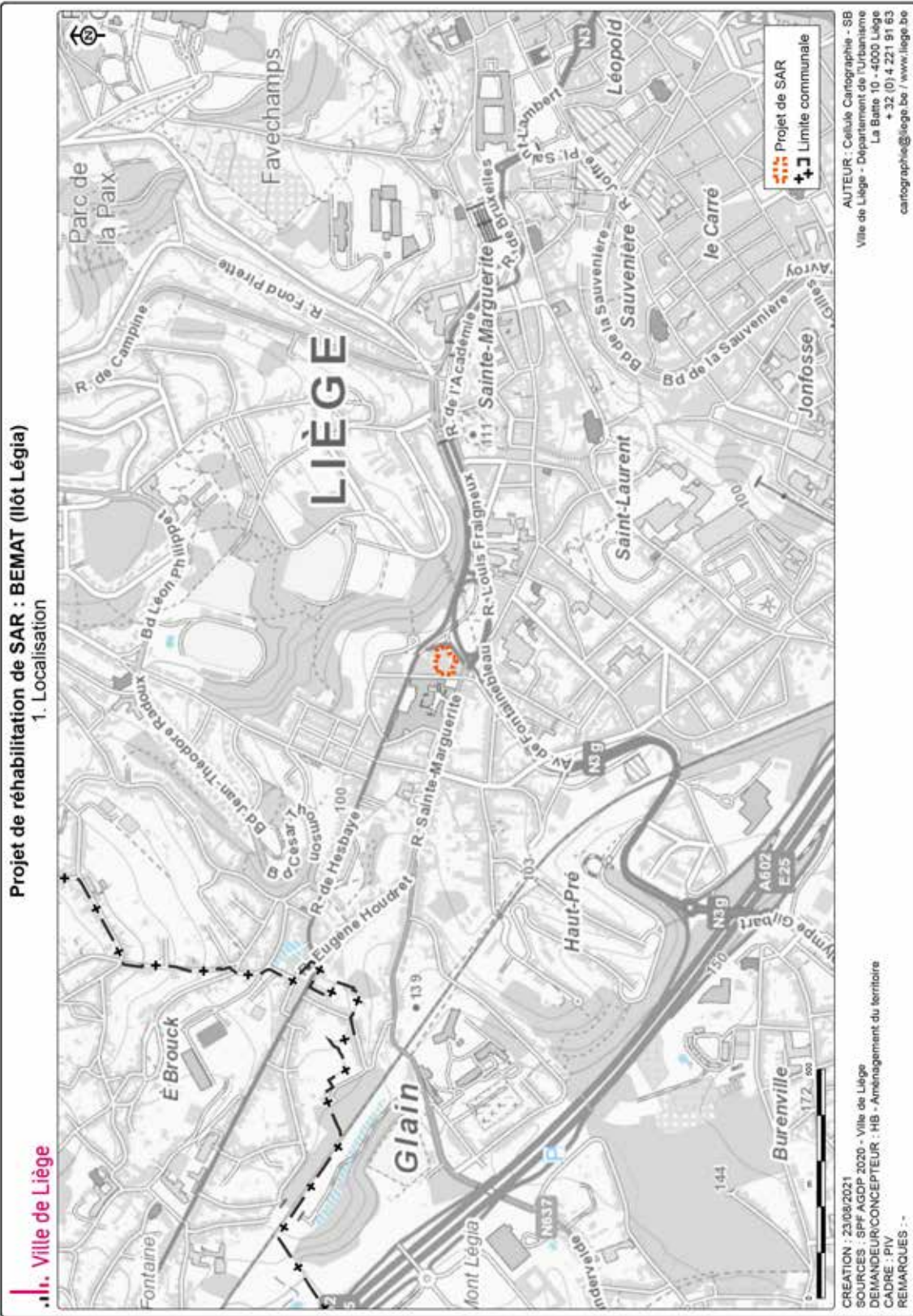
- Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT : /
- Coût global (acquisition + travaux) : 2.057.500 euros

H. Annexes:

- 1) Localisation de la zone concernée par le projet
- 2) Situation cadastrale
- 3) Plan de secteur
- 4) Situation de droit
- 5) Situation de fait
- 6) Orthophotoplan
- 7) Carte de localisation des actes/travaux envisagés
- 8) Reportage photographique
- 9) Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

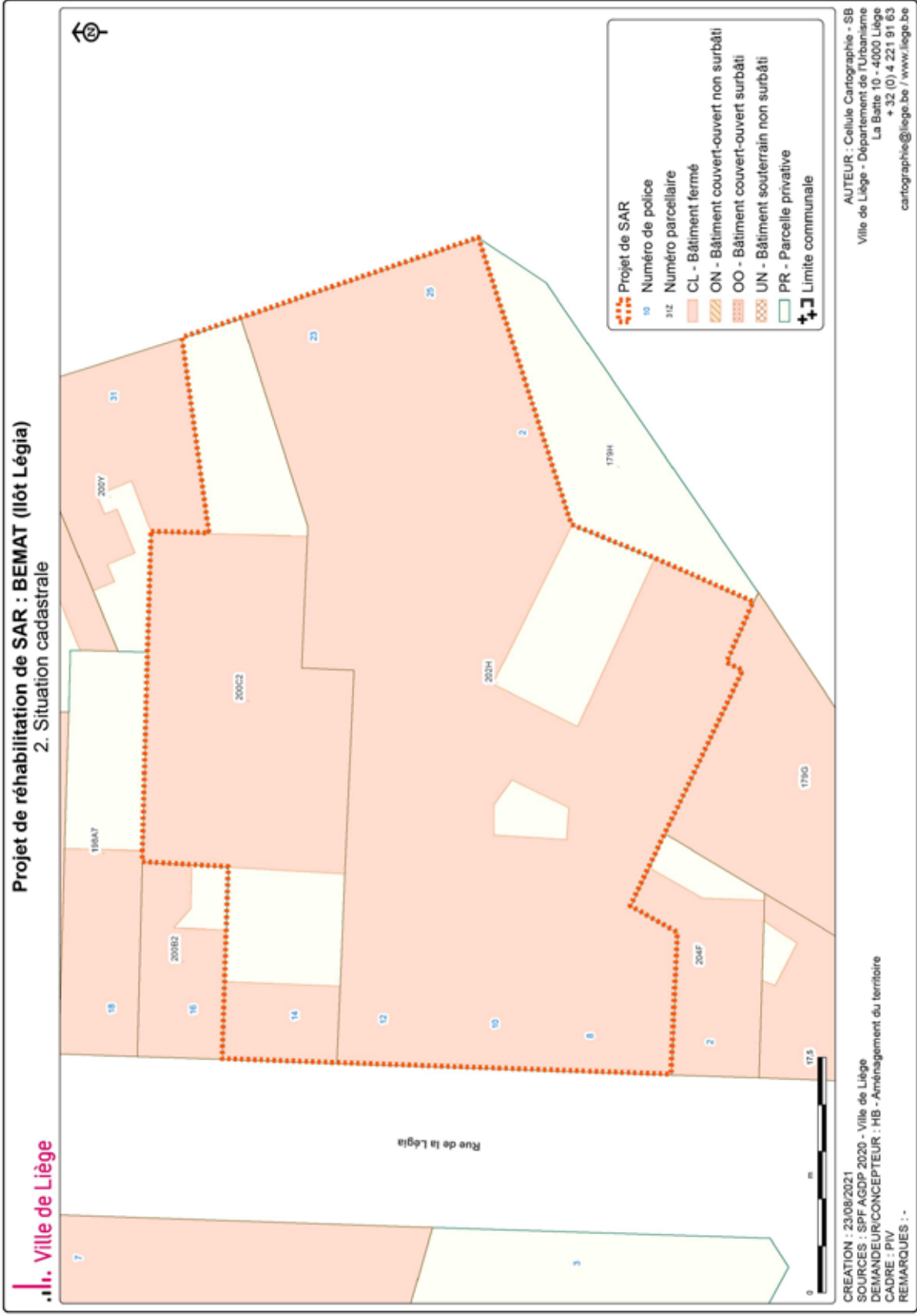
Projet de réhabilitation de SAR : BEMAT (Îlot Léglia)

1. Localisation

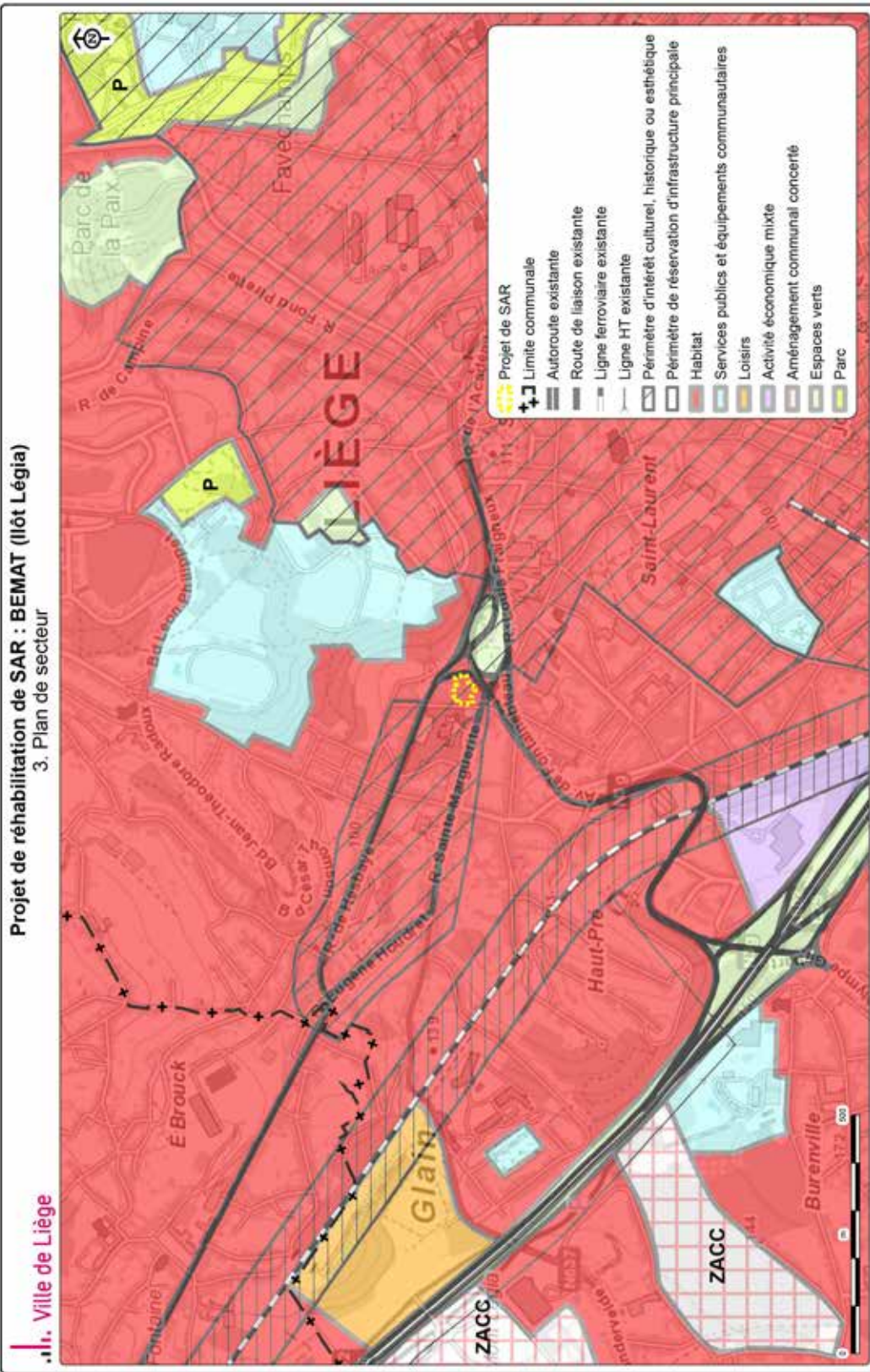


AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Batta 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@eoge.be / www.liege.be

CREATION : 23/09/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PV
REMARQUES : -



Projet de réhabilitation de SAR : BEMAT (Ilôt Léglia)
 3. Plan de secteur



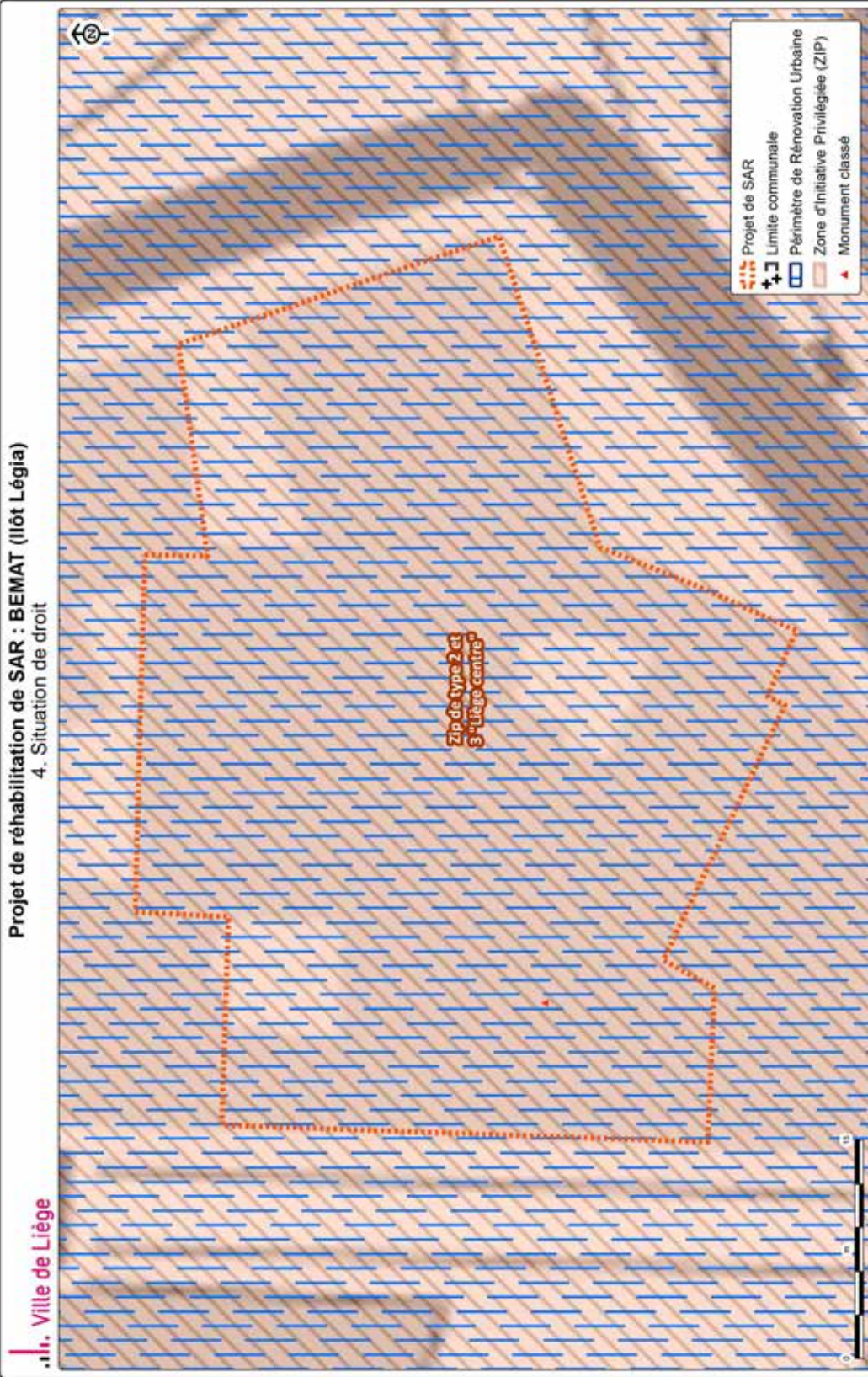
VILLE DE LIÈGE

CREATION : 23/05/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PV
 REMARQUES : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batto 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

Projet de réhabilitation de SAR : BEMAT (Ilôt Légia)

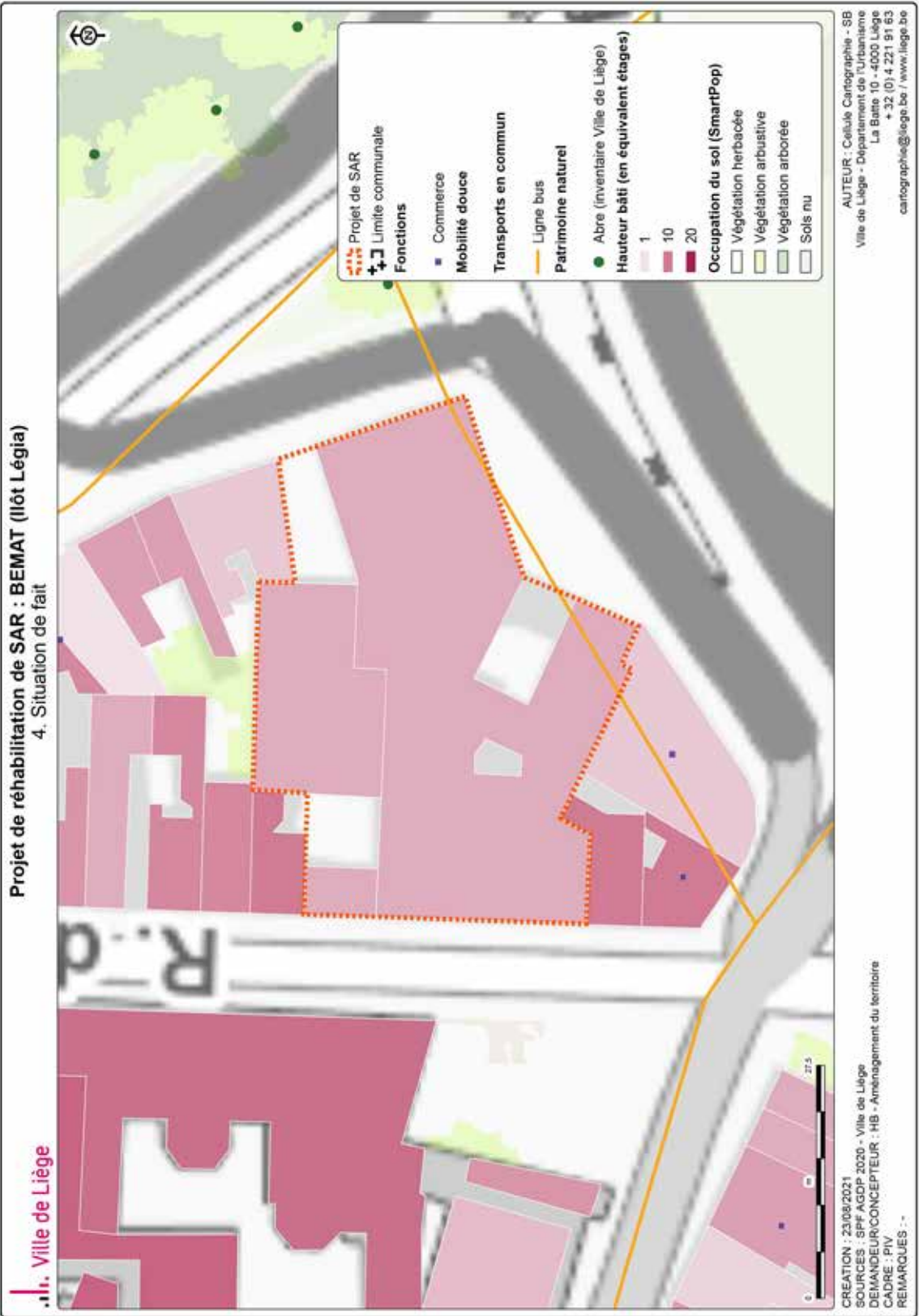
4. Situation de droit



.i. Ville de Liège
 CREATION : 23/08/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -
 AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Basse 10 - 4000 Liège
 + 32 (0)4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

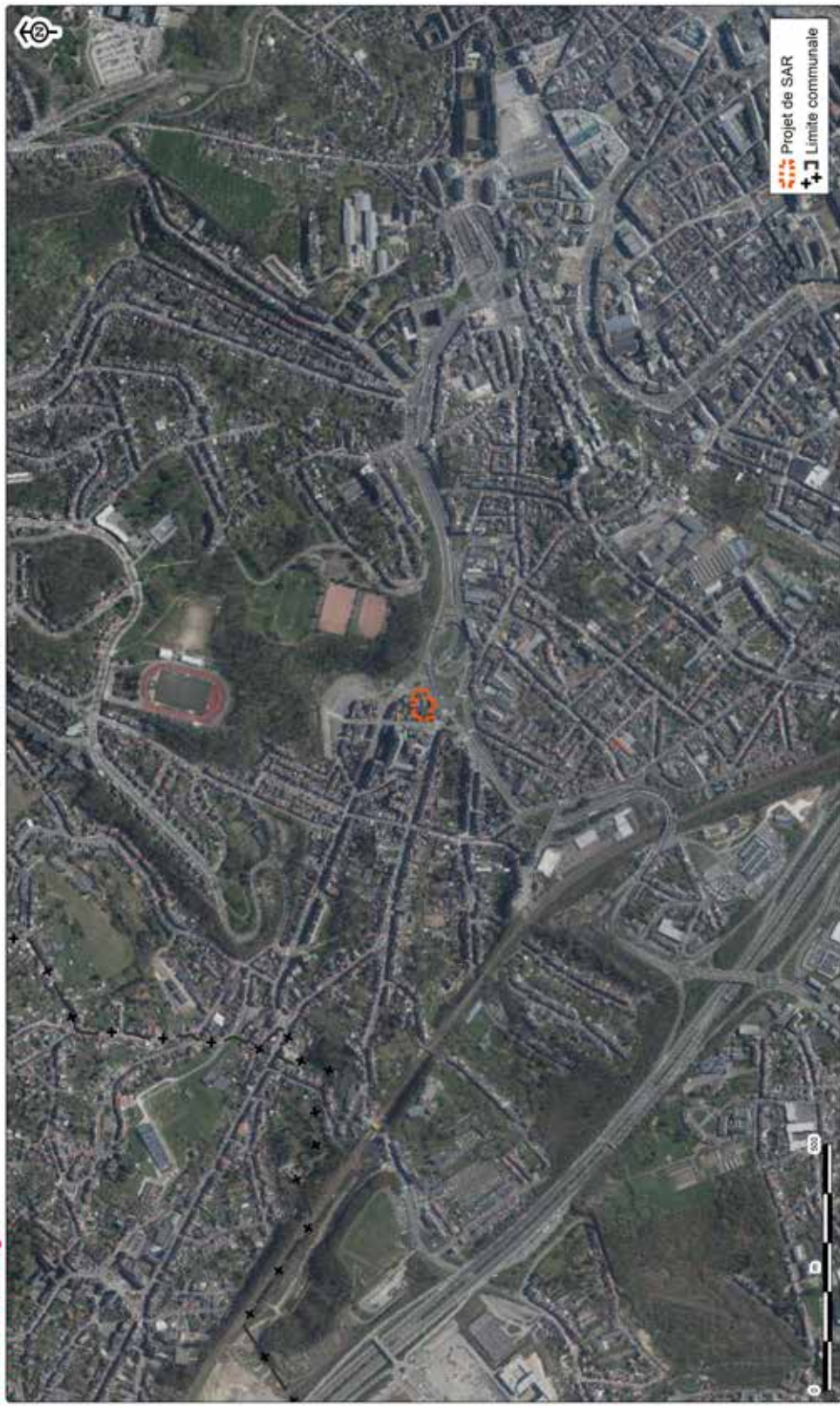
Projet de réhabilitation de SAR : BEMAT (Ilôt Légia)

4. Situation de fait



Projet de réhabilitation de SAR : BEMAT (Îlot Légia)
6. Orthophotoplan

Ville de Liège



CREATION : 23/09/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batta 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

7. Carte de localisation des actes/travaux envisagés

Les travaux sont généralisés à l'ensemble du périmètre : acquisition, démolition et assainissement du sol.

8. Reportage photographique







9. Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

Les travaux de réhabilitation comprennent les démolitions des bâtiments et l'assainissement du sol.

SAR – BEMAT					
TYPE DE TRAVAUX	PART SUBSIDIÉE PAR LE SPW	PLAFOND	COÛT GLOBAL (TTC)	QUOTE-PART SPW	QUOTE-PART VILLE DE LIÈGE
Acquisitions	60 %	/	€ 1.150.000	€ 231.000	€ 154.000
Réhabilitation	80%	€ 1.000.000	€ 907.500	€ 726.000	€ 181.500
	50%	(Pour le solde excédant 1 mn €) Néant	€ 0	€ 0	€ 0
TOTAL			€ 2.057.500	€ 957.000	€ 335.500



Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes

FICHE DESCRIPTIVE

OPERATEUR : Ville de Liège / SLSP La Maison Liégeoise

DÉNOMINATION (Nom du site) : Bas-Rhieux

A. Localisation :

- Province : Liège
- Commune : Liège
- Adresse : rue Bas-Rhieux et rue de Hesbaye

(Carte de localisation sur extrait de carte 1/10.000ème figurant à l'annexe 1)

B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR :

- Numéro du site :

Le site n'est pas actuellement reconnu en tant de SAR de droit.

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) : SLSP La Maison Liégeoise, Ville de Liège
- Adresse : Parvis de Écoliers 1, 4020 LIÈGE
- Références cadastrales (+ extrait) :
 - PARCELLE 2D 487 A4
 - PARCELLE 2D 482 S (partie)
 - PARCELLE 2D 65/2 N (partie)
 - PARCELLE 2D 65/2 R (partie)
 - PARCELLE 2D 198/3 B

D. Situation juridique :

- Affectation au plan de secteur : zone d'habitat
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :

Le site est repris dans un périmètre de rénovation urbaine (Quartier Sainte Marguerite II ; arrêté du 10/11/2016 entré en vigueur le 10/11/2016) ;

- Affectations juridiques diverses:
Des puits de mine ont été répertoriées à proximité (en contre-haut) du parking (zone de consultation DRIGM).

E. Caractéristiques physiques :

- Description des anciennes activités :
Le secteur de Bas-Rhieux/Fontainebleau concerné par la présente fiche accueillait jadis plusieurs activités très polluantes.

Le charbonnage de Bonne-Fin, créé en 1817 et dans lequel on exploitait 5 puits. Ce charbonnage a cessé son activité en 1967 et a été démoli dans la foulée.



Le charbonnage de Bonne-Fin en 1964 avec à l'arrière-plan le quartier et la clinique Saint-Joseph.

En 1970, Liège est dotée d'un nouveau schéma de circulation. Il est décidé de créer

une connexion entre la E25 et le centre-ville, au travers des quartiers et notamment au travers du site accueillant autrefois le charbonnage. A cette occasion, d'importants mouvements de terre, tant en déblai qu'en remblai, sont réalisés. Aujourd'hui, la pollution des terres dépasse toujours certains seuils au sens du Décret sols. Le site du charbonnage a fait l'objet d'une reconnaissance de SAR toujours en vigueur mais limitée. L'ouest du secteur présente bel et bien une pollution de sols, comme en atteste les sondages à titre indicatif. La cohérence d'ensemble voudrait que la partie ouest du secteur soit également reconnue en SAR.



Le site de Fontainebleau en 1974 avant la création de la voie rapide.

Sur les terrains situés en pied de colline le long de la rue Bas-Rhieux se trouvaient jadis une fonderie. Ceci est documenté par la SPAQUE dans son analyse historique réalisée en 2016.

L'ensemble des bâtiments industriels présents historiquement dans le périmètre de la présente demande apparaissent sur la carte issue de la superposition du parcellaire cadastral et de la carte du Ministère des Travaux publics 1950-1973 (géoportail de la Wallonie).



Extrait du géoportail de la Wallonie – cadastre et carte du Ministère des Travaux publics 1950-1973

Fin des années 80, les terrains Bas-Rhieux deviennent propriété de la société de logement social La Maison Liégeoise qui souhaite y développer un vaste programme de logements. La partie basse du site est aplanie. Hélas le projet ne verra jamais le jour.

Entre temps, le quartier voit son activité économique se recentrer sur la clinique Saint-Joseph, en plein développement. Avec le boom de la voiture individuelle, la clinique a besoin d'un parking pour son personnel et pour ses visiteurs et trouve un accord avec la SLSP la Maison Liégeoise. Une partie du site est transformé en vaste parking mis en gestion par la Maison Liégeoise auprès d'un gestionnaire privé.

Aujourd'hui, avec le départ de la fonction hospitalière vers le Mont Léglia, il a été mis fin au contrat conclu avec la société Indigo pour l'exploitation du site en tant que parking. Les terrains n'ont plus de vocation et sont en attente d'une affectation.

Par ailleurs, outre le fait que le site n'a plus de vocation actuellement suite à la fin de l'exploitation du parking par INDIGO, la situation de fait actuelle est contraire à ce qui a été adopté dans le dossier de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II approuvé par le Conseil communal de Liège en octobre 2015 et par le Gouvernement wallon en novembre 2016.

- Description du site et reportage photographique:
Le site faisant l'objet de la demande n'a jamais été ni véritablement assaini ni véritablement aménagé, en témoigne d'une part les analyses de sols réalisées à titre indicatif en 2014 et d'autre part les photos du site qui laisse entrevoir la superficialité des aménagements réalisés pour le parking mais aussi la problématique du manque

d'accessibilité et du non aménagement qui font des terrains faisant l'objet de la demande un ensemble actuellement non valorisé et très peu utilisé, alors qu'il se situe pourtant à moins d'un kilomètre de la place Saint-Lambert, cœur de la cité ardente. Au niveau paysager, ces terrains sont des friches dans le tissu bâti, en attente d'un réaménagement et d'une intégration réelle au quartier.



L'ancien parking Bas-Rhieux et la colline – S. Kech 2021



**L'ancien parking Bas-Rhieux avec les voiries de Fontainebleau en arrière plan.
S. Kech 2021**

(Un reportage photographique complémentaire figure en annexe 8)

- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : /
 - Des espaces non bâtis : approximativement 3 ha
 - Superficie totale : approximativement 3 ha

Risque de pollution :

- Existence d'une étude CHST/ISSeP, SPAQuE ou autre :
- En cas de réponse positive, communiquer les références :

[Rapport SPAQUE référencé 1.1.2./Lg4407-047.27/FF089815/PB/fd/-/CE034735/14/79764.](#)

Ce rapport concerne davantage le site BEMAT situé rue de la Légia mais il mentionne l'existence du charbonnage de Bonne-Fin.

Rapport de la DRIGM référencé SW 13590 daté du 22/04/2021.

La ou les parcelles du projet sont affectées par une ou plusieurs zones de contrainte géotechnique majeure au sens de l'article D.IV.57 du CoDT appelée ci-après « ZONE de CONTRAINTE » autour du ou des puits définis dans le rapport de l'administration régionale joint en annexe.

- Risque de pollution : L'ensemble des parcelles cadastrales reprises dans le périmètre sollicité pour l'intervention, à l'exception de la parcelle 2D 198/3 B sont toutes reprises dans la BDES sous la couleur lavande à savoir un risque de pollution n'entraînant pas d'obligation.
- Analyse de sol : les terrains situés rue Bas-Rhieux ont fait l'objet de sondage et d'un rapport d'analyse à titre indicatif en 2014.
Voir le rapport de la société SBS Environnement joint en annexe (SBS_SOL14032_Régie fonciere_Liege).

Extrait de la conclusion du rapport d'analyse établi à cette occasion :

"Les analyses effectuées sur les paramètres étudiés permettent de signifier que les terres analysées ne sont pas en adéquation avec les normes imposées par l'AGW du 14 juin 2001 relatif à la valorisation de certains déchets pour 9 des 13 échantillons analysés. Si les terres mises en mouvement doivent faire l'objet d'une évacuation hors site, elles doivent faire l'objet d'un traitement approprié puisque les résultats sont supérieurs aux valeurs permettant de classer les terres en terres non contaminées au sens de la réglementation."

F. la description du projet et son planning :

- Description du projet :

Le projet de quartier de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II a identifié ces terrains comme un site d'enjeu majeur pour la redynamisation du quartier Sainte-Marguerite mais aussi à l'échelle de la ville. En effet, ces terrains se situent dans le périmètre d'action dit "de Fontainebleau" qui représente une importante zone à requalifier conformément au projet de quartier. Le site longe partiellement la voie rapide Cadran/Burenville. Il se situe dans le prolongement d'un ensemble d'espaces, de terrains et de voiries publics amenés à être transformés en boulevard urbain, allée cyclopiétonne plantée, espaces publics et zone de loisirs. Plus particulièrement, les terrains faisant l'objet de la présente demande correspondant, au niveau du secteur de Fontainebleau, à la future localisation d'un ensemble de logements publics et privés, une place de quartier, des potagers communautaires, un accès vers la colline de Naimette/Xhovémont transformée en parc, et une partie de la future nouvelle esplanade de tous les possibles.

Les terrains doivent dès lors être assainis, reprofilés et aménagés pour améliorer leur connexion et leur accessibilité, accueillir des infrastructures de loisirs et de proximité (plaine de jeux, zones dédiées aux sports et aux arts urbains, infrastructure de quartier couverte), des cheminements vers le haut de la colline).



- Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site):
Le besoin en stationnement tel qu'il existait lorsque le CHC exploitait les bâtiments de la clinique Saint-Joseph n'existe plus. Preuve en est qu'aucune société d'exploitation de parking n'est désormais intéressée à prendre le site en gestion et que le site, bien qu'accessible au public, n'accueille aucun véhicule en stationnement.

Le site se présente au niveau de l'ancien parking comme un grand terrain vague stérile sans aucun aménagement si ce n'est la pose de barrière en bordure du site. Au niveau de la zone boisée il s'agit d'un ensemble hétérogène de végétation spontanée, sans cheminement aménagé et sécurisé, avec des pentes très fortes rendant l'accès difficile, une végétation basse dense rendant également l'accès difficile. Le site est en outre jonché de nombreux dépôts clandestins. Dans les faits, ces milliers de m² ne sont pas utilisables et dès lors pas utilisés dans leur état actuel.

- Planning du projet :
 - Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :
 - Une étude est en cours de réalisation par le bureau Baumans et Deffet à la demande de la Ville de Liège, afin de déterminer la programmation précise de ces terrains, en s'inscrivant dans les objectifs du dossier de rénovation urbaine de Sainte-Marguerite II.
- Un scénario a été élaboré et doit encore être validé par les autorités urbanistiques communales et régionales. Ce scénario prévoit la création d'une nouvelle place, 120 logements et un ensemble d'espaces publics de détente ainsi que des itinéraires piétons reliant le quartier à la colline.

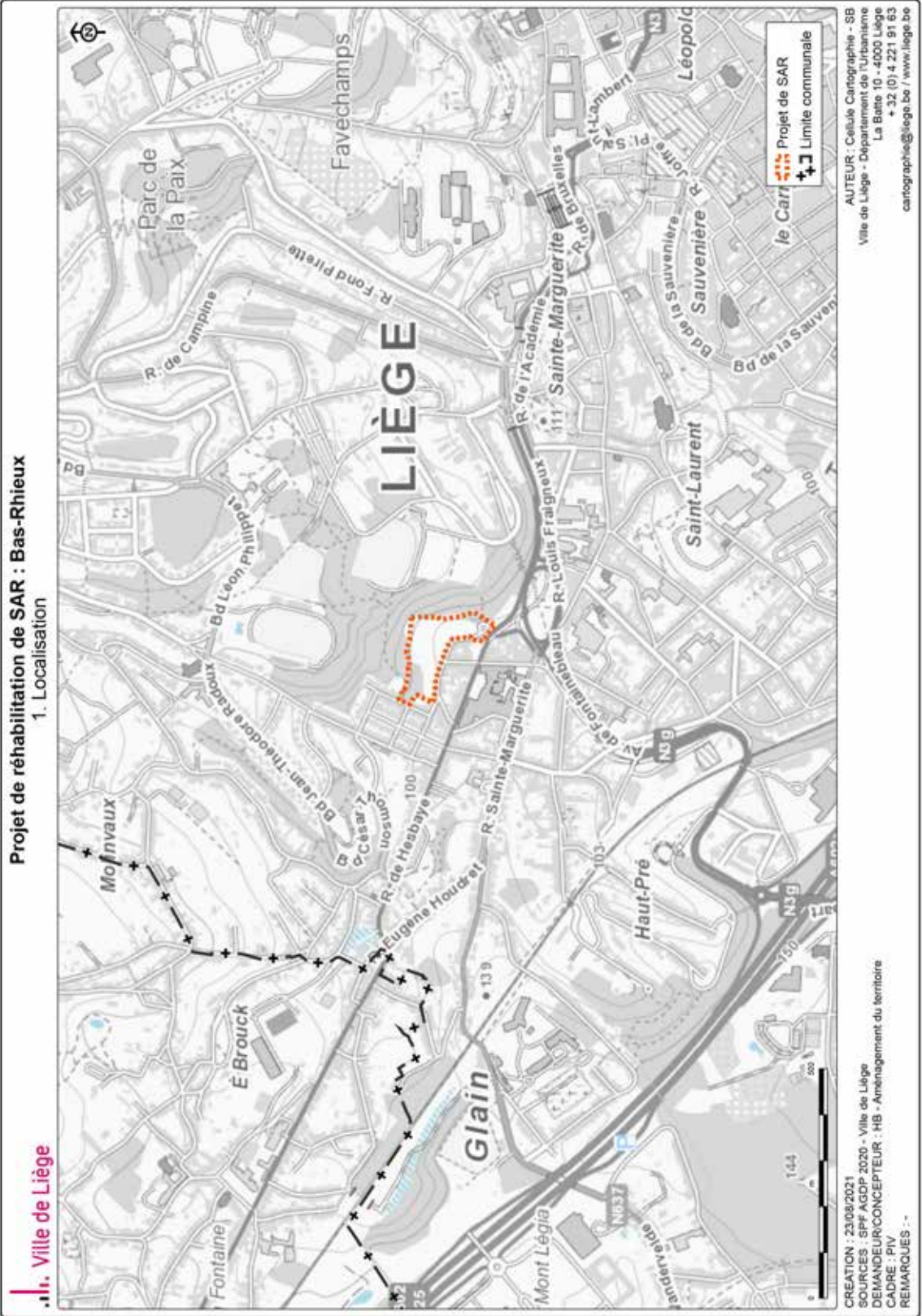
Octobre 2021 : finalisation de l'étude Baumans et Deffet

- Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :
 - Fin 2021 : commande d'une étude d'orientation
 - 2022 : étude égouttage du secteur par l'AIDE – définition des besoins et dimensionnement des ouvrages d'art
 - 2023 : Rédaction du CSC travaux d'assainissement et reprofilage - Introduction d'une demande de permis si requise
 - 2024 : Réalisation des travaux d'assainissement et de reprofilage du terrain - plantations
 - 2025 : Vente de la partie du terrain destinée à accueillir un programme de logement privé dans le cadre d'un appel à intérêt
 - 2025 : Lancement du marché d'étude et de travaux pour la construction des logements sociaux par la SLSP La Maison Liégeoise

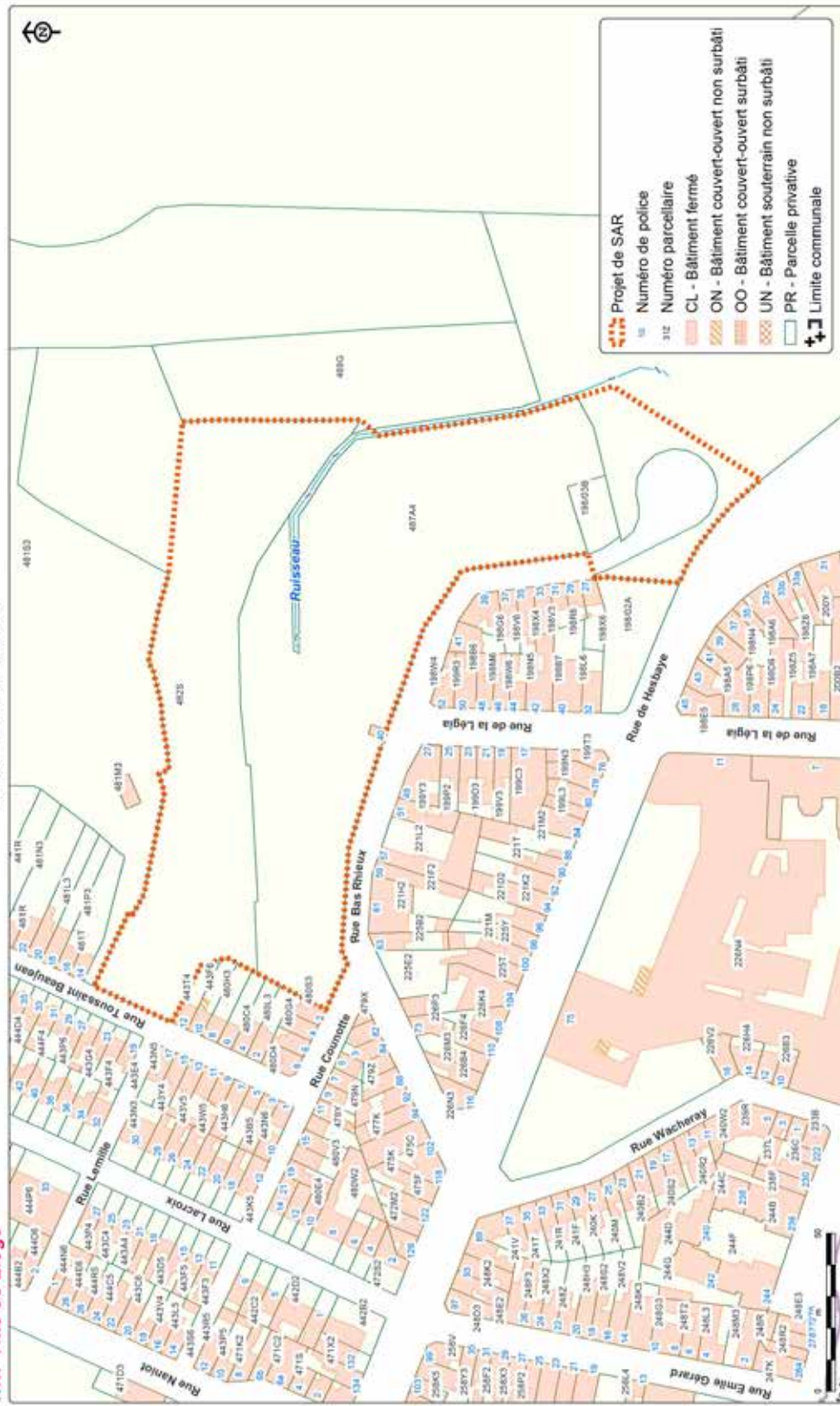
G. le budget du projet et son financement:

- Budget acquisition* : 0 €
 - Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT :
- Budget travaux (TVA comprise) :
- Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-2 du CoDT Coût des travaux d'assainissement, de suivi et de rapportage final pour un usage de type III : 1.230.000 € HTVA soit 1.488.300 € TVAC.
- Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT :/
- Coût global (acquisition + travaux) : 1.488.300 € TVAC

- 1) Localisation de la zone concernée par le projet
- 2) Situation cadastrale
- 3) Plan de secteur
- 4) Situation de droit
- 5) Situation de fait
- 6) Orthophotoplan
- 7) Carte de localisation des actes/travaux envisagés
- 8) Reportage photographique
- 9) Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses



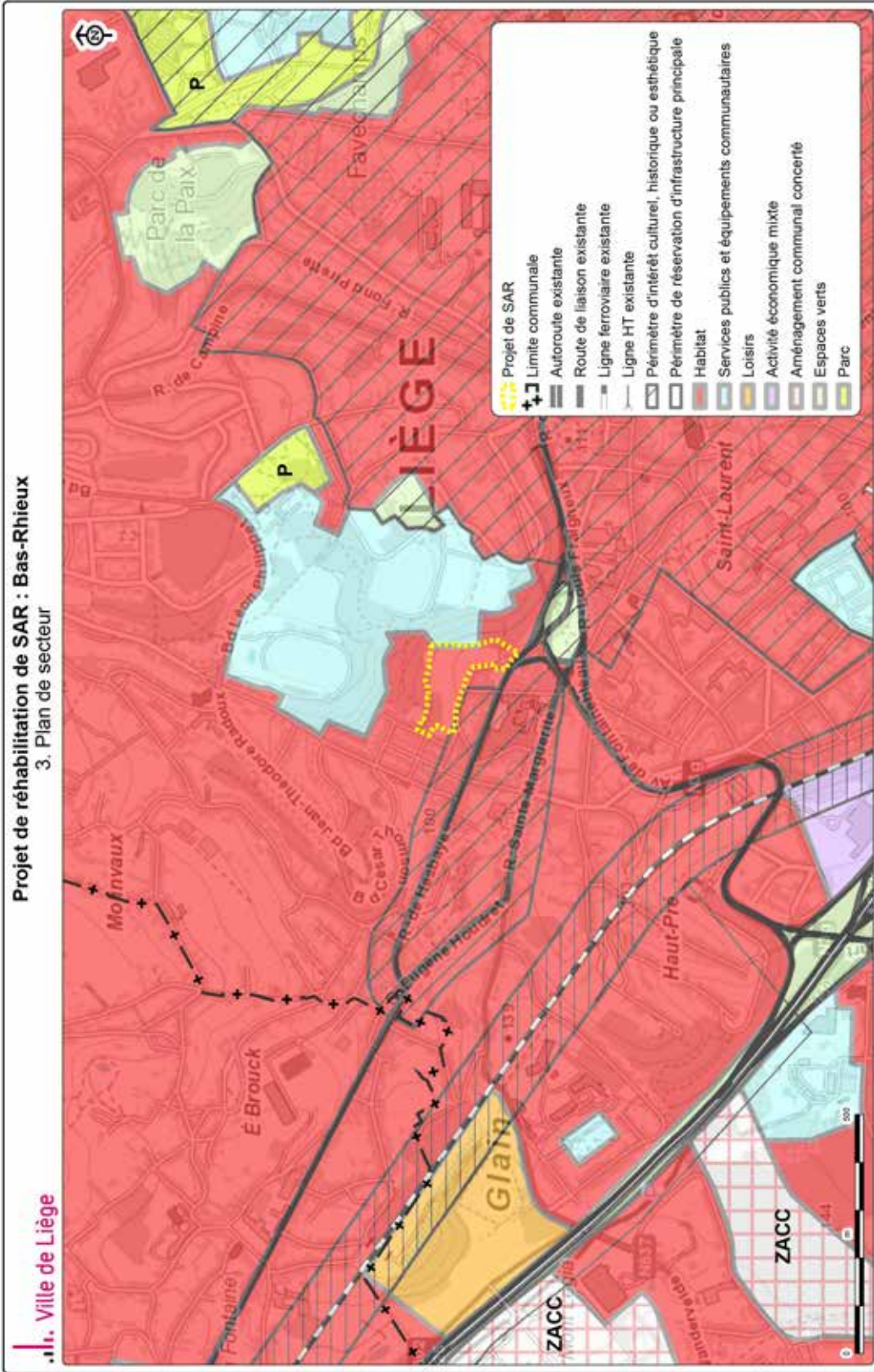
Projet de réhabilitation de SAR : Bas-Rhieux
2. Situation cadastrale



AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Basse 10 - 4000 Liège
+ 32 (0)4 221 91 83
cartographie@liege.be / www.liege.be

CREATION : 23/08/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PIV
REMARQUES :

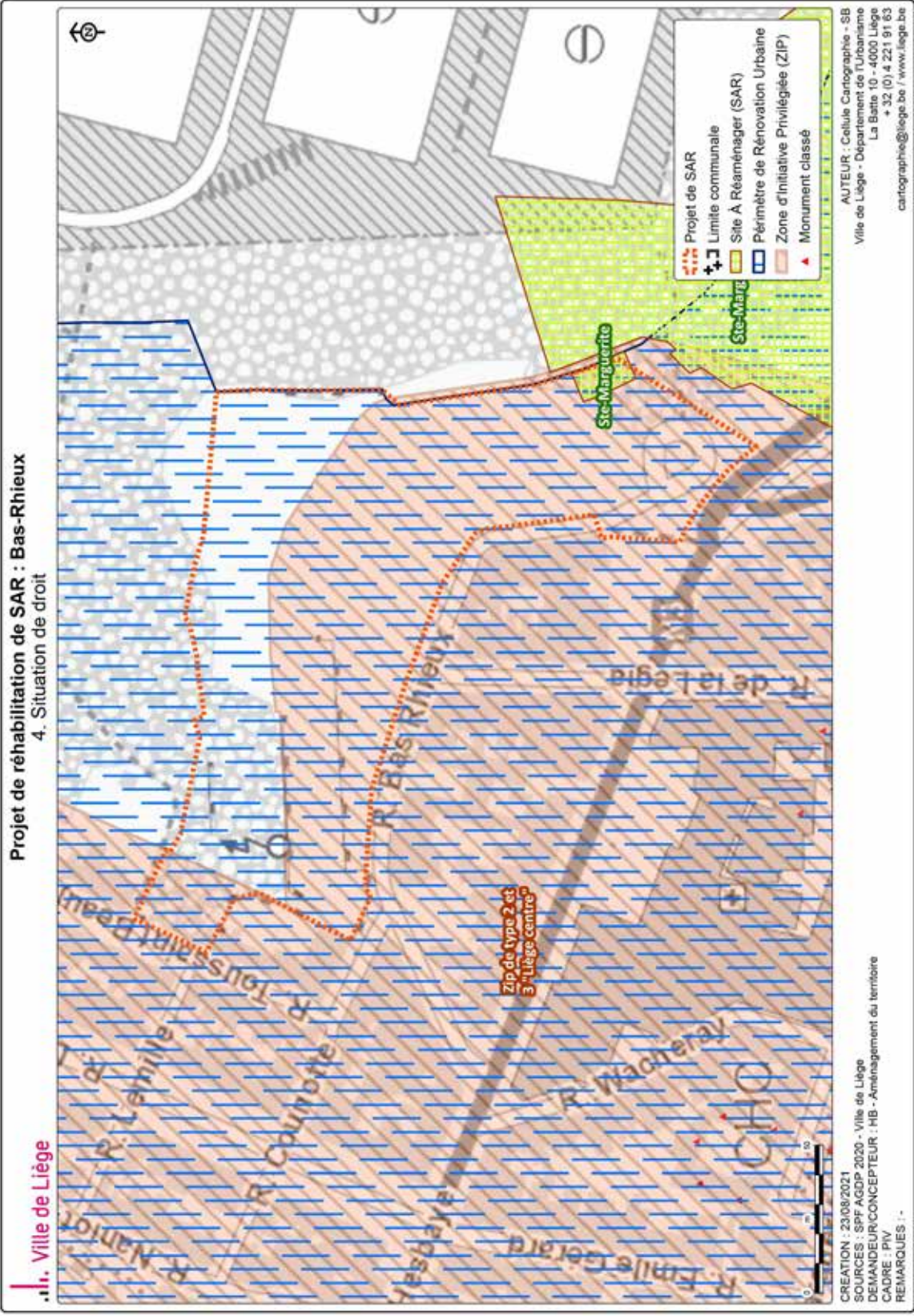
Projet de réhabilitation de SAR : Bas-Rhieux
3. Plan de secteur



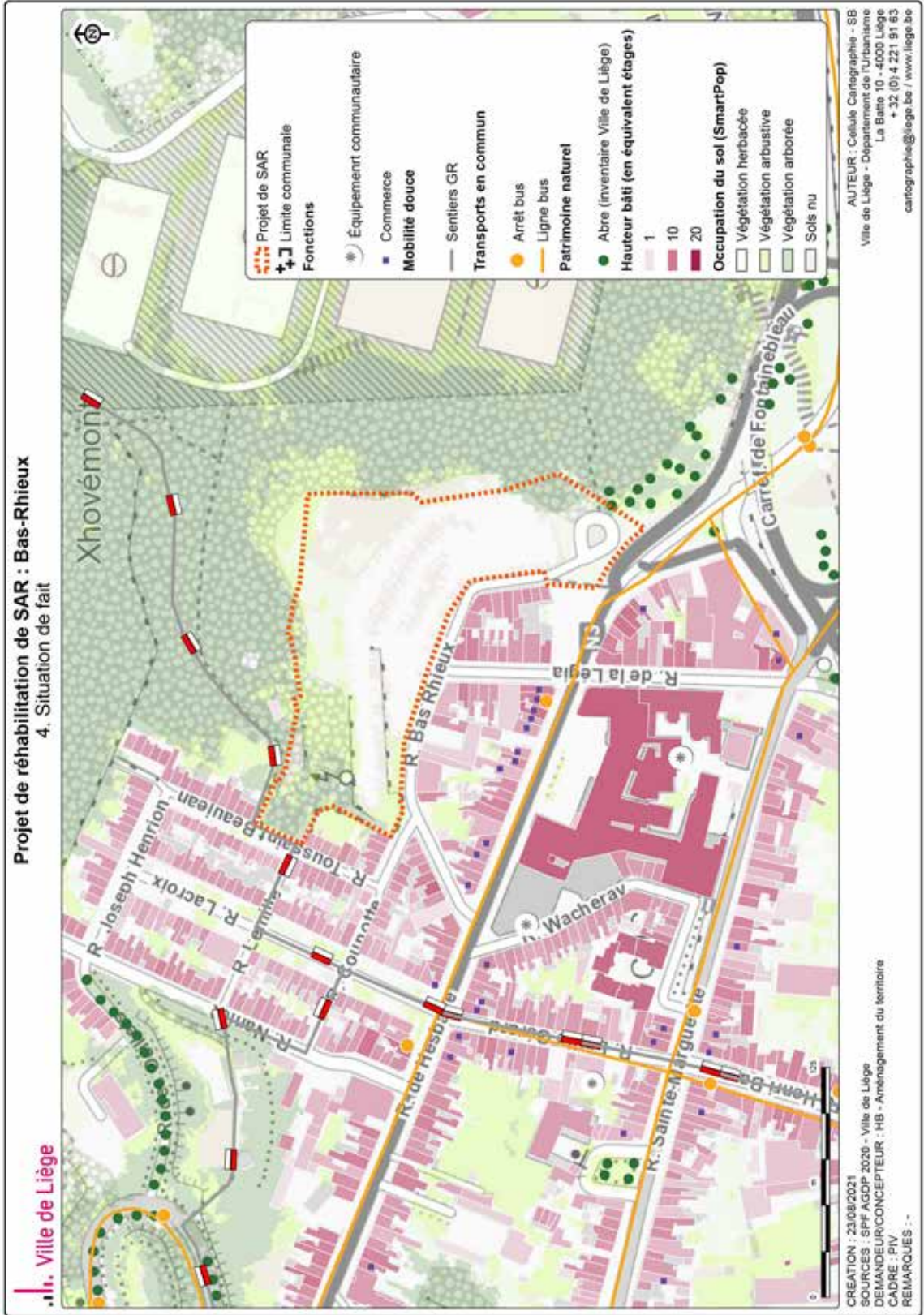
Ville de Liège
 CREATION : 23/05/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -
 AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batto 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

Projet de réhabilitation de SAR : Bas-Rhieux

4. Situation de droit




Projet de réhabilitation de SAR : Bas-Rhieux
4. Situation de fait



CREATION : 23/05/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PV
REMARQUES :-

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Batto 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be



 Projet de SAR
+ Limite communale

CREATION : 23/09/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PIV
REMARQUES :-

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Balle 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be

7. Carte de localisation des actes/travaux envisagés

Les travaux d'assainissement du sol sont généralisés à l'ensemble du périmètre.

8. Reportage photographique





9. Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

Les travaux de réhabilitation comprennent des démolitions et l'assainissement du sol.

SAR – BAS-RHIEUX					
TYPE DE TRAVAUX	PART SUBSIDIÉE PAR LE SPW	PLAFOND	COÛT GLOBAL (TTC)	QUOTE-PART SPW	QUOTE-PART VILLE DE LIÈGE
Acquisitions	60 %	/	€ 0	€ 0	€ 0
Réhabilitation	80%	€ 1.000.000	€ 1.000.000	€ 800.000	€ 200.000
	50%	(Pour le solde excédant 1 mn €) Néant	€ 488.300	€ 244.150	€ 244.150
TOTAL			€ 1.488.300	€ 1.044.150	€ 444.150



Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes

FICHE DESCRIPTIVE

OPERATEUR : Ville de Liège

DENOMINATION DU SITE : Les Aguesses

A. Localisation

- **Province** : Liège
- **Commune** : Liège
- **Adresse** : rue des Aguesses à 4031 Liège (Angleur)

(Localisation voir carte au 1/10.000ème annexée)

B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR

- **Numéro du site** :
Le périmètre des Aguesses n'est pas reconnu en tant que S.A.R. de droit. Un site d'activité désaffecté a été inventorié dans le périmètre par le SPW-DAOV et porte les identifiants « 62063_G_079 » et « 62063_X_079 ». Il concerne les installations du « Service voirie d'Angleur » (égoutiers).

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière)

- **Nom du ou des propriétaire(s)** :
- **Adresse** :
- **Références cadastrales (+ extrait)** :

(Voir page suivante)

RÉFÉRENCES ET ADRESSE CADASTRALES DE LA PARCELLE SUR LAQUELLE EST SITUÉ LE BIEN IMMOBILIER					IDENTIFICATION DU BIEN IMMOBILIER					INFORMATIONS SUR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)						
CAPAKEY	Div.	Sec. t.	Numéro parcelle	Rue	Num. de pol.	ID sit. patrim.	Nature cadastrale	Droit réel	ID du propriétaire	Name	Pays	CP	Commune	Rue	Nu. m. de pol.	
62002B0124/00Y000	25 (Angl eur)	B	124 Y	RUE DES AGUESSES	3	42153585	ENTR EPOT	-PP 1/1-	0207343933	Ville de Liège	BE	4000	LIÈGE	Place du Marché	2	
62002B0444/00Y007	25 (Angl eur)	B	444 V 7	RUE DES AGUESSES 1		210454622	TERR AIN	-PP 1/1-	0847027754	RESA	BE	4000	LIÈGE	Rue Sainte-Marie	11	
62002B0444/00T007	25 (Angl eur)	B	444 T 7	RUE DES AGUESSES		42157536	TERR AIN		537899990999	SPW/DIR.GEN.DES AUTOROUTES ET ROUTES	BE	5000	NAMUR	Boulevard du Nord	8	
								-PP 1/1-	0220800506	Région wallonne	BE	5100	NAMUR	Rue Mazy(JB)	25-27	
62002B0444/00W007	25 (Angl eur)	B	444 W 7	RUE DES AGUESSES		42157541	TERR AIN		537899990999	SPW/DIR.GEN.DES AUTOROUTES ET ROUTES	BE	5000	NAMUR	Boulevard du Nord	8	
								-PP 1/1-	0220800506	Région wallonne	BE	5100	NAMUR	Rue Mazy(JB)	25-27	

D. Situation juridique

- **Site reconnu par arrêté ministériel : ~~OUI~~ NON**
 - ~~Date de l'arrêté :~~
 - ~~N° du site : SAR/XX~~

- **Affectation au plan de secteur :**

Le périmètre est situé en zone d'habitat depuis l'approbation le 25/07/2016 du plan communal d'aménagement n°151 dit « Canal de l'Ourthe » révisant le plan de secteur de Liège (entrée en vigueur le 31/10/2016).

- **Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :**

Le périmètre est repris en « zone d'habitat permettant le camping » dans le PCA n°151 dit « Canal de l'Ourthe » (Code SPW-Carto : 62063-PCA-0120 ; Code DGO4 : D6188/159C). Cette zone « est réservée soit exclusivement à l'habitat, soit exclusivement à l'accueil d'un camping public saisonnier ».

- **Affectations juridiques diverses :**
 - La zone est partiellement reprise en aléa d'inondation par débordement « faible » (Code aléa : 10) dans l'arrêté du GW du 4/03/2021 (MB du 24/03/2021). La période de retour identifiée dans l'arrêté est de 100 ans.
 - Présence possible d'un ancien puits de mine dans la partie sud-est.

E. Caractéristiques physiques

- **Description des anciennes activités :**

Le périmètre proposé englobe plusieurs anciennes activités économiques :

 - Du XIXe siècle au début du XXe siècle, la zone rassemblait des puits d'extraction de charbon ainsi que les bâtiments industriels et administratifs de la houillère des Aguesses. Ceux-ci ont été démolis par la suite.
 - Ensuite, le périmètre était utilisé pour le stockage d'hydrocarbures : activité en lien avec la zone située plus à l'ouest, de l'autre côté de la voie de chemin de fer, qui accueillait une centrale électrique d'abord au charbon puis au fioul. Des entrepôts et des bâtiments pour les ouvriers étaient également implantés sur le site.
 - A partir des années 70, la centrale passe progressivement au gaz. Fin des années 90, elle concentre toutes ses activités à l'ouest du périmètre concerné. Les installations de stockage sont démontées et plusieurs bâtiments sont rasés, mais les sols n'ont pas été assainis.
 - Les bâtiments utilisés par le service des égoutiers de la Ville de Liège sont par contre maintenus. L'activité s'est achevée en 2017.

- **Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé) :**

Il y a lieu de distinguer 2 parties dans le périmètre :

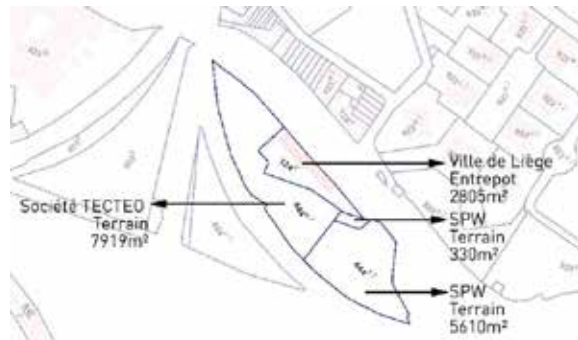
- Le grand terrain enherbé, sur lequel étaient auparavant implantés les installations de stockage d'hydrocarbure et les entrepôts liés à l'activité de la centrale électrique (aujourd'hui démontés).
- Les installations du service communal des égoutiers composé d'entrepôts et d'un bâtiment vétuste destiné aux ouvriers.

Vu sa localisation en bordure d'un RAVeL et du Canal de l'Ourthe, son aspect verdoyant, le site revêt un grand potentiel de valorisation. Cependant, étant donné la nécessité de dépolluer le site et de mener des travaux de démolitions, la mise en œuvre d'un projet valorisant le site est difficilement envisageable en dehors de financements publics comme les SAR.

- **Superficies (approximatives) :**

- o Des bâtiments (emprise au sol) : 763 m² (d'après la matrice cadastrale)
- o Des espaces non bâtis : 15.907 m²
- o Superficie totale : 2.805 m² (propriété de la Ville de Liège) + 330 m² + 5.610 m² (propriété de la Région wallonne) + 7.919 m² (propriété de Publifin) = 16.664 m²



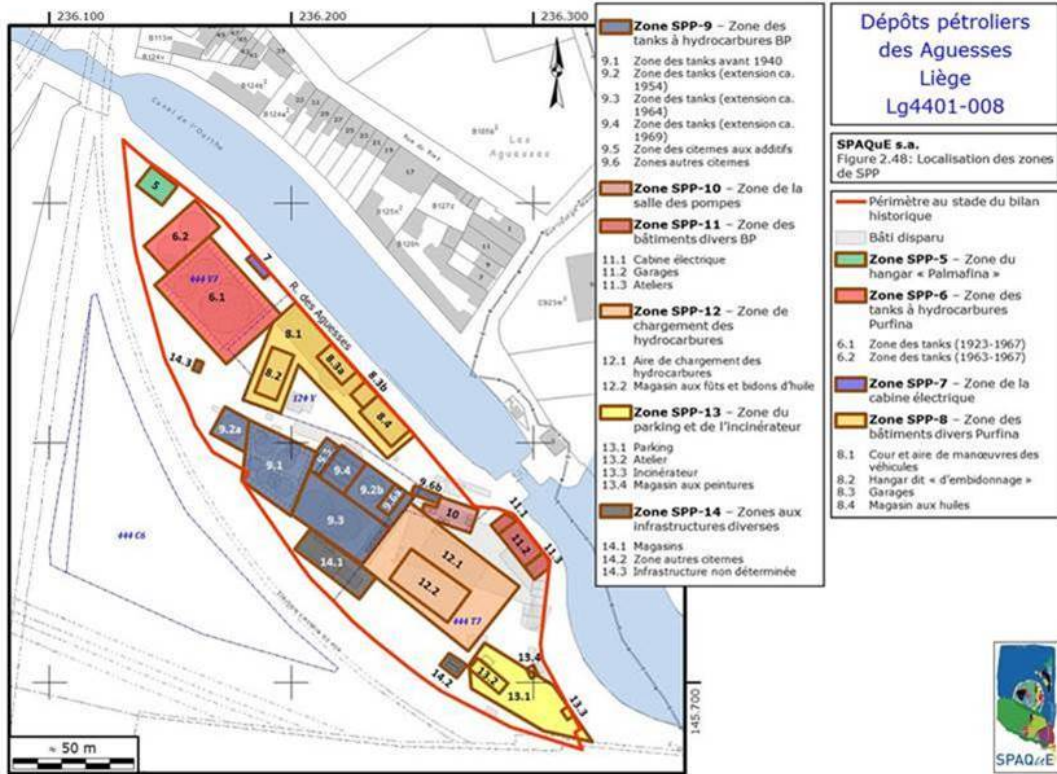


- Risque de pollution :

- Existence d'une étude CHST/ISSeP, SPAQuE ou autre : OUI ~~NON~~
 - ➔ En cas de réponse positive communiquer les références :
 - Rapport de l'ISSeP daté du 9 janvier 2003 ;
 - Historique succinct du site des Aguesses réalisé par la SPAQuE en 2021. Par contre, la société SPAQuE n'a réalisé aucun prélèvement de sol et ne dispose d'aucune donnée analytique permettant de se prononcer scientifiquement sur la qualité des sols, sous-sols et eaux souterraines au droit des terrains dont question.

- Risque de pollution :
 - Sur base des informations historiques récoltées, SPAQuE a inscrit le site « Dépôts pétroliers des Aguesses » (Lg4401- 008) dans son inventaire des sites potentiellement pollués.

- Analyse de sol :
 - Ce rapport fait état de l'existence de pollutions à plusieurs endroits. Les éléments sont repris dans le rapport d'analyse préliminaire à l'élaboration du PCA n°151 (AUPA). Le sol du terrain dit des Aguesses [...] « qui accueillait autrefois un ancien dépôt d'hydrocarbures a été analysé par ISSeP (Institut Scientifique de Service Public). Son rapport [...] montre que les concentrations en hydrocarbures apolaires, en plomb et en zinc sont supérieures aux valeurs seuils des normes de référence pour l'habitat (l'étude se base sur les normes de l'arrêté du gouvernement wallon du 5 mars 1999 relatif à l'assainissement des stations-services) ».



F. La description du projet et son planning

- Description du projet

Le site des Aguesses est un site peu visible au vu de sa localisation. Il est en effet enclavé entre le chemin de fer et le canal de l'Ourthe. Une voirie venant d'Angleur permet toutefois d'y accéder. Cette voirie se prolonge ensuite par une voie cyclopédestre le long du canal allant vers la Meuse. Le Pont-Levant (monument classé) qui permettait de franchir le canal et rejoindre la rue J. Marcotty est aujourd'hui fermé à la circulation automobile. Les piétons et deux-roues quant à eux peuvent encore le franchir.

La grande qualité du site est son environnement vert en bordure du canal avec une circulation automobile quasi nulle. En revanche, la présence du chemin de fer et la centrale électrique située au-delà, peuvent entacher cet environnement « parfait ».

Le site, aujourd'hui en friche, est intégré dans le périmètre du P.C.A. n°151, dit « Canal de l'Ourthe ». Cet outil réglementaire a permis de modifier la destination industrielle du site qui ne semblait plus compatible avec son développement potentiel. Aujourd'hui, le site est repris « en zone d'habitat permettant le camping ».

En effet, il s'avère que deux affectations ont été retenues au sein du P.C.A. pour le site des Aguesses :

- La fonction d'habitat « au fil de l'eau » ;
- La fonction de camping communal saisonnier ;

Conserver les deux affectations permet d'offrir plus de flexibilité de développement dans le cadre de cet outil planologique.

Or vu les contraintes d'accès et d'assainissement et d'équipement du site, de son environnement vert et apaisé, l'accueil d'un camping public saisonnier semble particulièrement bien s'y prêter. Le site est situé à 1 km de la gare d'Angleur (soit 12 minutes à pied en chemin sécurisé et convivial le long du canal), est très bien desservi en transports en commun et bénéficie de la proximité immédiate du centre commercial de Belle-Ile. Sans compter l'augmentation de la diversification de l'offre en logement touristique et le renforcement du vélotourisme lié à la proximité du RAVeL. Enfin, le développement d'un camping tel que prescrit dans le P.C.A. a comme objectifs de préserver les qualités paysagères et environnementales du site. La Ville souhaite dès lors, dans le cadre de cet appel à projets, défendre le projet de camping public et saisonnier sur ce site.

Option et prescriptions du P.C.A. n°151 pour la zone « ZONE DE CAMPING » :

PLAN MASSE

Les options envisagées sont illustrées par le plan masse « Zone de camping » qui constitue un exemple de mise en œuvre des options du PCA. Il n'a de valeur qu'illustrative.



OPTIONS PARTICULIÈRES D'AMÉNAGEMENT

OPTIONS RELATIVES AUX TRANSPORTS ET À LA MOBILITÉ

Le site est desservi par un accès automobile unique rue des Aguesses. Le développement de voirie et de parcage est traité sur la zone afin d'éviter tout envahissement du domaine public et de sauvegarder la tranquillité et le caractère des berges.

L'offre de stationnement automobile doit être autosuffisante. Le parcage nécessaire au camping est concentré en une zone, dont l'accès se fait directement par la rue des Aguesses.

OPTIONS RELATIVES À LA STRUCTURE TERRITORIALE

Les constructions s'intègrent respectueusement dans l'environnement dans lequel elles s'inscrivent. L'ensemble doit se percevoir majoritairement comme un espace vert.

OPTIONS RELATIVES AU PAYSAGE

L'aspect paysager et végétal prévaut sur l'urbanisation du site. C'est pourquoi l'aménagement du site répond aux caractéristiques paysagères et environnementales du contexte dans lequel il s'inscrit en limitant l'impact paysager du bâti.

OPTIONS RELATIVES AUX ESPACES VERTS ET À LA TRAME VERTE ET BLEUE

Le camping est intégré dans un ensemble végétal, alliant plantations hautes tiges, haies et espaces verts, d'essences indigènes et à 60 % mellifères.

OPTIONS RELATIVES À L'URBANISME ET À L'ARCHITECTURE

Aucune modification sensible du relief n'est autorisée en dehors des impératifs de dépollution éventuels ou de prévention des inondations.

Le rez-de-chaussée du bâtiment respecte le niveau naturel du terrain de façon à limiter au maximum les déblais/remblais.

Les gabarits sont limités afin d'atténuer l'impact des constructions sur le site. L'architecture est sobre, contemporaine et répond aux objectifs de développement durable.

OPTIONS RELATIVES AUX INFRASTRUCTURES ET AUX RÉSEAUX TECHNIQUES

Les eaux de ruissellement sont infiltrées au sein de la zone. Les cabines techniques sont intégrées aux bâtiments et les boîtes techniques sont rendues non perceptibles dans l'aménagement de l'espace public ou non bâti.

OPTIONS RELATIVES À L'ÉCONOMIE D'ÉNERGIE

Il faut viser les économies d'énergie notamment en matière de gestion d'eau chaude.

PRESCRIPTIONS

Destination

Le camping a pour destination l'accueil de caravanes, de mobil-homes et de tentes de manière saisonnière. Des petits hébergements de vacances type cabanons y sont autorisés de manière complémentaire. La résidence permanente y est proscrite.

La zone peut accueillir un bâtiment à destination de l'accueil, bureaux pour la gestion du site, sanitaires et douches, salle polyvalente, cuisine, bar, ou tout autre équipement complémentaire à l'exploitation d'un camping. Les caravanes, mobil-homes et tentes ne peuvent y hiverner.

Implantation

Le bâtiment d'accueil peut être implanté librement dans la zone, tout en considérant qu'une partie du site est en zone d'aléa d'inondation moyen. La reconversion du bâtiment existant peut être envisagée.

En aléa d'inondation moyen :

- Les auvents, avancées en toile et autres aménagements similaires ainsi que les meubles extérieurs sont retirés pour la période s'étalant du 15 novembre au 15 mars;
- Toute construction, tout aménagement, toute caravane ou toute installation susceptible de constituer un obstacle à l'écoulement des eaux est interdit à moins de 25 mètres de la rive du cours d'eau.

Surface constructible

L'emprise totale au sol du bâtiment d'accueil et des petits hébergements de vacances éventuels ne dépasse pas 5 % de la surface du site.

Gabarits

Seuls des bâtiments type « pavillon » à caractère durable peuvent intégrer le site en rez-de-chaussée ou sur pilotis si le caractère inondable ou autre mesure de sécurité l'exigent. Seule exception, en cas de transformation (et/ou extension) du bâtiment existant où deux niveaux sont autorisés.

Toiture

La forme des toitures est libre pour autant qu'elles fassent partie de l'ensemble architectural, et qu'elles soient traitées comme cinquième façade du bâtiment. Les toitures plates sont végétales.

Esthétique et matériaux

Le style architectural adopte un parti contemporain. Le matériau à privilégier est le bois. La pierre, la brique, le béton, l'acier, le verre sont utilisés de manière complémentaire. L'aspect des nouvelles constructions est homogène et crée un ensemble intimiste en rapport avec le canal de l'Ourthe.

La simplicité et l'intégration dans la végétation sont privilégiées. Toute polychromie excessive est interdite.

Aire de camping

La zone est perméable et végétalisée à 95 %. Les emplacements de camping sont découpés et délimités par des haies. La zone est plantée d'arbres hautes tiges (minimum un arbre/100 m²) et ceinturée d'une clôture intégrée dans une haie. Les essences des haies et des arbres sont indigènes et à 60 % mellifères. La zone peut accueillir différents types d'aménagement (mobiliers urbains, terrains de sport, zones de jeux, sentiers, etc.).

Accès et stationnement

Les aires de parking sont plantées de minimum un arbre haute tige pour 3 emplacements et sont réalisées en revêtement perméable.

Un parking vélos et motos couverts et sécurisés, est disposé à proximité directe du bâtiment d'accueil. Le nombre minimum d'emplacements deux roues prévu correspond à 10 % de la capacité d'accueil du camping.

De plus, minimum 10 emplacements deux roues « minute » sont installés à proximité des entrées principales des bâtiments.

○ **Contraintes techniques :**

Même si les deux destinations peuvent être conservées au sein du PCA, il nous semble important à cette étape d'en identifier les contraintes par un tableau de synthèse repris plus bas. Ce tableau intègre également la possibilité de créer un espace vert comme le recommande le RIE.

Egouttage des eaux pluviales et des eaux usées

Le site est actuellement non bâti, hormis une parcelle accueillant un service de la Ville de Liège (en cours de démolition). Aucune des parcelles n'est aujourd'hui égouttée. Comme aucun rejet n'est admis dans le canal de l'Ourthe, toute urbanisation nécessite la création

d'un fonçage sous le Canal, suivi d'un pompage (et donc d'un coût récurrent) pour rejoindre la canalisation communale rue J. Marcotty.

Le développement d'un camping saisonnier, par contre, en limitant la perméabilité des sols au maximum (max 5% de la superficie du terrain) permet à l'eau de s'infiltrer naturellement dans le sol (comme c'est le cas aujourd'hui). La faible quantité d'eaux usées à évacuer est telle qu'une cuve de rétention (à évacuer par camion) est une alternative possible afin de diminuer les coûts d'infrastructure.

Dépollution du site

Les seuils de dépollution sont différents en fonction de la destination du site. Sur cinq catégories, la dépollution de zone naturelle est la plus contraignante. La dépollution pour créer de l'habitat est la troisième catégorie et pour la création de loisir (camping), il s'agit de la quatrième catégorie. Les coûts de la dépollution à mettre en place ne sont pas identifiés à ce stade mais il apparaît que dépolluer ce site pour créer 20 à 40 logements pourrait mettre en doute la faisabilité du projet.

Tableau de synthèse

		Zone d'habitat	Zone de camping	Zone non constructible
1	Valorisation du site	Image positive pour la ville	Fonction utile à la ville	Zone verte complémentaire
2	Pollution	Dépollution type résidentiel (3 ^{ème} catégorie / 5)	Dépollution type récréatif (4 ^{ème} catégorie / 5)	Dépollution maximale type naturel (1 ^{ère} catégorie / 5)
3	Egouttage – eaux pluviales	- Soit fonçage, pompage ou pose d'un égouttage de 250 à 350m vers Angleur (solution couteuse car investissement et coûts récurrents) - Soit gestion à la parcelle (à étudier)	Ruissellement naturel	Ruissellement naturel

4	Egouttage – eaux usées	Solution couteuse : voir point 3, §1	Cuve de rétention (dérogation du PASH)	Non concerné
5	Cout engendré	Investissement important / retour vente important	Investissement moyen / retour vente réduit	Investissement moyen / sans retour vente
6	Conclusions	Coûts importants par rapport à l'objectif de créer 30 à 50 logements	Option proposée	Coûts sans valorisation financière du site > risque de rester en l'état

En effet, la destination de camping permettrait de limiter les coûts d'investissement, de valoriser le caractère vert du site, et d'offrir une fonction touristique complémentaire au niveau communal. Il faut néanmoins prendre en considération que même si ces terrains ont probablement une valeur négative, la Ville de Liège n'est actuellement propriétaire que d'une partie du site.

- **Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien du site) :**

Site non valorisé idéalement situé en fond de vallée, à proximité de la gare d'Angleur, du RAVeL (reliant le centre-ville), du pôle commercial de Belle-Ile, du pôle scolaire « Campus de l'Ourthe » et de différents pôles d'emplois. Le site aujourd'hui en friche n'apporte aucune plus-value à ce lieu touristique de promenades renforcé par le canal et ses berges à hautes valeurs paysagères et écologiques.

- **Planning du projet :**

- *Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :*
 - Elaboration d'un RIE et d'un dossier de reconnaissance de SAR Demande d'intégration de ce site sur la liste des SAR (2021)
- *Étapes et modalités de mise en œuvre restantes :*
 - Acquisition des parcelles RESA et SPW (2021)
 - Marché pour la démolition des murets périphériques et le revêtement actuel de la cour de la parcelle appartenant à la Ville de Liège et l'assainissement du sol et attribution (2024)
 - Travaux (2025)

G. Le budget du projet et son financement :

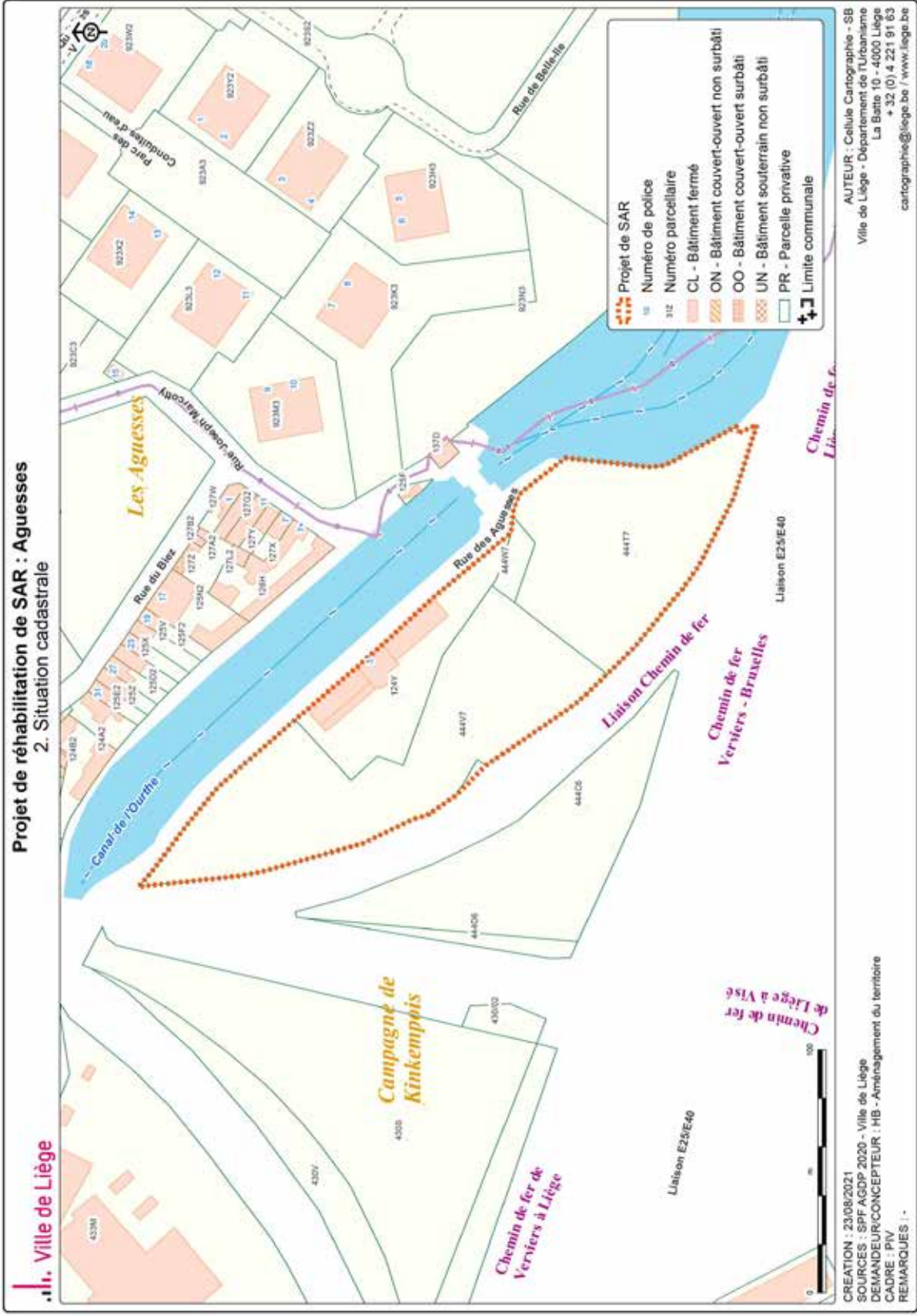
- **Budget acquisition :**
 - Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT
 - Bien que situés dans la plaine alluviale, à proximité du centre-ville et dans un cadre attrayant, la valeur des terrains est assez faible (~40 € m²) du fait de l'absence d'équipement et de l'importante pollution.
 - Estimation globale : **440.000 €**

- **Budget travaux (TVA comprise) :**
 - Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-2 du CoDT : **2.662.000 €** (prix incluant la démolition des murets périphériques et du revêtement actuel en béton de la cour ainsi que l'assainissement du sol)
 - Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-3 du CoDT : 0 €

- **Coût global (acquisitions + travaux) : 3.102.000 €**

H. Annexes:

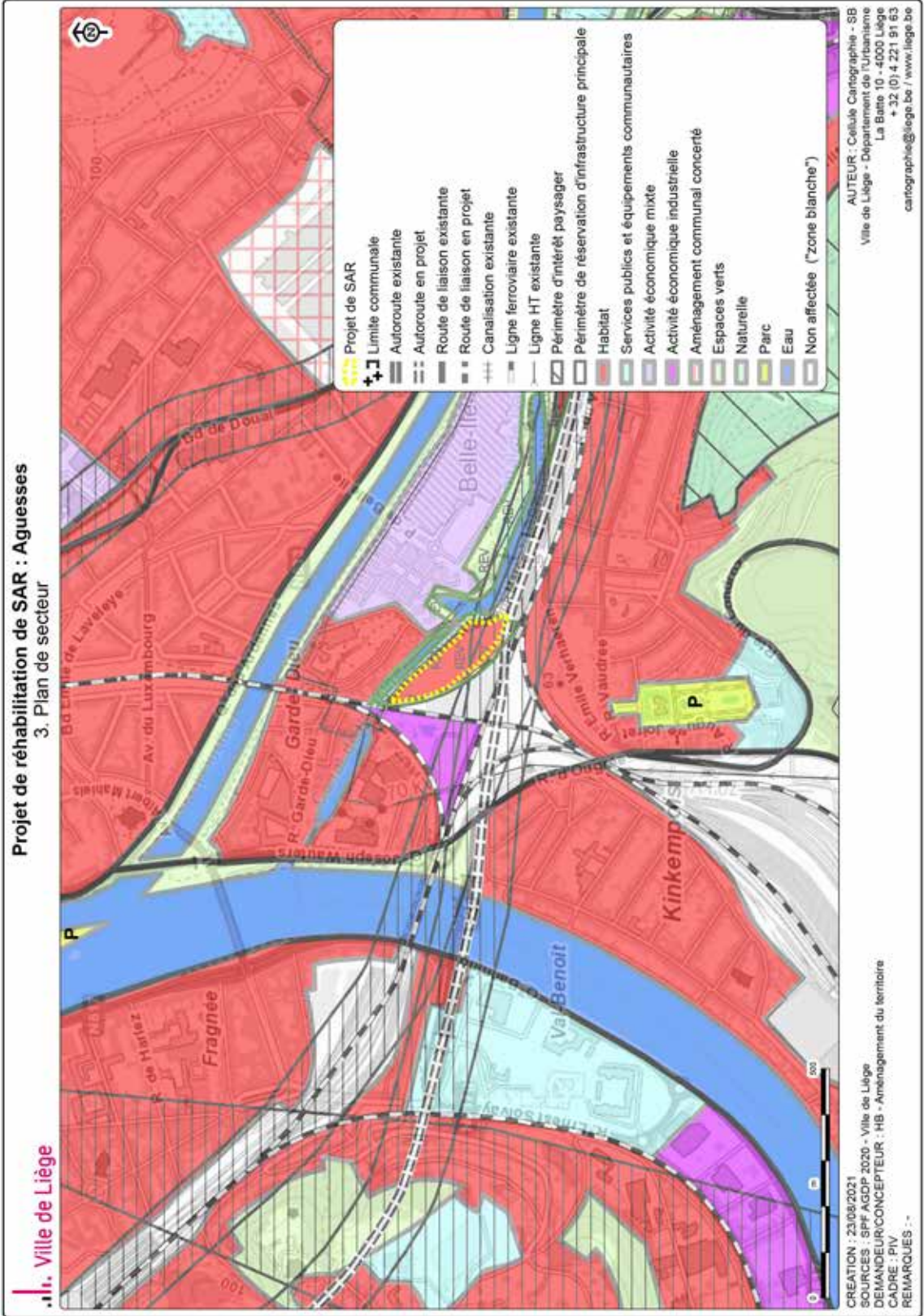
- 1) Localisation de la zone concernée par le projet
- 2) Situation cadastrale
- 3) Plan de secteur
- 4) Situation de droit
- 5) Situation de fait
- 6) Orthophotoplan
- 7) Carte de localisation des actes/travaux envisagés
- 8) Reportage photographique
- 9) Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses



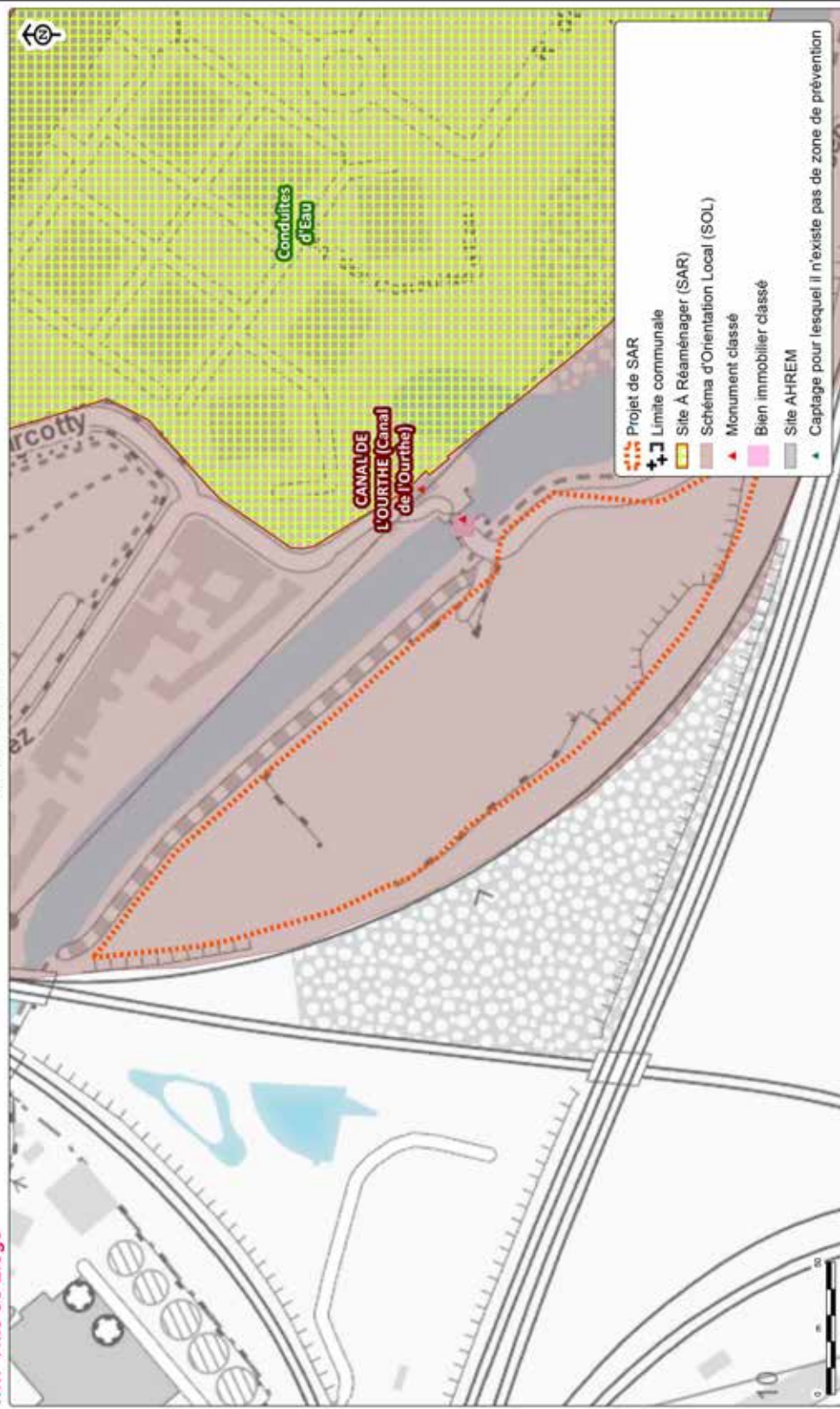
Projet de réhabilitation de SAR : Aguesses
2. Situation cadastrale

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Basse 10 - 4000 Liège
 + 32 (0)4 221 91 83
 cartographie@liege.be / www.liege.be

CREATION : 23/08/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -



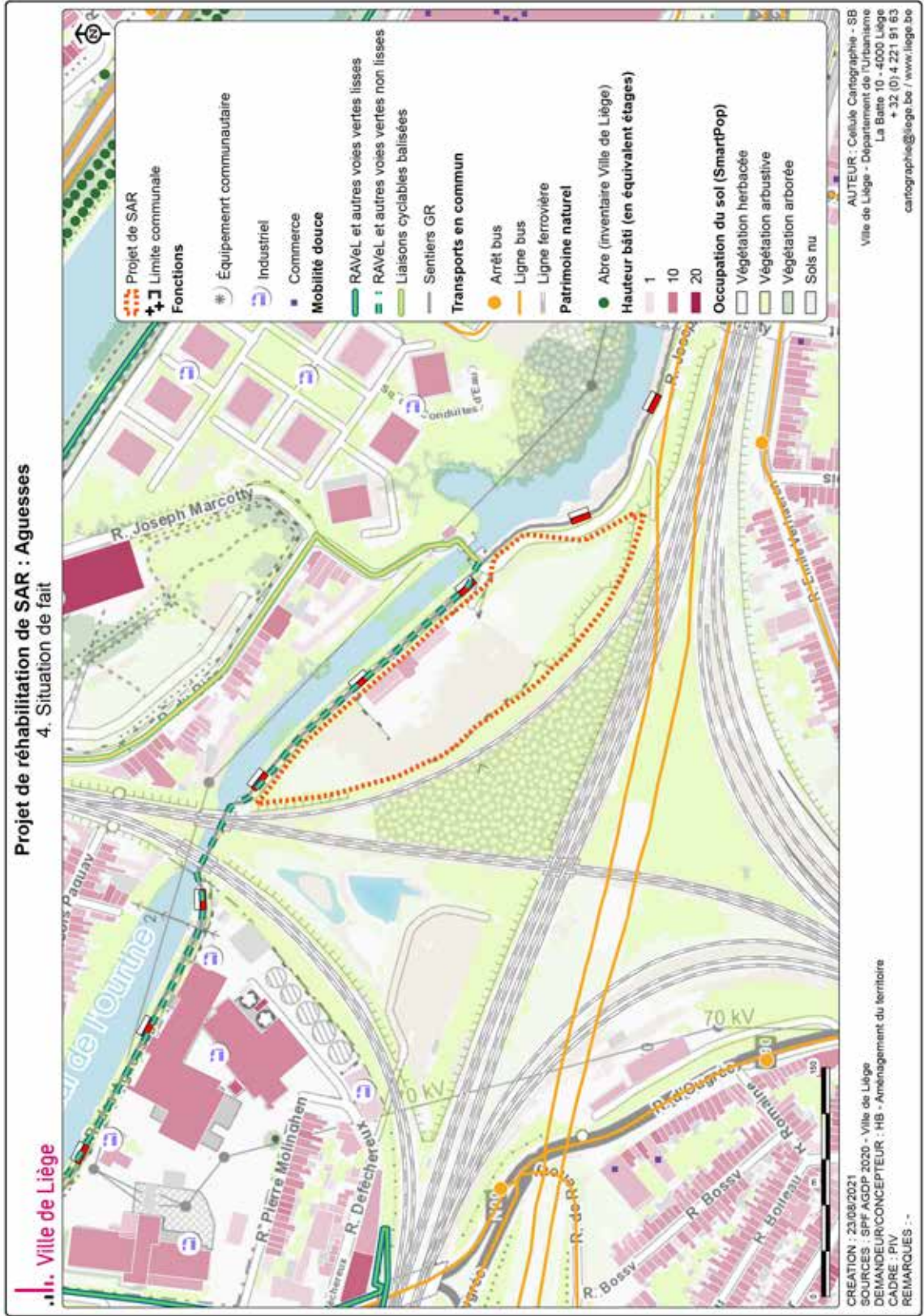
Projet de réhabilitation de SAR : Aguesses
4. Situation de droit

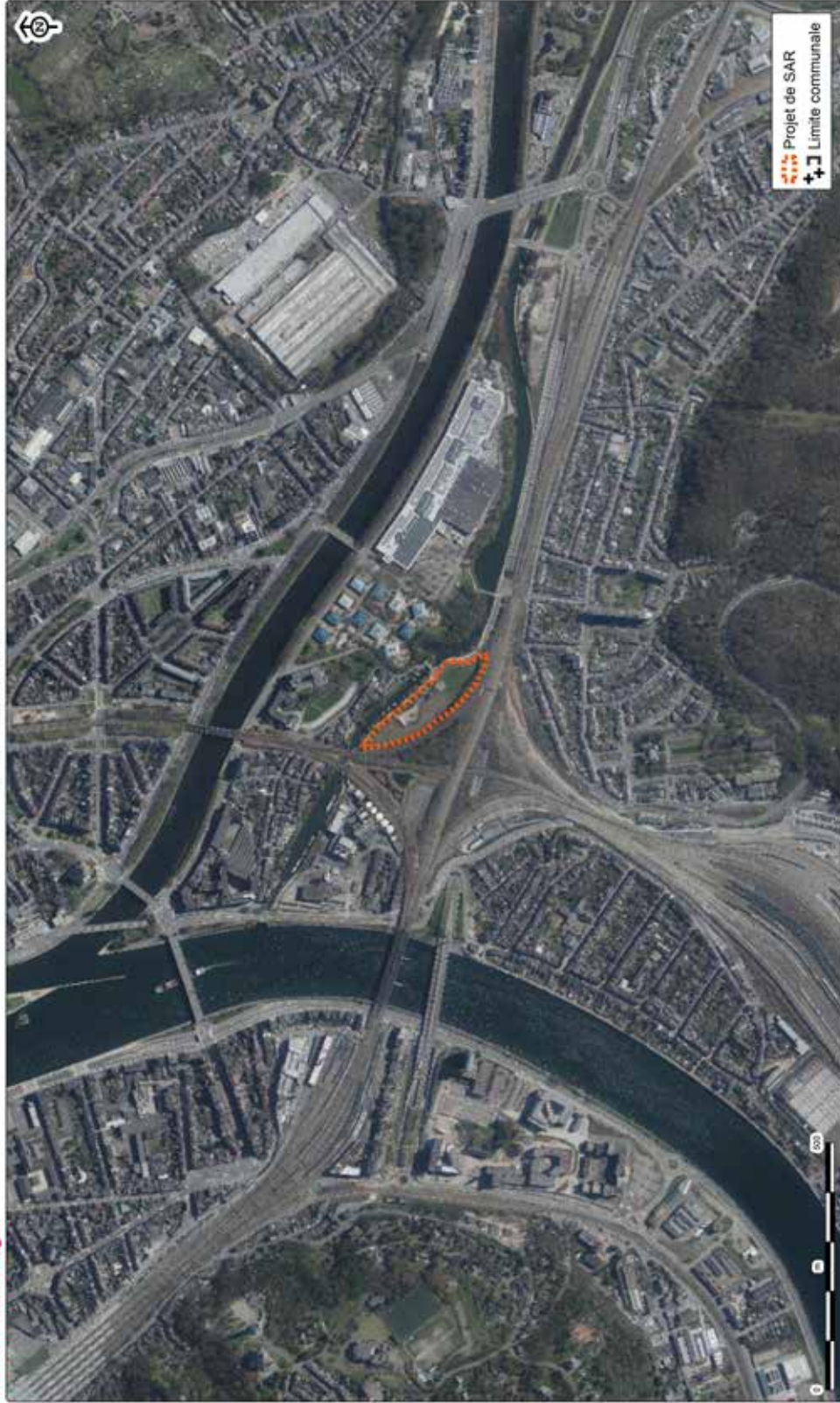


CREATION : 23/08/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batte 10 - 4000 Liège
 + 32 (0)4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

Projet de réhabilitation de SAR : Aguesses
4. Situation de fait





CREATION : 23/09/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PIV
REMARQUES : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Battoie 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be

7. Carte de localisation des actes/travaux envisagés

8. Reportage photographique





9. Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

Les travaux de réhabilitation comprennent les démolitions des dalles et maçonneries existantes, ainsi que l'assainissement du sol.

SAR – MARCHÉ D'AMERCOEUR					
TYPE DE TRAVAUX	PART SUBSIDIÉE PAR LE SPW	PLAFOND	COÛT GLOBAL (TTC)	QUOTE-PART SPW	QUOTE-PART VILLE DE LIÈGE
Acquisitions	60 %	/	€ 440.000	€ 264.000	€ 176.000
Réhabilitation	80%	€ 1.000.000	€ 1.000.000	€ 800.000	€ 200.000
	50%	(Pour le solde excédant 1 mn €) Néant	€ 1.662.000	€ 831.000	€ 831.000
TOTAL			€ 3.102.000	€ 1.895.000	€ 1.207.000



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes

FICHE DESCRIPTIVE

OPERATEUR : Ville de Liège

DENOMINATION DU SITE : « **Palmolive** »

A. Localisation

- **Province** : Liège
- **Commune** : Liège
- **Adresse** : rue Lairesse

(Localisation voir carte au 1/10.000ème jointe : « Annexe 1 »)

B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR

- **Numéro du site** :

Le périmètre du site de Palmolive est reconnu en tant que S.A.R. de droit par l'arrêté ministériel de désaffectation du 25/11/1988 (SAR/LG48 ; Code SPW 62063-SAE-0015). La partie du SAR située du côté de la rue des Champs a été réhabilitée en logements.

Le périmètre visé par cet appel à projet est également repris comme un S.A.R. de fait dans l'inventaire du SPW-DGO4 réalisé en 2014 (en collaboration avec le Consortium Lepur/Converto/Walphot/Communes/CHST) et porte le n°ID « 62063_G_031 ».

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- **Nom du ou des propriétaire(s), adresse et références cadastrales (+ extrait)** : voir page suivante et plan cadastral joint en « Annexe 3 ».

RÉFÉRENCES ET ADRESSE CADASTRALES DE LA PARCELLE SUR LAQUELLE EST SITUÉ LE BIEN IMMOBILIER						IDENTIFICATION DU BIEN IMMOBILIER						INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE DU BIEN					
CAPAKY	Div.	Sect.	Numéro parcelle	Rue	Num. de pol.	ID sit. patrim.	Nature cadastrale	Droit réel	ID du propriétaire	Name	Pays	CP	Commune	Rue	Num. de pol.		
6281780416/00Y000	2	B	416 Y	RUE LAIRESSE		206711004	TERRAIN A BATIR	-PP 1/1-	0207343933	Ville de Liège	BE	4000	LIEGE	Place du Marché	2		

D. Situation juridique

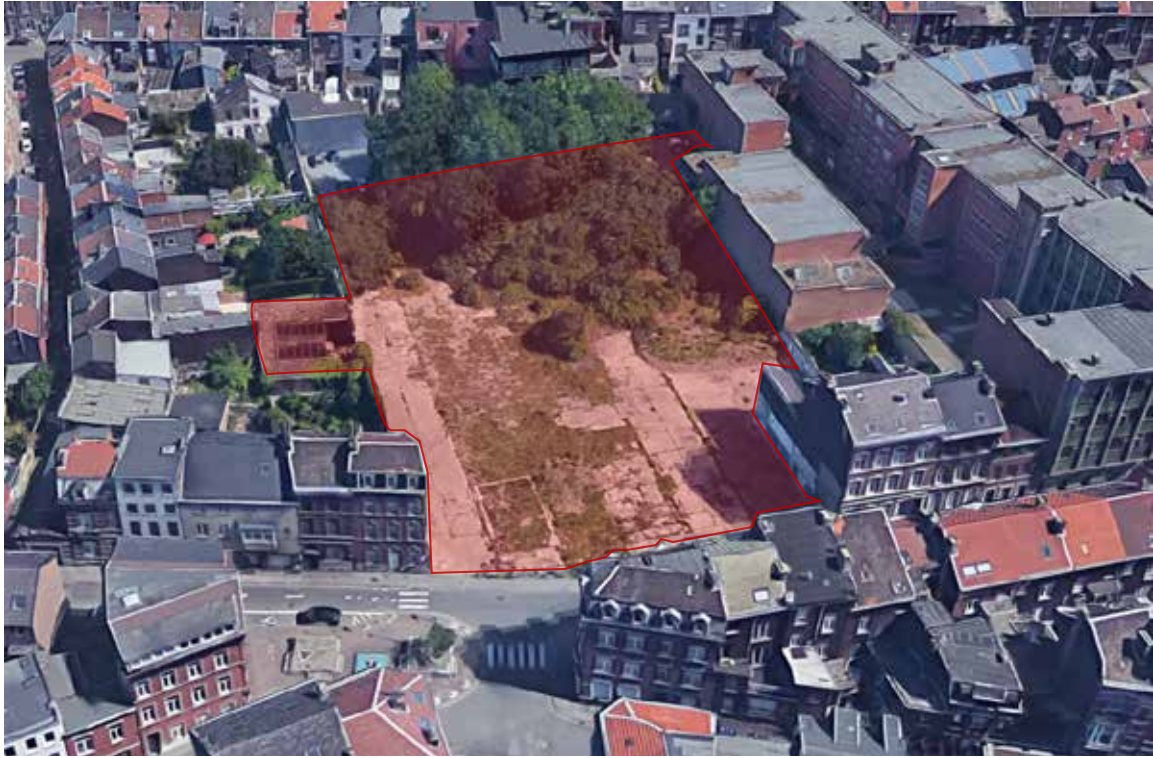
- **Site reconnu par arrêté ministériel : OUI —NON**
 - Date de l'arrêté : 25/11/1988
 - N° du site : SAR/LG48
- **Affectation au plan de secteur** : en « zone d'habitat » (voir carte jointe en « Annexe 2 »)
- **Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire** :
 - Le site est inclus dans le lotissement n°267 de Liège (Code SPW : 62063-LTS-0536) approuvé par le Collège communal le 21/08/1997. Ce lotissement prévoit la création de 4 lots. Comme celui-ci n'a jamais été mis en œuvre, il peut être considéré comme périmé.
- **Affectations juridiques diverses** :
 - Néant.

E. Caractéristiques physiques

- **Description des anciennes activités** :

Le périmètre proposé englobe plusieurs anciennes activités économiques :
Aux environs de 1880, des ateliers industriels y sont implantés. La savonnerie Dubois Fils s'y développe jusqu'en 1955 (fabrication de savon de toilette). Dans les années 60, la société Colgate-Palmolive y produit des parfums, puis elle abandonne le site durant les années 70 au profit d'une implantation périphérique dans le Parc industriel des Hauts-Sarts. Les bâtiments industriels sont ensuite démolis au cours des années 80 et 90, jusqu'à la situation actuelle : terrain vague couvert de dalles de béton.
- **Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé)** :

Dans le courant des années 2000, la partie intégrant les bâtiments situés rue des Champs a été réhabilitée en logements (lofts). Le solde de ce site est en friche depuis maintenant de nombreuses années et constitue un mauvais signal pour le quartier du Longdoz. Situé au cœur du quartier, au carrefour des rues Lairesse, Douffet et du Fer, le site a une grande visibilité et une position stratégique. Étant à l'abandon, il fait l'objet aujourd'hui de nombreux dépôts illicites.



- **Superficies (approximatives) :**

- Des bâtiments (emprise au sol) : /
- Des espaces non bâtis : 4.500 m²
- Superficie totale : 4.500 m²

- **Risque de pollution :**

- Existence d'une étude CHST/ISSEP, SPAQuE ou autre : **OUI –NON**

L'ensemble des études prévues par le décret sol ont été réalisées sur le terrain. Le projet d'assainissement a été finalisé en août 2021 par le bureau SBS Environnement (numéro de dossier au SPW : 1388).

- Risque de pollution : OUI, historique liée aux anciennes activités.
- Analyse de sol : voir dossier SPW n°1388.

F. La description du projet et son planning

- **Description du projet**

Le terrain se situe dans le quartier du Longdoz. Ce quartier possède de nombreux atouts qui le rendent attractif. C'est un quartier multifonctionnel qui accueille de nombreux commerces (240), emplois (3.600) et habitat (7.350 habitants). Par ailleurs, il est très bien desservi en transports en commun, bénéficie de services de proximité tout en étant localisé dans la vallée, à proximité immédiate du centre-ville. Ce quartier est aussi caractérisé par la présence de friches industrielles et une forte densité (~120 logements à l'hectare).

Une des principales faiblesses du quartier réside aussi dans l'inexistence d'espaces verts significatifs. Ce quartier en compte en effet moins d'1m² par habitant. Il apparaît que très peu d'espaces situés dans le domaine public ne permettent de combler ce manque aujourd'hui. L'étude du PEPs menée par les Services de la Ville de Liège en a fait le constat.

De plus, les logements du quartier comptent relativement peu d'espaces privatifs et verts (jardins). Ce constat rend les besoins de création d'espaces publics de qualité encore plus forts.

Par ailleurs, nous observons également que ce quartier manque d'un lieu identitaire et qualitatif en termes d'image. Même si le nouveau centre commercial « Médiacité » donne un nouveau souffle au quartier, celui-ci reste principalement d'ordre supra-local. Or, c'est à travers la création d'un espace vert public de qualité, mis en place avec les futurs usagers, qu'il sera possible de répondre à ce manque actuel.

La réhabilitation de la friche industrielle de Palmolive est une aubaine pour réaliser un espace public. Sa situation, au point de convergence de 5 tronçons de voirie, connectée à la rue des Champs via une servitude de passage et en plein cœur d'un quartier résidentiel, est optimale à cette fin. Les habitants et associations du quartier soulignent d'ailleurs déjà depuis longtemps l'intérêt de ce site comme espace vert de quartier.

C'est pourquoi, la Ville de Liège souhaite y créer un espace public vert pour le quartier. Cet espace aurait pour objectif de renforcer le caractère d'appartenance des habitants du quartier

et d'offrir un espace de respiration tant pour les habitants que pour les autres usagers (étudiants, travailleurs, etc.). Cet espace vert pourrait améliorer de manière significative la qualité de vie et l'image de ce quartier.

- **Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien du site) :**

Comme on peut le percevoir sur les photos ci-dessus, le site est l'objet de dépôts clandestins. Il est aussi régulièrement squaté ou l'objet d'activités illicites. Ces éléments représentent des nuisances pour l'habitat environnant et procure une image particulièrement négative pour le quartier. Les conséquences créent un ressenti de délaissement voire de négligence auprès des habitants.

- **Planning du projet :**

- **Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :**

Le site est reconnu comme SAR. L'ensemble des études de sols sont achevées (projet d'assainissement finalisé en août 2021).

- **Étapes et modalités de mise en œuvre restantes :**

- Marché de travaux pour l'assainissement du sol : 2022
- Travaux d'assainissement : 2022-23
- Aménagement d'un jardin public (hors subvention PIV) : 2023

G. Le budget du projet et son financement :

- **Budget acquisition :**

- Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT :
 - Bien appartenant déjà à la Ville de Liège.

- **Budget travaux (TVA comprise) :**

- Estimation des travaux de réhabilitation visés à l'article R.V.1-2 du CoDT :
 - Coût estimé pour l'assainissement du sol : 200.000 € TTC
- Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT :
 - /

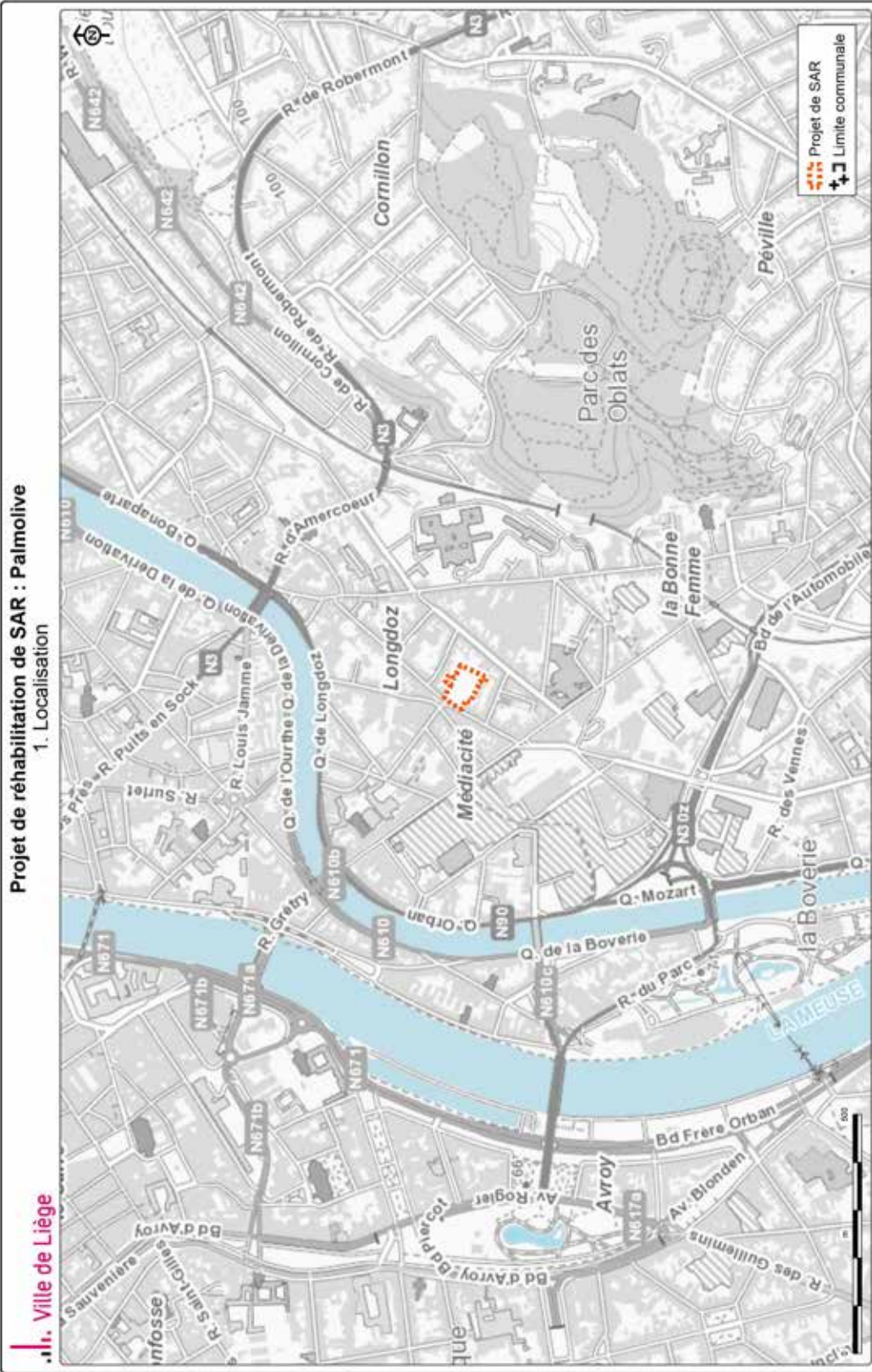
- **Coût global (acquisitions + travaux d'assainissement) : 200.000 €**

H. Annexes:

- 1) Localisation de la zone concernée par le projet
- 2) Situation cadastrale
- 3) Plan de secteur
- 4) Situation de droit
- 5) Situation de fait
- 6) Orthophotoplan
- 7) Carte de localisation des actes/travaux envisagés
- 8) Reportage photographique
- 9) Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses
- 10) Extraits de l'étude « Prospective Espaces Publics » (Services de la Ville de Liège, 2015-2017)

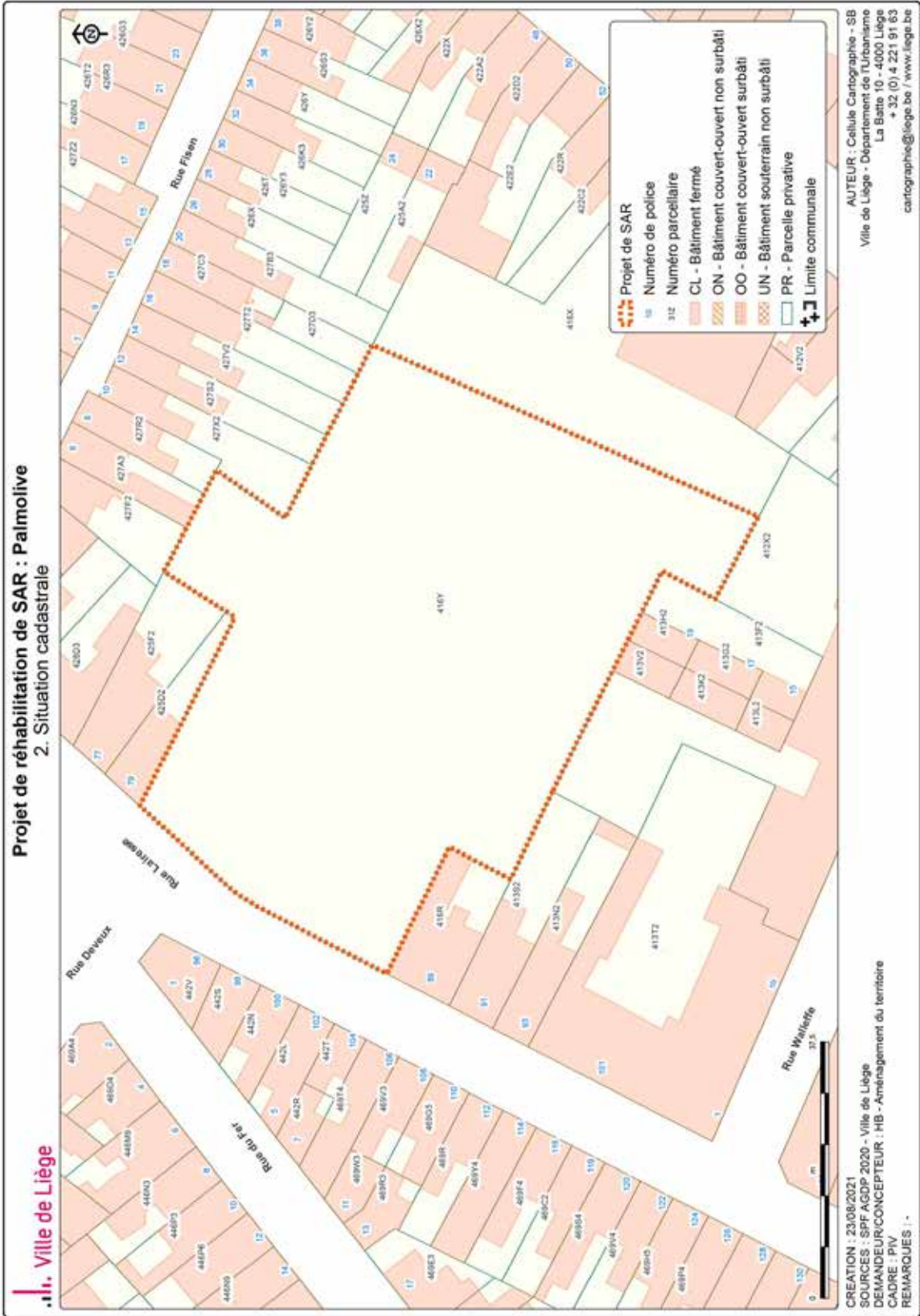
Projet de réhabilitation de SAR : Palmolive

1. Localisation

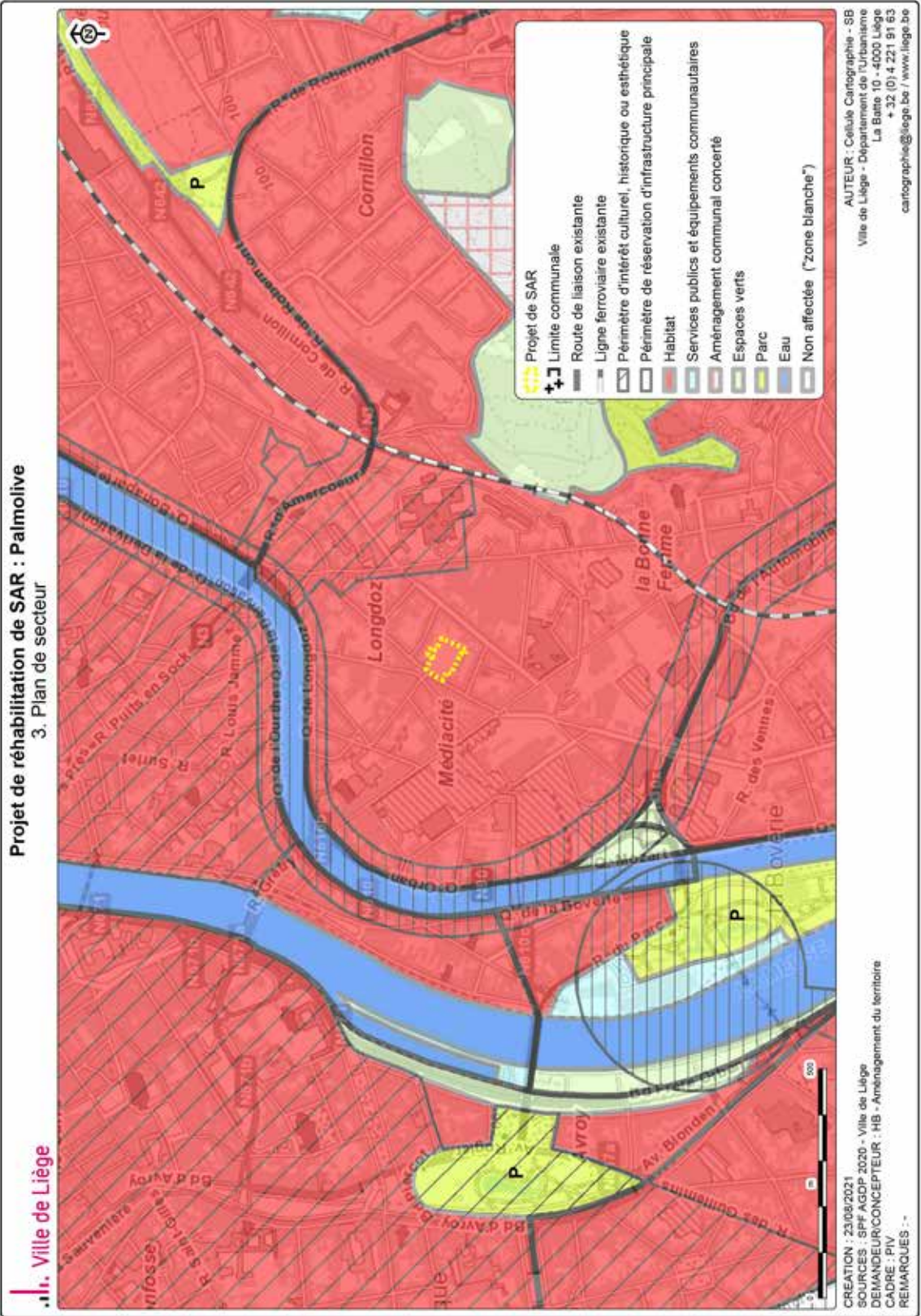


Création : 23/05/2021
Sources : SPH AGDP 2020 - Ville de Liège
Demandeur/Concepteur : HB - Aménagement du territoire
Cadre : PIV
Remarques : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Batto 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@eoge.be / www.liege.be



Projet de réhabilitation de SAR : Palmolive
3. Plan de secteur



CRÉATION : 23/05/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PV
REMARQUES : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Batto 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be

Projet de réhabilitation de SAR : Palmolive
4. Situation de droit



- Projet de SAR
- Limite communale
- Permis d'urbanisation
- Zone d'Initiative Privilegiée (ZIP)

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batte 10 - 4000 Liège
 + 32 (0)4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

CREATION : 23/08/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -

Projet de réhabilitation de SAR : Palmolive
4. Situation de fait



Projet de réhabilitation de SAR : Palmolive
6. Orthophotoplan



Ville de Liège
 CREATION : 23/09/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -
 AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Balle 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

7. Carte de localisation des actes/travaux envisagés

Les travaux d'assainissement s'étendent à l'ensemble du périmètre visé dans ce projet.

8. Reportage photographique







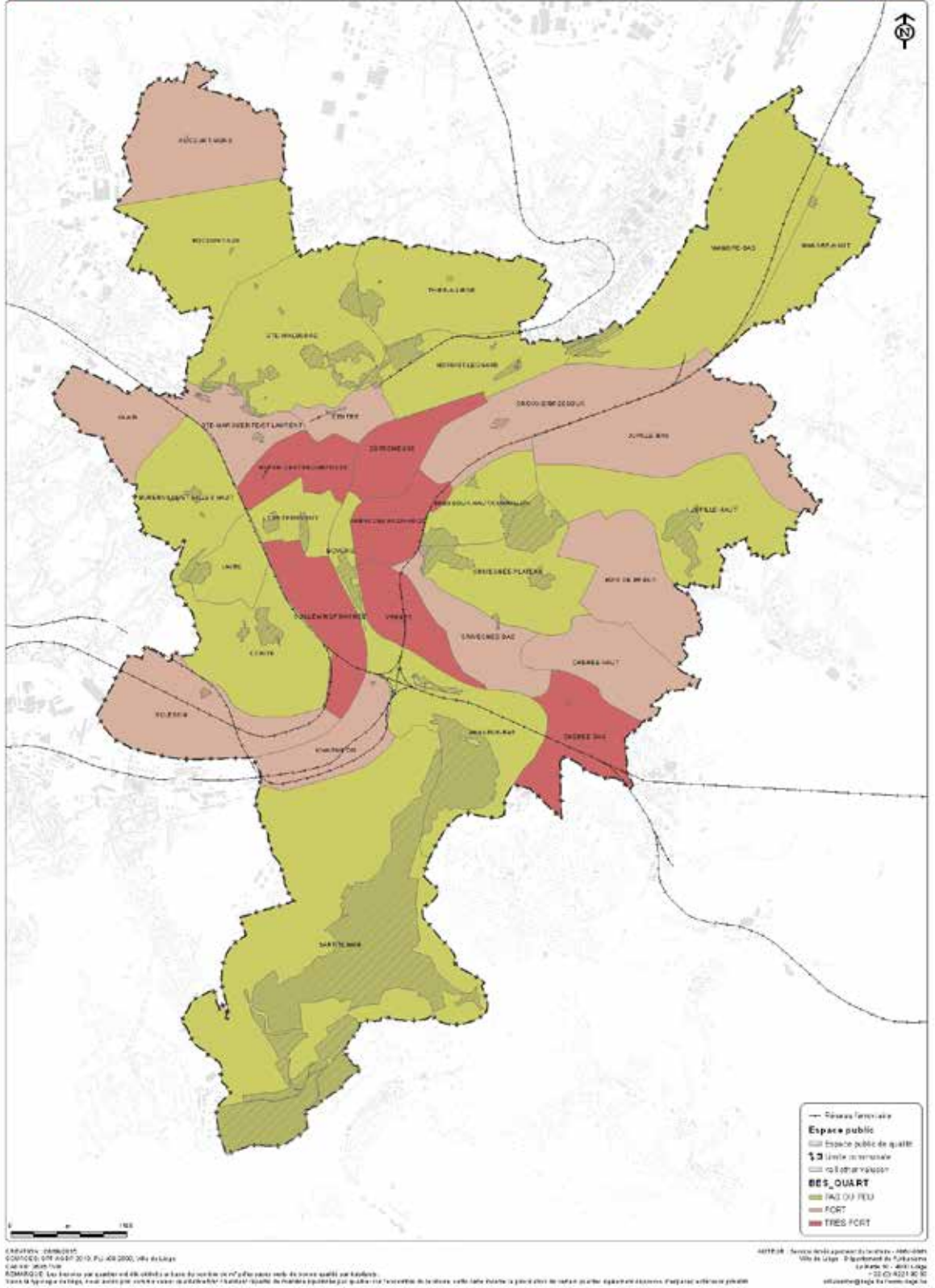




9. Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

Les travaux de réhabilitation comprennent les démolitions des dalles et maçonneries existantes, ainsi que l'assainissement du sol.

SAR - PALMOLIVE					
TYPE DE TRAVAUX	PART SUBSIDIÉE PAR LE SPW	PLAFOND	COÛT GLOBAL (TTC)	QUOTE-PART SPW	QUOTE-PART VILLE DE LIÈGE
Réhabilitation et rénovation	80%	€ 1.000.000	€ 200.000	€ 160.000	€ 40.000
	50%	(Pour le solde excédant 1 mn €) Néant	€ 0	€ 0	€ 0
TOTAL			€ 200.000	€ 160.000	€ 40.000



Constat



LONGDOZ AMERCOEUR

Situation existante

- 8.400 habitants
- ± 4.000 travailleurs et étudiants
- 2,5 ha d'espaces publics
- 0,0 m²/habitants d'espace public de bonne qualité
- 10% de la population sont desservis par un espace public de bonne qualité
- 2 parcs de bonne qualité à proximité mais difficilement accessibles

Potentiel existant

- 3,0 m²/habitants d'espace public potentiel
- 21% de la population desservie par un espace public potentiel

Diagnostic

LONGDOZ AMERCOEUR



- Exploiter les deux parcs en bordure du quartier
- Aménager les connexions transversales vers les parcs existants
- Aménager des connexions inter/intra-quartiers
- Créer un accès supplémentaire vers le parc de la Chartreuse
- Aménager les traversées des cours d'eau
- Créer des relations physiques et visuelles avec la Dérivation
- Augmenter la superficie du « Square Vilette »
- Créer des jardins de quartiers sur le site

L'étude a également permis d'établir deux actions prioritaires à mener :

Proposition d'actions prioritaires

LONGDOZ AMERCOEUR



▪ Ancienne ligne de chemin de fer

- Lien manquant vers la Chartreuse
- Connexion entre deux espaces publics

▪ Créer un jardin de quartier sur le site Palmolive

- Position centrale dans le quartier
- Chancr urbain depuis de nombreuses années
- Peu ou pas d'autres opportunités



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes

FICHE DESCRIPTIVE

OPERATEUR : Ville de Liège

DÉNOMINATION (Nom du site) : Marché d’Amercœur

A. Localisation :

- Province : Liège
- Commune : Liège
- Adresse : Rue Frédéric Nyst à 4020 Liège

(Localisation voir Annexe 1)

B. Site repris ou non à l’inventaire des SAR :

- Numéro du site :

Le site n’est pas reconnu comme S.A.R. de droit mais est repris dans l’inventaire des sites d’activité désaffectés (ISA) du SPW (références du site dit « Marché d’ Amercœur – 62063_G_041). Il s’agit du site qui accueillait précédemment la société des tramways liégeois (STIL) ensuite occupé par le marché couvert d’Amercœur.

Le site a fait l’objet d’un permis d’urbanisme portant sur l’ensemble du site octroyé en 2015. Le projet prévoyait la réhabilitation des édifices d’intérêt architectural existants sur le site, en distillant sur l’ensemble une mixité programmatique comprenant un volet résidentiel, un volet commercial et des espaces de loisirs et récréatifs, en sus d’un local destiné à l’Horeca. Parallèlement, le projet d’ensemble visait la réalisation d’espaces végétalisés de promenade au travers du site.

La mise en œuvre du projet a été réalisée en trois grandes phases : d’abord la construction de l’unité commerciale implantée à l’Est du site ainsi que sa surface de parking, et de façon relativement concomitante, la réhabilitation des édifices dédiés aux bureaux de la STIL à l’origine. Ensuite, le volet résidentiel a pour sa part été réalisé à front de la rue F. Nyst (permis modificatifs introduit dans l’entre-faits).

Le solde du site, soit l’aménagement de l’agora devant la halle à rénover et la réhabilitation de la halle elle-même, persiste en l’état. La seconde zone dédiée à la vocation commerciale reste également à développer.

A noter qu'à l'origine, le site entier était référencé sur la même référence cadastrale. Le site a, depuis le premier permis obtenu, fait l'objet d'une division parcellaire, portant la totalité du site à 7 parcelles distinctes.

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) : Société IMGOVA
- Adresse : Rue de Bruxelles n°10, boîte 20 à 4340 Awans.
- Références cadastrales (+ extrait) :

7^{ème} Division de Liège, Section C, parcelles n° 1234 C, n° 1234B, 1234K, 1234P, 1234T et n° 1234W.

D. Situation juridique :

- Site reconnu par arrêté ministériel : non
- Affectation au plan de secteur : **zone d'habitat**
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :

Périmètre de **renovation urbaine** du quartier d'Amercœur (arrêté du 07/09/2020 entré en vigueur le 07/09/2020). Le site constitue l'un des pôles prioritaires d'action au sein du périmètre.

(Voir annexe 12)

La halle historique est **pastillée à l'Inventaire du Patrimoine** Immobilier Culturel wallon.

Le site dans sa globalité est couvert par une demande de permis d'urbanisme (PU 81238) octroyé en 2015 dont le délai de validité a été prolongé à la demande du propriétaire jusqu'en 2022.

(Voir annexe 10)

- Affectations juridiques diverses:

Reconnaissance d'un **périmètre de préemption** en cours auprès de la Région wallonne identique au périmètre de rénovation urbaine du quartier.

E. Caractéristiques physiques :

- Description des anciennes activités :

Précédemment, entrepôts de la STIL et ensuite affectation en tant que marché couvert.

- Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé) :

Le 7 septembre 2020, la Ville de Liège a obtenu la reconnaissance d'un périmètre de rénovation urbaine pour le quartier d'Amercœur. Le dossier qui comprend une étude détaillée de la situation du quartier et propose différents projets d'aménagement d'espaces publics et de création de logements a été approuvé par le Conseil communal et par le Gouvernement wallon.

Une action prioritaire définie dans le programme de rénovation urbaine est la requalification de l'îlot de l'ancien marché d'Amercœur.

Cet îlot historique et singulier, longeant le chemin de fer de fond de vallée, constitue un enjeu de requalification important pour le quartier. Ancien dépôt de la STIL (ancienne société des trams liégeois), et ensuite marché couvert d'Amercœur, le site a accumulé des entrepôts et hangars, côtoyant deux édifices d'intérêts patrimonial dont l'un d'eux est pointé à l'inventaire du patrimoine wallon.

Le site fait l'objet de l'octroi d'un permis d'urbanisme qui défend une mixité des programmes et la réhabilitation des édifices d'intérêt architectural présents sur le site. En sus, le projet prévoit la mise en œuvre d'espaces extérieurs végétalisés et d'un espace « Agora » au bénéfice des résidents et visiteurs du site et du quartier.

La mise en œuvre du site, par phase, devait permettre d'abord la réhabilitation (en gros œuvre fermé) des édifices patrimoniaux, et la réalisation des aménagements extérieurs, avant le développement des autres programmes, et notamment du programme commercial. Si le site a fait l'objet d'une mise en œuvre substantielle, il reste des parties majeures à réhabiliter et à construire, autant que de programmes significatifs à réaliser. L'objectif étant de modifier sensiblement l'image du quartier, face à ce site abandonné pendant des années, qu'il s'agit de faire renaître entièrement.

L'enjeu de la réhabilitation de la halle est une nouvelle fois mise en évidence, tant en ce qui concerne la qualité architecturale de l'immeuble, que la pertinence du programme sportif et d'horeca. Cet espace devient un réel pôle de développement pour le quartier, et doit pour cela nécessairement proposer des services de proximité et des lieux de rassemblement. Le site de l'ancien marché d'Amercœur constitue un repère pour les habitants du quartier, comme pour les visiteurs. L'objectif est non seulement d'en changer l'image mais aussi l'usage, afin que les riverains et les nouveaux occupants du site en révèlent les atouts.

L'espace public à améliorer sur le site consiste en une dilatation de l'espace rue, sous forme d'un parvis du nouveau site menant ensuite à la drève longeant les commerces à implanter. Espace de convivialité, il constitue une halte le long du cheminement des modes doux au travers du quartier. Il est possible d'y intégrer des espaces spécifiques pour la pratique du skateboard ou des jeux de ballons. Toutefois, il est nécessaire d'évaluer les incidences en termes de bruit pour les riverains directs de l'espace.

Le programme de réhabilitation du site prévoit également la création de logements et de commerces de proximité.

A défaut de rénovation complète, le site reste encore aujourd'hui marqué par ces zones en attente et cet édifice en décrépitude qui ne permet pas le changement d'image du site et du quartier. L'opération de réhabilitation est ainsi à poursuivre et à compléter.

La société, propriétaire du site est actuellement en liquidation judiciaire et les parcelles lui appartenant, très morcelées, n'attirent visiblement pas la foule étant donné la charge de rénovation importante qui porte sur l'édifice.

Aussi, l'une des parcelles regroupe les espaces de promenade au travers du site, en ce compris l'agora-space projeté devant la halle. Nul doute que cette dernière parcelle ne pourra être acquise puisque non développable. Elle enclave par ailleurs la parcelle de la halle, ainsi déconnectée de l'espace public. Des servitudes d'accès seraient alors à établir entre les fonds.

- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : 1.020 m²
 - Des espaces non bâtis : 4.845 m²
 - Superficie totale : 5.865 m²
- Risque de pollution :
 - Existence d'une étude CHST/ISSeP, SPAQuE ou autre :
Pas d'information
 - Risque de pollution : **les parcelles sont présentées en zone « lavande » à la BDES.**
 - Analyse de sol : **pas d'information**

F. la description du projet et son planning :

- Description du projet :

L'objectif de la démarche est de permettre l'acquisition des parcelles et notamment de la halle historique, ainsi que la rénovation de cette enveloppe patrimoniale.

En termes programmatiques, la halle rénovée pourrait abriter un espace de service public (mairie, école des devoirs,...) et/ou un espace récréatif et de loisir ou encore un espace Horeca.

La parcelle libre jouxtant la halle pourrait accueillir comme projeté dans le permis initial un commerce et/ou de nouveaux logements. L'opportunité d'y développer une fonction tertiaire reste plausible.

Il s'agit ainsi d'achever la réhabilitation du site de manière globale en saisissant les opportunités de réaffectations d'un édifice patrimonial avant que celui-ci ne puisse définitivement plus être sauvé.

L'aménagement des abords du site permettra quant à lui de mailler les espaces au sein du quartier et d'éventuellement mettre à disposition un lieu de rencontre pour les habitants du site, les riverains et les visiteurs qui manquent cruellement d'espaces de convivialité dans le secteur.

En sus de ces considérations, le projet pourrait alors être calibré de manière telle à permettre l'arrêt du REL tel qu'envisagé dans le quartier. Dans le souci de promouvoir la mobilité alternative dans le centre urbain, et de permettre la mise en scène valorisation et attractive de cette potentielle halte ferroviaire.

- Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site):

L'inaction sur ce site aboutira sans nul doute à la destruction complète de la halle, et à l'abandon des espaces libres (sans rendement pour d'éventuels acquéreurs et investisseurs) qui déqualifieront le site globalement en exacerbant les usages nocifs et inciviques des lieux. Au-delà des considérations sanitaires et sécuritaires pour les riverains directs du site, maintes fois exprimées auprès des autorités communales (dépôts d'immondices, présence de rats, incivilités et insécurité des lieux).

- Planning du projet :

- Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :

En attente de reconnaissance du périmètre de préemption sur le site afin de se manifester auprès du curateur en charge de la liquidation de la société détentrice des fonds.

- Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :

Après acquisition des lots, il serait envisagé de rénover en gros-œuvre fermé la halle historique, puis de lancer un appel à intérêts sur l'ensemble du site de projet afin d'y promouvoir un développement de la parcelle restant à bâtir, en

chargeant le soumissionnaire d'aménager les abords du site (soit le contenu de la parcelle libre et destinée à l'aménagement des venelles et de l'agora-space).

L'affectation de la halle pourrait soit être développée par la Ville de Liège, soit être mise à disposition (à voir la forme : vente, bail, ...) au soumissionnaire pour qu'il y développe lui-même l'usage.

Les grandes étapes du dossier pourraient donc se dérouler selon le programme suivant :

- Acquisition des parcelles et de la halle : 2022
- Reconnaissance SAR : 2022-23
- Marché de travaux pour la rénovation en gros-œuvre fermé de la halle : 2023
- Travaux de rénovation de la halle : 2024-25

G. le budget du projet et son financement:

- Budget acquisition* :
 - Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT : 450.000 € TTC
- Budget travaux (TVA comprise) :
 - Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-2 du CoDT : /
 - Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT : 1.500.000 €

(démolitions de maçonneries intérieures et évacuation des débris, démontage et remplacement de la toiture, remplacement de menuiseries extérieures, évacuations des eaux, restauration de maçonneries...)

- Coût global (acquisition + travaux) : 1.950.000 €

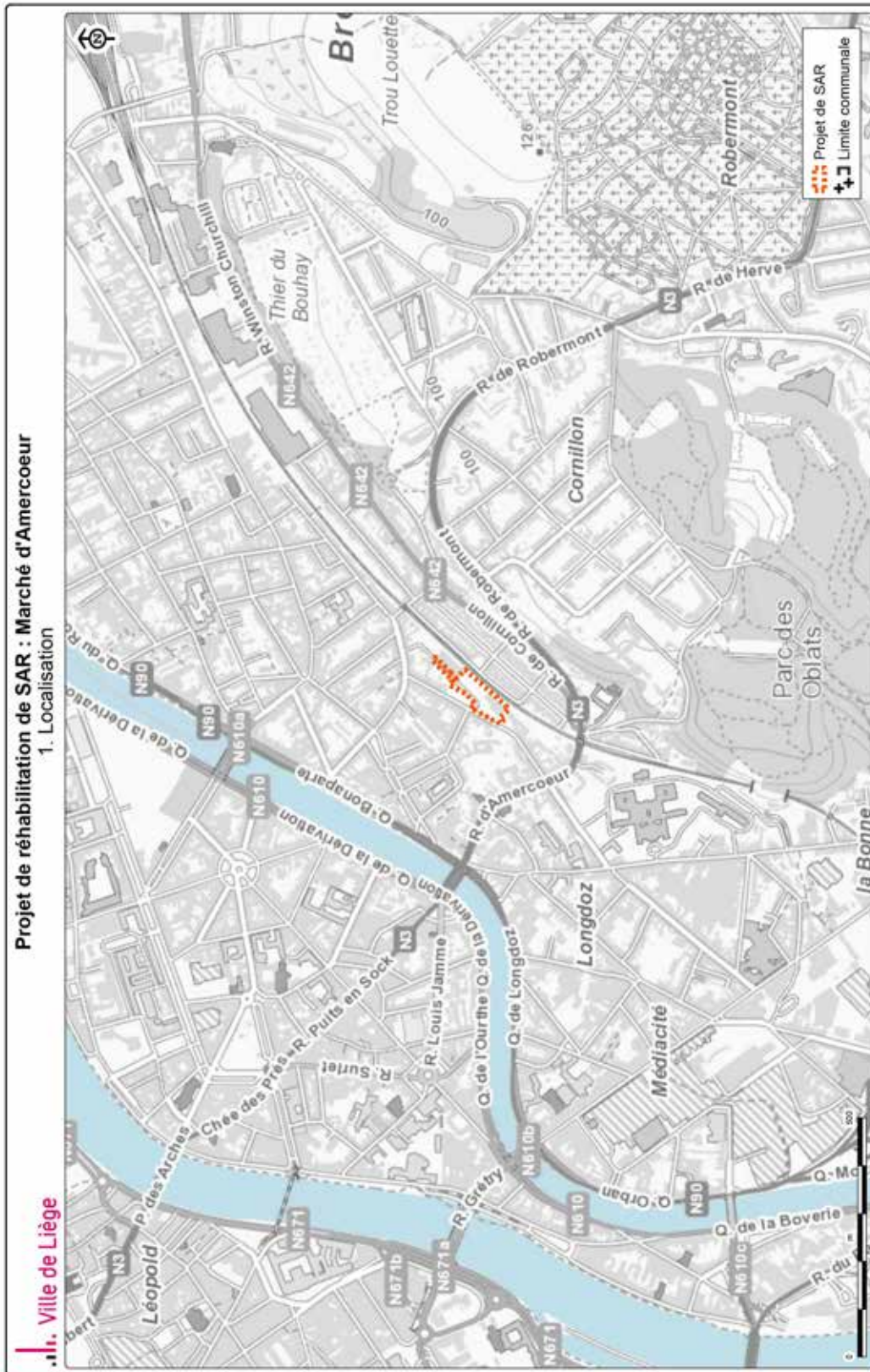
H. Annexes:

- 1) Localisation de la zone concernée par le projet
- 2) Situation cadastrale
- 3) Plan de secteur
- 4) Situation de droit
- 5) Situation de fait
- 6) Orthophotoplan
- 7) Carte de localisation des actes/travaux envisagés
- 8) Reportage photographique
- 9) Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

- 10) Plan d'implantation du permis d'urbanisme (PU 81238) octroyé pour le réaménagement global du site
- 11) Extraits du dossier de rénovation urbaine – périmètre
- 12) Extraits du dossier de rénovation urbaine – priorités d'actions
- 13) Extraits du dossier de rénovation urbaine – schéma du quartier

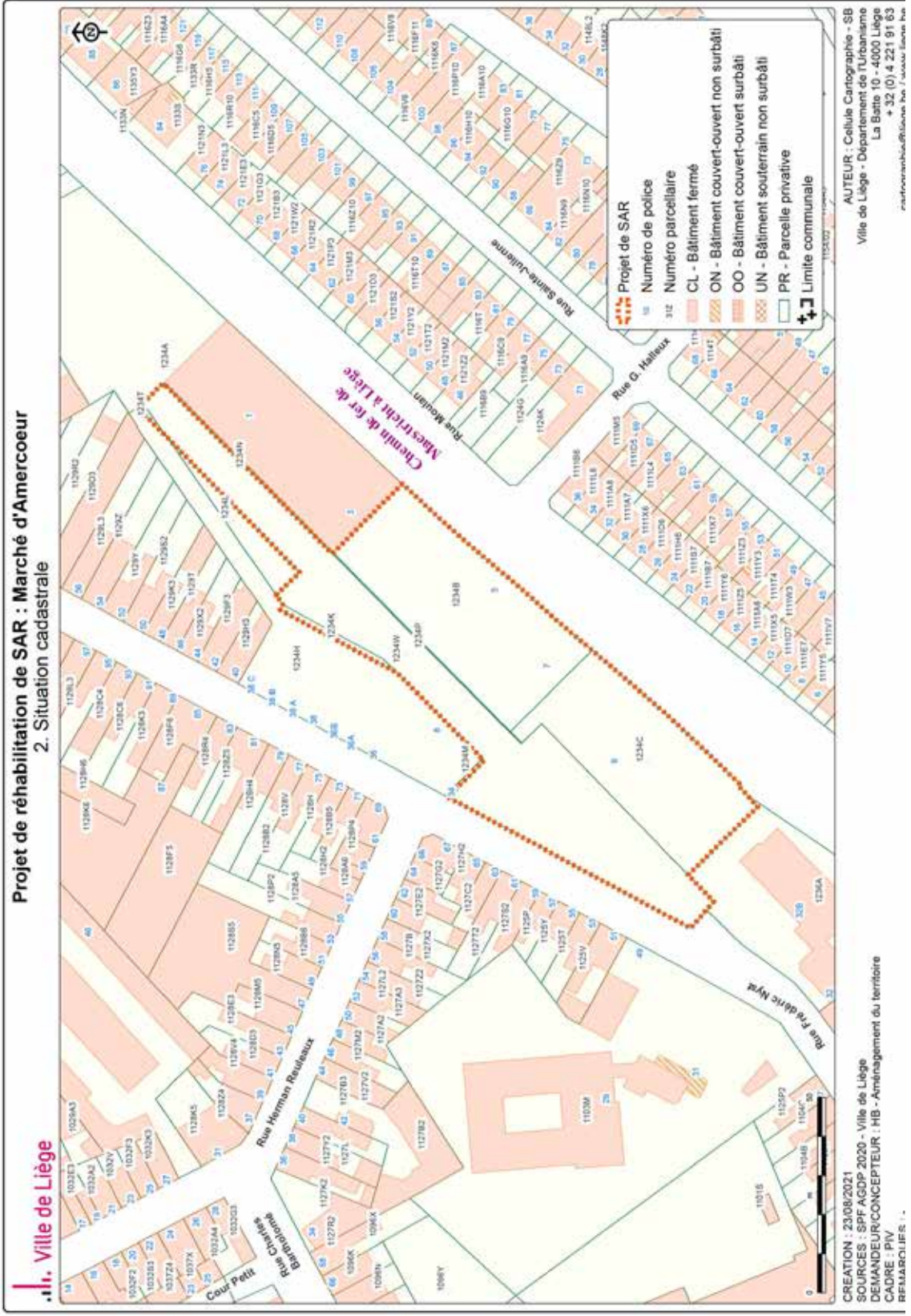
Projet de réhabilitation de SAR : Marché d'Amercoeur

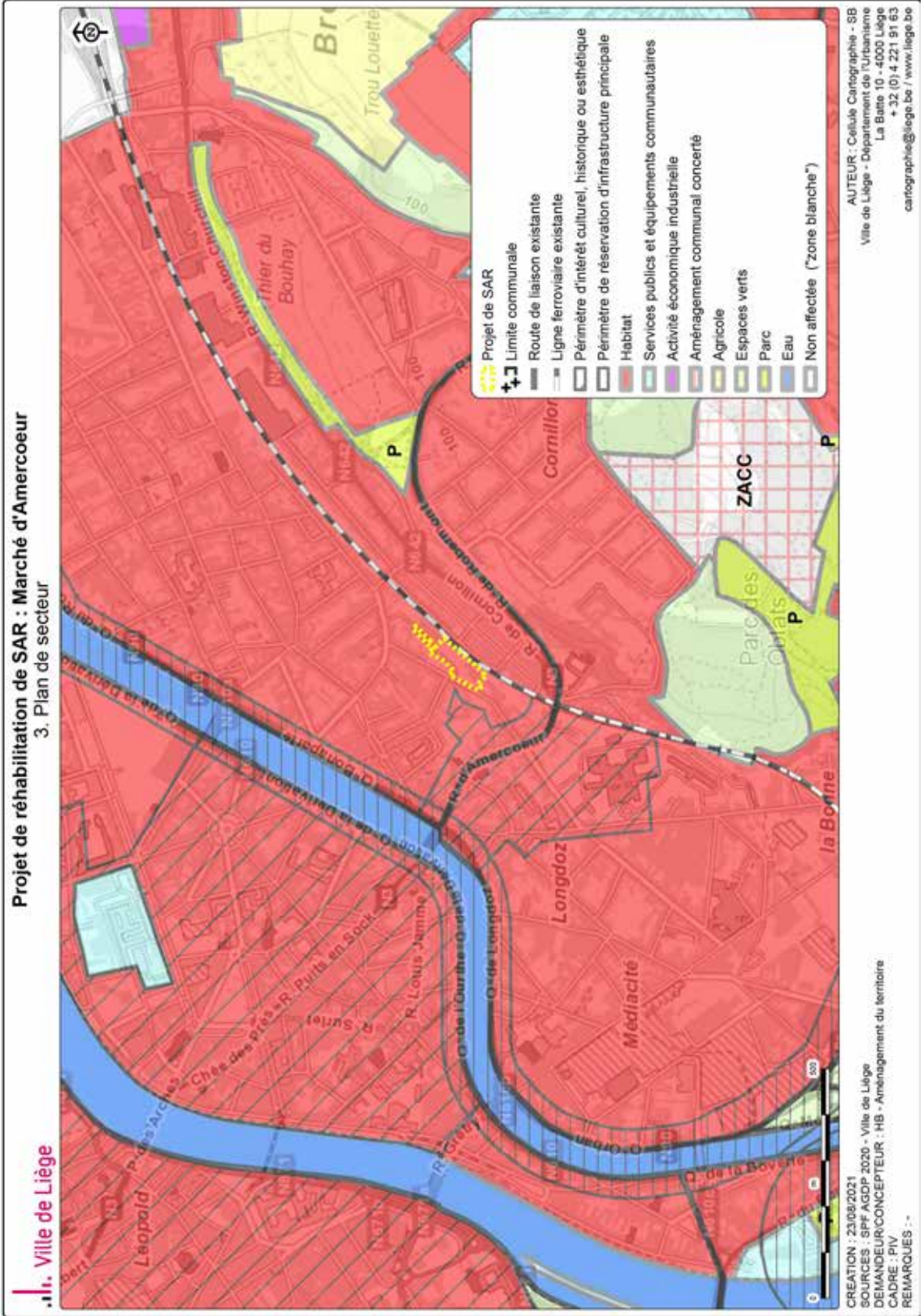
1. Localisation



AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batto 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

CREATION : 23/09/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES :-



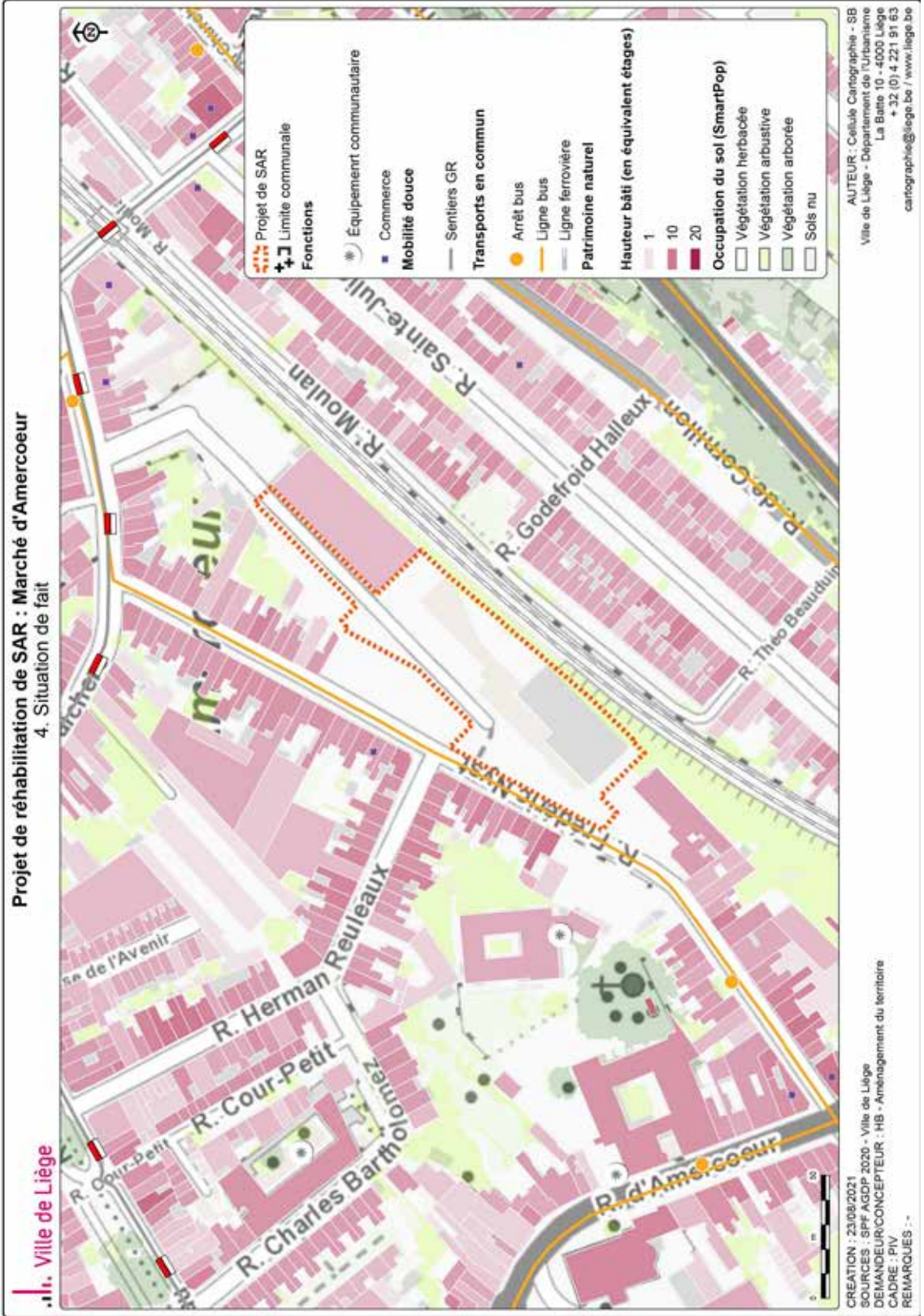


Projet de réhabilitation de SAR : Marché d'Amercoeur
 4. Situation de droit




AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batte 10 - 4000 Liège
 + 32 (0)4 221 91 63

CREATION : 23/08/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV





 Projet de SAR
+ Limite communale

CREATION : 23/09/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PIV
REMARQUES :-

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Battoie 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be

7. Carte de localisation des actes/travaux envisagés



8. Reportage photographique







Parcelle jouxtant la halle

9. Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

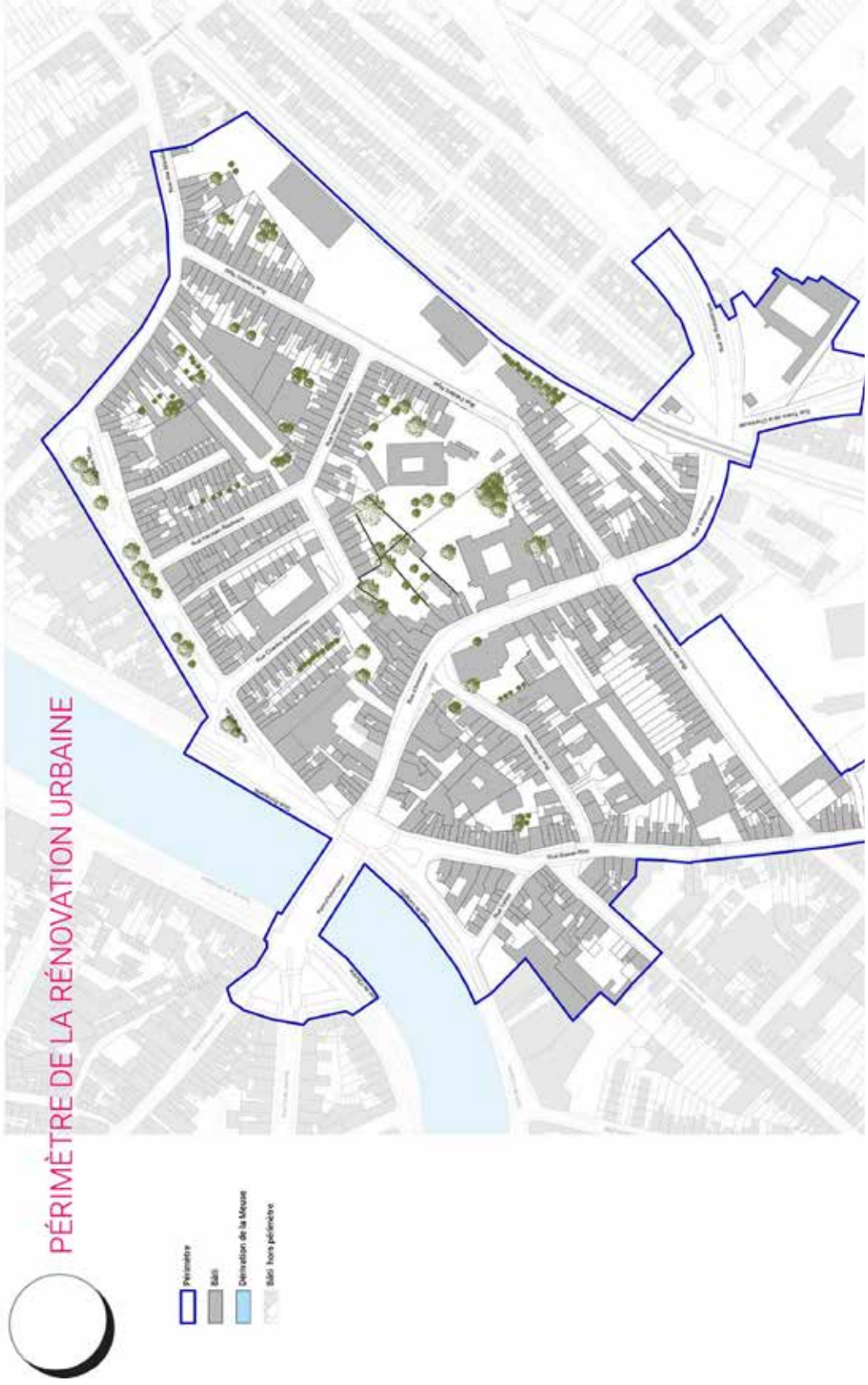
Les travaux de rénovation comprennent des démolitions de la toiture, de maçonneries intérieures de la halle et de divers dispositifs et leurs évacuations. Ils comprennent également la « mise hors eau » du bâtiment en ce compris le remplacement de la toiture et des éléments de structure, ainsi que le remplacement des menuiseries extérieures.

SAR – MARCHÉ D'AMERCOEUR					
TYPE DE TRAVAUX	PART SUBSIDIÉE PAR LE SPW	PLAFOND	COÛT GLOBAL (TTC)	QUOTE-PART SPW	QUOTE-PART VILLE DE LIÈGE
Acquisitions	60 %	/	€ 450.000	€ 270.000	€ 180.000
Réhabilitation et rénovation	80%	€ 1.000.000	€ 1.000.000	€ 800.000	€ 200.000
	50%	(Pour le solde excédant 1 mn €) Néant	€ 500.000	€ 250.000	€ 250.000
TOTAL			€ 1.950.000	€ 1.320.000	€ 630.000

10. Plan d'implantation du permis d'urbanisme (PU 81238) octroyé pour le réaménagement global du site

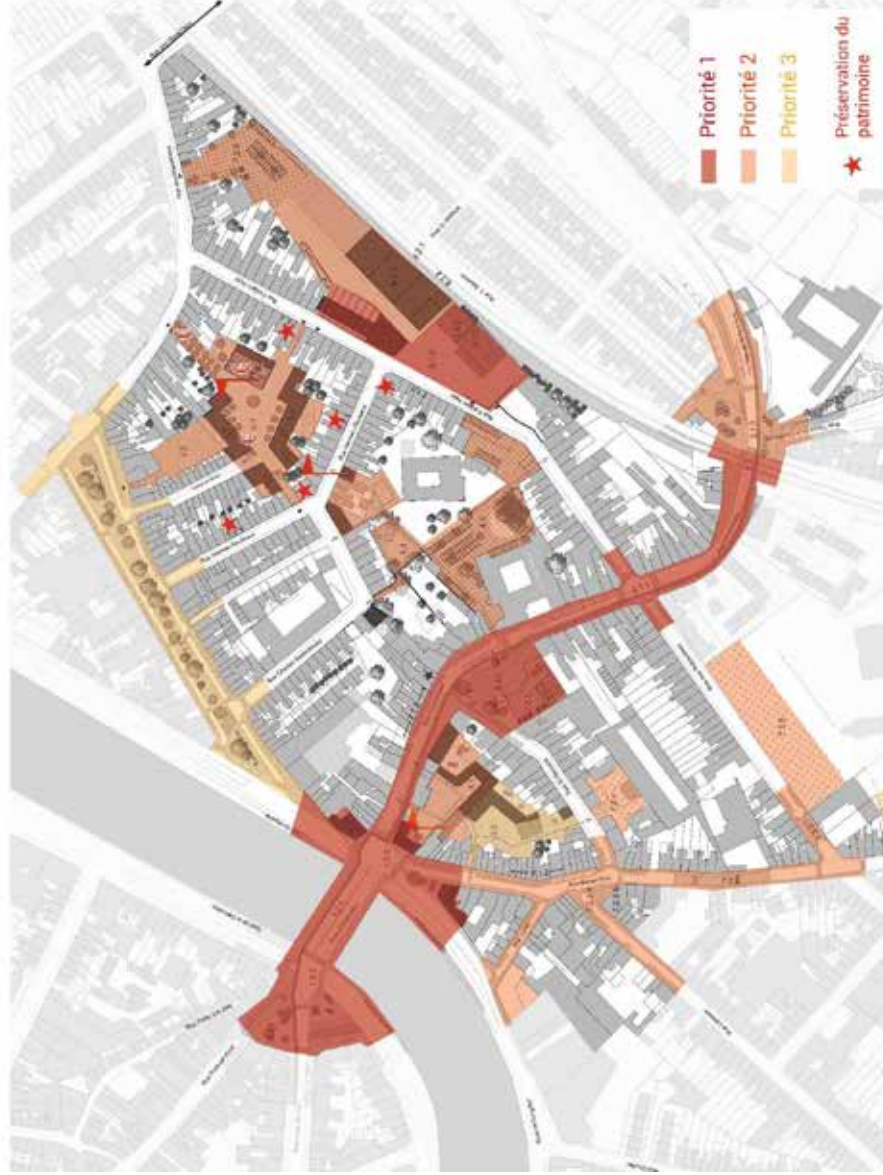


11. Extraits du dossier de rénovation urbaine – périmètre



12. Extraits du dossier de rénovation urbaine – priorités d’actions

SYNTHÈSE DES PRIORITÉS

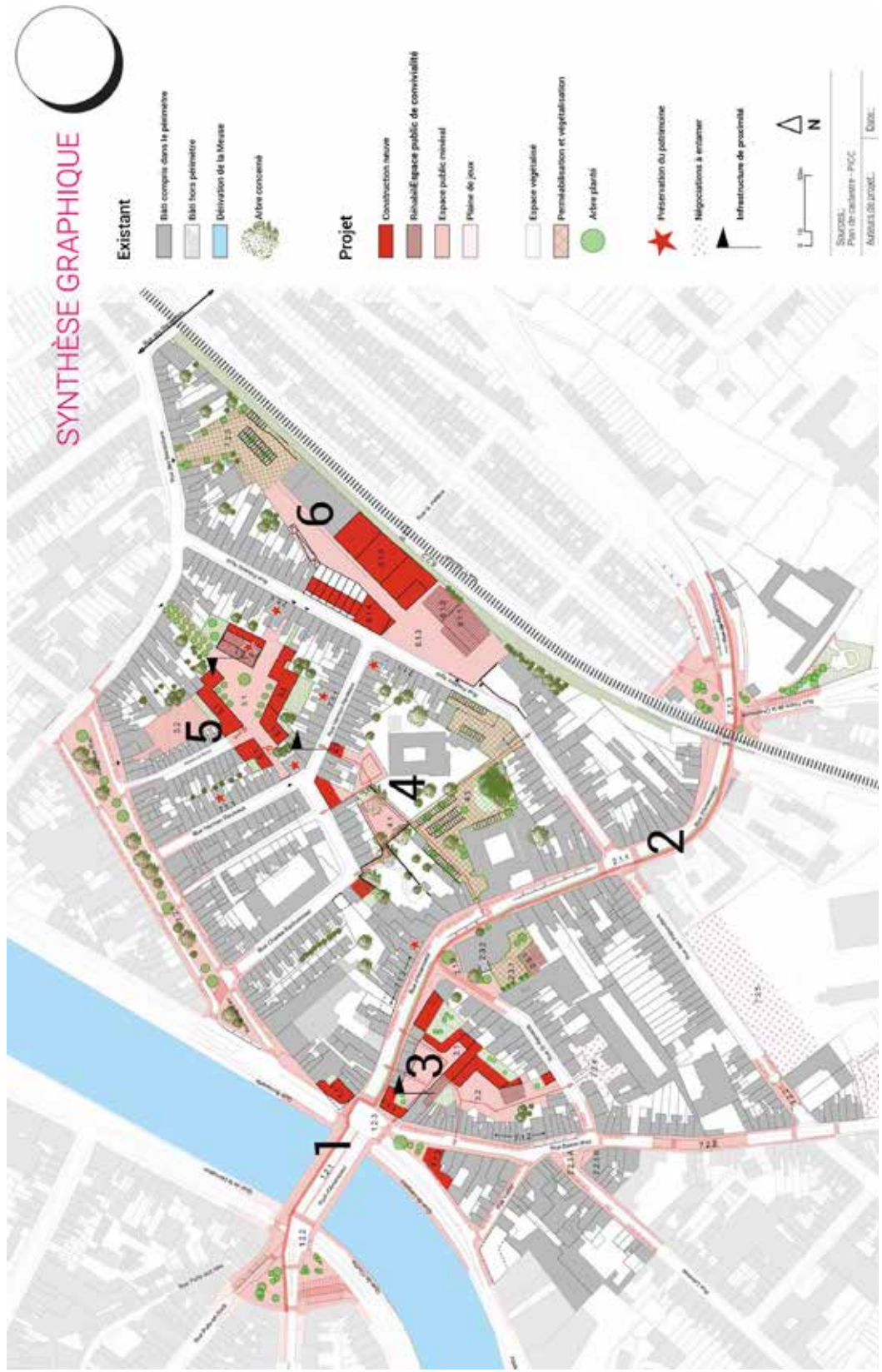


NOTE RELATIVE À LA PRIORISATION DES OPÉRATIONS

Le classement des opérations selon un ordre de priorité vise à identifier les points d'interventions à privilégier au sein du périmètre. L'objectif est de générer un effet levier de par l'exemplarité de certains projets, et d'opérer progressivement à un changement d'image et de perception du quartier d'Amercoeur.

La priorisation se libère de l'organisation par pôles géographiques pour créer des logiques stratégiques selon les disponibilités foncières et immobilières ou même selon les espaces à fort caractère identitaires pour les habitants.

13. Extraits du dossier de rénovation urbaine – schéma du quartier





Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes

FICHE DESCRIPTIVE

OPERATEUR : Ville de Liège

DÉNOMINATION (Nom du site) : Hangars de la rue de Droixhe

A. Localisation :

- Province : Liège
- Commune : Liège
- Adresse : rue de Droixhe

(Localisation voir carte au 1/10.000ème jointe : « Annexe 1 »)

B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR :

- Numéro du site :
Le site n'est pas reconnu en tant que S.A.R. de droit.

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) :
- Adresse :
- Références cadastrales (+ extrait) :

(voir pages suivantes)

RÉFÉRENCES ET ADRESSE CADASTRALES DE LA PARCELLE SUR LAQUELLE EST SITUÉ LE BIEN IMMOBILIER							IDENTIFICATION DU BIEN IMMOBILIER							INFORMATIONS SUR LE(S) PROPRIÉTAIRE(S)						
CAPAKEY	Div.	Sect.	Numéro parcellaire	Rue	Num. de pol.	ID sit. patrim.	Nature cadastrale	Droit réel	ID du propriétaire	Name	Pays	CP	Commune	Rue	Num. de pol.					
62809B0315/ 00V003	9	B	315 V 3	RUE DE DROIXHE	12	2073964 94	HANGA R	-PP 1/4-	37122003 334	Derwa, Maurice	BE	44 31	ANS	Rue des Faisans	14					
								-PP 1/4-	58092404 432	Derwa, Anne	BE	43 60	OREYE	Rue sous la Motte	9					
								-PP 1/12-	49060307 929	Derwa, Lambert	BE	46 70	BLÉGNY	Rue de la Station	25					
								-PP 1/36-	45100413 086	Derwa, Renée	BE	43 60	OREYE	Rue du Roua	10					
								-PP 1/36-	65080522 972	Budo, Joseph	BE	43 60	OREYE	Ancienne Chaussée Romaine	40					
								-PP 1/36-	67081137 480	Budo, Françoise	BE	43 60	OREYE	Rue du Roua	12					
								-PP 1/9 US 2/9-	41020804 607	Schroyen, Mathilde	BE	37 00 S	TONGRE	Aniciuspark	9					
								-NP 1/9-	64060607 168	Derwa, Arthur	BE	46 80	OUPEYE	Rue Vinave	1					
								-NP 1/9-	68072205 781	Derwa, Freddy	BE	37 00 S	TONGRE	Astridlaan	89					
								-PP 1/4-	37122003 334	Derwa, Maurice	BE	44 31	ANS	Rue des Faisans	14					
62809B0315/ 00N000	9	B	315 N	RUE DE DROIXHE	14	2073965 08	ATELIER	-PP 1/4-	58092404 432	Derwa, Anne	BE	43 60	OREYE	Rue sous la Motte	9					

62809B0315/ 00T000	9	B	315 T	RUE DE DROIXHE	22	4506685 0	ENTREP OT	-PP 1/1-	04042555 17	Maison Henri Hardy	BE	40 00	LIÈGE	Rue de l'Épée	14
62809B0315/ 00K004	9	B	315 K 4	RUE DE DROIXHE	26	4506688 5	CHARCU TERIE	-PP 1/1-	04150683 44	Viande de Liège	BE	40 00	LIÈGE	Rue de Droixhe	17
62809B0315/ 00X003	9	B	315 X 3	RUE DE DROIXHE	28 A	4506687 2	ATELIER	-PP 1/1-	04150683 44	Viande de Liège	BE	40 00	LIÈGE	Rue de Droixhe	17
62809B0315/ 00L004	9	B	315 L 4	RUE DE DROIXHE	28	4150683 44	MAISON DE COMME RCE	-PP 1/1-	04150683 44	Viande de Liège	BE	40 00	LIÈGE	Rue de Droixhe	17

D. Situation juridique :

- Site reconnu par arrêté ministériel : non
- Affectation au plan de secteur : **zone d'activité économique mixte**
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire :
 - Le site est surplombé par plusieurs lignes à haute tension reprises au plan de secteur.
- Affectations juridiques diverses:
 - Le périmètre est intégré dans une zone de captage

E. Caractéristiques physiques :

- Description des anciennes activités :

La majorité des activités exercées sur ces parcelles semi-industrielles étaient en lien avec le secteur agro-alimentaire (HORECA, transformation viande...) et de stockage pour des activités de commerce exercées en centre-ville.

- Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé) :

Ces friches offrent une contre-image de ce que la Ville cherche à faire dans cette vaste zone de Bressoux-Droixhe : bâti non entretenu, dépôts clandestins, activités illicites... Cet état de déstructuration est perçu tant à partir de la rue de Droixhe qu'à partir de l'arrière des parcelles, là où s'exercent aujourd'hui les activités du Marché Matinal qui sont en renouveau et où s'achève notamment la construction d'un bâtiment neuf juste à l'arrière de la friche en question.

Par ailleurs, la Ville de Liège programme dans les toutes prochaines années une rénovation du réseau d'égouttage rue de Droixhe et rue de Jupille. L'opération donnera lieu à une rénovation complète des voiries. Le maintien d'un tronçon de rue avec du bâti déstructuré est contraire au bon aménagement des lieux.

(Un reportage photographique figure en annexe 8)

- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : 4.600 m²
 - Des espaces non bâtis : 1.400 m²
 - Superficie totale : 6.000 m²

- Risque de pollution :
 - Existence d'une étude CHST/ISSeP, SPAQuE ou autre :
Pas d'information
 - Risque de pollution : **les parcelles sont présentées en zone « lavande » à la BDES.**
 - Analyse de sol :

A travers une comparaison de données du sol disponibles pour la zone de la station d'épuration des eaux du site de l'Abattoirs, situé de l'autre côté de la rue (note de travail de SBS Environnement) et du site de la Cour aux marchandises (site SPAQUE), nous estimons, en première approche, les coûts possibles d'assainissement sol à hauteur de 100 €/m², ceci en considérant que la vocation future du site est de type V (industriel), soit le moins contraignant.

F. la description du projet et son planning :

- Description du projet :

Le SAR est localisé à proximité immédiate de sites en phase opérationnelle de réhabilitation et/ou de redynamisation (centre de maintenance et parking relais-tram, FIL, Droixhe-Logement...).

Il est plus précisément au cœur d'une vaste zone d'activités économiques agro-alimentaires de quelque 30ha qui va elle-même bientôt faire l'objet d'un master plan (cf. PIV).

Le projet consiste à acquérir et assainir un ensemble de parcelles privées (une dizaine) et de bâtiments en fin de vie afin de procéder à leur assainissement et à un remembrement parcellaire, ceci afin d'intégrer cette zone SAR dans la dynamique en cours de réorganisation et de densification des activités productives (orientation agro-alimentaire) dans cette partie stratégique de la Ville.

- Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site):

Le maintien du découpage parcellaire existant et du bâti dégradé qui se trouve sur une majorité des parcelles est un frein à l'intégration de la zone dans la dynamique de redynamisation voulue.

Il y a lieu d'acquérir, d'assainir puis de remembrer au profit d'une opération d'optimisation des activités et des flux dans la zone de 30 ha qui va être l'objet d'un master plan.

- Planning du projet :
 - Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :

Le site devra être reconnu en tant que SAR de droit.

Les bâtiments ont été expertisés. Des négociations ont été lancées avec les propriétaires.

- Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :
 - Acquisitions des parcelles : 2022-23
 - Reconnaissance SAR : 2022-23
 - Etudes de sol, projet d'assainissement : 2023-24
 - Marché de travaux pour les démolitions des hangars et l'assainissement du sol : 2023-24
 - Travaux : 2025-2026

G. le budget du projet et son financement:

- Budget acquisition* :
 - Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT :

La Ville de Liège a récemment fait réaliser des estimations de la valeur de ces biens dans l'état où ils se trouvent aujourd'hui (société GEXHAM).

La valeur de l'ensemble des biens repris dans le périmètre concerné s'élève à 930.000 €

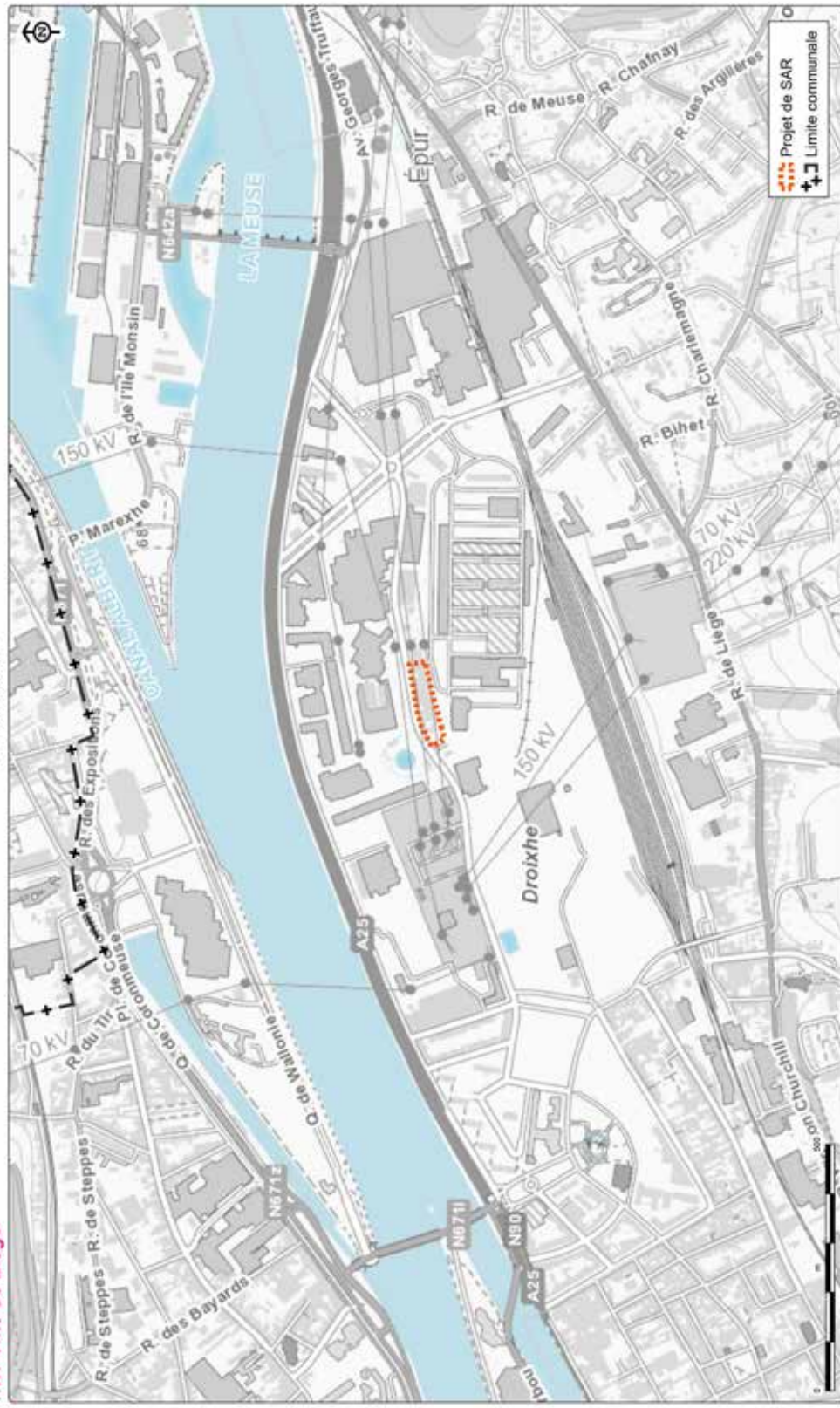
- Budget travaux (TVA comprise) :
 - Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-2 du CoDT : 1.146.000 €
 - Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT : 0 €
- Coût global (acquisition + travaux) : 2.076.000 €

H. Annexes:

- 1) Localisation de la zone concernée par le projet
- 2) Situation cadastrale
- 3) Plan de secteur
- 4) Situation de droit
- 5) Situation de fait
- 6) Orthophotoplan
- 7) Carte de localisation des actes/travaux envisagés
- 8) Reportage photographique
- 9) Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

Projet de réhabilitation de SAR : Hangars rue de Droixhe

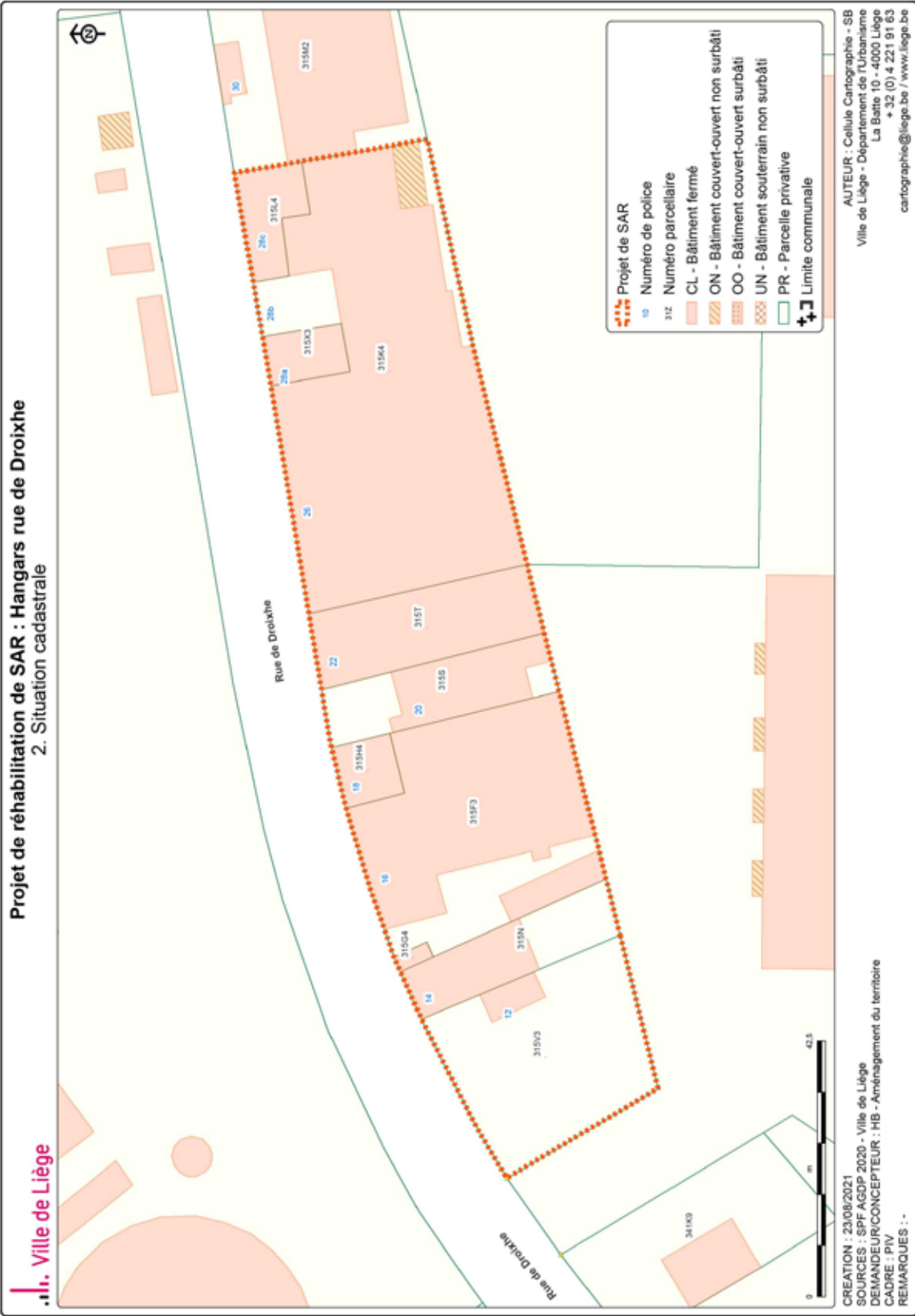
1. Localisation



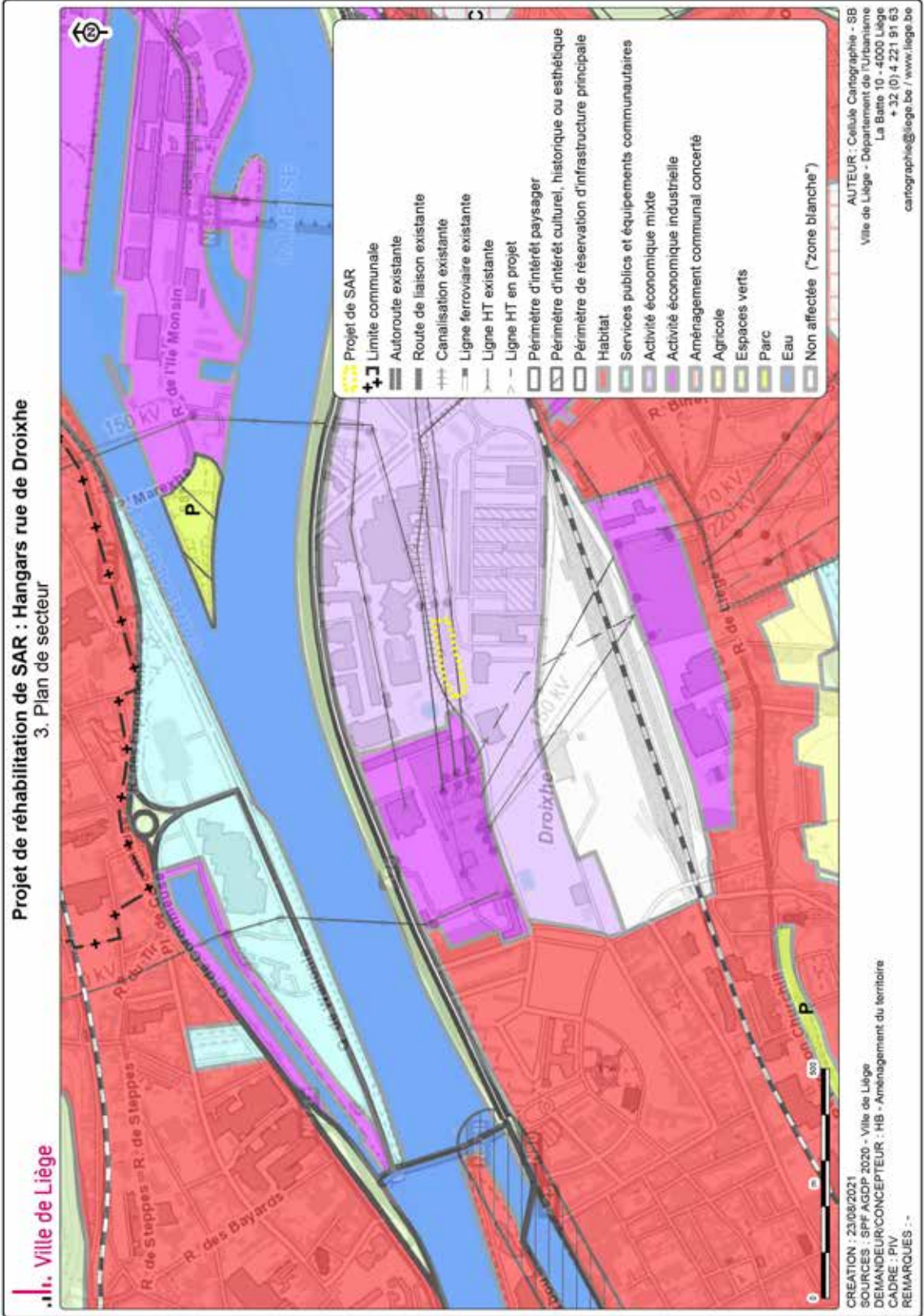
CREATION : 23/09/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -

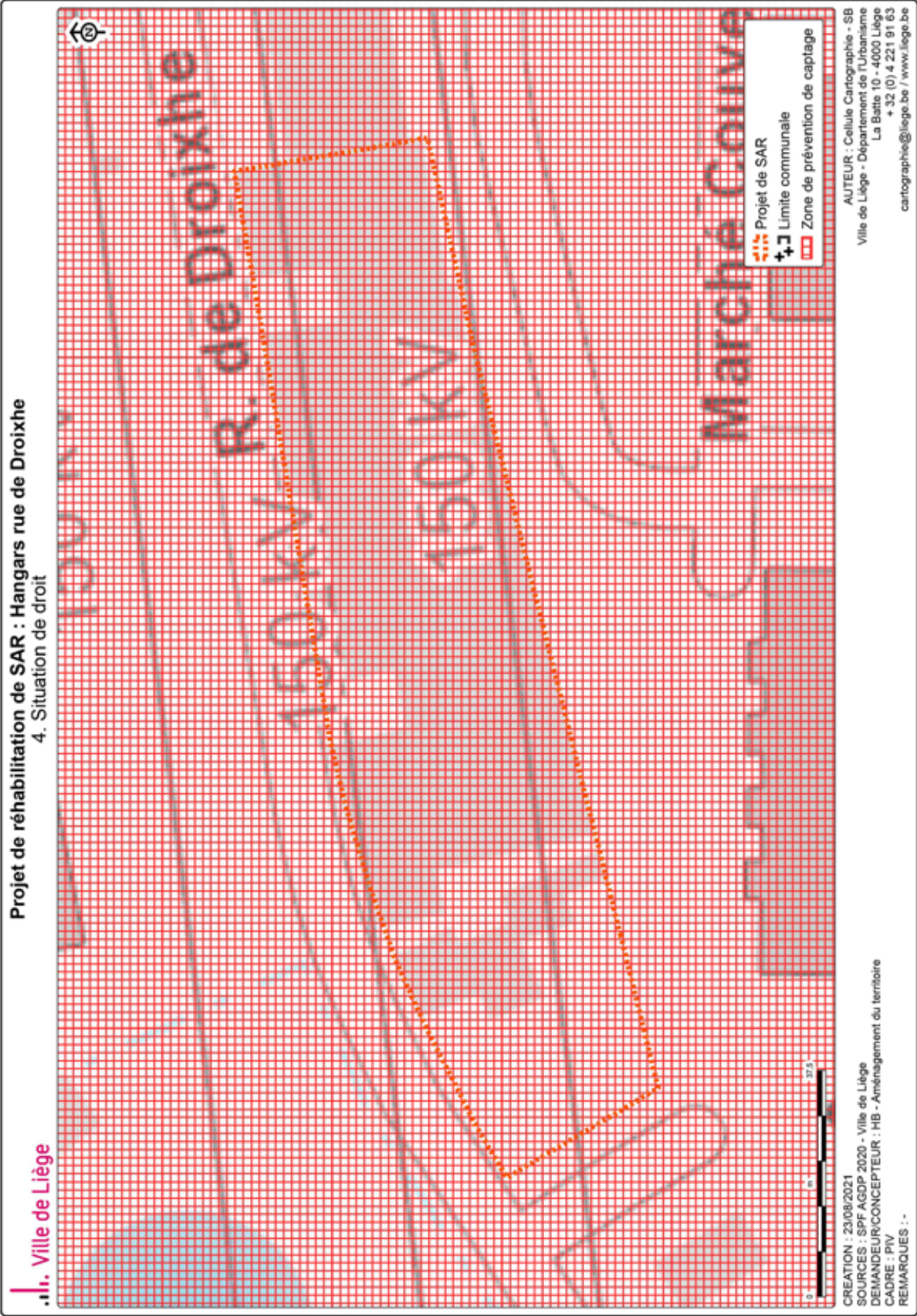
AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batto 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

Projet de réhabilitation de SAR : Hangars rue de Droixhe
2. Situation cadastrale



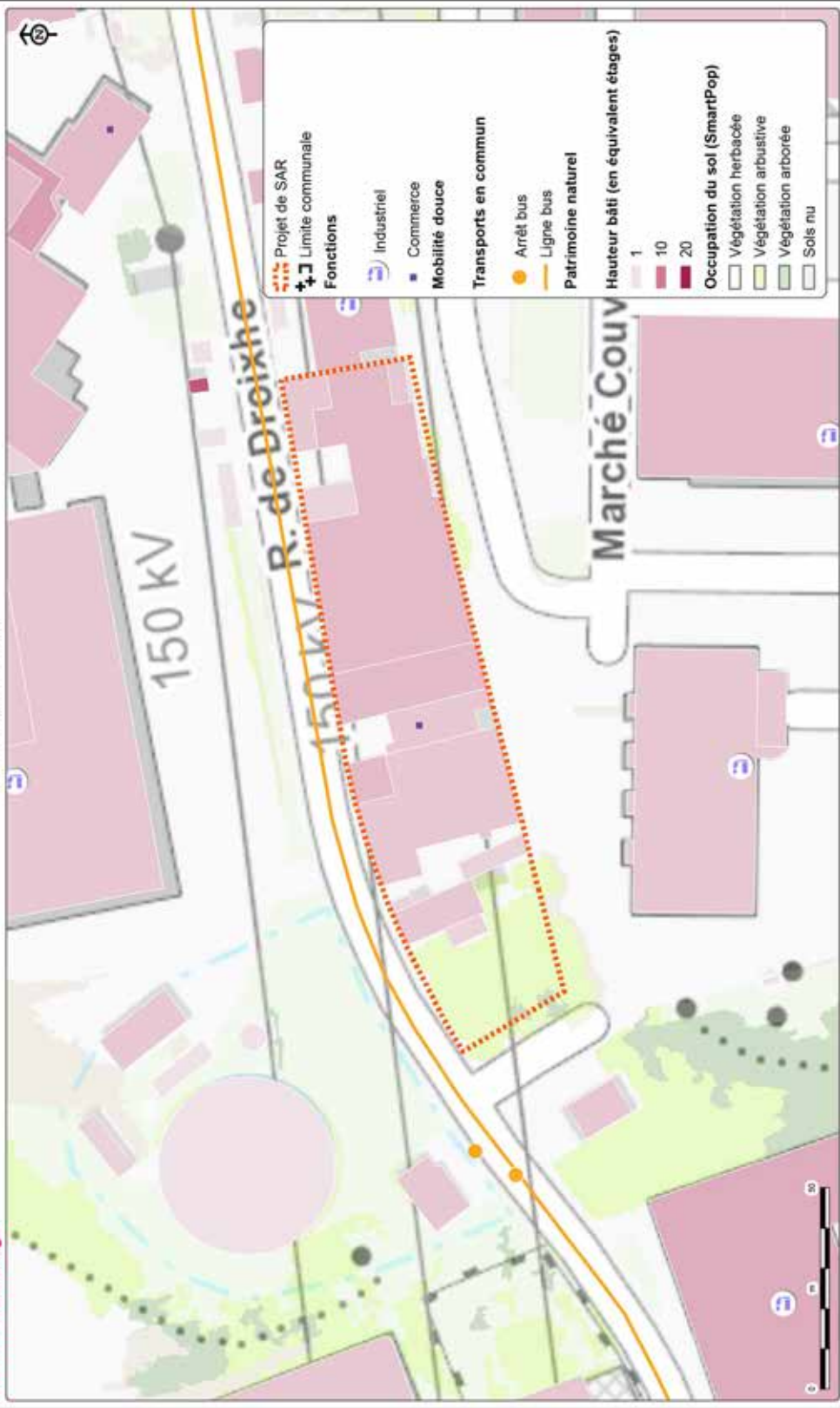
AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batte 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be





Projet de réhabilitation de SAR : Hangars rue de Droixhe
4. Situation de fait

Ville de Liège



CREATION : 23/09/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PV
REMARQUES : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Batto 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be

Projet de réhabilitation de SAR : Hangars rue de Droixhe
6. Orthophotoplan

Ville de Liège

Projet de SAR
+ Limite communale

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Battoie 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be

CREATION : 23/09/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PIV
REMARQUES : -



POLITIQUE INTÉGRÉE DE LA VILLE

7. Carte de localisation des actes/travaux envisagés



8. Reportage photographique









9. Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

Les travaux de réhabilitation comprennent des démolitions, l'évacuation des déchets et l'assainissement du sol.

SAR – HANGARS DE LA RUE DE DROIXHE					
TYPE DE TRAVAUX	PART SUBSIDIÉE PAR LE SPW	PLAFOND	COÛT GLOBAL (TTC)	QUOTE-PART SPW	QUOTE-PART VILLE DE LIÈGE
Acquisitions	60 %	/	€ 930.000	€ 558.000	€ 372.000
Réhabilitation	80%	€ 1.000.000	€ 1.000.000	€ 800.000	€ 200.000
	50%	(Pour le solde excédant 1 mn €) Néant	€ 146.000	€ 73.000	€ 73.000
TOTAL			€ 2.076.000	€ 1.431.000	€ 645.000



Réhabilitation de sites à réaménager situés dans les centralités des villes

FICHE DESCRIPTIVE

OPÉRATEUR : Ville de Liège

DÉNOMINATION (Nom du site) : Ateliers rue de Mulhouse

A. Localisation :

- Province : Liège
- Commune : Liège
- Adresse : Rue de Mulhouse, 31 et parcelles voisines
- + localisation sur extrait de carte 1/10.000ème

B. Site repris ou non à l'inventaire des SAR :

- **Numéro du site :**
Le périmètre n'est pas reconnu en tant que SAR de droit.
L'inventaire des sites d'activité désaffectée (ISA) du SPW-DAOV reprend le périmètre sous le numéro « 62063_G_015 ».

C. Statut des propriétés (maîtrise foncière) :

- Nom du ou des propriétaire(s) : ARKIA
- Adresse : Rue Colonel Bourg 127/19 à 1140 EVERE
- Références cadastrales (+ extrait)

(Voir page suivante)

RÉFÉRENCES ET ADRESSE CADASTRALES DE LA PARCELLE SUR LAQUEL EST SITUÉ LE BIEN IMMOBILIER							IDENTIFICATION DU BIEN IMMOBILIER							INFORMATIONS SUR LE PROPRIÉTAIRE DU BIEN						
CAPAKY	Div.	Sect.	Numéro parcellaire	Rue	Num. de pol.	ID sit. patrim.	Nature cadastrale	Droit réel	ID du propriétaire	Name	Pays	CP	Commune	Rue	Num. de pol.					
62817B0289/00E004	17	B	289E4	Rue de Mulhouse		207505274	TERR.BATIR	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19					
62817B0289/00V003	17	B	289V3	Rue de Mulhouse	31	207505275	Ruines	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19					
62817B0289/00D004	17	B	289D4	Rue Ansiaux		207505269	TERR.BATIR	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19					
62817B0289/00G002	17	B	289G2	Rue Ansiaux	16+	207505271	GARAGE	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19					
62817B0289/00D003	17	B	289D3	Rue Ansiaux	16+	207276242	GARAGE	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19					
62817B0289/00E003	17	B	289E3	Rue Ansiaux	16+	207505273	GARAGE	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19					
62817B0289/00F003	17	B	289F3	Rue Ansiaux	16+	207276240	GARAGE	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19					
62817B0289/00G003	17	B	289G3	Rue Ansiaux	16+	207505272	GARAGE	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19					

62817B0289/00H003	17	B	289H3	Rue Anstiaux	16+	207505270	GARAGE	-PP 1/1-	?	ARKIA	BE	1140	EVERE	Rue Colonel Bourg	127/19
-------------------	----	---	-------	-----------------	-----	-----------	--------	-------------	---	-------	----	------	-------	-------------------------	--------

D. Situation juridique :

- Site reconnu par arrêté ministériel : Non
- Affectation au plan de secteur : Le périmètre est situé en **zone d'habitat**.
- Affectations juridiques relevant de l'Aménagement du territoire : /
- Affectations juridiques diverses: /

E. Caractéristiques physiques :

- **Description des anciennes activités :**
- Des prérecherches historiques de la SPAQuE ont établi la présence sur le site d'anciennes installations de fonderie de cuivre, forge, fabrique de coffre-fort, fabrique de cuisinière, atelier mécanique et menuiserie (manufacture des établissement Dabrefontaine).
- Description du site et reportage photographique (démontrer que le maintien du site proposé dans son état actuel est contraire au bon aménagement des lieux et/ou constitue une déstructuration du tissu urbanisé) :

Le site est accessible via la rue de Mulhouse et la rue Ansiaux. Ces larges accès sont actuellement fermés par une barrière et des murs d'enceinte. L'ensemble du site est d'ailleurs délimité par des murs ou des arrières de maisons. Le long de la rue de Mulhouse, un bâtiment délabré, de type industriel est mitoyen au numéro 29.

En intérieur d'îlot, 6 garages sont présents mais leur accès est contraint par la présence d'une végétation spontanée arborescente et arbustive.

Le relief du site semble plat.

Le caractère délabré et le manque de contrôle social induisent un sentiment d'insécurité et nuisent à l'image du quartier. L'aménagement de ce site permettrait de redonner vie à cet espace à haut potentiel et utiliser cette rupture dans le tissu urbain pour recoudre le quartier, créer des liens, traiter les pignons aveugles disgracieux, ...

(Un reportage photographique figure à l'annexe 8)

- Superficie :
 - Des bâtiments (emprise au sol) : 458m²
 - Des espaces non bâtis : 2857m²
 - Superficie totale : 3315m²
- Risque de pollution :
 - Existence d'une étude CHST/ISSeP, SPAQuE ou autre : Non
Le site a fait l'objet de « prérecherches historiques » de la SPAQuE.

- Risque de pollution :
L'ensemble des parcelles sont reprises en couleur lavande au sein de la Banque de donnée de l'état des sols.
Les activités antérieures pourraient avoir généré une pollution du sol. La BDES relève qu'historiquement, une demande a été réalisée pour enterrer une citerne de 2000 l de benzine sur la parcelle 289v3 rue de Mulhouse.
- Analyse de sol : /

F. la description du projet et son planning :

- **Description du projet :**

À l'instar d'autres terrains industriels abandonnés dans le Longdoz, ce terrain possède un potentiel de reconversion à mettre en réseau avec d'autres sites au sein du quartier pour recréer une trame d'espaces verts. Le passé industriel du quartier et sa densification au cours du temps ont engendré une urbanisation serrée, laissant peu de place pour les espaces publics de qualité.

Pourtant, le Longdoz possède de nombreux atouts qui le rendent attractif. C'est un quartier multifonctionnel qui accueille de nombreux commerces, emplois et habitat. Par ailleurs, le quartier est très bien desservi en transports en commun, bénéficie de services de proximité tout en étant localisé dans la vallée, à proximité immédiate du centre-ville. Cette situation idéale est malheureusement entachée par la qualité du cadre de vie qui y est relativement pauvre. De plus, la densité moyenne du quartier est de 120 logements à l'hectare. Cette densité est fort élevée, même pour un quartier à proximité du centre-ville. En comparaison, la densité du quartier des Vennes est de 100 logements/hectare et celle de Grivegnée est de 58 logements/hectare. Le quartier du Longdoz compte moins d'1m² d'espace vert par habitant, ce qui est considérablement faible.

Même si des actions ponctuelles ont été menées (espace de jeux rue Natalis, Place Villette, etc.), elles restent de petite envergure et ne peuvent pas répondre aux besoins de tous les usagers. Il apparaît également que le peu d'espace situé dans le domaine public ne permet pas de combler ce manque aujourd'hui. Une étude menée par les Services de la Ville de Liège en fait le constat (voir documents en annexes).

Même si le nouveau centre commercial « Médiacité » donne un nouveau souffle au quartier, celui-ci reste principalement d'ordre supra-local et ne remplace pas la nécessité de créer des espaces publics de qualité en plein air. Or, c'est à travers la création d'un réseau d'espaces vert public de qualité et d'un maillage au sein du quartier qu'il sera possible d'améliorer significativement le cadre de vie des habitants.

La friche de la rue de Mulhouse se situe dans une zone stratégique pour renforcer le réseau d'espaces publics au sein du quartier. Elle se situe à proximité du parc des Oblats et peut constituer un espace de détente en cœur d'îlot, pour se mettre au service des habitants et du

personnel des entreprises environnantes comme l'hôpital du Val d'Or ou encore le pôle image. Cet espace traversant entre la rue Ansiaux et la rue de Mulhouse s'intègre parfaitement dans un cheminement partant du plateau vers la vallée en passant par le Cimetière de Robermont, le parc des Oblats, les Ateliers de la rue de Mulhouse, Palmolive, la Médiacité et les bords de la dérivation.

C'est pourquoi, la Ville de Liège souhaite y créer un espace public vert pour le quartier. Cet espace aurait pour objectif de renforcer le caractère d'appartenance des habitants du quartier et d'offrir un espace de respiration tant pour les habitants que pour les autres usagers (étudiants, travailleurs, etc.). Cet espace vert pourrait améliorer de manière significative la qualité de vie et l'image de ce quartier tout en améliorant la résilience du quartier face aux précipitations de plus en plus importantes en créant un espace vert perméable dans un quartier fortement bétonné.

- **Impact du projet (démontrer les impacts négatifs du maintien site) :**

Le site est propice à des activités nocturnes illégales et à des dépôts clandestins. Ces éléments représentent des nuisances pour l'habitat environnant et procure une image particulièrement négative pour le quartier. Les conséquences créent un ressenti de délaissement voire de négligence auprès des habitants.

- **Planning du projet :**
 - Niveau d'avancement du dossier (Arrêté, etc...) :
 - Le site devra être reconnu en tant que SAR de droit.
 - Etapes et modalités de mise en œuvre restantes :
 - Acquisitions des parcelles :2022-2023
 - Reconnaissance SAR : 2022-23
 - Etudes de sol, projet d'assainissement : 2023-24
 - Marché de travaux pour les démolitions des hangars et l'assainissement du sol : 2023-24
 - Travaux : 2025-2026

G. le budget du projet et son financement:

- **Budget acquisition* :**
 - Valeur du bien immobilier telle qu'évaluée conformément à l'article R.V.19-2 du CoDT :
 - Le Budget d'acquisition est évalué à 600.000 euros.
- **Budget travaux (TVA comprise) :**
 - Estimation des travaux d'assainissement visés à l'article R.V.1-2 du CoDT :
Le budget pour la démolition des bâtiments existants et l'évacuation des déchets est estimé à 150.000 euros. Celui de l'assainissement du sol pour un usage d'espace public est de 400.000 euros.
 - Estimation des travaux de rénovation visés à l'article R.V.1-3 du CoDT : /

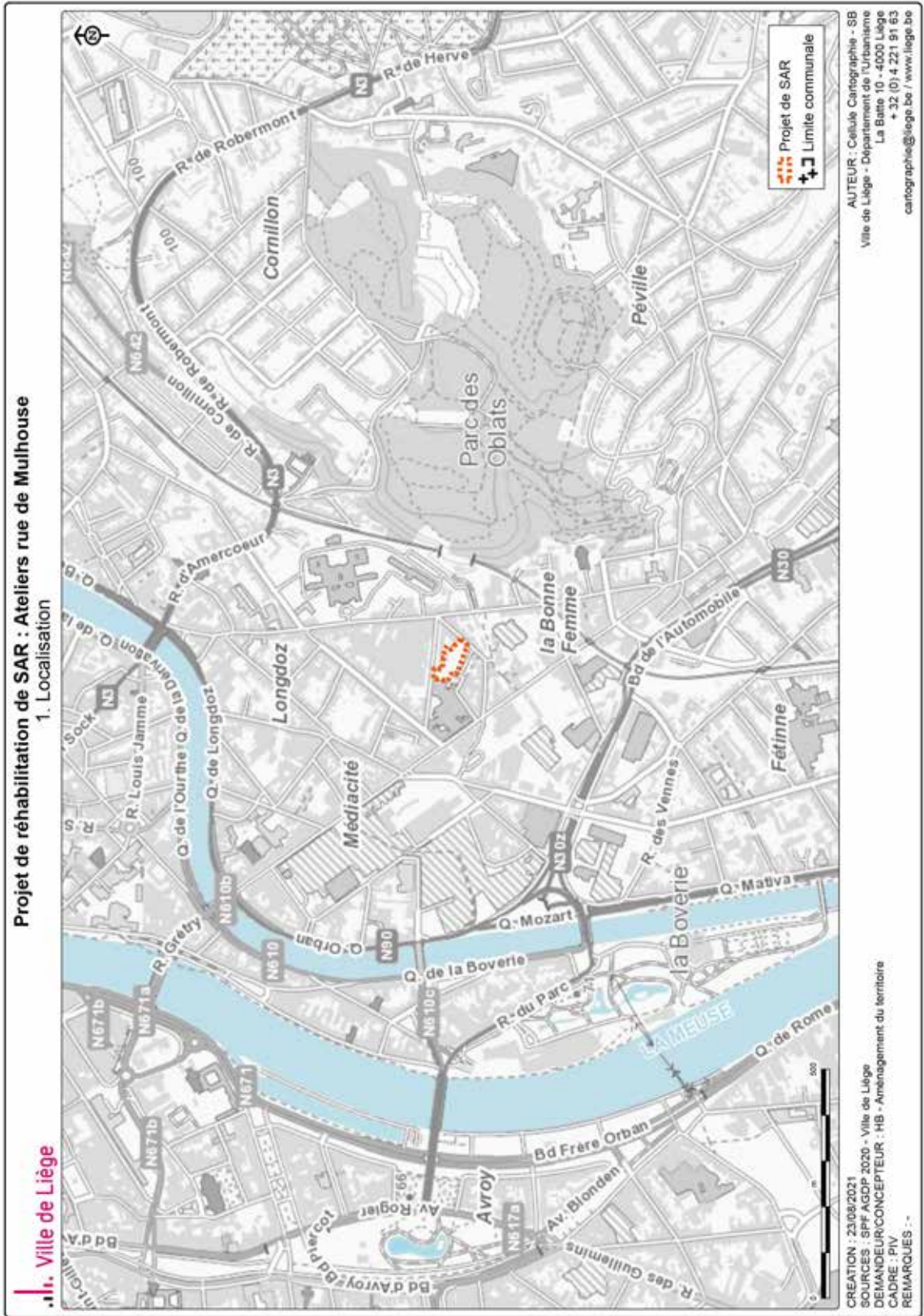
- Coût global (acquisition + travaux) :
Le coût global est donc estimé à **1.150.000 €**.

H. Annexes:

- 1) Localisation de la zone concernée par le projet
- 2) Situation cadastrale
- 3) Plan de secteur
- 4) Situation de droit
- 5) Situation de fait
- 6) Orthophotoplan
- 7) Carte de localisation des actes/travaux envisagés
- 8) Reportage photographique
- 9) Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses
- 10) Extraits de l'étude « Prospective Espaces Publics » (Services de la Ville de Liège, 2015-2017)

Projet de réhabilitation de SAR : Ateliers rue de Mulhouse

1. Localisation



AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Batto 10 - 4000 Liège
 + 32 (0) 4 221 91 63
 cartographie@liege.be / www.liege.be

CREATION : 23/05/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -

Projet de réhabilitation de SAR : Ateliers rue de Mulhouse
2. Situation cadastrale

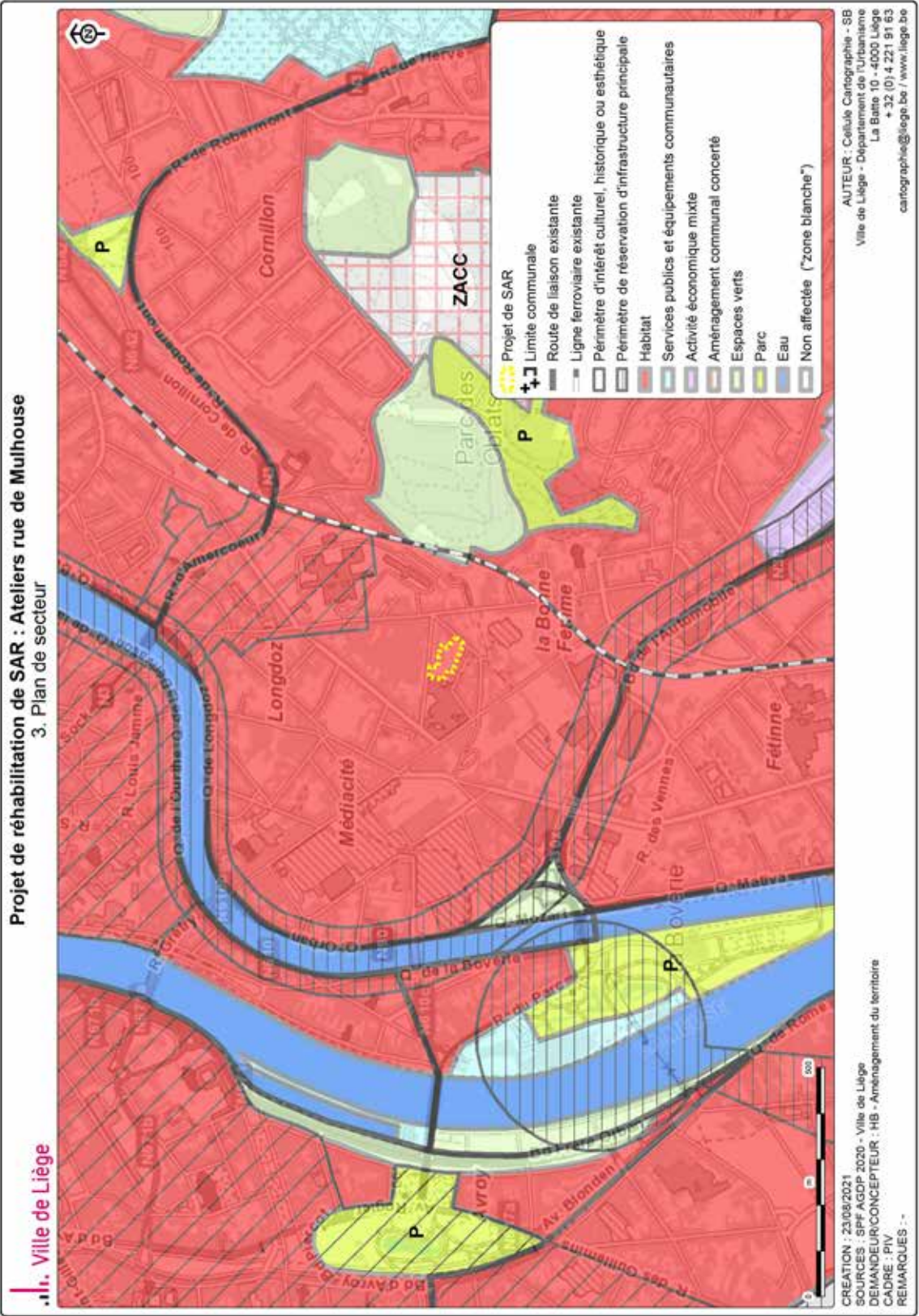


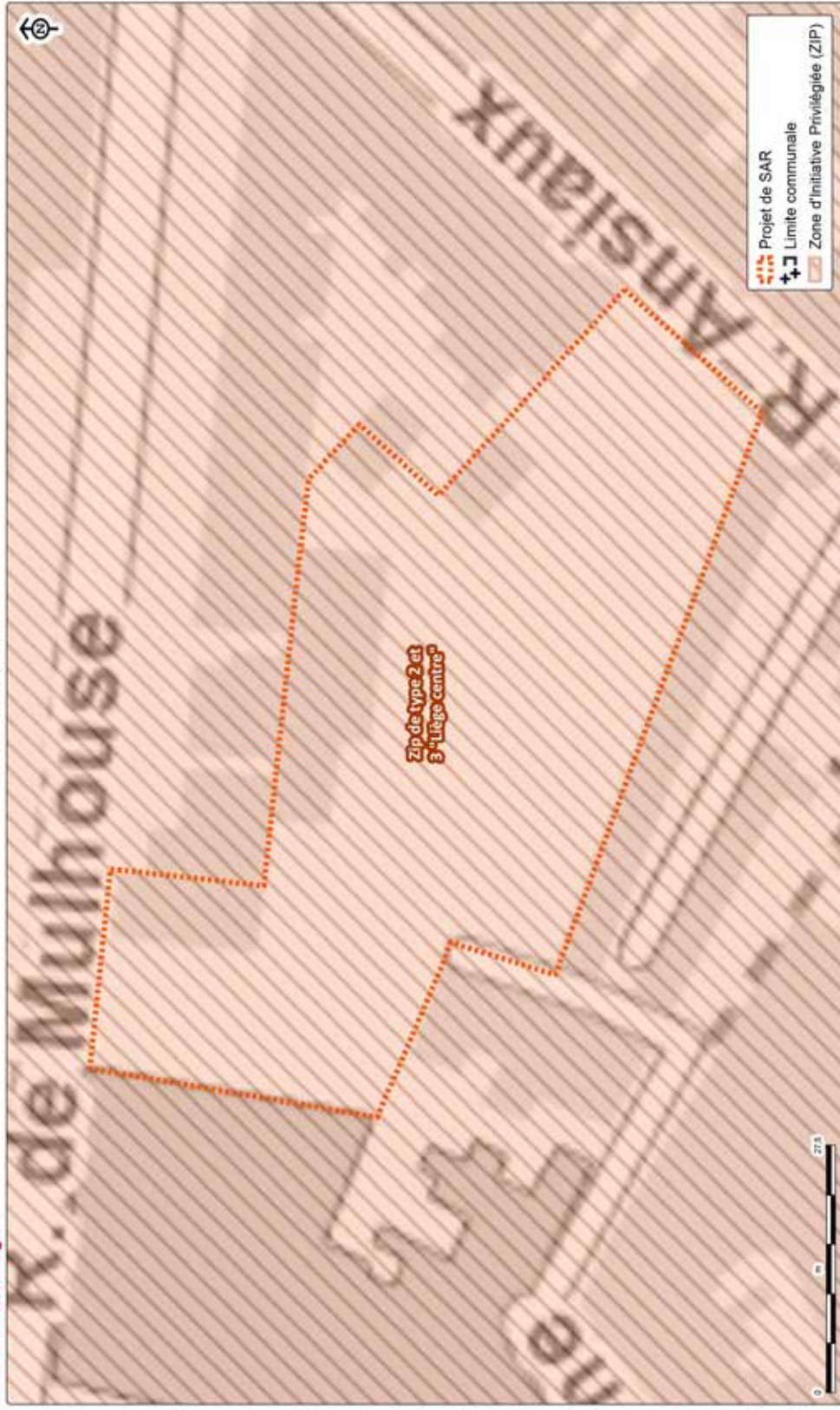
Projet de SAR

- 18 Numérotage de police
- 312 Numérotage parcellaire
- CL - Bâtiment fermé
- ON - Bâtiment couvert-ouvert non surbâti
- OO - Bâtiment couvert-ouvert surbâti
- UN - Bâtiment souterrain non surbâti
- PR - Parcelle privée
- Limite communale

CREATION : 23/08/2021
 SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
 DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
 CADRE : PIV
 REMARQUES : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
 Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
 La Basse 10 - 4000 Liège
 + 32 (0)4 221 91 83
 cartographie@liege.be / www.liege.be



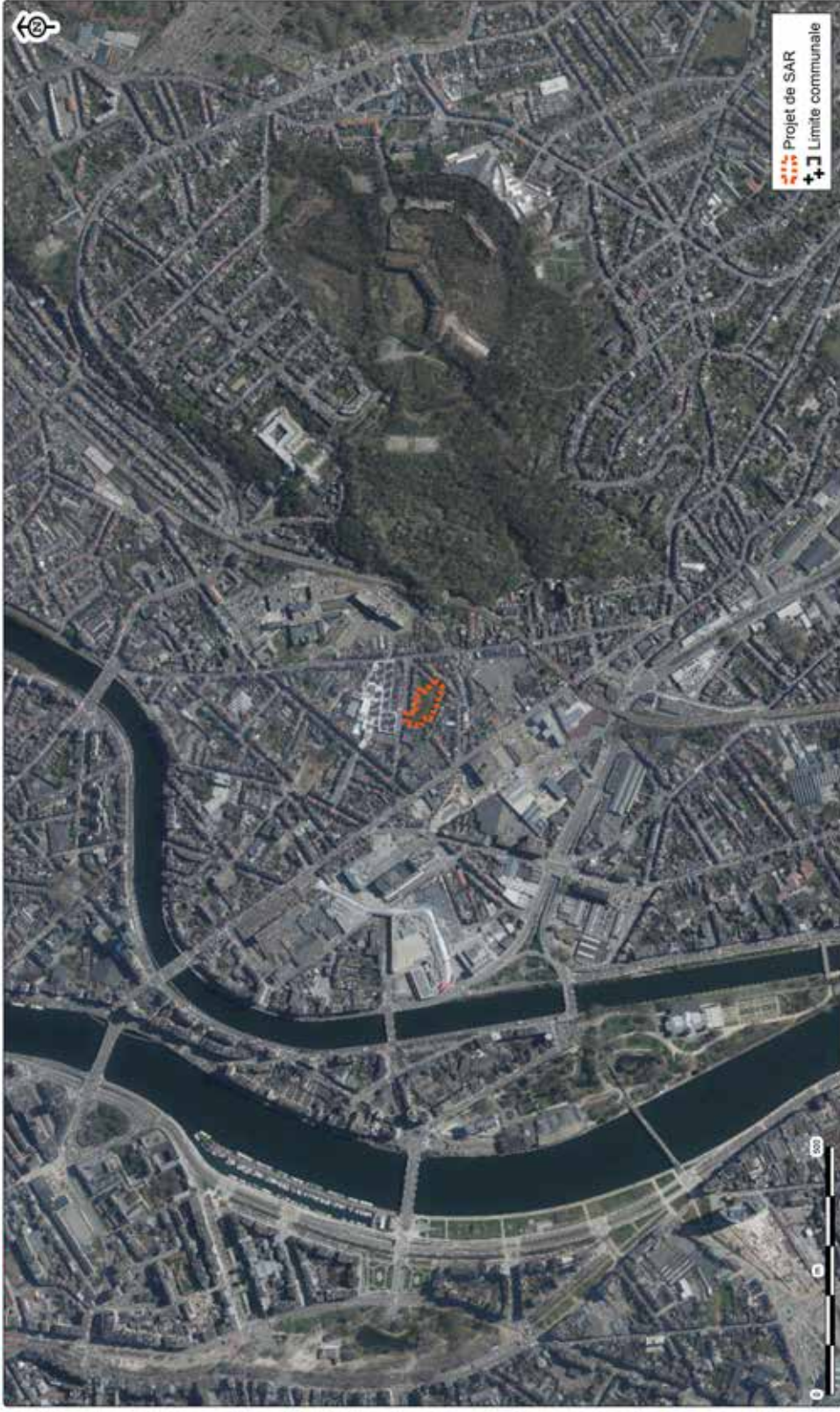




CREATION : 23/08/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PIV
REMARQUES : -

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Batte 10 - 4000 Liège
+ 32 (0)4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be

Projet de réhabilitation de SAR : Ateliers rue de Mulhouse
 4. Situation de fait





 Projet de SAR
 Limite communale

CREATION : 23/09/2021
SOURCES : SPF AGDP 2020 - Ville de Liège
DEMANDEUR/CONCEPTEUR : HB - Aménagement du territoire
CADRE : PIV
REMARQUES :-

AUTEUR : Cellule Cartographie - SB
Ville de Liège - Département de l'Urbanisme
La Batto 10 - 4000 Liège
+ 32 (0) 4 221 91 63
cartographie@liege.be / www.liege.be

7. Carte de localisation des actes/travaux envisagés

Les acquisitions et les travaux d'assainissement du sol s'étendent à l'ensemble du périmètre visé dans ce projet.

Les démolitions concernent tous les bâtiments repris sur la parcelle (voir Plan cadastral – annexe 2- ou Situation de fait – annexe 4-).

8. Reportage photographique



Accès au site depuis la rue de Mulhouse



Accès au site depuis la rue Ansiaux

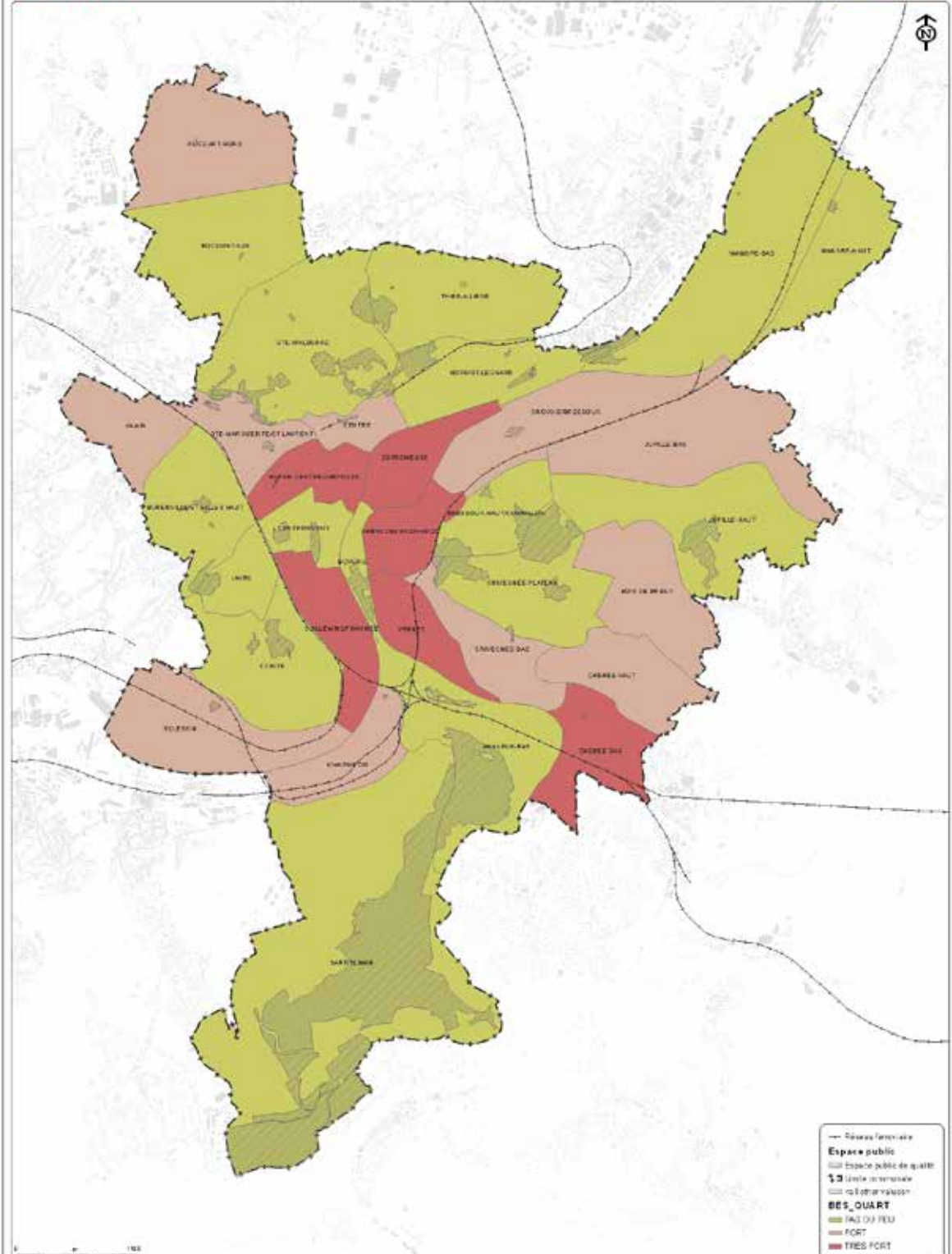


Vue interne

9. Tableau reprenant les coûts, en précisant les coûts unitaires et globaux et en distinguant selon la nature des dépenses

Les travaux de réhabilitation comprennent les démolitions des dalles et maçonneries existantes, ainsi que l'assainissement du sol.

SAR - PALMOLIVE					
TYPE DE TRAVAUX	PART SUBSIDIÉE PAR LE SPW	PLAFOND	COÛT GLOBAL (TTC)	QUOTE-PART SPW	QUOTE-PART VILLE DE LIÈGE
Acquisitions	60 %		€ 600.000	€ 360.000	€ 240.000
Réhabilitation	80%	€ 1.000.000	€ 550.000	€ 440.000	€ 110.000
	50%	(Pour le solde excédant 1 mn €) Néant	€ 0	€ 0	€ 0
TOTAL			€ 1.150.000	€ 800.000	€ 350.000



© 2019 - 2020
 SOURCE: ON ASEP 2019, PU AD 2000, Ville de Liège
 DATE: Juin 2019
 REMARQUE: Les données par quartier ont été créées à base de données en m². Pour plus de détails, voir les données par quartier.
 Tous droits réservés. Toute réimpression sans autorisation préalable est formellement interdite.
 401104 - Service des espaces publics - 061-261111
 Ville de Liège - Département de l'urbanisme
 Avenue de la Ville de Liège
 1200 Liège
 +32 (0)4321 30 30
 ville@liège.be

L'étude a également permis d'établir deux actions prioritaires à mener :

Proposition d'actions prioritaires

LONGDOZ AMERCOEUR



▪ Ancienne ligne de chemin de fer

- Lien manquant vers la Chartreuse
- Connexion entre deux espaces publics

▪ Créer un jardin de quartier sur le site Palmolive

- Position centrale dans le quartier
- Chancre urbain depuis de nombreuses années
- Peu ou pas d'autres opportunités

BUDGET
P.I.V. 2021-2024
VILLE DE LIÈGE

PLAN D'ACTION PIV - DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Tableau budgétaire récapitulatif

# Fiche action	Plan d'action PIV	Quartier	€	€	% Budget investissement
	Rénovation énergétique			26.189.163	35,0%
1	Rénovation énergétique du complexe Ilot St-Georges	Cœur historique	12.828.700		
2	Rénovation énergétique du centre sportif Ernest Malvoz	Bressoux-Droixhe	680.853		
3	Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe Clajot	Sainte-Marguerite	313.700		
4	Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe Nicolas Spiroux	Grivegnée	731.129		
5	Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe de l'Ourthe	Outremeuse	372.083		
6	Rénovation énergétique de trois bâtiments communaux sis rue de la Tonne	Rocourt	1.546.300		
7	Rénovation énergétique du complexe "Service Travaux" situé rue de Namur	Fagnée-Guillemins	1.236.230		
8	Rénovation énergétique du complexe "Wallonie" Liège-Centre	Centre	1.000.000		
9	Rénovation énergétique de la crèche communale de Droixhe	Bressoux-Droixhe	1.050.000		
10	Rénovation énergétique de la crèche communale de Chénée	Chénée	403.377		
11	Rénovation énergétique de la crèche communale de Grivegnée	Grivegnée	556.041		
12	Rénovation énergétique de la crèche communale de Burenville	Burenville	430.250		
13	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	Cœur historique	1.140.500		
14	Rénovation énergétique de l'abri de nuit de Liège	Centre	1.100.000		
15	Aménagement d'un stationnement vélo sécurisé	Centre	200.000		
16	Prise en charge de l'audit énergétique pour revenus précaires, modestes et habitants des zones sinistrées	Transversal	600.000		
17	Amélioration énergétique du patrimoine immobilier de la Régie foncière	Transversal	2.000.000		
	Logement			11.285.000	15,1%
18	Réhabilitation du cloître St-Jean et des immeubles sis Place Xavier-Neujean en logements publics	Centre	1.250.000		
19	Acquisition d'immeubles dégradés dans le quartier d'Amercoeur	Amercoeur	500.000		
20	Reconversion de bureaux, entrepôts et locaux techniques en logements publics sis Rue Morinval	Saint-Léonard	1.500.000		
21	Transformation de ruines en logements publics sis Rue Vivegnis	Saint-Léonard	2.200.000		
22	Création d'entrées indépendantes aux logements situés au-dessus des commerces	Transversal	2.000.000		

23	Création de logements publics dans le cadre du réaménagement de l'espace Goffin-Bovy	Sainte-Marguerite	1.835.000		
24	Dotations à la régie foncière pour achat de logements dans le cadre de projets de promotion	Transversal	2.000.000		
	Attractivité commerciale du Centre-ville			8.955.000	12,0%
25	Réaménagement de la Place Cathédrale	Centre	2.350.000		
26	Réaménagement de la Place St-Paul	Centre	1.715.000		
27	Réaménagement de la Place Xavier Neujean	Centre	3.000.000		
28	Installation d'un contrôle d'accès du piétonnier élargi en lien avec le tram	Centre	1.650.000		
29	Mise en œuvre des primes CréaShop@Liège	Centre	240.000		
	Mobilité en ville			8.700.000	11,6%
30	Aménagement du corridor vélo Rive gauche	Centre	2.000.000		
31	Aménagement du corridor vélo Centre - Outremeuse - Bressoux	Outremeuse	2.500.000		
32	Aménagement du corridor vélo Bressoux - Robermont	Bressoux-Droixhe	1.000.000		
33	Corridor vélo Val Benoit - Sclessin	Sclessin	1.200.000		
34	Installation d'un contrôle d'accès au Cœur Historique en lien avec le tram	Cœur historique	2.000.000		
	Développement des quartiers prioritaires			6.874.017	9,2%
35	Réaménagement de la Place Louis-de-Geer	Bressoux-Droixhe	800.000		
36	Élargissement de la rue de la Légia	Sainte-Marguerite	806.387		
37	Requalification du Parc Clajot	Sainte-Marguerite	1.697.630		
38	Démolition d'une partie de l'aile "Féronstrée" de l'îlot Saint-Georges	Cœur historique	3.000.000		
39	Frais d'étude et de caractérisation des sols en vue d'assainissement	Transversal	420.000		
40	Frais d'étude relatifs à l'aménagement du pôle agro-alimentaire de Droixhe-Economie	Bressoux-Droixhe	150.000		
	Végétalisation			5.500.000	7,4%
41	Mise en œuvre du Plan Canopée	Transversal	5.500.000		
	Patrimoine			4.500.000	6,0%
42	Aménagement de jardins et d'espaces verts dans le parc du Château de Peralta	Angleur	2.000.000		
43	Aménagement du jardin Botanique	Centre	2.500.000		
	Cohésion sociale			2.823.000	3,8%
44	Création d'un espace communautaire à destination des associations locales de Jupille et de Wandre	Jupille	1.323.000		
45	Aménagement de l'abri de nuit et d'espaces administratifs destinés aux services du CPAS oeuvrant pour l'accompagnement des personnes sans-abri	Centre	1.500.000		
	Total			74.826.180	100,0%

PLAN D'ACTION PIV - QUARTIERS PRIORITAIRES

Tableau budgétaire récapitulatif

# Fiche action	Plan d'action PIV - Quartiers prioritaires	Quartier	€	€	Part Budget investissement
	Rénovation énergétique			16.417.130	21,9%
1	Rénovation énergétique du complexe Ilot St-Georges	Cœur Historique	12.828.700		
2	Rénovation énergétique du centre sportif Ernest Malvoz	Bressoux-Droixhe	680.853		
3	Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe Clajot	Sainte-Marguerite	313.700		
9	Rénovation énergétique de la crèche communale de Droixhe	Bressoux-Droixhe	1.050.000		
10	Rénovation énergétique de la crèche communale de Chénée	Chénée	403.377		
13	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	Cœur Historique	1.140.500		
	Logement			1.835.000	2,5%
23	Création de logements publics dans le cadre du réaménagement de l'espace Goffin-Bovy	Sainte-Marguerite	1.835.000		
	Mobilité en ville			3.000.000	4,0%
31	Aménagement du corridor vélo Bressoux - Robermont	Bressoux-Droixhe	1.000.000		
32	Installation d'un contrôle d'accès au Cœur Historique en lien avec le tram	Cœur historique	2.000.000		
	Développement des quartiers prioritaires			6.874.017	9,2%
35	Place Louis-de-Geer	Bressoux-Droixhe	800.000		
36	Elargissement de la rue de la Légia	Sainte-Marguerite	806.387		
37	Réhabilitation du Parc Clajot	Sainte-Marguerite	1.697.630		
38	Démolition d'une partie de l'aile "Féronstrée" de l'Ilot Saint-Georges	Cœur historique	3.000.000		
39	Frais d'étude et de caractérisation des sols en vue d'assainissement	Sainte-Marguerite, Bressoux-Droixhe, Angleur	420.000		
40	Frais d'étude relatifs à l'aménagement du pôle agro-alimentaire de Droixhe-Economie	Bressoux-Droixhe	150.000		
	Patrimoine			2.000.000	2,7%
42	Aménagement de jardins et d'espaces verts dans le parc du Château de Peralta	Angleur	2.000.000		
	Total			30.126.147	40,3%

PLAN D'ACTION PIV - QUARTIERS PRIORITAIRES

RENOVATION ÉNERGÉTIQUE Tableau budgétaire récapitulatif

# Fiche action	Plan d'action PIV	Quartier	€	Total quartiers prioritaires (€)	% Quartiers prioritaires rénovation énergétique/Total rénovation énergétique
	Portefeuille rénovation énergétique				
1	Rénovation énergétique du complexe Ilot St-Georges	Cœur historique	12.828.700		
2	Rénovation énergétique du centre sportif Ernest Malvoz	Bressoux-Droixhe	680.853		
3	Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe Clajot	Sainte-Marguerite	313.700		
4	Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe Nicolas Spiroux	Grivegnée	731.129		
5	Rénovation énergétique du Hall Omnisports du complexe de l'Ourthe	Outremeuse	372.083		
6	Rénovation énergétique de trois bâtiments communaux sis rue de la Tonne	Rocourt	1.546.300		
7	Rénovation énergétique du complexe "Service Travaux" situé rue de Namur	Fragnée-Guillemins	1.236.230		
8	Rénovation énergétique du complexe "Wallonie" Liège-Centre	Centre	1.000.000		
9	Rénovation énergétique de la crèche communale de Droixhe	Bressoux-Droixhe	1.050.000		
10	Rénovation énergétique de la crèche communale de Chênée	Chênée	403.377		
11	Rénovation énergétique de la crèche communale de Grivegnée	Grivegnée	556.041		
12	Rénovation énergétique de la crèche communale de Burenville	Burenville	430.250		
13	Rénovation énergétique de l'Hôtel de Ville	Cœur historique	1.140.500		
14	Rénovation énergétique de l'abri de nuit de Liège	Centre	1.100.000		
15	Aménagement d'un stationnement vélo sécurisé	Centre	200.000		
16	Prise en charge de l'audit énergétique pour revenus précaires, modestes et habitants des zones sinistrées	Transversal	600.000		
17	Amélioration énergétique du patrimoine immobilier de la Régie foncière	Transversal	2.000.000		
	TOTAL		26.189.163	16.417.130	62,7%

Projet mené dans un quartier prioritaire

PLAN D'ACTION PIV - FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Tableau budgétaire récapitulatif

FRAIS DE FONCTIONNEMENT					
Personnel	Grade	Département	coût/an moyen	Nombre d'années	Coût total (€)
Coordinateur participation citoyenne	A1Sp	Stratégie et Développement	63.200	3	189.600
Employé niveau baccalauréat	B1	Stratégie et Développement	48.845	3	146.535
Comptable périphérique	D4	Stratégie et Développement	42.615	4	170.460
Dessinateurs bureau technique 1	D9	Gestion des espaces publics	54.565	3	163.695
Dessinateurs bureau technique 2	D9	Gestion des espaces publics	54.565	3	163.695
Surveillant de chantier 1	D9	Gestion des espaces publics	54.565	3	163.695
Surveillant de chantier 2	D9	Gestion des espaces publics	54.565	3	163.695
Agent d'étude 1	D9	Gestion des espaces publics	54.565	3	163.695
Agent d'étude 2	D9	Gestion des espaces publics	54.565	3	163.695
Comptable	D4	Gestion des espaces publics	42.615	4	170.460
Agent marchés publics	D4	Gestion des espaces publics	42.615	3	127.845
Responsable technique Bâtiments 1	D9	Bâtiments communaux	54.565	3	163.695
Responsable technique Bâtiments 2	A4sp	Bâtiments communaux	74.760	3	224.280
Comptable	D4	Bâtiments communaux	42.615	4	170.460
Agent marchés publics	D4	Bâtiments communaux	42.615	3	127.845
Responsable technique en chef	D9	Régie foncière	54.565	3	163.695
TOTAL Frais de personnel					2.637.045

FRAIS de fonctionnement						
Loyer						355.000
Assurances						
Frais de déplacement						
Consommables informatiques						10.000
Matériel informatique						10.000
hébergement site internet						
Téléphonie						
Fournitures diverses						17.355
Achat outillage						
Prestations diverses (gardiennage, nettoyage)						
TOTAL Frais de fonctionnement						392.355
TOTAL général Frais personnel + fonctionnement						3.029.400
Budget max disponible frais de fonctionnement						3.029.400

RÉHABILITATION DE SITES À RÉAMÉNAGER DANS LA CENTRALITÉ DES VILLES

Tableau budgétaire récapitulatif

PLAN D'ACTION PIV - Subside complémentaire SAR	Quartier	€	Budget Total	Quote-part PIV	Quote-part PIV (€)	Quote-part Ville (€)
BEIAT – îlot Légia	Sainte-Marguerite		2.057.500			
Acquisitions		1.150.000		60%	690.000	460.000
Démolition-Evacuation		423.500		80%	338.800	84.700
Assainissement du sol		484.000		80%	387.200	96.800
Bas-Rhieux	Sainte-Marguerite		1.488.300			
Assainissement du sol		1.488.300		< 1.000.000€: 80% Solde: 50%	1.044.150	444.150
Les Aguesses	Angleur		3.102.000			
Acquisitions		440.000		60%	264.000	176.000
Assainissement du sol		2.662.000		< 1.000.000€: 80% Solde: 50%	1.631.000	1.031.000
Palmolive	Longdoz		200.000			
Assainissement du sol		200.000		80%	160.000	40.000
Marché d'Amerscoeur	Amerscoeur		1.950.000			
Acquisitions		450.000		60%	270.000	180.000
Rénovations		1.500.000		< 1.000.000€: 80% Solde: 50%	1.050.000	450.000
Hangars de la Rue de Droixhe	Bressoux-Droixhe		2.076.000			
Acquisitions		930.000		60%	558.000	372.000
Démolition-Evacuation		546.000		< 400.000€: 80% Solde: 50%	393.000	153.000
Assainissement du sol		600.000		80%	480.000	120.000
Ateliers Rue de Mulhouse	Amerscoeur		1.150.000			
Acquisitions		600.000		60%	360.000	240.000
Démolition-Evacuation		150.000		80%	120.000	30.000
Assainissement du sol		400.000		80%	320.000	80.000
TOTAL			12.023.800		8.066.150	3.957.650

PLAN D'ACTION PIV

Tableau budgétaire récapitulatif - Respect des critères

Budgets PIV	Montant du subsidé PIV	Critère	Budget Plan d'action Ville de Liège	% Budget
PIV - Part RW (80%)	50.490.000			
PIV - Part Ville (20%)	10.098.000			
PIV - Budget total (100%)	60.588.000			
PIV - Budget Fonctionnement	3.029.400	5%	3.029.400	5%
PIV - Budget Investissement	57.558.600			
PIV - Budget Investissement (130%)	74.826.180	max 100% Budget investissement	74.826.180	100%
PIV - Budget rénovation énergétique min (35%)	26.189.163	min 35%	26.189.163	35%
PIV - Budget hors rénovation énergétique max (65%)	48.637.017	max 65%	48.637.017	65%
PIV - Budget projets quartiers min (35%)	26.189.163	min 35%	30.126.147	40,3%
PIV - Budget projets quartiers rénovation énergétique min (35%)	13.094.582	min 50% Budget rén. éner.	16.417.130	62,7%
PIV - Subsidé complémentaire SAR	8.415.000	max 100% Subsidé complémentaire	8.066.150	96%

